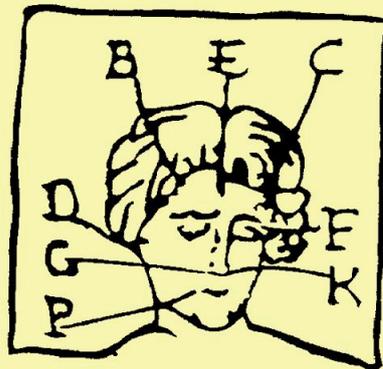


CORPUS

revue de philosophie

n° 40

Nature et société au XVIIIème siècle
Dossier Economie politique



**CORPUS DES ŒUVRES DE PHILOSOPHIE
EN LANGUE FRANÇAISE**

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNL ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS X NANTERRE

N° ISSN : 0296-8916

CORPUS

revue de philosophie

n° 40

Nature et société au XVIII^e siècle

Dossier économie politique

mis en œuvre par Francine Markovits

© Centre d'Études d'Histoire
de la Philosophie Moderne et Contemporaine
Université Paris X, 2002

N° ISSN : 0296-8916

TABLE DES MATIÈRES

Editorial.....	5
----------------	---

Dossier économie politique au XVIII^{ème} siècle

*Pour servir à l'intelligence de L'ordre naturel et essentiel
des sociétés politiques, par Lemer cier de La Rivière.*

Introduction générale	9
Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714)	23
Quesnay François (1694-1774)	31
Trudaine Daniel Charles (1703-1769)	47
Vincent de Gournay (1712-1774).....	51
Mirabeau Victor Riquetti marquis de (1715-1789)	59
Lemer cier de la Rivière (1719-1801)	63
Le Trosne Guillaume-François (1728-1780).....	75
Baudeau Nicolas (1730-1792)	79
Necker Jacques (1732-1804).....	83
Dupont de Nemours Pierre-Samuel (1739-1817)	93
Éléments de Bibliographie	99

Varia

Thierry Hoquet

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?.....	117
--	-----

Céline Spector

Une théorie matérialiste du goût peut-elle produire l'évaluation esthétique ? Montesquieu, de <i>L'Esprit des lois</i> à <i>L'Essai sur le goût</i>	167
--	-----

Natalia Maruyama

Helvétius : les causes et les principes dans le projet
d'une science morale 215

Henry Deneys

Concept et fins de l'« idéologie proprement dite »
selon Destutt de Tracy (1754-1836) 245

Sommaires des numéros disponibles 275

EDITORIAL

Comme nous l'avions annoncé, le numéro 40 sera centré sur l'idée de nature à travers la science naturelle de la société et l'histoire de la nature : il comportera un dossier sur l'économie politique, destiné à accompagner la lecture de Lemercier de La Rivière dont la Collection Corpus vient de republier *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) ainsi que des articles sur la question du goût et du luxe chez Montesquieu (Céline Spector), sur la législation et la morale chez Helvétius et Rousseau (Natalia Maruyama) , sur la méthode de la science et de l'histoire naturelle chez Buffon (Thierry Hoquet), sur Volney et l'idée d'une science sociale (Henri Deneys).

Le numéro 41 sera consacré aux rapports entre philosophie et médecine à l'époque de Jean Fernel, dont la Collection Corpus vient de rééditer *La Physiologie* (1554), dans la traduction de Charles de Saint-Germain (1655), à l'initiative de Josée Turpin qui coordonnera aussi ce n° 41.

Les numéros suivants seront consacrés à Jean de Silhon et la politique (Christian Nadeau, Québec), à l'encyclopédie (Mariafranca Spallanzani, Bologne), à Charles Bonnet, à J.B. Mérian .

Et nous tenons, une fois de plus, à remercier nos lecteurs de leur patience.

F.M.

Dossier économie politique au XVIII^{ème} siècle

Pour servir à l'intelligence de
L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,
par Lemercier de La Rivière

INTRODUCTION GENERALE

Le titre que donna Dupont de Nemours au remaniement qu'il fit de l'ouvrage de Lemercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, donne le sens de la fortune de l'Ecole : *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*. C'est un effet de titre qui annonce une révolution non moindre que celle de Galilée dans la connaissance et l'administration des sociétés.

Cette science est-elle nouvelle par son objet, par sa méthode, par ses acteurs ?

Une nouvelle science, une science naturelle de la société se forme au XVIII^{ème} siècle en Angleterre, en Ecosse, en France. L'historiographie des libertins avait été marquée par le machiavélisme comme science réservée de l'Etat : une philosophie des grandes actions et du secret de leur mise en oeuvre. Il s'agit désormais de promouvoir une science communicable du politique, une science qui doit être diffusée dans le public, moins pour penser les mécanismes de la décision et de la diplomatie, que les mécanismes des institutions et de l'intérêt, la production des richesses des particuliers et de l'Etat, la science de l'impôt et du crédit. Une réflexion sur la physique du politique s'établit, avec des ambiguïtés, bien sûr, sur le « naturel ». On assiste à la naissance d'une sorte de physique du politique. Penser l'ordre naturel des sociétés politiques, c'est penser les normes comme des faits sociaux. Contre un modèle providentialiste de l'autorité des lois, contre le modèle contractualiste de l'accord des volontés, les malebranchistes pensent la nécessité d'un ordre, les spinozistes pensent la nécessité des lois.

Le laissez-faire, laissez-passer des physiocrates vise même la circulation de l'opinion en même temps que des marchandises, la publicité de l'administration. Lorsque Morellet publie *sur la liberté d'écrire et d'imprimer dans les matières administratives*, il change la perspective de la défense de l'Etat et lui substitue celle de l'utilité ; l'espace privé de la conversation devient ainsi le « laboratoire », le lieu où s'expérimentent les idées. Débattre n'est pas violer le secret politique mais mettre à l'épreuve des hypothèses de gouvernement. Ce qui change, c'est que le

CORPUS, revue de philosophie

gouvernement fasse des hypothèses, et ce n'est pas étranger à l'idée que la nature elle-même procède par essais et erreurs.

Les analyses de la volonté et de la décision changent aussi d'échelle : à travers les critiques de l'interventionnisme d'un Colbert et de son gouvernement centralisé par exemple, les physiocrates privilégient un champ de décisions local et marquent un changement de dimensions, en préconisant par exemple, la création de sociétés d'agriculture. En matière d'administration, la prise en compte de l'échelle fait tout, ce qui implique aussi la considération de types d'hommes, et de types d'hommes d'action. La politique des physiocrates défendant l'ordre naturel des sociétés est aussi une politique des grands hommes, une philosophie des grandes figures de l'administration, ce qui peut sembler paradoxal pour des critiques de l'interventionnisme. En ce sens, si l'on cherche à classer les physiocrates, on trouvera autour du Club de l'Entresol et sous la protection de Madame de Pompadour, les conseillers du Prince. D'un autre côté, avec Mirabeau, Baudeau, Le Trosne se fait jour une politique de l'édition et de la diffusion de la doctrine, dont l'enjeu est la formation de l'opinion publique, l'éducation des peuples. Enfin, on aura encore un troisième style d'hommes avec des missionnaires du système comme Lemerrier de La Rivière ou des ambassadeurs du système à l'étranger comme Dupont de Nemours. Le portrait séparé des physiocrates nous livre ainsi des types d'hommes d'action. L'admiration de Diderot et des encyclopédistes pour eux vient sans doute de leur aptitude à penser les problèmes d'application, à utiliser la discipline qui les a formés : Gournay a l'expérience du commerce, les Trudaine sont juristes, magistrats, ingénieurs, Lemerrier ou Necker appartiennent au monde de la finance, Quesnay pratique la philosophie naturelle du médecin. Ils viennent à l'administration par des voies diverses qui leur sont comme une philosophie expérimentale du politique. Souvent traités de systématiques et de visionnaires, ils sont en réalité des hommes d'expérience. Leur pratique des affaires les détermine à penser l'administration en ingénieurs, à imaginer des dispositifs pour des décisions locales. Tacticiens plus que stratèges, leur modernité consiste à refuser de penser l'économie comme la continuation de la guerre par

Introduction générale

d'autres moyens : le commerce n'est pas la défense de forteresses dit Vincent de Gournay.

La physiocratie est à la fois un phénomène d'école, ce qui implique l'unité d'une doctrine, et un mouvement de pensée qui n'exclut pas des divergences liées à la singularité des situations économiques et institutionnelles, et à l'appréciation des acteurs. Ainsi, plutôt que de s'interroger sur des effets d'orthodoxie et de dissidence par rapport à l'Ecole, sans doute conviendrait-il de mieux distinguer entre les concepts opératoires du système et les concepts qui ont une fonction de justification, voire d'apologie de l'ordre établi. Et ce sont leurs adversaires mêmes qui nous suggèrent cette distinction : par exemple, Linguet, Galiani, Mably soutiennent que si les lois de l'équilibre social ne sont pas si naturelles qu'ils le disent, c'est que le naturel est chez eux un discours qui fait écran à l'apologie de l'arbitraire.

Les concepts opératoires de la physiocratie ont été bien étudiés ces dernières années et en particulier par Jean Cartelier. Les notions de produit net et d'avances mettent en évidence les procédures de la production et de la reproduction de la valeur, intégrant les dépenses au processus de la reproduction. En faisant de la terre l'agent économique déterminant, les physiocrates analysent la répartition des classes sociales qui se forment par la nécessité de cette production naturelle, propriétaires fonciers, cultivateurs, classe des services et des manufactures ou classe stérile. Si la terre a dans ce système le rôle de premier moteur de la machine de la société, c'est à la fois un bénéfice théorique dans l'analyse de la production de la valeur, c'est en même temps une méconnaissance des facteurs d'évaluation du travail humain. Leur philosophie même de la population est défailante sur la question des salaires.

En dénonçant cette méconnaissance du temps de travail comme fondement de l'évaluation, Adam Smith décrit la position des physiocrates pour la réduire : « Les dépenses foncières sont [dans ce système...] honorées de la dénomination de dépenses productives. Jusqu'à ce que la totalité de ces dépenses, avec les profits ordinaires d'un capital, lui aient été complètement remboursés par le surcroît de rente qu'il retire de sa terre, ce

CORPUS, revue de philosophie

surcroît de rente doit être regardé comme sacré et inviolable aux yeux de l'Eglise et du souverain ; il ne doit être assujéti ni à la dîme ni à l'impôt. S'il en est autrement, en décourageant l'amélioration de la terre, l'Eglise décourage l'amélioration future de ses propres dîmes, et le roi, l'accroissement futur de la masse imposable. Par conséquent, comme dans un état de choses bien ordonné, ces dépenses foncières, après avoir complètement reproduit leur propre valeur, occasionnent pareillement, en outre de cette reproduction, celle d'un produit net, au bout d'un certain temps, on les considère aussi, dans ce système, comme dépenses productives ». Adam Smith ne ménage pas davantage ses critiques sur la « classe stérile », qui fait des manufacturiers et artisans une classe qui n'ajoute, contrairement à l'opinion commune, aucune valeur aux produits bruts de la terre. « Les profits du capital employé en manufacture ne sont pas, comme la rente d'une terre, un produit net qui reste après le remboursement complet de toute la dépense indispensable avancée pour l'obtenir. Le capital du fermier lui rend un profit, aussi bien que celui du maître manufacturier, mais il rend encore de plus une rente à une autre personne, ce que ne fait pas le capital du manufacturier. Par conséquent, la dépense que l'on fait pour employer et faire subsister des artisans et ouvriers de manufacture, ne fait autre chose que de continuer, pour ainsi dire, l'existence de sa propre valeur, et elle ne produit aucune valeur nouvelle. C'est donc une dépense absolument stérile et non productive. » (Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction Germain Garnier, édition Daniel Diatkine, IV, IX, Garnier-Flammarion, T. II, p. 284 sq)

L'explication du tableau économique distingue deux sortes de dépenses : dépenses stériles et avances. La notion de « dépenses productives », le point capital de leur démarche, permet de comprendre le fameux *zig-zag* (terme qu'on retrouve du reste chez Bordeu à propos de l'économie naturelle du vivant) : il marque d'abord une systématité dans les phénomènes sociaux et économiques analogue à celle qu'on trouve dans les phénomènes physiques et vitaux. Cette analogie même du physique et du moral est un point essentiel de la doctrine des

Introduction générale

physiocrates, elle est au centre de diverses polémiques (par exemple Mably, *Doutes proposés aux philosophes économistes*, 1768) qui mettent en cause la définition de chacun de ces concepts. Le zig-zag s'oppose ensuite à la détermination d'une balance des comptes formulée comme tableau des recettes et des dépenses, logique arithmétique à laquelle s'oppose la logique de la distribution et de la reproduction des richesses.

La richesse par les dépenses, idée chère à Cantillon (*Essai sur le commerce en général*, Londres, 1755), est chez lui subordonnée à l'ordre de dépendance des lieux : la cour, la capitale, les villes sont des centres qui attirent et les denrées et les produits manufacturés. Cette réflexion sur l'inégalité des lieux avait nourri la réflexion anglaise, en particulier chez William Petty ce que Pierre Dockès montre bien dans son ouvrage *L'espace dans la pensée économique du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*.

La production et la reproduction de la valeur dépendent du travail de la terre. Le premier moteur de la société sera le travail du cultivateur (entrepreneur de culture distingué du laboureur) parce que la terre produit au-delà du remplacement des subsistances consommées par le travail, et c'est la différence spécifique du travail agricole et des autres travaux. L'explication du tableau économique distingue deux sortes de dépenses : dépenses stériles et avances. La détermination de la terre comme productrice de valeur, à l'exclusion de tout autre travail, justifiera l'impôt sur la terre. Cette théorie de l'impôt sera développée par Le Trosne (*De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, Basle, 1779). Du reste, l'omission de la manufacture dans les structures productrices de valeur n'est pas si irréductible : Le Mercier n'hésite pas à dire que chaque domaine est une manufacture. Et ce qui incite Le Mercier à penser ainsi, c'est la considération des colonies et du travail des nègres dans les plantations sans qu'il soit, du reste particulièrement sensible au problème de l'esclavage : la manufacture cesse alors d'être une partie du commerce pour devenir son tout et même son modèle ; or c'est la thèse même des adversaires des physiocrates, comme l'abbé Galiani, que le commerce dans son ensemble est une manufacture.

CORPUS, revue de philosophie

La théorie du zig zag institue un nouvel ordre économique, entre des agents qui ne sont pas des individus mais des classes définies par leur rôle dans la production, il institue aussi des relations de dépendance qui expriment une causalité non linéaire mais en réseau. Le zig zag n'est pas un mouvement perpétuel. Ordre du tableau économique, il doit être pensé en relation avec les débats de la physique contemporaine qui, avec Leibniz, Newton, et d'Alembert, critiquent le concept cartésien de communication du mouvement pour penser des systèmes de mouvements. Le zig zag suppose d'abord le concept d'avances. Elles sont celles du propriétaire foncier et celles du fermier comme entrepreneur de culture, ce qui a pour conséquence la nécessité de son instruction ; elles consistent en fonds de terre, bâtiments, bestiaux, semences, instruments. Le problème de leur entretien et de leur reconstitution engage toutes les branches de la production. Marx y repère le concept de plus value appliqué au travail de la terre et non au travail salarié : la terre produit au delà de la reproduction des forces de travail. Il critique en même temps l'identification des conditions juridiques du travail à un ordre naturel.

Pour les économistes modernes, la réelle innovation des physiocrates est le *produit net* qui est donc le véritable agent économique qui circule entre les classes et rend possible la reproduction du capital. Deux modèles pourraient être évoqués par les historiens des sciences : celui du rôle des molécules organiques de Buffon dans la génération, celui du rôle de l'irrigation chez Condillac dont *Le Traité du Commerce et du gouvernement* emprunte des analogies à Law et à Harvey. Jean Cartelier démontre à ce sujet que « le surproduit et sa composition dépendent clairement de la composition des branches et non des caractéristiques matérielles d'une branche particulière » (*Quesnay, Physiocratie*, p. 25). « Donc doit être jugée irrecevable la justification par la fertilité de la terre, argument pourtant invoqué par Quesnay et surtout par Mirabeau ».

Le problème de la force de travail et le problème de l'énergie ne sont véritablement posés ni au niveau d'une réflexion sur les machines ni au niveau de la réflexion sur les hommes. La culture

Introduction générale

par les bœufs ou les chevaux, la force motrice de l'eau, de l'air, le rôle des journaliers, des esclaves aux colonies, tous ces facteurs sont traités comme de même rang, dans l'ambiguïté entre une science économique et une réduction des rapports juridiques à l'ordre naturel. Les adversaires des physiocrates, et Linguet en particulier dans sa *Théorie des Lois civiles*, ne manqueront pas de souligner une difficulté théorique qui est en même temps une violence politique. Linguet compare les journaliers des temps modernes et les esclaves anciens et modernes, montrant que la comparaison des conditions de travail et de vie est au désavantage des modernes : le silence des auteurs modernes sur les conditions réelles de leur prospérité et de leur liberté fait apparaître que le *haut prix du blé*, dont les physiocrates font le moteur de la prospérité du royaume agricole, a justement pour condition le bas prix des salaires et des vies de « cette espèce d'hommes ».

La question des impôts est reprise à Vauban qui déclare, dans le *Projet de dîme royale* que la situation du pays répond parfaitement à ce qu'en a écrit l'Auteur du *Détail de la France* (Boisguilbert). Il demande qui détermine l'assiette, qui fixe le montant et analyse la fonction des impôts dans un système mercantile où la nécessité est d'accumuler des fonds pour subvenir aux guerres de conquête. La question est alors sur quoi, sur qui prélever l'impôt : sur le revenu, sur la terre ? comment définir les agents économiques pour savoir s'il faut faire payer les hommes ou les moyens de production ? Autre question : qui décide des impôts : fermiers généraux, ou Etats généraux ? La conséquence sera, dans le premier cas, que les fermiers généraux seront les créanciers de la monarchie (thèse de Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au grand siècle*) et que les impôts seront objet de spéculation, ce qui ruinera « le commerce » c'est-à-dire toute la production et la circulation.

Un autre aspect du problème est la distinction entre impôts directs et indirects. Les différentes taxes, les aides, péages et autres droits sur les marchandises manifestent l'essence territoriale de l'impôt, la division du territoire en souverainetés locales : ce qui est contraire à la notion physiocratique de la monarchie et à l'unité de l'Etat. Ils ne cesseront de critiquer

CORPUS, revue de philosophie

toutes les formes de monopole et de compagnies portant atteinte à la souveraineté de l'Etat et toutes les formes d'inégalité du territoire ; en ce sens, par une démarche comparable à celle de la physique cartésienne, ils cherchent à homogénéiser l'espace économique en abaissant toutes les entraves du commerce, en abaissant les péages et taxes territoriales qui marquaient la terre et le droit du seigneur. La thèse défendue par Vauban puis par Mirabeau et Le Trosne, c'est de ne pas imposer la circulation et la dépense, les gains et les salaires, mais le produit net, le produit de la terre. Le Mercier de La Rivière se rendra vite compte que c'est impraticable. Etonnant d'ailleurs de trouver chez ces défenseurs de la propriété foncière un impôt sur le capital !

Les phénomènes de l'impôt et du crédit ont été liés dans la même réflexion et ont changé le statut de l'argent. Contre le modèle de l'accumulation, de la thésaurisation, les physiocrates ont fait prévaloir l'attraction réciproque des denrées et des espèces et les considérations sur la vitesse de circulation. Grimm (cité par P. May) a défini comme « newtonianisme rural » cette philosophie. Véron de Forbonnais, quoiqu'adversaire de Quesnay, en écrivant l'article « Espèces » de l'Encyclopédie, prend en compte la masse des denrées et la masse des effets monétaires et examine les relations d'attraction réciproque en fonction des masses respectives. Cet examen, qui évoque naturellement le concept newtonien, suppose qu'on n'identifie pas la monnaie à une fonction de mesure ; l'anthropologie, et au premier rang Court de gébelin dans son *Monde primitif*, mais aussi Turgot, dans le fameux article *Valeurs et Monnaies*, enseignent en effet que toutes les denrées, bétail, métaux, blé, etc. peuvent jouer ce rôle, et que réciproquement, il y a un marché des métaux précieux et des devises.

La philosophie politique des physiocrates est une réévaluation du concept de souveraineté. Ils ont été vivement critiqués par leur référence au despotisme de la Chine (titre de la publication de Quesnay, in *Physiocratie*, 1767) dans lequel ils voient un modèle. Ils restent en effet attachés à une monarchie absolue. Mais ils corrigent la souveraineté en réduisant sa capacité de législation et d'intervention : ils posent d'un côté des organismes de conseil irremplaçables par leur connaissance du

Introduction générale

terrain et de l'autre, ils postulent un ordre naturel et essentiel des sociétés politiques dont *l'équilibre*, un autre de leurs concepts opératoires, doit s'établir spontanément par le jeu des intérêts. Cet équilibre de la société s'appuie sur l'idée de *la nature des choses* : polémique chez des auteurs sceptiques, cette référence abrite, chez les physiocrates, la justification de l'ordre établi.

Dans toutes ces analyses, les physiocrates, et en particulier Lemer cier de La Rivière, écrivent comme des praticiens, décrivent des situations locales, cherchent une normativité adaptée. Ils sont à la fois « observateurs et acteurs », selon une thématique non cartésienne très exploitée par des écrivains comme Diderot et Rousseau.

Leur théorie de la société est articulée à la défense de la propriété foncière, de la sûreté et de la liberté d'entreprendre : ce qui a fait voir en eux à la fois les conservateurs de l'ordre féodal et les promoteurs de la société de marché.

Toutefois, ils sont novateurs dans la mesure où ils pensent le gouvernement en termes de dispositifs administratifs : dispositifs commerciaux comme l'inspiration des traités de commerce, des sociétés d'Agriculture et des journaux, dispositifs financiers de crédit, dispositifs législatifs pour représenter les acteurs économiques dans les instances de décision et les conseils, dispositifs aussi pour intéresser toutes les classes et en particulier la noblesse au commerce, terme qui enveloppe toutes les parties de l'économie, dispositifs de vulgarisation et d'exportation de la doctrine auprès des souverains étrangers (Dupont de Nemours invité par Catherine II et Stanislas Poniatowski, par le roi de Suède et le margrave de Bade etc.). Mais il faut tenir compte du devenir de la doctrine à travers les hommes : les Idéologues auront des fonctions politiques et administratives et l'accommoderont. Avec les institutions de la Convention, l'économie politique deviendra une partie de la science morale (Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets*) et sera enseignée.

L'idée de *science nouvelle* avancée par Dupont de Nemours, récemment étudiée par G. Steiner, appelle l'explication de la

CORPUS, revue de philosophie

référence galiléenne, et de façon plus discrète, la référence à Vico, comme l'ordre naturel appelle la référence à Malebranche.

L'économie politique n'est pourtant pas une science nouvelle au XVIII^{ème} siècle : il suffit d'évoquer au hasard Aristote, l'*Ethique à Nicomaque* (V,IV) ainsi que le traité aristotélicien des *Economiques*, Xénophon, Ibn Khaldun, le *Discours sur l'histoire universelle*, (1377) et Montchrestien, *Traicté de l'économie politique*, (1615). Si on la dit « nouvelle » c'est parce qu'elle intègre des modèles physiques, géométriques, arithmétiques (registres qu'il faut du reste distinguer) dans l'étude d'une science morale, politique, juridique. Ce concept de science nouvelle est d'abord dominé par une référence à Galilée. Mais c'est aussi une science de l'ordre naturel des sociétés par opposition à une philosophie politique des instances de la décision. Au volontarisme on opposera donc l'administration, en se fondant sur la réévaluation des concepts de la moralité opérée par Nicole et Malebranche. Les analyses de Faccarello sur Boisguilbert le montrent bien.

La référence à Galilée : *Dialogues sur deux sciences nouvelles* (1633) pose donc la question de savoir comment une science des dimensions, de la résistance des matériaux, de leur masse, peut être étendue à l'économie politique. Dans le quartier du fameux arsenal vénitien, un savoir populaire obscur qui pense que « pour ces machines, il ne faut pas raisonner directement des petites aux grandes » se trouvait traduit en rationalité géométrique. La question est de méthode et d'épistémologie. L'économie est une science nouvelle parce qu'elle transporte, dans un domaine où ils n'avaient pas cours, les facteurs de la physique des Dialogues de Galilée. Dans le cadre de la géométrisation de l'espace économique étudiée par Pierre Dockès, les physiocrates cherchent à établir un espace économique homogène, sans droits de péage et de circulation, un peu comme Descartes avait critiqué les lieux naturels d'Aristote. Turgot critique les foires comme centres d'attraction et prône la liberté de circulation. Diderot, leur admirateur, reprend l'argument des dimensions dans l'article « art » de *l'Encyclopédie* ; il montre l'importance de « la géométrie des boutiques » pour penser la physique (*Le Neveu de Rameau*). Le travail de Montesquieu et de Rousseau sur les dimensions des Etats témoigne aussi que, si le système politique est une machine

Introduction générale

juridique, l'accroissement de la grandeur du territoire commande une autre machine, un autre système politique. Montesquieu travaille à la fois sur les difficultés de l'extension et du transport de telles machines juridiques (*Esprit des lois*, XXIX).

La référence à Malebranche est une référence à l'ordre naturel providentiel de Malebranche. Pierre-Maxime Schuhl a été le premier à en souligner l'importance chez Quesnay dans un article de 1938. G. Faccarello a récemment montré l'influence de Nicole et des jansénistes mais ramène le problème à l'amour-propre éclairé et au problème de l'usage des passions pour la nature humaine déchue. D'autres études ont montré l'influence de Mandeville. En réalité il y a aussi toute une politique des oratoriens en matière de morale. Il s'agissait de faire face avec une « philosophie chrétienne » aux « nouveaux philosophes », cartésiens et spinosistes, mécaniciens et atomistes, qui cherchaient à intégrer les protocoles de la physique mécaniste à une théorie de la morale et de la vie civile. Les Jésuites et les Oratoriens répondent à cette tentative en accordant une analogie des lois physiques et des lois morales, sans accorder l'unité d'une législation qui serait applicable à la fois à l'homme et à la nature. On pourrait citer d'abord le *Traité de morale* de Malebranche, *De l'usage des passions* de Senault, les *Portraits* du Père Le Moyne, Louis de l'Esclache, Coeffeteau... etc

Jésuites, jansénistes, oratoriens et atomistes se répondent dans la prise en compte d'un « ordre des choses » social et économique ; la question est comment des « philosophes chrétiens peuvent répondre aux doctrines des athées comme Spinoza et Hobbes. Cumberland et Puffendorf (tous deux traduits par Barbeyrac en 1672) s'emploient à la défense d'un droit naturel conçu de façon lockienne comme norme rationnelle universelle, irréductible à un mécanisme des passions. Les anglo-saxons ont aujourd'hui étudié l'attention particulière qui s'est alors portée sur les mœurs au préjudice, en un sens, des institutions : c'est la perspective de Albert O. Hirschmann, *les passions et les intérêts* dans la thématique morale de la réhabilitation des passions et de l'intérêt. Il faut donc étendre à la morale la référence aux lois générales de la nature.

CORPUS, revue de philosophie

La référence à la science nouvelle de Vico, quoiqu'elle soit moins manifeste que les deux autres, n'en est pas moins agissante. Non seulement Vico croise l'anthropologie et la science du droit pour penser la périodisation de l'histoire et les moments d'une législation organisée par l'agriculture et l'économie, mais il pose des « axiomes de la morale », thématique de l'analogie de la physique géométrique et de la morale : les énoncés normatifs sont construits, comme des figures, comme des rapports exprimant un ordre naturel. Turgot et Court de Gébelin font de même référence à l'anthropologie pour étudier l'histoire de la valeur.

La prise en compte des problèmes de dimension se trouve chez les physiocrates dans la réflexion sur l'échelle de décision et ses dispositifs locaux, dans l'institution d'assemblées régionales, véritables académies de l'agriculture. Dans le *Traité du mérite et des lumières de ceux que l'on appelle gens habiles dans la finance ou grands financiers* (II, 819-821) Boisguilbert pose la question de savoir comment la finance devient une science. Dans la logique du mercantilisme, continuation de la guerre par d'autres moyens, pour parodier une formule de Clausewitz, Colbert a privilégié la navigation, l'espionnage économique, les réglementations, donc une logique centralisatrice et interventionniste de la décision. Il fallait aux financiers de ce système, vu la complication des prélèvements en fonction des taux, des lieux, des marchandises, des activités, et des frais liés à la perception même (frais liés à la consommation de la machine juridique), une véritable science. Cette habileté, qui exploite les circonstances, négocie et saisit les occasions, que Boisguilbert impute aux Italiens, conseillers de Catherine de Médicis, avec une nuance d'antimachiavélisme, s'oppose au centralisme comme un art sceptique s'oppose à la science de l'administration.

Les physiocrates s'opposent eux-mêmes à ces deux modèles, celui du centralisme, celui de l'habileté. Ils inventent ainsi un modèle de contrainte par les lois naturelles, une politique de l'administration, contre le modèle personnel de la souveraineté comme instance ultime de décision, contre la politique sceptique des habiles, des « *virtuosi* ». On pourrait dire que pour ce siècle l'invention de l'Etat, c'est celle de l'administration. Mais en même

Introduction générale

temps, c'est l'attention nouvelle portée par les doctes aux empiriques : du modèle médical de Quesnay à la pratique du commerce, de Boisguilbert à Savary, d'une famille de négociants à une famille de juristes, ce sont les pratiques réelles qui instruisent la compétence politique. Loin des « coups d'Etat » de Naudé, c'est-à-dire loin des actions héroïques, la science moderne de l'Etat va devenir la question de la formation des grands administrateurs. Et c'est une des sources de la politique de l'éducation que mettront en oeuvre les Idéologues.

En quoi consiste la modernité des physiocrates d'un point de vue méthodologique ? La réflexion économique prend sa place au moment où se développe l'application de formes nouvelles de calcul aux matières juridiques. On pense à l'*Ars conjectandi* de Nicolas Bernoulli. Marc Parmentier a récemment publié et étudié les mathématiques de Leibniz liées à ces questions : assurances, rentes viagères, marché des monnaies, etc. : formes liées au développement de la navigation (Pierre Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*), aux vaisseaux et aux villes de l'Europe des capitales. Les approches statistiques de la théorie de la population, les tables de natalité, de mortalité, les épidémies, le calcul démographique (Graunt, Derham, Süssmilch) contribuent à naturaliser l'objet économique et social et, de manière plus générale et systématique, à problématiser l'applicabilité du calcul aux questions morales et politiques. William Petty avait ouvert la voie, avec les *Essais d'arithmétique politique* (1676). Tout au long du siècle cette méthode se poursuit et s'amplifie avec l'*arithmétique morale* de Buffon (1777), le concept de « physique sociale » de Mably et, surtout, avec les nombreux travaux de mathématique sociale de Condorcet.

L'ordre naturel est à la fois un concept critique et un concept apologétique : critique par rapport à une philosophie politique de la décision et de la volonté souveraine, il invite à penser un équilibre naturel de la société, et l'économie politique comme une physique ; apologétique par rapport à l'ordre naturel, il défend le despotisme éclairé. Le droit naturel pour Quesnay (1765) est propriété, sûreté, liberté : la polémique avec Linguet, qui démystifie le droit naturel comme image du droit civil, fait

CORPUS, revue de philosophie

apparaître les conditions historiques et juridiques d'une « évidence » qui fut suspecte aux contemporains, instruits par la lecture de Montesquieu des risques de la confusion du descriptif et du normatif. Marx reprochera à cet ordre d'avoir identifié l'ordre physique de la génération et l'ordre économique de la reproduction de la valeur ; d'être à la fois conservateur de l'ordre féodal et de l'ordre libéral du marché. Engels, dans une critique positive, reprochera à Dühring de n'avoir pas vu la liaison des hypothèses : un modèle de circulation.

Quesnay et son école n'en ont pas moins pratiqué une nouvelle donne de l'approche de la société. Ce qui permet de réduire à ses justes dimensions le « physicalisme » imputé comme « nouveauté » aux physiocrates : que le droit naturel soit un ordre naturel, que la société produise spontanément ses mécanismes de régulation, est à la fois, cela a été dit, une réaction contre les philosophies contractualistes et contre le providentialisme. Le passage de l'art politique à la science économique ne saurait d'ailleurs être la manifestation de quelque autonomie de l'économie. Tout au plus cherche-t-elle à réévaluer les facteurs du problème de la décision politique : comment décider sans imposer, rendre possible sans contraindre, comment laisser faire sans laisser tout faire : philosophie de l'accompagnement qui se traduit aussi dans le débat entre Leibniz et Malebranche, entre la philosophie de l'harmonie et l'occasionalisme. Il s'agit d'un changement du modèle politique du commandement en modèle technique d'organisation des moyens. Il faudrait dire que ce n'est pas l'influence de Malebranche mais que Malebranche exprime au même titre que les physiocrates une loi de la politique moderne.

PIERRE LE PESANT DE BOISGUILBERT (1646-1714)

Pierre le Pesant de Boisguilbert naît en Normandie dans une famille de robe dont Jacqueline Hecht (INED, 1966) a retracé l'histoire. Le jeune Boisguilbert est d'abord envoyé avec deux de ses frères au collège des jésuites de Rouen puis, sous l'influence peut-être de son oncle Corneille, aux Petites Ecoles fondées par l'abbé de Saint-Cyran, au Chesnay près de Versailles. Après des études à l'École de Droit de Paris, et un séjour à l'armée où deux de ses frères se font tuer, il se livre à la littérature, comme son jeune parent Fontenelle, et traduit du grec *L'histoire de Dion Cassius de Nicée, abrégée par Xiliphin* ; il écrit un roman historique sur Marie Stuart avant de produire encore *L'histoire romaine écrite par Hérodien, traduite du grec en français par M. de Boisguilbert*.

Ses parents ayant favorisé son frère puîné, Pierre de Boisguilbert put se flatter par la suite de n'être redevable qu'à lui-même. Marié en 1677 et père de neuf enfants, il reçut de son beau-père la seigneurie de Pinterville qui fournissait « environ 3000 setiers de blé et autant d'avoine » et fut sans doute le point de départ de ses réflexions sur les ressources du labourage.

Boisguilbert n'a pas seulement critiqué les pratiques mercantilistes, il a caractérisé un système de gouvernement. Dans le *Traité du mérite et des lumières de ceux que l'on appelle gens habiles dans la finance ou grands financiers* (INED, II, 819) il montre que la politique de Colbert en matière de développement de la marine, d'espionnage économique, de réglementations protectionnistes, définissait une logique de la décision, de l'intervention de l'État, appelée sans doute par les pratiques des financiers de l'époque qui firent des fortunes de princes en endettant le prince. La science économique et la science des finances supposent alors des relations de guerre, des stratégies de défense et d'attaque. La complication des prélèvements des droits et des taxes, le fonctionnement de leur perception même engendre des procès et des frais. Gournay dénonce aussi des pratiques de commerce où chacune des agents économiques se

CORPUS, revue de philosophie

comporte comme une forteresse assiégée, et où le fonctionnement de la machine absorbe la plus grande partie de son produit. Contre ces modèles conflictuels, Boisguilbert propose de porter une attention nouvelle aux empiriques et au peuple ; de penser, dans la production de la richesse, les moteurs de la dépense et non la thésaurisation ; d'inventer une autre image de l'Etat, celle d'une administration qui règle sans interdire, qui laisse faire sans laisser tout faire ; d'opposer à une philosophie politique de l'autorité et de la décision, une économie qui « laisse agir la Nature », qui, « sans nul mouvement extraordinaire, remet les choses dans l'état naturel où elles étaient autrefois ». C'est ainsi que le *Détail de la France* montre la cause de la diminution des biens du Royaume et des revenus du Roi et la facilité du remède. Car la France ne répond pas autant qu'elle le pourrait aux avances que la Nature semble avoir faites en sa faveur. Boisguilbert s'appuie sur une comparaison entre les quatre éléments et les produits de l'agriculture, blé, vin, sel et toiles. C'est « l'excroissance » des fruits de la terre qui fait travailler les Avocats, les Médecins, les Spectacles et les moindres Artisans de quelque art qu'ils puissent être. Mais cela se fait par une circulation naturelle qui fait que les fonds commencent le mouvement. Et ainsi c'est la mesure du blé qui donne le prix à tout. Boisguilbert est attentif à la vitesse de circulation de l'argent et les physiocrates y trouveront aussi un des arguments essentiels contre la thésaurisation. « C'est le menu peuple qui forme plus de revenu au corps de l'Etat, un écu faisant plus de chemin et par conséquent de consommation en une journée chez les pauvres qu'en trois mois chez les riches ». Cantillon reprendra ces observations.

Les désordres s'expliquent donc par l'intervention « d'intérêts indirects » par lesquels la bonne foi et les intentions des Ministres et du Souverain se sont trouvées « surprises », rhétorique habituelle dans l'art de ménager les critiques politiques. Les désordres subsistent par un double intérêt, celui des Grands et de l'Eglise. Il conviendrait de revenir sur le principe de la répartition de l'impôt et surtout sur les garanties des estimations. Boisguilbert propose donc deux maximes : l'une, qui est de faire valoir les terres pour les imposer ; l'autre maxime générale est qu'il faut cesser de considérer la France à l'égard du prince

Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714)

comme un pays ennemi. En cessant de faire au peuple une perpétuelle violence par les impôts indirects, et sans faire non plus de miracle, on trouvera le remède à la ruine du Roi dans l'augmentation des revenus des sujets donc dans la mise en valeur des biens-fonds. Boisguilbert pose une logique de la continuité dans « la liaison imperceptible mais très réelle que toutes les parties d'un Etat ont les unes avec les autres ».

En 1707, Boisguilbert publie deux volumes où il rassemble la plupart de ses écrits : *Le Détail de la France. Sous le règne présent. Augmenté en cette nouvelle Édition, de plusieurs Mémoires et Traitez, sur la même matière* : la première partie comporte *Le Détail de la France*, auquel il apporte quelques corrections et additions mineures, *Le Traité du mérite et des lumières de ceux que l'on appelle (sic) Gens habiles dans la Finance, ou Grands financiers* ; le *Traité de la Nature, Culture, Commerce et Interest des Grains...* Dans la seconde partie, il publie le *Factum de la France ou moyens très faciles de faire recevoir au Roy Quatre-vingts millions par dessus la capitation...* et, tout en réfutant *Le Projet de dixme royale* de Vauban, lui emprunte certaines dispositions ; le *Mémoire qui fait voir en abrégé que plus les Bleds sont à vil prix, plus les Pauvres sont misérables...* ; un bref commentaire sur une *Sentence du Châtelet de Paris, qui fixe le prix du pain...* ; deux traités : *Causes de la Rareté de l'Argent...* et *Dissertation de la nature des Richesses, de l'Argent et des Tributs*. La publication s'achève sur le *Supplément du Détail de la France* (J. Hecht, p.195).

En mars 1707, le Conseil du Roy condamne la *Dixme Royale* (et les *Moyens très faciles...* Vauban ne tarde pas à succomber à une affection de poitrine qu'avait aggravée une affliction profonde de voir le roi indifférent au sort d'un grand serviteur de l'Etat. De son côté, Boisguilbert reçoit un ordre d'exil de six mois pour Brive-la-Gaillarde. Après diverses péripéties, il retrouve ses charges et accepte que ses libraires lancent en 1707-1708 trois nouvelles éditions du *Supplément*, ornées du portrait du Maréchal sous le titre : *Testament politique de M. de Vauban...*

Boisguilbert avait obtenu en 1677 l'office de juge-vicomte de Montivilliers. Il y montre son caractère irascible qui le rendra célèbre. Mais surtout c'est l'occasion de voir de près la misère du peuple. Il obtient ensuite la charge de Conseiller du Roi,

CORPUS, revue de philosophie

président et lieutenant général au baillage et siège présidial de Rouen en 1690. Sa biographie indique que : « Gouverneur, intendant, maire, échevins, Parlement, procureur, marchands ou présidial, Boisguilbert se crée des affaires avec tous ». Il semblerait même s'être fait quelque argent par des moyens peu louables. Mais le conflit le plus grave fut sans doute entre le baillage et l'hôtel de ville.

Dès son installation à Montivilliers, il s'informe des affaires économiques auprès des différents acteurs : laboureurs, riches négociants et banquiers de Rouen, magistrats, etc. Il commence en 1691 une correspondance sur ces questions avec Louis Phélypeaux de Pontchartrain. Le 3 mai 1691, il lui expose les grandes lignes de son futur système : rétablir les revenus en rétablissant la consommation, par le rachat ou la suppression de certains impôts. Il y joint deux mémoires sur la réforme des études de droit et la suppression d'un prêt établi alors sur les charges de judicature subalternes, et sur le moyen de remédier aux ravages causés par les aides en Normandie. Et il propose ses offres de service. L'entrevue avec Pontchartrain se passe mal. Son projet était à peu près celui de Vauban, bien qu'ils n'aient fait connaissance qu'en 1694. Vauban n'eut le temps de mettre au point son projet de dixme royale qu'après la paix de Ryswick, en 1697, et elle ne fut publiée que dix ans plus tard.

Rouen était alors un centre actif de diffusion pour les libelles et les pamphlets imprimés en France, en Hollande, en Angleterre. Et Boisguilbert eut à sévir, bien à contrecœur, à propos du *Testament politique de Colbert*. Ce qui n'empêcha ni les libraires de poursuivre ni Boisguilbert de faire paraître, avec la simple mention « par M. de S. » la première édition du *Détail de la France ou Traité de la cause de la diminution de ses biens des moyens d'y remédier*.

Malgré l'obscurité du style, le livre a un grand débit. Il attire l'attention jusqu'en Angleterre et un protestant français réfugié, Soulligné, qui puise aussi des arguments chez Grégory King, Charles Davenant et William Petty, y trouve la confirmation de ses thèses sur une France ruinée par le despotisme et l'intolérance de la monarchie. Il se peut que Boisguilbert ait influencé Davenant et Petty. Mais ce dernier cite lui-même « l'auteur des Intérêts de l'Angleterre », J.B. Dubos qui donnait

Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714)

son livre comme traduit de l'anglais. Les thèses de Boisguilbert rencontrent celles de Petty, rejet de la spéculation, usage de la méthode quantitative et expérimentale, confiance envers les lois de la nature. Et bien que le mercantiliste et l'agrarien s'opposent, ils ont des vues proches sur la division du travail, la théorie de la rente et l'évaluation du revenu national.

Chamillard succède à Pontchartrain, en 1699 mais les conflits de Boisguilbert avec les officiers chargés de la police des blés, de l'ordre public, avec le Parlement même se multiplient. La police des foires, des manufactures et des métiers doit-elle appartenir au corps de ville ou au lieutenant général ? En 1710, c'est l'objet d'un conflit avec la Chambre de Commerce de Normandie. C'est sa propre conception de la division des tâches administratives et de justice qui est en jeu. Comme lieutenant de police, il avait la librairie dans son département mais était à la fois juge et partie, favorisant la parution de certains libelles pour se donner le droit de publier le *Détail de la France* tout en faisant mine de poursuivre les libraires pour donner le change (Affaire de la *Prophétie du Comte Bombast chevalier de la Rose-Croix, disciple de Théophraste Paracelse, publiée en l'année 1609, sur la naissance miraculeuse de Louis-le Grand, sur les circonstances de sa minorité*, etc). L'attention de Boisguilbert à l'espace économique et à la géographie sociale se manifeste dans l'idée d'un « traité de paix entre Paris et le reste du royaume ». Il s'agit d'un fragment manuscrit retrouvé parmi les papiers du marquis de Mirabeau, sans indication d'auteur et sans titre et que les éditeurs pensent pouvoir dater de 1705 ou 1706 (INED, p.799). Il s'agit de critiquer l'avalissement du prix des grains, et de montrer que la disette publique n'est pas l'effet du manque des espèces. « Paris a voulu avoir les grains en perte au laboureur, ni elle ni ses magistrats n'ont voulu en démordre... Elle a regardé la fourniture des besoins du roi comme une chimère, ou plutôt comme une violence dont son crédit la devait exempter de rien payer de proportionné à ses grandes richesses... car si elle prêtait au monarque, ce n'est qu'à condition qu'il lui en paierait les intérêts ». Boisguilbert critique une idée qui sera chère à Cantillon, que la capitale et les villes sont le moteur de la dépense donc de la production.

CORPUS, revue de philosophie

En septembre 1705, Chamillard trouve dans l'intendant d'Orléans, M. de Bouteville, un homme disposé à exécuter le « canevas » de Boisguilbert à l'échelle de l'élection de Chartres : il s'agissait de faire passer directement la capitation des mains du peuple dans celles du prince. Après s'être autrefois attiré l'opposition du directeur du commerce, du lieutenant de police d'Argenson, du chancelier Pontchartrain, Boisguilbert va dresser contre lui magistrats et intendants. En 1710, la France n'était plus « qu'une vieille machine délabrée », aux dires de Fénelon et de Saint-Simon. Le projet de rétablissement des finances se trouva être une combinaison des idées de Vauban et de Boisguilbert, le principe d'un dixième payable en argent sur tous les revenus du royaume : mais cette dîme ne se substituait pas, elle s'ajoutait aux autres impôts. L'idée du dixième a donc tourné « en poison » et c'est sur cet échec que se termine la vie de Boisguilbert en 1714.

Quesnay, le marquis de Mirabeau, Dupont et l'abbé Baudeau ont fréquemment cité Boisguilbert. J. Hecht indique que Quesnay conseilla à Mirabeau travaillant sur la théorie de l'impôt de citer, dans une petite péroraison finale laudative, Vauban, Fénelon et Boisguilbert. De la famille de ce dernier, Mirabeau obtint même divers manuscrits originaux et l'*Ami du peuple*, publié en 1764 à Amsterdam, est un démarquage de la Théorie de l'impôt qui reprend toutes les références de Mirabeau à Boisguilbert. Il y eut une longue polémique, entre 1780 et 1786, qui opposa en particulier Baudeau à Linguet, sur la question de savoir si la Dixme royale et le Testament de M. de Vauban étaient de Boisguilbert.

G. Faccarello relève trois influences dans son oeuvre : la tradition bodinienne d'un absolutisme modéré, l'héritage cartésien d'un mécanisme pour penser la causalité économique, l'influence janséniste pour penser l'amour-propre éclairé. On retient de lui qu'il s'opposa aux thèses mercantilistes sur la monnaie, critiqua la politique des impôts indirects, demanda la réorganisation de la fiscalité, et défendit la liberté de circulation des grains. Roberts et Stephen Mac Donalds ont vu en lui un précurseur des théoriciens de la demande globale. On veut qu'Adam Smith ait puisé sans le dire dans ses thèses sur les mécanismes du commerce des blés, culture et marché, le schème

Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714)

de « la main invisible ». En défendant la liberté de circulation des blés, une théorie de la monnaie fondée sur la vitesse de circulation des signes, il inspire les physiocrates. Comme les physiocrates, il défend la grande propriété foncière en défendant les laboureurs. Mais il est parmi les premiers à penser la rationalité économique sur le modèle de la physique.

QUESNAY FRANÇOIS (1694-1774)

Chirurgien en 1718, médecin de Madame de Pompadour en 1744, et fondateur de l'école physiocratique, Quesnay s'était d'abord fait connaître dans le milieu médical en 1730 par des *Observations sur les effets de la saignée, tant dans les maladies du ressort de la médecine que de la chirurgie, fondées sur les lois de l'hydrostatique* (il avait même construit un dispositif pour faire sa démonstration et cet ouvrage donna lieu à une polémique avec J.B. Silva) et par un *Essai phisique sur l'économie animale* en 1736. Le terme d'économie a d'abord une histoire dans la science du vivant. Avant Ménuret de Chambaud et Bordeu, Leibniz l'utilise. Quesnay l'applique à la société et la regarde de l'œil du médecin et de l'empirique. Il côtoie les Encyclopédistes, anime le Club de l'entresol chez lui à Versailles, collabore aux *Ephémérides du citoyen* avec l'abbé Baudeau. Mirabeau fait de lui le père fondateur de l'Ecole. Et ses adversaires souligneront l'enthousiasme et l'effet de secte de sa doctrine. Il a autour de lui des hommes d'action qui modifient sa doctrine en l'appliquant : Le Mercier, Turgot ; des éditeurs qui la corrigent : Dupont de Nemours et aussi des partisans qui la diffusent et des idéologues du parti comme Le Trosne. Sa biographe Jacqueline Hecht, que nous suivons, indique que malgré des présomptions fortes, on n'a pas de preuve que Quesnay, comme le Duc de Villeroy et le Comte de Clermont, ses protecteurs, comme Court de Gebelin et l'abbé Baudeau ses disciples, eut été franc-maçon. Le phénomène de secte chez ceux qui se disent frères et liés par cet enthousiasme de la raison et de la bienfaisance est sans doute à l'origine de ce soupçon. Et si l'Angleterre connaît de tels mouvements politiques, une telle école est un phénomène nouveau en France.

Né à Méré dans une famille de laboureurs et de marchands, François Quesnay apprit à lire dans la célèbre *Agriculture et maison rustique* des médecins Charles Estienne et Jean Liébault, s'initia au latin et au grec, apprit la gravure, s'inscrivit aux cours de médecine de la Faculté et aux cours de chirurgie de Saint-Cosme ; il suivit les visites des patrons comme dessinateur,

CORPUS, revue de philosophie

étudia la botanique, la pharmacie, la chimie, l'anatomie, les mathématiques et même la philosophie : Descartes et Malebranche. Marié en 1717, il perdit sa femme dix ans plus tard, et sur quatre, seuls deux de ses enfants survivront. Il reçut les lettres de maîtrise en 1718 et put exercer à Mantes. Chirurgien royal par lettres patentes en 1723, il exerça aussi une menue médecine ; puis, chirurgien major à l'Hôtel Dieu, il passa d'une clientèle paysanne à une clientèle bourgeoise et Helvétius, le père du philosophe, attira sur lui l'attention du maréchal de Noailles.

Quesnay s'engagea dans le débat scientifique et institutionnel entre chirurgiens et médecins. Sa collaboration avec d'autres confrères, en particulier Garengéot, lui permit d'être présenté à La Peyronie, premier chirurgien du roi. Devenu l'une des notabilités de Mantes, il se vit proposer la charge de marguillier de Saint Maclou et publia à cette occasion un *factum* sur les droits et prérogatives mérités par la chirurgie en tant qu'art libéral. Sa notoriété le fit membre de la société académique des arts. A l'époque, plusieurs mesures en faveur des chirurgiens firent date : création en 1724 de cinq chaires de démonstrateurs royaux, fondation en 1731 de l'Académie de chirurgie, par La Peyronie qui fit approuver un projet de règlement, et en fit nommer Quesnay secrétaire en 1739. En 1743, les barbiers furent séparés des chirurgiens qui furent autorisés à étudier le latin et la philosophie. Dans cette guerre, Quesnay argumentant sur les saignées et les maladies vénériennes montrait que les médecins avaient tout à apprendre de l'expérience des chirurgiens : « la médecine n'est par rapport à la chirurgie que ce que le pilotage est par rapport à la géométrie ». Lorsqu'il suivit Villeroy dans la campagne de Flandre, participa aux sièges, et y retrouva La Peyronie chargé de réorganiser les services sanitaires, il voulut se faire conférer le grade de docteur à Pont-à-Mousson. Mais la Faculté de Paris lui intenta un procès.

Entre 1738 et 1743, Quesnay prépara le premier volume des *Mémoires de l'Académie de chirurgie* et on ne craignit pas de le comparer à Fontenelle. Le roi avait demandé un dossier pour confirmer les privilèges accordés le 23 avril 1743 au collège des maîtres chirurgiens de Paris et Quesnay se chargea de sa

Quesnay François (1694-1774)

rédaction avec trois confrères : *Recherches critiques et historiques sur l'origine, et les divers états et sur les progrès de la chirurgie en France* (1744). Il rencontra la violente hostilité de Andry et de A. von Haller dans les *Göttische Zeitungen* de novembre 1744. Pour défendre la réédition de *l'Essai physique sur l'oeconomie animale*, Quesnay écrivit *l'Examen impartial des contestations des médecins et des chirurgiens, considérées par rapport à l'intérêt du public*, ouvrage qui parut sans lieu ni nom d'auteur. Ses derniers traités médicaux furent des traités des fièvres, de la suppuration et de la gangrène, ainsi que des *Recherches philosophiques sur l'évidence des vérités géométriques, avec un projet de nouveaux éléments de géométrie* (1770).

La Marquise de Pompadour s'attacha Quesnay qui, en 1749, la suivit à Versailles où il logea dans le petit appartement de l'entresol qui allait devenir le Club de l'Entresol. Il ne devint médecin consultant appointé du roi qu'en 1759 à la mort de Terray. Il était en excellents termes avec le roi mais plus à l'aise avec le Dauphin auquel il répondit un jour que la fonction d'un roi était de ne rien faire, car ce sont les lois qui gouvernent. Pour prix de son dévouement auprès du Dauphin malade, le roi lui accorda des lettres de noblesse et des armoiries et Quesnay acheta la terre de Beauvoir. Il composa avec Hévin les premiers volumes du *Recueil de pièces et mémoires pour les maîtres en l'art et science de chirurgie, contre la Faculté de médecine, contenant la déclaration du roi du 23 avril 1743* (1750). Il se vit alors proposer un fauteuil à l'Académie des Sciences. Il devint un an plus tard membre de la Royal Society de Londres.

Quesnay fréquenta beaucoup les Encyclopédistes. A leur demande, il écrivit les articles *Evidence et Fonction de l'âme* mais le second ne fut pas publié. *L'Encyclopédie* ayant été condamnée en 1752, Quesnay exigea de garder l'anonymat. Il avait pris soin de se prémunir contre toute imprudence théologique en fréquentant le confesseur du roi, le R.P. jésuite Desmarets. D'Argenson pourtant le traitait d'esprit fort car il ne cachait pas son aversion pour la bigoterie et l'intolérance. Dans le même tome de *l'Encyclopédie*, on lit l'article *Fermiers* (économie politique) à la suite de l'article dû à Leroy sur l'économie rustique. Quesnay

CORPUS, revue de philosophie

avait commencé à se documenter et à lire Vauban, Boisguilbert, Melon, Cantillon, Naveau, Herbert, etc. Les deux articles étaient signés Quesnay le fils. Dans l'article *Grains* (1757), apparaissent pour la première fois, *les Maximes du gouvernement économique*, au nombre de quatorze, augmentées dans les écrits ultérieurs. Seul l'irlandais Patullo, l'un de ses premiers disciples, les cita dans son *Essai sur l'amélioration des terres* mais dix ans plus tard, Véron de Forbonnais les soumit à une violente critique. L'attentat de Damiens empêcha la publication de trois autres articles que Quesnay, suivi en cela par Turgot, reprit à d'Alembert. L'attentat servit le parti dévot qui obtint en 1759 la révocation du privilège accordé à l'Encyclopédie. L'article *Intérêt de l'argent* fut publié dans le *Journal d'Agriculture* de 1766 avec une note de Dupont. L'article *Hommes* ne fut découvert parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale qu'en 1899 par Stephan Bauer. L'article *Impôts*, retrouvé aux Archives de Limoges avec des annotations de Turgot, fut publié par G. Schelle en 1908. Ces deux articles étaient écrits en 1757.

Dès 1757, Marmontel a vu Quesnay tracer le zig zag du tableau économique. C'est l'époque où Quesnay rencontrait le marquis de Mirabeau, où se réunissaient les premiers éléments de l'école physiocratique : Gournay, Turgot et Lemer cier de La Rivière ne se proclamaient pourtant pas disciples. Quesnay avait la plus grande considération pour Lemer cier de La Rivière qui dut sans doute à sa recommandation auprès de madame de Pompadour d'être nommé intendant de la Martinique en 1759. François Véron de Forbonnais, inspecteur général des monnaies en 1756, publiait en 1758 *Recherches et considérations sur les finances de la France* : il prenait en compte en 1754 les critiques de Quesnay qui portaient sur le produit comparé de la taille et des aides en 1683. En même temps, Quesnay s'informait par des membres du corps diplomatique de la situation économique des différents pays d'Europe.

Quesnay eut l'idée de faire imprimer le Tableau par le roi : il y en eut trois éditions. Quesnay y ajouta des Remarques qui ont pris le titre des *Extraits des oeconomies royales de M. de Sully*. La troisième édition est suivie d'une explication du tableau

Quesnay François (1694-1774)

économique : les maximes y sont au nombre de 24 et les notes très développées, presque semblables à celles de la *Physiocratie*. Le tableau économique avec ses explications parut dans *l'Ami des hommes*. Mirabeau refondit l'Explication et l'Extrait (Voir l'entrée *Mirabeau*). En 1760, Quesnay rédigea avec Mirabeau, de Butré, Morin et Le Grand la *Théorie de l'impôt* qui attira à Mirabeau la disgrâce du roi.

Les deux auteurs retirèrent de la circulation les exemplaires du Tableau. Cependant le gouvernement établit en 1763 la liberté intérieure des grains et autorisa l'exportation partielle. Court de Gebelin arrivé à Paris, Quesnay mit en lui toute sa confiance. Mirabeau organisa la rencontre de Quesnay et de Dupont de Nemours qui venait de publier deux brochures. Le maître s'y reconnut et entreprit la formation d'un esprit qui devait prendre la relève. Dupont quitta Choiseul et s'attacha à Quesnay. Il prépara un Traité sur l'exportation et l'importation des grains que Quesnay jugea digne d'être dédié à Madame de Pompadour. A la mort de celle-ci, Dupont refusa de supprimer sa dédicace et travailla, avec Turgot et les Trudaine à l'édit de juillet 1764 qui accordait aux blés la liberté extérieure.

Quesnay, toujours attentif au rôle de l'opinion, fut l'un des collaborateurs les plus assidus du *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances*, supplément de la *Gazette du commerce* qui venait de se créer en 1765. Dupont en fut nommé le rédacteur en chef sur la recommandation de Trudaine et de Morellet. Quesnay y signa ses articles M.H., M. N., M. de l'Isle ou M. Nisাকে. Il y défendait le pour et le contre sous différents personnages. Les Economistes disposèrent ainsi d'une tribune publique. Mais après des tensions entre les propriétaires du journal et les économistes, au sujet de la tournure doctrinale que prenait celui-ci, Dupont fut congédié. Dans l'intervalle, l'Ecole venait d'accueillir de nouveaux disciples, Le Trosne, Guérineau de Saint-Peravy, Lemercier de La Rivière et surtout l'abbé Baudeau qui, après avoir été un farouche adversaire des physiocrates, se laissa convertir par Dupont en 1766 si bien qu'ils devinrent « compagnons d'armes, frères et émules » et que Baudeau put offrir ses *Ephémérides* aux Economistes dès janvier 1767, leur permettant de reprendre leur oeuvre de propagande.

CORPUS, revue de philosophie

Diderot, des disciples de Gournay, Morellet, Cliquot-Blervache, Turgot apportèrent un appui intermittent à l'École.

Quesnay fit paraître ses *Observations sur le droit naturel* en 1765 dans le *Journal de l'Agriculture...* et en donna en même temps un tiré à part. Il lança la fameuse discussion sur la classe productive et la classe stérile. Il mettait donc en œuvre un système qui permettait, comme le montre Cartelier, de concilier l'économie moderne et les structures monarchistes, mais qui n'allait pas, comme le montre Marx, sans contradictions entre la justification des droits des propriétaires de terre et l'émergence d'un surtravail, d'une productivité du travail de la terre. L'usage du concept de « naturel » appliqué aux institutions est ainsi particulièrement équivoque chez Quesnay, que ce soit du reste ou non à son insu. En 1767, paraît l'*Analyse du gouvernement des Incas du Pérou* dont Mirabeau publie un abrégé sous le titre d'*Eléments de la philosophie rurale* et dont un extrait paraît en janvier dans les *Ephémérides* peu de mois avant un autre ouvrage, le *Despotisme de la Chine*. Ce sera, pour les adversaires des physiocrates tels que Linguet ou Mably, l'occasion de dénoncer dans ces écrits la consécration des institutions inégalitaires et de l'ordre établi, la confusion de l'ordre historique et de l'ordre naturel. C'est bien ainsi que Mably lira *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Lemercier de la Rivière qui paraît en juillet. Diderot, lui, soutient les physiocrates tout en écrivant l'*Apologie de l'abbé Galiani*, contre Morellet.

Les adversaires venaient de bords très différents : la polémique avec Véron de Forbonnais porte sur la question des impôts. « Ce n'est point à raison de l'état du pécule dans le Royaume que le tribut doit être imposé, c'est à raison des revenus ». (Cité par J. Hecht, lettre du 1er septembre 1758). Les critiques de Galiani (*Dialogues sur le commerce des bleds*, 1770) portent sur les difficultés liées à la généralisation d'un type d'économie, d'un type de gouvernement : Galiani met en question l'idée d'ordre naturel, et pratique une micro-économie, des analyses locales. Rousseau montre que privilégier l'agriculture est défendre l'inégalité liée à la propriété foncière. Mably critique l'idée que les subsistances soient le premier objet du gouvernement et montre la priorité de la loi sur le pain.

Quesnay François (1694-1774)

La contribution métaphysique de Quesnay à l'Encyclopédie est l'article *évidence*. On trouve dans cet article une science expérimentale du moi (un recours lockien aux sensations) et une prise en compte de l'ordre naturel des choses. L'évidence est l'ordre des subsistances qui commande tout ordre ; d'où la première partie de l'article qui est une anthropologie physique et porte sur les sensations et les besoins ; la seconde partie travaille sur l'évidence de l'ordre naturel, non au sens ontologique comme dans la pensée de Port-Royal, mais déplacée et au service du bonheur des hommes. L'évidence fonctionne comme un signe de ralliement cartésien, ce qui est stratégiquement très important car les physiocrates critiquent l'ordre social sans vouloir le bouleverser ; le souverain garantit la subsistance et la sécurité des uns, la liberté d'entreprendre des autres ; c'est pourquoi Mably les attaque si vivement sur leur concept prétendu opératoire d'évidence. Mably critique en particulier l'idée qu'il faille opposer l'évidence comme contre-force à l'ignorance : en réalité les législateurs créent des systèmes de contre-forces pour tempérer l'autorité, pour balancer les passions des hommes. Le recours au bonheur et au « meilleur ordre possible » est donc une arme idéologique. L'amour de l'ordre chez les physiocrates est ambiguïté de l'ordre féodal ancien, de l'ordre libéral moderne du marché. Les héritiers de Hobbes et de Spinoza mèneront l'offensive contre l'ordre naturel en montrant que la société est construite sur des conflits et démasqueront, comme Rousseau, le leurre du consensus en critiquant la propriété foncière et l'inégalité des personnes.

Avant toute intention doctrinale, le sens de ces articles est de donner, conformément aux vues expérimentales du docteur, comme un état de la question : l'article *Fermiers*, en décrivant les entreprises de culture, en établissant une sorte d'équation entre fermiers, chevaux, grande culture d'une part, et métayers, bœufs, petite culture d'autre part, affirme la prépondérance de l'agriculture sur le commerce. « Il n'y a aucune branche du commerce qui puisse être comparée à cette seule partie du produit des bestiaux ; la traite des nègres, qui est l'objet capital du commerce de cette nation, ne monte qu'environ à soixante

CORPUS, revue de philosophie

millions : ainsi la partie du cultivateur excède infiniment celle du négociant ». Quesnay part des pratiques des fermiers (assolement par exemple), des moyens mis en oeuvre (coût des bestiaux, entretien des bâtiments...), des impôts et taxes existants, il établit la part des frais, la part du propriétaire et la part du cultivateur. Sous la catégorie de paysan, les habitants des villes confondent le nombre de la population rurale et les fonctions du travail de la terre liées à l'investissement « du riche fermier qui cultive en grand, qui gouverne, qui commande, qui multiplie les dépenses pour augmenter les profits ». Quesnay considère la rentabilité de la production du blé et procède à des calculs détaillés. Il dénonce le mépris de la vie rustique, loue la liberté d'entreprendre des riches fermiers et défend l'idée d'une instruction du monde rural. « Les productions de nos terres doivent être la matière première des manufactures et l'objet du commerce : tout autre commerce qui n'est pas établi sur ces fondements est peu assuré[...] Il faut éloigner les causes qui font abandonner les campagnes, qui rassemblent et retiennent les richesses dans les grandes villes ». En s'opposant à Cantillon (*Essai sur la nature du Commerce en général*, 1755), Quesnay retient l'idée d'une économie de la dépense mais différemment répartie sur le territoire, et désolidarisée des centres urbains. Il dégage le concept d'un *haut prix du blé* qui favoriserait la circulation de la richesse entre toutes les classes de la société.

L'argumentation de l'article *Grains* est également fondée sur des calculs. Quesnay y dénonce une politique manufacturière : « par un commerce de concurrence trop recherché, nous avons voulu nuire à nos voisins, et les priver du profit qu'ils retireraient de nous par la vente de leurs marchandises. Par cette politique, nous avons éteint entre eux et nous un commerce réciproque qui était pleinement à notre avantage ». Car « La France peut produire abondamment toutes les matières de premier besoin ; elle ne peut acheter de l'étranger que des marchandises de luxe : le trafic mutuel entre les nations est donc nécessaire pour entretenir le commerce ». Mais nous avons inversé les rôles. Quesnay va préconiser une libre circulation des grains, à l'intérieur du royaume (pour faire face aux variations de la récolte entre les provinces et selon les années) et à l'extérieur (pour

Quesnay François (1694-1774)

servir de moyen de paiement). Pour déterminer le revenu du Roi ou de l'Etat, il se livre à des calculs de moyennes sur cinq ans en tenant compte de la variation des années favorables. « La gêne dans le commerce des grains, le défaut d'exportation, la dépopulation, le manque de richesses dans les campagnes, l'imposition indéterminée des subsides, la levée des milices, l'excès des corvées, ont réduit nos récoltes à ce petit produit ». Pour ses calculs, Quesnay s'appuie sur Plumart de Dangeul, *Avantages et désavantages de la France et de l'Angleterre*. Le gouvernement doit veiller à l'accroissement des revenus, ce sont eux qui appellent les marchands et les artisans et qui payent leurs travaux : « Il faut donc cultiver le pied de l'arbre et ne pas borner nos soins à gouverner les branches ». Il s'agit dès lors dans cet article, de calculer la proportion relative des différentes productions agricoles. D'où la critique de Colbert et d'une politique guerrière qui s'étendit au commerce même. On n'a pas assez vu que la prétendue critique des manufactures a chez Quesnay une contrepartie : c'est le travail de la terre qui est une immense manufacture, dont le bétail est l'énergie, dont le commerce est la division des opérations.

On en déduira les *Maximes du gouvernement économique* : sans les énumérer toutes ici, on en retiendra les principes. Ce sont les travaux des bien-fonds qui procurent l'aisance à toutes les classes de la société pourvu seulement que le gouvernement reconnaisse cet ordre naturel de dépendance et assure la liberté du commerce. « Il suffit au gouvernement de veiller à l'accroissement des revenus des biens du royaume, de ne point gêner l'industrie, de laisser aux citoyens la facilité et le choix des dépenses ». Sans proposer de programme de réformes, on énonce ici prudemment des conseils de non-interventionnisme à une monarchie qu'on veut éclairer. On attire son attention sur les droits excessifs de rivière et de péage et sur tous les privilèges surpris par des provinces, des villes, des communautés (L'article *Hommes* critiquera les monopoles du commerce). Sous couleur de défendre la souveraineté absolue du monarque, menacée par ces prérogatives particulières, on défend une liberté totale des particuliers de commercer et d'entreprendre. C'est donc expressément dirigé contre la politique des corps.

CORPUS, revue de philosophie

L'article *Hommes*, publié seulement en 1908, s'inscrit dans le mouvement naissant des études démographiques. Les guerres de Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes ont privé l'Etat de millions de personnes qui auraient fondé des familles et dont les travaux auraient enrichi l'Etat.

Quesnay calcule à l'appui des travaux de Dupré de Saint Maur et de Buffon sur les probabilités de la durée de la vie. Il construit en même temps une autre conception de l'histoire fondée, non sur les guerres mais sur les traités de paix et de commerce. La marine marchande et la marine militaire se soutenant l'une l'autre, Quesnay reprend les grandes entreprises de Colbert dans l'esprit de Sully. Il en vient à critiquer toute forme de monopole, que ce soit celui des grandes compagnies anglaise ou française ou celui de l'Etat même par le jeu des taxes à l'importation. Pour ne pas manquer d'hommes, il faut les attirer dans un Etat, et ce sont les revenus qui les attirent et les attachent : les biens les plus recherchés sont les richesses commercables et les richesses pécuniaires. « Car les hommes ne s'attachent ni au souverain, ni à la patrie dans un pays où ils n'ont ni protection, ni droits ni propriété ». L'Etat doit ainsi faciliter le débit des denrées du crû pour alimenter la circulation. Par là, Quesnay modifie la définition de la richesse : elle n'est pas thésaurisation, provision, mais distribution, circulation. Et ainsi la détermination du prix des denrées est fonction des dépenses, des préparations qui sont nécessaires à leur production. Et c'est un commerce libre et facile entre les différents pays qui, à l'image de ce que pratiquent les Anglais et les Hollandais, soustraira les prix à des grandes variations et évitera les fléaux de l'indigence et de la dépopulation.

Suivent des tableaux comparatifs entre l'état des prix du blé en France et en Angleterre : la différence des législations sur le commerce éclaire la comparaison. La critique de l'Empire romain, en transposant les maux présents dans l'Antiquité, permet ensuite de montrer que ce furent les impositions arbitraires et excessives qui, en entretenant le luxe dans Rome, ruinèrent les provinces et, les rendant vulnérables aux entreprises des autres peuples, causèrent la chute de l'Empire. Loin de faire l'apologie du despotisme, même éclairé, Quesnay déclare que « le despotisme n'est jamais qu'une ligue du souverain avec quelques

Quesnay François (1694-1774)

corps de l'Etat devenus plus puissants que le souverain même ». La politique de la cruauté et de l'ignorance qui prétend qu'il faut réduire le peuple à la misère pour vaincre sa fainéantise et le faire travailler est encore stigmatisée par Quesnay : ce qui prouve qu'il n'a pas pour les journaliers l'indifférence que lui prête Linguet. Quesnay montre alors, en suivant la division du travail, que la consommation et la dépense garantissent l'occupation et l'aisance de toutes les classes. Ce ne sont pas des règlements, des prohibitions et des lois qui protégeront la culture et les hommes. Quesnay montre en même temps que le commerce particulier et la spéculation ne sont pas des moyens d'enrichissement.

L'article *Impôts* distingue quatre classes de richesses : les revenus des bien-fonds ; les richesses qui restituent les frais ou les dépenses employées à faire naître les revenus ; les richesses que produisent les travaux d'industrie ; les rentes de constitution ou d'intérêt de l'argent, les loyers de maisons ou d'autres immeubles et effets dont les propriétaires tirent des revenus et qui n'en produisent point à celui qui les paie (à la différence des terres). Les droits que les sujets paient au souverain s'établissent sur ces classes de richesses. Quesnay peut alors définir ce qu'il appelle le produit net : les richesses annuelles qui constituent les revenus de la nation sont les produits qui, toutes dépenses reprises, forment les profits que l'on retire des bien-fonds. Il s'agit donc de trouver la forme d'imposition la moins onéreuse à la nation, de déterminer la manière de lever les impôts. D'où des tentatives pour imposer une taille réelle dans les pays d'Etat sur les revenus des bien-fonds ; et d'autres impositions sur les produits de main d'œuvre. Vauban même dans son projet de dîme royale, n'a pas réussi à concilier les deux objets. Les gênes des impôts indirects établis sur les denrées et les marchandises sont bien connues : entraves de la circulation, de la consommation, dépenses liées à la perception de l'impôt, toutes les classes de la société en pâtissent. « Ce n'est pas sur les richesses productives des colons qu'il faut assoir les impôts, car ce serait détruire les moyens nécessaires à la production des richesses annuelles de la nation ». Les impôts seront du reste moins préjudiciables aux propriétaires que s'ils portaient sur les

CORPUS, revue de philosophie

facultés de leurs fermiers. Mais il faut considérer le concours général de toutes les productions relativement aux secours qu'elles se prêtent mutuellement, et relativement à une estimation des prix des produits des bien-fonds et des gains des hommes, prix qui ne peut être évalué par le gouvernement que par rapport à l'étranger, avant de régler l'imposition des subsides. Quesnay examine successivement les blés, les vins, les toiles, les produits coloniaux, le commerce de la noblesse. Dans les pays de grande culture, le fermage fournit la règle pour établir l'imposition proportionnellement au produit ; et dans les pays de petite culture, on peut l'établir proportionnellement à la portion de récolte qui revient au métayer.

Il s'agit donc de penser une économie où le roi ne serait pas débiteur des fermiers généraux, mais où la reproduction naturelle des richesses permettrait une alimentation régulière du trésor public. Là encore, une logique des lois de la reproduction du capital se substitue à la logique des actions singulières de la finance et de l'emprunt. Dans la même perspective, Quesnay évoque la réduction de l'inquiétude où vit le peuple, sans cesse menacé « dans l'incertitude où la taille arbitraire le retient ». L'amélioration de la condition de cette multitude d'hommes ferait d'eux des citoyens actifs. Mais pour ces réformes, il faudrait « un autre Sully ».

Les *Observations sur le droit naturel des hommes réunis en société* paraissent dans le Journal d'Agriculture en 1765. Par *droit naturel*, Quesnay entend deux choses : le droit d'user fondé sur un travail, et l'ensemble des règles qui norment la société humaine. Dans une approche éclectique de la recherche d'une définition, Quesnay donne raison à tous ceux qui ont abordé le problème, avec cette restriction que chacun n'a eu qu'un point de vue limité, qu'il va lui, intégrer dans une vue globale. Le droit naturel se distingue du droit légitime (nous dirions légal) en ce que son évidence rationnelle témoigne des règles immuables de la justice. Si l'on ne veut pas s'en tenir à une définition abstraite qui considérerait les hommes dans un état d'indépendance les uns par rapport aux autres, il faut prendre en compte « l'inégalité du droit naturel des hommes » et les limitations de leur jouissance tant que la société n'a produit aucun concours, aucune entr'aide.

Quesnay François (1694-1774)

Ce ne sont pas les diverses formes d'autorité (i.e. les formes de gouvernement) qui décident de l'essence du droit naturel des hommes réunis en société, mais il consiste dans la protection de la propriété et de la liberté.

L'observation des lois naturelles est d'assurer « le meilleur ordre possible ». Quesnay procède sans cesse à un parallèle entre les lois physiques et les lois politiques : comme les hommes ont dû, pour régler le commerce et la navigation, observer et calculer les lois des mouvements célestes, « il faut de même, pour connaître l'étendue du droit naturel des hommes réunis en société, se fixer aux lois naturelles constitutives du meilleur gouvernement possible ». L'usage du superlatif, et l'approximation conceptuelle qui consiste à supposer transgressables par le gouvernement des lois dites « naturelles », conduisent à penser qu'il s'agit moins d'un « archétype » de gouvernement que de la recherche d'une optimisation des moyens par rapport aux fins, et de lois normatives. Cette logique du profit, des avances par rapport au produit net, trouve dans le vocabulaire leibnizien de l'optimisme sa justification. Lemercier de La Rivière, Le Trosne parlent le même langage.

Tout en ayant les subsistances pour objet principal, la législation positive n'en cherche pas moins à éclairer la raison et « la loi fondamentale de toutes les autres lois positives, est *l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel* », règle souveraine de toute législation et de toute conduite civile, politique, économique et sociale.

Toutes ces thèses recevront toute leur extension dans le *Tableau économique*, dans *La Philosophie rurale*, dans les *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, dans les *dialogues concernant le commerce*, les *travaux des artisans*. Le schéma du tableau et le zig zag ne sont pas des singularités de Quesnay. Les écrits des grammairiens et des historiens préfèrent la structure du tableau pour évoquer la simultanéité dans l'ordre des pensées, ou la critique de l'origine ; Bordeu évoque le zig zag pour figurer le jeu des actions et des réactions dans l'économie du vivant. Le rôle de « cause première » ou de « premier moteur » des *avances* de l'agriculture dans la

CORPUS, revue de philosophie

reproduction du revenu annuel est ainsi corrigé par la vue d'ensemble d'une distribution entre la classe des propriétaires, la classe des fermiers, celle des services et des manufactures, ou classe stérile. Cette méthode de tabulation s'accompagne d'une stratégie de discussion. Quesnay fait dialoguer des adversaires, il propose des calculs et des problèmes pour mettre ses thèses à l'épreuve, pour répondre aux objections, en un mot pour instruire et former le lecteur à la nouvelle science. Cette méthode dialogique met en place une science de l'administration qui tend à se substituer à l'art de gouverner. Le politique y perd son autonomie.

A cet égard, les *Remarques sur l'opinion de l'auteur de l'esprit des lois* (lettre de M. de l'Isle aux auteurs de la Gazette et du Journal d'agriculture, commerce et finances, avril 1766) sont très éclairantes et précisent la position de Quesnay sur le commerce des colonies, problème que Lemer cier de La Rivière résoud en changeant la législation. Quesnay reproche à Montesquieu d'avoir supposé que l'extension du commerce fut l'unique but de l'établissement des colonies. Montesquieu n'aurait pas suffisamment distingué, en appliquant le nom de métropole à un Etat, entre une république de marchands et un empire agricole ; ni entre les différents genres de colonies et leur rapport avec la constitution naturelle de la société. Il y a des colonies qui ne sont que des comptoirs de négociants établis dans des possessions de puissances étrangères ; d'autres appartiennent à des compagnies de négociants, et les intérêts de ces compagnies marchandes et de la métropole peuvent être opposés (à moins qu'on ne soit dans le cas de l'Angleterre, constitution carthaginoise qui subordonne les intérêts de l'agriculture et de l'Etat même au corps des négociants qui lui seul forme la métropole) ; il y a encore des colonies qui n'ont pour objet que le commerce des pays déserts qu'elles possèdent, en particulier lorsqu'elles sont en état de faire les avances de l'exploitation des mines qui leur sont concédées ; il y a enfin des colonies qui subsistent par le commerce des productions que la culture des habitants y fait naître.

Quesnay distingue encore en fonction de la propriété du sol deux états. Lorsque les habitants qu'on y a transplantés ne sont pas propriétaires du sol, mais seulement vice-gérants : il faudra

Quesnay François (1694-1774)

distinguer entre la Hollande, le cas où le commerce réunit tous les intérêts du corps politique, de la nation, de la métropole et de ses colonies, et le cas des monarchies qui ont fait des concessions à des compagnies marchandes. L'autre état est celui où, comme aux Antilles, cultivateurs et propriétaires des terres et des productions paient à l'Etat la contribution nécessaire pour les dépenses du gouvernement et la défense de la nation. Dans tous les cas de figure, il s'agit de savoir si l'Etat est commerçant, ou si se constituent un corps de négociants, des compagnies qui vont entrer en rivalité avec l'Etat. Le grand souci de Quesnay est en effet ce pouvoir des corps et c'est le fonds de son désaccord avec Montesquieu sur la définition de la monarchie.

Il faut s'interroger sur le recours aux Incas et à la Chine. Ce sont deux applications de l'ordre naturel. Quesnay transpose le double jeu de référence aux Anciens et aux Modernes. L'exemple du *Gouvernement des incas du Pérou* (1767) montre la répartition des terres : le tiers au clergé, le tiers au souverain, le tiers aux nobles et aux colons. Dans chaque lot ainsi réparti du produit net, se trouve comprise la subsistance des sujets, les provisions pour les temps incertains, les dépenses du service du souverain, des nobles, des travaux publics, et la réserve des semences. Quesnay se livre à des comparaisons sur la répartition de ces dépenses mais constate l'unité du principe et vérifie la loi de son système. Le propos est différent dans le *Despotisme de la Chine* (1767). Là encore, Quesnay s'oppose à Montesquieu, quelle que soit la part de fabulation sur l'Orient, quelle que soit la stratégie de la fable. Il ne faut pas oublier non plus les analyses de Boulanger sur la théocratie et l'origine des sociétés (*L'Antiquité dévoilée par ses usages*, ouvrage posthume revu par d'Holbach et précédé de la vie de Boulanger, attribué à Diderot, 1766). L'objet de Quesnay est de redéfinir les lois fondamentales qui depuis Bodin, ont été l'objet de tant de controverses. Et c'est pourquoi Quesnay a recours au concept d'autorité tutélaire. Elle ne doit être ni aristocratique, ni monarchique, ni démocratique, ni un composé de toutes ces autorités. L'ordre politique et économique repose sur des lois fondamentales qui ne sont pas d'institution humaine. Il s'oppose à Boulanger empruntant un langage augustinien : les hommes sont trop peu instruits de la théocratie qui a fixé invariablement *par poids et par mesures* les droits et les

CORPUS, revue de philosophie

devoirs réciproques des hommes réunis en société. Et il répète inlassablement que la législation ne requiert que l'étude physique des lois fondamentales de la société instituées invariablement et à perpétuité par l'Auteur de la nature. La répétition est moins une maladresse qu'un effet de secte et d'endoctrinement. Mais l'endoctrinement vaut pour le peuple et pour le souverain. Il importe de montrer quelle est la base de l'impôt et c'est l'Auteur de la nature qui en a fixé la prescription sur une portion du produit annuel du territoire. Le gouvernement de la Chine offre donc un ordre naturel et normatif à la fois qui permet de critiquer toute forme d'imposition qui serait personnelle ou prélevée sur le revenu du travail au lieu de l'être sur la terre. La transgression de cette loi naturelle entraînerait la ruine de l'Etat.

Les conséquences seront la réduction de la rivalité des corps au bénéfice d'une libre concurrence, la réduction des frais de justice. Sur le plan du droit des gens et de la paix, ce sera le rééquilibrage des puissances. Ce sera enfin la critique de la politique financière du siècle précédent, politique réduite à des techniques mystérieuses et à des expédients. Mais la Chine offre l'exemple d'une vraie science du gouvernement soutenue par des lettrés.

Au delà du tableau économique, Quesnay a donc proposé une pensée politique, un despotisme éclairé qui cherchait ses justifications dans une idéologie du droit naturel. Son discours s'adressait-il au peuple ou au prince ? C'est une question qui éclairerait le caractère de secte dont ses écrits et ceux de son école portent l'empreinte.

TRUDAINE DANIEL CHARLES (1703-1769)

Daniel Charles Trudaine, né à Paris, fut successivement conseiller au Parlement de Paris, intendant d'Auvergne, conseiller d'Etat (1734), intendant des finances et directeur des ponts et chaussées. On lui doit la création, en 1744, du « bureau des dessinateurs » chargé de lever et conserver les plans des grandes routes du royaume. Economiste éclairé partisan de la liberté du commerce et de l'industrie, il forma une école d'ingénieurs qui commença la construction des routes royales de France (pont d'Orléans, de Moulins, de Tours, de Saumur, fondements du pont de Neuilly) et fut élu en 1743 membre de l'Académie des sciences. En 1747, un arrêt du conseil du roi transforma ce bureau en école et confia à Jean Rodolphe Perronet la mise en place d'une formation spécifique des géomètres et dessinateurs de plans et cartes et cette formation s'appliqua bientôt aux ingénieurs eux-mêmes.

Il a porté ses vues sur toutes les parties de l'administration. Il tenta diverses expériences agricoles dans le parc de son château. Il se passionna pour les travaux de Daubenton sur le croisement des moutons et fonda les écoles vétérinaires de Lyon et Alfort. On a de lui un écrit sur une épidémie ovine.

Son père était prévôt des marchands du temps de Law. Le refus de se prêter à une opération de Law sur les rentes dues par le domaine à la ville de Paris, le fit disgracier par le régent qui lui conserva son estime et ses bontés. « Nous vous avons ôté de votre place parce que vous êtes trop honnête homme ». Son fils Jean Philibert Trudaine de Montigny, né à Clermont Ferrand en 1733, mort à Paris en 77, devint en 1757 adjoint à son père et lui succéda en 1769. Il fit l'éloge de son père dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, en 1769.

Lors de la suppression de la place d'intendant des finances qu'il occupait en 1777, il ne regretta que le bien qu'il ne pouvait plus faire dans l'administration des manufactures et dans le département des Ponts et Chaussées. Il refusa les fonctions de contrôleur général et mourut peu après dans la retraite. Condorcet fit son éloge : aux vertus du magistrat et du citoyen, il joignait les agréments de l'homme du monde.

CORPUS, revue de philosophie

Ses deux fils périrent sur l'échafaud le 8 thermidor. Une de leurs aïeules était la fameuse Madame de la Sablière amie de La Fontaine.

Daniel Charles Trudaine s'était livré tout entier à l'étude de la jurisprudence. Il fut remarqué par M. de Gaumont qui lui donna sa fille, par le Cardinal Fleury et le chancelier d'Aguessau. Peu après son mariage, il acheta une charge de Maître des requêtes puis devint intendant d'Auvergne. Parmi tous ceux qui suivent cette carrière, écrit son fils, et qui se sont appliqués jusque-là à l'administration de la justice distributive, il en est peu qui aient trouvé l'occasion de porter leurs vues sur l'administration d'une province et ce n'est que par des études particulières qu'ils peuvent en avoir acquis quelques principes. La science des lois la plus pure ne fournit pas les connaissances nécessaires pour toutes les fonctions de pure administration dont quelques-unes paraissent avoir plus d'analogie aux détails tumultueux du militaire qu'à la jurisprudence. Dans le double personnage d'un administrateur infatigable et d'un magistrat éclairé, il porta un regard vigilant sur les choses et sur les hommes, se livrant particulièrement à la construction des chemins (sans savoir qu'il serait un jour chargé de cette administration importante dans tout le royaume), pour établir un échange qui n'existait pas entre les montagnes et les campagnes de l'Auvergne, et cherchant les hommes les plus sûrs par leur caractère, leurs talents et leurs lumières pour leur confier l'exécution de ces tâches. Par où « il s'acquittait cette considération qui est plus que de l'estime ». Colbert avait fait des voies de communication un des axes de sa politique ; les physiocrates allaient reprendre le problème de leur établissement et de leur entretien en y ajoutant la critique des taxes et péages, dans un souci de libérer l'espace du commerce des réglementations qui l'inhibaient. L'activité de Trudaine porte donc sur un problème essentiel de la politique moderne.

Il devint, cinq ans après, intendant des finances, succédant à M. de Gaumont, et peu d'années après, M. Orry, alors contrôleur général, lui confia la direction des Ponts et Chaussées qui lui attira l'estime de la nation. « Il y porta, dit son fils, l'ordre et l'économie qui lui étaient naturels. D'abord par une comptabilité

Trudaine Daniel Charles (1703-1769)

exacte et bien ménagée qui lui permettait d'ordonner les paiements des ouvrages à mesure qu'ils avançaient ; ensuite parce qu'il ne négligea aucun des moyens qui peuvent servir à former les hommes et à leur inspirer le zèle et la confiance nécessaires pour entreprendre et exécuter de grandes choses. Il leur témoigna une amitié et une confiance par laquelle il gagna la leur. Pour avoir des hommes tels qu'il les désirait, il fallait les former de bonne heure aux vertus et aux talents qu'on exigeait d'eux : il fonda donc une école où tous les concurrents étaient également admis à venir essayer leur bonne volonté et leurs dispositions, il plaça à la tête M. Perronet,... premier ingénieur des Ponts et Chaussées, membre de cette Académie et de celle d'Architecture, qu'il crut propre à cet emploi de confiance, par la pureté de ses mœurs, la sûreté de ses connaissances et la sagesse de son esprit ».

Daniel-Charles Trudaine fut chargé du département du commerce « dans un temps où toute la nation éveillée par nos rivaux et par les écrits mêmes de plusieurs de nos compatriotes, paraissaient entrer dans une espèce de fermentation. On n'était plus dans un temps où la science du gouvernement sur cet objet était un mystère impénétrable à ceux qui n'y étaient pas initiés : tout le monde au contraire réfléchissait, parlait et écrivait sur le commerce, regardé par toute la nation comme l'appui le plus sûr de la prospérité des Etats. Les opinions se partageaient [...] ». Pendant que ces discussions générales se poursuivaient, M. Trudaine ne perdait pas les détails de vue, il suivait avec zèle et exactitude, toutes les branches de manufacture, et ne manquait aucune occasion de relâcher insensiblement les gênes et de donner de l'essor à l'industrie. « Après quelques années consacrées au rétablissement de l'ordre, il se trouva par ce moyen en état d'appeler dans le royaume, les branches d'industrie les plus florissantes chez l'étranger ». Il s'attacha les Négociants, cette classe précieuse et estimable des citoyens et il était quelquefois appelé dans les conseils pour y délibérer des affaires générales. Il étendait ses vues de l'économie à la politique ou plus exactement de la pratique des affaires à la sphère des décisions politiques.

La science qui, avec le droit, forma Trudaine est l'histoire à laquelle il s'était particulièrement appliqué. « Il la savait en

CORPUS, revue de philosophie

homme d'Etat, en magistrat et en homme d'esprit », sans négliger les philosophes les plus célèbres de ce siècle et dont il fut parfois l'ami intime.

L'éloge par son fils de Daniel Charles Trudaine fait apparaître les qualités d'un connaisseur d'hommes, d'un magistrat devenu un grand administrateur. Son attention à mettre en valeur les ressources humaines, la reconnaissance qu'il en recevait et qui lui permettait d'user d'un véritable crédit moral, et tout cela dans l'humanité et la douceur, donnent à ce portrait une valeur exemplaire, témoignant d'un type d'hommes, les grands commis de l'Etat, témoignant aussi d'une méthode d'analyse morale.

VINCENT DE GOURNAY (1712-1774)

Vincent de Gournay est en quelque sorte un modèle d'homme pour l'Encyclopédie. Né à Saint Malo en 1712, dans une famille de négociants considérables, il fut, après ses études, envoyé à dix-sept ans à Cadix faire du commerce. Il eut ainsi d'abord l'occasion d'observer sur place les effets du protectionnisme espagnol dans le commerce avec l'Amérique du Sud. Une expérience toute différente, quelques années plus tard sera celle du libre-échange qu'il observera à Hambourg, en Angleterre et aux Pays bas, où il séjourne en 1745 et 1746.

A la pratique de l'homme d'affaires, à la connaissance de deux systèmes de commerce, il joint une autre expérience, celle de l'administration et du pouvoir puisqu'en 1746 il quitte les affaires pour devenir intendant du commerce. Comme il avait, par l'exactitude de ses rapports, su s'attirer l'estime due à sa grande clairvoyance sur les effets des nombreuses réglementations, prohibitions et législations particulières engendrées par l'opinion, illusoire à ses yeux, où l'on était alors que le commerce doit être défendu comme une place assiégée, il put travailler à introduire des réformes et surtout former dans ses voyages en province des disciples tels que Turgot ou inspirer les théoriciens de la physiocratie comme Quesnay, Mirabeau ou Dupont qui ne cessèrent de rendre hommage à sa théorie du laissez-faire, laissez-passer.

A la rédaction de nombreux rapports administratifs qui décrivent les situations locales et entrent pour cela dans la logique des acteurs, il faut ajouter la traduction de Josias Child et de Culpeper. Gournay choisit la voie de cette traduction pour, à la demande de Machault, exposer sa théorie. (Schelle, p. 159, 199). La compétence de Vincent de Gournay se caractérise à la fois par sa profonde connaissance des mécanismes juridiques des corporations, des manufactures, des compagnies de commerce et par la comparaison des institutions européennes. En outre, il porte une grande attention aux motifs qui font agir les hommes, aux lois naturelles de l'intérêt et donc aux illusions d'une politique de prescriptions et d'interdits. Avec William Petty, Jean de Witt et Child, il pense que les choses résistent quand on veut

CORPUS, revue de philosophie

les conduire contre la nature (Schelle, p.202). Ces hypothèses méthodologiques sont sans doute celles de tout un siècle qui cherche à penser les lois naturelles de la société et à réduire par conséquent le clivage entre nature et liberté mais il est l'un des premiers à défendre l'idée que les hommes sont éclairés sur leurs propres intérêts et que la fonction de l'instance politique n'est pas d'anticiper sur les intentions de fraude, ni de protéger les acteurs contre eux-mêmes, mais de chercher les dispositifs qui procurent de l'argent au gouvernement sans être une gêne pour le commerce. L'idée d'intérêt commun apparaît alors, moins comme un consensus des diverses classes de la société, tel que le posera Lemer cier de La Rivière dans *L'intérêt général de l'Etat* que comme une méthode de réduction des conflits latents liés à l'archaïsme des représentations que cette société se donne d'elle-même. C'est une société qui ne comprend pas sa propre transformation et se défend en quelque sorte contre la modernité en reproduisant les procédures anciennes. En ce sens, Gournay participe à la querelle des anciens et des modernes.

Cette prise en compte de « la nature des choses » devait lui faire considérer la juridiction compliquée des métiers du commerce comme l'effet naturel des dispositifs de défense où ses acteurs le placent en le considérant sous la catégorie de la guerre. Gournay défendra l'idée que le commerce n'est pas la continuation de la guerre, que le commerce n'est pas une forteresse à défendre, et que la représentation féodale est ici archaïque. C'est même aussi une des raisons pour lesquelles les historiens de l'économie ne devraient pas se hâter de voir en Gournay le « précurseur » du libéralisme, qui sous ses formes modernes, serait à nouveau dispositif de conquête, la conquête de marchés. D'ailleurs peut-être ne faut-il pas trop vite penser cette nouvelle société comme société de marché opposée à la société de coutume, avec un protocole de changement de statut des rivalités, comme le fait Macpherson à propos de Hobbes (*Théorie politique de l'individualisme possessif*). Ces catégories ont été précieuses et ont fait évoluer l'historiographie. Mais il ne s'agit pas chez Gournay de transposition de la rivalité et de ses enjeux. Il opposerait plutôt l'échange à la rivalité, la concurrence est pour lui convenance des intérêts.

Vincent de Gournay (1712-1774)

Comme l'abbé Coyer et comme la monarchie anglaise, Gournay cherche les moyens d'encourager la noblesse française à se livrer au commerce, à passer de l'axiologie des distinctions militaires à celle des distinctions commerçantes. Il pose la question de savoir comment changer la représentation qu'elle se donne d'elle-même. Mais la noblesse est un corps parmi les autres, corporations, manufactures. Contre les règlements et les protections qui font que chaque corps de cette société se constitue comme des remparts pour se protéger des autres, il propose un modèle de libre circulation des hommes, des talents, des marchandises, de l'argent, au moins à l'intérieur du pays (Schelle p. 203/207).

En lecteur moderne des phénomènes économiques, Gournay interprète les réglementations sur la fabrication, les droits de marquage, les privilèges, les monopoles en interrogeant les dispositifs de justification des agents eux-mêmes et la prétendue défense du consommateur contre le producteur. On voit aisément que dans ce contexte, et comme Cantillon le montre bien, le consommateur, ce sont les classes des propriétaires fonciers et c'est leur « dépense » qui anime le commerce. Cantillon montre la chaîne de dépendance de la dépense : la capitale, les villes, les villages. Les propriétaires se défendent contre les métiers. A une société doublement structurée par des relations de conflit entre les corps et des relations de dépendance fondée sur des prescriptions, des taxes et des droits, Gournay oppose un modèle d'échanges et interprète les défenses comme des gênes.

Les corporations se protègent contre les autres corporations, contre les autres communautés, leurs membres se protègent les uns des autres. Les statuts des uns et des autres s'achètent : il s'est ainsi créé un commerce de statuts et de crédit entre les corporations et le gouvernement, car le gouvernement accorde des statuts de défense sachant qu'il tirera des ressources de la richesse de ces corps. Et les corps ne manquent pas de négocier leurs statuts à l'échéance des renouvellements de crédit (Schelle ch. VI et Dessert). Pour le montrer, Gournay fait la statistique des dettes et le dénombrement des corps (Schelle p.99). On sait que la Loi Le Chapelier abolira les corporations en 1791. mais elles ne sont qu'un exemple de ce dispositif des corps et de leurs

CORPUS, revue de philosophie

privilèges qui, comme Montesquieu l'a bien analysé, caractérise la monarchie française.

Les analyses de Gournay, la force des exemples convainquent les hommes au pouvoir : Seychelles, Machault... mais le rapport de forces n'est pas favorable aux changements

La voie qu'essaie Gournay est celle des distinctions et des récompenses, celle aussi de la publicité. On en jugera par les sujets d'économie politique mis au concours de l'Académie d'Amiens par exemple. Un mémoire inspiré par Gournay et rédigé par Cliquot Bervache (Schelle p.125) montre que les frais payés par les privilèges auraient dû être un capital utile.

La question du crédit que les corps ouvrent au gouvernement marque la critique des « casuistes ». Avant Turgot, Gournay critique les schèmes de pensée scolastiques exportés de la réflexion des hommes d'Eglise dans la pratique des magistrats par le biais de la formation des collèges. La revendication du droit à pratiquer le prêt à intérêt nous fait ainsi rencontrer la comparaison des monarchies catholiques qui l'interdisent et des républiques protestantes qui le pratiquent.

L'exemple de Rennes est aussi une bonne image du détail des moyens employés par Gournay : il propose de récompenser les industriels par des primes et des subsides, de faire payer les inspecteurs des manufactures par les provinces, de créer une société d'agriculture, de créer une Commission de commerce avec des représentants des différents ordres (Schelle, p.154)

Gournay ne se contente pas d'opposer un modèle à un autre ni même de déplacer la question du commerce en montrant que le commerce de statuts et de crédit entre les corps et le gouvernement nuit à toutes les parties engagées. Il montre que la structure même des corps implique des dispositifs de protection, secrète en quelque sorte une prolifération juridique de privilèges et de litiges : en considérant ces règlements et ces procès comme des phénomènes naturels, il rectifie la critique de l'interventionnisme et cherche comment agir sur les mœurs et les mentalités. Cette méthodologie des changements insensibles est aussi ce qui inspire les théoriciens du politique lorsqu'ils pensent la transformation des mœurs commandant celle des institutions. Mais c'est probablement aussi un emprunt à la conceptualité des

Vincent de Gournay (1712-1774)

physiciens qui, dans l'héritage de Leibniz et de Newton, opposent mécanique et dynamique et repensent la causalité et les lois de la nature en termes de transformation d'états successifs.

Même si les physiocrates ont voulu voir en lui un père fondateur, sa position est épistémologiquement plus intéressante que la leur. Il ne fait pas l'apologie du droit naturel, il ne construit pas de modèle physique pour penser l'équilibre naturel des sociétés ; mais comme un ingénieur ou un homme d'action, il cherche les occasions ou les circonstances dont on peut profiter pour changer les règles et faire accepter le changement sans troubles. Sans être homme de système, comme Quesnay, il est un théoricien et un praticien : un homme qui pense qu'il faut agir sur toutes les médiations dans toutes les occasions locales. L'exemple des indiennes, objet d'une loi de prohibition en 1686 mais fabriquées et vendues ouvertement en contrebande, le montre la question des indiennes : Véron de Forbonnais écrit une note en faveur de la prohibition, évaluant le manque à gagner de la production française par l'effet de ce commerce avec l'étranger ; Gournay écrit une autre note anonyme pour montrer la réalité d'un marché donc le besoin de la population : c'est peine perdue de s'opposer à une demande, elle exprime une nécessité. Un autre exemple serait la création de la Société d'agriculture de Bretagne qui fit école et en suscita dans d'autres provinces. Il cherchait à dissuader les industriels de demander des privilèges, ses seuls modes d'intervention étaient l'encouragement et la récompense (Schelle p. 152 et p. 143).

Il cherche les moyens de développer le commerce en France, de faire de la France une puissance européenne. Car c'est au niveau de l'Europe, comme l'abbé de Saint Pierre, qu'il cherche la notion d'un équilibre politique. Et, comme celui-ci, il sent qu'il est incompatible avec la logique de la domination que développe la théorie de la souveraineté de l'Etat. Sa théorie économique a ainsi des effets politiques et il le marque en parlant des « vrais patriotes ». Est-ce à dire que Pocock pourrait trouver chez lui des modèles de vertu républicaine? Quoiqu'il en soit, on voit se composer dans sa pensée deux préoccupations : l'une est la recherche des lois naturelles et des mécanismes de fonctionnement qui, sans leur être imputables comme des écarts

CORPUS, revue de philosophie

à la norme, régissent les actions des hommes, les phénomènes du commerce et de l'administration, les choses de la nature. L'autre est la science des négociations, un art de gouverner passé dans les pratiques du commerce et inspiré de la philosophie politique de la Renaissance. Cette science des situations concrètes et singulières, l'art de mesurer les enjeux et les transactions possibles, l'art surtout de penser les règles comme objet de transaction, la géographie enfin des institutions et des échanges, tels sont les éléments de ce que Dupont de Nemours nommera *une science nouvelle*. Elle reprend les éléments de la définition de Galilée : elle prend acte de la résistance des corps, ici en un sens juridique, elle prend acte des dimensions des phénomènes et de leur échelle de grandeur, des corps aux Etats et à l'Europe. Elle prend acte aussi de la définition de Vico : une science naturelle du droit.

Turgot, dans son éloge de Vincent de Gournay, a tracé les lignes directrices de sa vie. Après son séjour à Cadix et ses voyages dans les provinces d'Espagne, il revint en France en 1744 et fut, à partir de ce moment, en correspondance avec le comte de Maurepas alors Ministre de la Marine, car il ne cessait de faire des observations sur le commerce, la marine et les principes de l'administration et de la législation. Après avoir été à Hambourg et avoir voyagé en Hollande et en Angleterre, s'attirant l'estime des hommes les plus distingués, tant parmi les hommes d'affaires que parmi les ministres, il fut rendu à sa patrie par un événement imprévu : son associé et son ami mourut sans enfants en 1746 et le fit son légataire universel. Vincent quitta le commerce et prit le nom de la terre de Gournay. Maurepas pensa l'envoyer aux conférences de Bréda négocier les intérêts français, mais les circonstances de la guerre ne le permirent pas ; Gournay tourna ailleurs ses vues, acheta en 1749 une charge de conseiller au Grand Conseil et Machault lui fit donner une place d'intendant du commerce en 1751. Turgot déclare que « son entrée au bureau du commerce parut être l'époque d'une révolution ». Il savait que depuis un siècle, toutes les personnes éclairées, soit en Angleterre, soit en Hollande, [regardaient comme des restes de la barbarie gothique ces règlements prohibitifs qui gênaient le commerce]. Il ne concevait pas que les principes de l'expérience et du simple bon sens pussent être

Vincent de Gournay (1712-1774)

considérés comme un « système nouveau ». Il rencontra Daniel Trudaine, Intendant des finances, chargé des Ponts et Chaussées et du détail du commerce, qui l'encouragea à traduire Josias Schild et Thomas Culpeper, en 1754. Les circonstances empêchèrent l'impression de son commentaire. Il forma le dessein de visiter la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le haut et le bas Languedoc et revint ensuite par Lyon. Il ne reprit ses tournées qu'en 1755, après une interruption où il souffrit l'extraction d'une loupe dans le dos, opération qui dut être recommencée à trois reprises. Il visita alors La Rochelle, Bordeaux, Montauban, le reste de la Guyenne et Bayonne. Puis, après avoir suivi la Loire, il parcourut le Maine et l'Anjou et arriva en Bretagne lors de la tenue des Etats de 1756, ce qui fit l'occasion de proposer l'institution de la société d'Agriculture. Turgot s'étend plus longuement sur les voyages que sur les charges officielles, marquant un style d'administration dans lequel il reconnaissait Gournay comme son maître. Lorsque le dérangement de sa fortune lui imposa de vendre sa charge, Silhouette, contrôleur général le destinait à une des places de commissaire du roi à la ferme générale. Mais « lorsque la proposition lui en fut faite, dit Turgot, il était déjà attaqué de la maladie dont il est mort. Il avait épousé en 1748 Clotilde Verduc avec laquelle il a vécu dans une grande union et dont il n'a point laissé d'enfants ». Turgot conclut en rendant hommage à sa vertu, vertu qui ne se manifesta pas dans des actions d'éclat, mais dans les habitudes d'un homme d'Etat et d'un philosophe, qui régla sa conduite sur un sentiment profond de justice et de bienfaisance.

MIRABEAU VICTOR RIQUETTI MARQUIS DE (1715-1789)

Gentilhomme de Provence, Mirabeau prend très au sérieux son rôle de chef de nom et d'armes de sa famille et ses obligations de grand seigneur féodal. Ambitieux, il abandonne cependant ses terres pour s'installer à Paris et fréquenter les salons influents, cherchant à pousser aux premiers emplois son frère, le bailli de Mirabeau. Son mariage est un échec et l'engage dans d'interminables procès, ses enfants sont de mauvais sujets. Sa fortune est dissipée.

Ami de jeunesse de Vauvenargues et souvent reçu par Montesquieu, sa seule consolation est de réfléchir et d'écrire. Il s'exprime sans aucun souci d'académisme. Il publie anonymement, en 1750, un *Mémoire sur l'utilité des Etats provinciaux* où il défend les droits de l'ancienne noblesse d'épée et les privilèges du clergé, dénonce les financiers, l'administration royale, les intendants... En 1758, il fait paraître *l'Ami des hommes ou Théorie de la population*. Il rencontre Quesnay, devient son disciple, participe aux réunions du mardi et se consacre à l'exposition du « système ». En 1760, sa *Théorie de l'impôt* lui vaut un court emprisonnement. En 1763, il fait paraître à Amsterdam un ouvrage à la rédaction duquel Quesnay a eu part : la *Philosophie rurale ou économie générale et particulière de l'agriculture*. Le style confus des livres qu'il publie ensuite, malgré ses relations d'amitié avec le margrave de Bade et l'admiration du roi Gustave III de Suède, ne lui attirent plus la faveur du public. Il meurt en 1789 peu avant la prise de la Bastille. Il fut l'un des rédacteurs du *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances* (Paris, 1767 à 1774) ; il rédigea avec l'abbé Baudeau de 1765 à 1768 les *Ephémérides du citoyen* ou chronique de l'esprit national et bibliothèque raisonnée des sciences. Dupont de Nemours en fut le continuateur jusqu'en 1772 et c'est dans ce recueil que Mirabeau inséra son éloge du maître de la science.

Il déclare dans la Préface de la philosophie rurale que le tableau économique est comme la boussole du gouvernement des Etats. « Il nous fait arriver au port de la vérité morale par le développement des vérités physiques ». Le grain de blé est ainsi

CORPUS, revue de philosophie

un miroir aussi parlant de la sagesse divine que les astres et les mondes à l'infini. Mirabeau s'appuie sur le *Traité de morale* de Malebranche pour articuler le gouvernement du prince à l'ordre naturel : « le gouvernement du prince n'est pas, comme on le croit vulgairement, l'art de conduire les hommes ; c'est l'art de pourvoir à leur sûreté et à leur subsistance par l'observation de l'ordre naturel des lois physiques qui constituent le droit naturel et l'ordre économique par lesquels l'existence et la subsistance doivent être assurées aux nations et à chaque homme en particulier : cet objet rempli, la conduite des hommes est fixée et chaque homme se conduit lui-même. »

Les calculs sont donc à la science économique ce que les os sont au corps humain. Et la philosophie rurale développe une théorie des « dépenses ». Elles se réduisent à trois classes : rétribution des hommes employés aux travaux productifs et à l'exploitation annuelle des bien-fonds ; dépenses annuelles du revenu des propriétaires en denrées et marchandises manufacturées ; dépenses stériles faites par les hommes occupés aux services et aux travaux qui ne produisent pas de revenu.

Si la propriété du fonds de la terre est la base de toute société, la souveraineté n'est physiquement fondée que sur cela. Mirabeau en déduit la nécessité de l'impôt sur la terre et la liberté de l'entrepreneur de culture. L'étendue de la subsistance règle celle de la propagation, et la théorie de la population repose sur le même postulat d'une auto-régulation de l'ordre économique.

Même s'il a pu y avoir un effacement de Mirabeau devant Quesnay sur des questions techniques, il ne faut pas oublier qu'à l'origine du mouvement physiocratique, l'engagement de Mirabeau compte tout autant que celui de Quesnay. C'est à l'occasion, rappelle J. Cartelier, d'un projet de *Traité de la monarchie* que s'institua une étroite collaboration entre eux.

J. Cartelier évoque : « le coup de génie de Quesnay avec la conception du Tableau économique. L'image économique de la société, que Mirabeau et Quesnay conçoivent à ce moment, apparaît comme la seule façon possible, en ce milieu du XVIII^{ème} siècle, de rationaliser la réforme (et donc la conservation) de l'ordre social traditionnel de l'Ancien Régime. Rejetant les

Mirabeau Victor Riquetti marquis de (1715-1789)

justifications morales et religieuses, ne percevant dans la propriété foncière que son aspect économique fonctionnel, Quesnay va montrer que la société est fondamentalement un ensemble de relations monétaires entre différentes classes, chacune ayant un rôle économique précis. Corrélativement, il réussit à enlever à la classe dominante tout caractère féodal et à la faire apparaître, ainsi que le Souverain, essentiellement comme le rouage central de la vie économique » (GF p.20)

Là où Marx dénonce une contradiction, Cartelier repère une conciliation.

Quesnay avait lu *l'Ami des hommes* et rencontra le marquis de Mirabeau en juillet 1757. Chacun s'inspirait de Cantillon, mais Quesnay critiqua le marquis d'avoir mis la population au principe de la richesse alors qu'elle en est un effet. Dès lors se réunirent, autour de Quesnay et de Mirabeau, les premiers éléments de l'école physiocratique : Gournay, Turgot et Lemercier de La Rivière ne se proclamaient pourtant pas disciples. Quesnay avait la plus grande considération pour Lemercier de La Rivière qui dut sans doute à sa recommandation auprès de madame de Pompadour d'être nommé intendant de la Martinique en 1759. Dès 1757, le marquis, écrit J. Hecht, envoyait ses moindres productions à Quesnay qui les lui retournait annotées, commentées, corrigées sur le fond et la forme. Il annota son *Bref état des moyens pour la restauration de l'autorité du roi et de ses finances*, il ajouta à la quatrième partie de *l'Ami des hommes* les *Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce*. Les lecteurs devaient publier leurs réponses dans le *Journal économique*, mais les réponses étaient déjà dans les questions.

Le tableau économique avec ses explications parut dans la sixième partie de *l'Ami des hommes*. Mirabeau refondit l'Explication et l'Extrait. Les cinquième et sixième partie contenaient encore le *Mémoire sur l'agriculture* et la réponse à l'*Essai* (de Duclos) *sur les Ponts et Chaussées*. En 1760, Quesnay rédigea avec Mirabeau, et avec l'aide de de Butré, Morin et Le Grand pour les calculs arithmétiques, la *Théorie de l'impôt* qui devait primitivement s'appeler *Doctrine de l'impôt*. Mais au lieu de

CORPUS, revue de philosophie

se voir attribuer une place de premier ministre, Mirabeau fut emprisonné quelques jours à Vincennes et exilé deux mois sur ses terres. Les deux auteurs retirèrent de la circulation les exemplaires du Tableau et Mirabeau se consacra à la rédaction de *La Philosophie rurale*. Mirabeau y citait Malebranche et l'amour de l'ordre. L'ouvrage paraissant suspect au gouvernement, fut supprimé, réédité à Amsterdam. Une traduction des principaux passages parut en anglais, et une traduction allemande dix ans plus tard.

Il mourut en juillet 1789 peu avant la prise de la Bastille et Tocqueville put dire qu'il représentait l'invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal.

LEMERCIER DE LA RIVIERE (1719-1801)

Le portrait que trace Louis Philippe May de Lemerrier de La Rivière marque à la fois un homme d'Etat sachant prendre la mesure des situations et des circonstances, et un financier avisé mettant au service de l'Etat et pour sauver le commerce des colonies une véritable virtuosité dans le maniement du crédit. Car la thèse de May est de réévaluer le statut de la doctrine physiocratique selon les protagonistes et de montrer que pour Lemerrier du moins, elle est nouvelle en ce qu'elle est une science expérimentale.

Nommé en 1759 intendant des Antilles, Lemerrier y trouve l'occasion de mettre à l'épreuve la nouvelle science économique. Mêlé au conflit qui opposa la Cour et le Parlement, il suivait en même temps les discussions de Quesnay, de Mirabeau, de Vincent de Gournay. Magistrat et juriste, mais aussi financier et économiste, il est d'abord attentif à la dimension expérimentale de la « science nouvelle » comme l'appelle Dupont de Nemours. Pas plus qu'il ne faut sous-estimer la connaissance des institutions chinoises transmise par les jésuites, il ne faut sous-estimer en effet l'importance du cadre colonial dans l'expérimentation et l'évaluation d'une législation nouvelle aux Antilles. Attentif aux caractères de la culture de la canne à sucre il y voit, comme dans les vignobles de ses terres tourangelles, une culture à bras, distincte de la culture à chevaux des grandes plaines à blé et qui induit une toute autre division du travail : Il dira que « chaque domaine est une manufacture », tant la division du travail y est poussée, tant l'ingéniosité des mécaniciens s'y investit en inventions ; cette organisation très ramifiée, qui inspirera les analyses d'Adam Smith, pourrait se commenter par la comparaison du code Noir à un code militaire et du livre de Comptes à la Bible des sociétés esclavagistes. En remarquant que le rôle des avances et le facteur humain y étaient plus importants que partout, et lorsqu'il aura quitté les colonies, il n'hésitera pas à faire la théorie du « produit net des nègres ».

Cette articulation de la division du travail à l'importance des investissements et des fonds de roulement, au moment où il faut faire face au problème des subsistances et de la défense de l'île,

CORPUS, revue de philosophie

l'obligent pourtant à revoir les positions des doctrinaires du système sur la division de la société. La variété des ressources de chacune des îles et la répartition des productions obligent à une liberté de circulation : ce sont alors les commerçants plus que les planteurs qui soutiennent les intérêts nationaux et consentiront à des sacrifices pour soutenir de leur crédit le gouvernement royal.

Il fut en juillet 1759 créateur d'une chambre mi partie de commerce et d'agriculture, élue par une aristocratie de planteurs et destinée à collaborer de ses conseils avec les administrateurs dont elle devait surveiller la gestion. Une représentation auprès du gouvernement devait du même coup en faisant évoluer la législation dans le champ expérimental colonial, diminuer le prestige des institutions anglaises.

Dans son discours d'ouverture et pour instruire de leurs devoirs les membres de la nouvelle chambre, il déclare : « Il vous faut cesser d'être séparément cultivateurs et séparément commerçants, [...] vous devez devenir l'un et l'autre en même temps, [...] vous devez devenir hommes d'Etat » (cité par L.P. Le May, ouv. cit. p. 33).

Car il voit le commerce unir les parties de l'Etat comme dans un cercle où le mouvement de l'un des points se communique de proche en proche et successivement aux autres. C'est ainsi qu'il analyse la situation des colonies frappées par la guerre avec l'Angleterre : l'offre des sucres et des cafés ne rencontrait plus la demande, le ralentissement du trafic avec les colonies espagnoles avait raréfié les devises, la circulation des denrées et des signes monétaires était arrêtée, le crédit aboli. Pour ranimer le crédit, Lemer cier suscite une év asion des capitaux vers la métropole avec des créances payables à Paris ; il se fait banquier et n'hésite pas à tirer des billets à ordre sur ses propres biens en France, mobilisant sa fortune personnelle au service du roi pour redonner du mouvement aux affaires des colonies. Il créa ainsi une petite banque qui reproduisait à une échelle minuscule les puissants organismes de crédit des Anglais et mit ainsi à profit les leçons inspirées de Cantillon et la littérature financière qui avait fleuri après les expériences de Law. C'est donc l'expérience qui l'instruisait ici et non les hypothèses de doctrine. Et par exemple, c'est l'expérience des colonies qui fait apparaître la monnaie

Lemercier de la Rivière (1719-1801)

comme un substitut du crédit. Toute la théorie monétaire de l'ordre naturel et essentiel en dépend, dit May. Contrairement aux principes de l'Ecole, il justifiera l'impôt indirect par l'illusion du partage de l'impôt entre les différents agents économiques et écrira même un traité de fiscalité : *Observations sur l'imposition ordonnée par le roi* (1763)

Il n'en reçut pas moins une lettre de révocation (8 mai 1764) à laquelle il répondit : le *Mémoire justificatif* montre que les différentes mesures qu'il avait prises correspondaient à une nécessité absolue : ainsi l'introduction des nègres étrangers (une petite société anglaise créée pour la circonstance était une infraction au pacte colonial mais sauvait le commerce de l'île), la règle de l'hôpital de Port Royal (ingérence de l'Etat dans ce qui était considéré comme ne relevant que de la responsabilité de l'Eglise), tout ce qui lui était imputé comme une infraction, il le faisait valoir comme une évolution de la législation commandée par les circonstances.

Mais le mémoire eut une diffusion considérable en fonction aussi d'autres enjeux. Il montrait que les colonies étaient des provinces au même titre que les autres, il proposait de rendre public le rôle général des impôts et l'établissement de l'assiette (semblant répondre, comme le dit May, au vœu de Diderot dans *l'Entretien d'un père avec ses enfants*) et l'inventaire général des bien-fonds proposé par Vauban (*Dîme royale*) trouvait un défenseur. On sait que la discussion publique de telles matières valait à l'abbé Baudeau l'exil, que Morellet écrivit sur la liberté d'écrire et d'imprimer sur les questions administratives pour défendre l'idée que la discussion dans l'espace privé des salons était comme le laboratoire des actes législatifs. Ces vues nouvelles allaient contre la représentation de la monarchie absolue. L'Edit de liberté sur le commerce des grains (1764) met en évidence un aspect de la lutte entre les Anciens et les Modernes. Les Modernes vont s'appuyer sur l'autorité de Montesquieu et de Bertin pour défendre la liberté de commerce des Colonies. Ces arguments sur le libre-échange, issus de la constatation de la solidarité économique des îles de l'archipel, vont permettre aussi de poser le problème de la paix

CORPUS, revue de philosophie

internationale, pas seulement en termes juridiques comme l'abbé de Saint-Pierre, mais en termes économiques : la consommation comme mesure de la production doit, par les mécanismes du crédit et de la fiscalité, être évaluée à l'échelle internationale. Et ainsi la réflexion des physiocrates débouchait sur la recherche des superstructures politiques permettant de mettre en oeuvre cet ordre naturel des sociétés.

Ses adversaires ont eu beau jeu de dénoncer le naturel de cet ordre, soit comme arbitraire (ce fut le cas des grands propriétaires fonciers pour qui la propriété avait été jusqu'alors la limite de la souveraineté royale), soit comme inique (ce fut le cas de Mably, de Linguet, de tous ceux qui mirent en question la légitimité de droit français fondé sur la propriété de la terre). Ils firent de lui plutôt l'idéologue du parti physiocratique que le théoricien d'une expérience. Et, à l'époque où l'*ordre naturel* fait l'objet de tous les débats sur le physique et le moral de l'homme, où la question de l'intérêt privé et de l'intérêt public cherche à se déterminer par rapport à une problématique de la concurrence qui implique à la fois des modèles de consensus et des modèles de conflictualité, Lemer cier de La Rivière distingue l'intérêt commun de l'intérêt du plus grand nombre. La question du statut du peuple, de son identité, est éludée par Lemer cier au bénéfice d'une problématique du consensus.

Le discours préliminaire de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés* est exemplaire à cet égard et considère comme résolue la question de l'unité du corps politique. Et même si la différence, voire l'opposition entre les classes, entre le souverain et les corps particuliers, entre les magistrats et la société, est évoquée dans l'intérêt général, ce n'est que pour montrer la convergence « naturelle », c'est-à-dire spontanée des intérêts divers dans l'intérêt général. On assiste à une sorte de synthèse du calcul économique et de la providence dans un discours leibnizien du meilleur ordre possible. On peut cependant montrer, nous l'avons fait dans *L'ordre des échanges*, que si le signifiant est leibnizien, le fond des arguments ne l'est pas. En effet, Lemer cier s'appuie sur une statique des mécanismes de compensation entre forces et contre-forces, mais Mably lui objecte que l'évidence n'est pas une force et lui contestera cette identification des représentations aux

Lemercier de la Rivière (1719-1801)

forces. En énumérant, selon un ordre hiérarchique, les intérêts des rois, les intérêts des propriétaires de terre, les intérêts de la classe qui vend ses travaux aux autres hommes, les intérêts des Ministres des Autels, les intérêts des indigents, les intérêts des commerçants, Lemercier déclare écrire pour chaque catégorie, écrire « pour les intérêts du corps entier de la société », car « les hommes, en se réunissant en société, n'ont eu d'autre objet que d'instituer parmi eux des droits de propriété communes et particulières à l'aide desquelles ils pussent se procurer toute la somme du bonheur que l'humanité peut comporter » (Discours préliminaire de *L'ordre naturel...*).

La naturalisation de l'institution de la propriété de la terre et de la monarchie est un fait de la pensée physiocratique déjà souligné par Galiani, par Linguet, par Mably, par Marx etc. Cette démarche libère en quelque sorte, la réflexion sur une logique purement administrative ou plus exactement, permet de faire l'hypothèse de l'indépendance de l'administration par rapport à la structure politique. Une autre conséquence de cette théorie, c'est que le paradigme de la propriété foncière implique l'exclusion des sociétés non agricoles. Ainsi Lemercier n'hésite-t-il pas à définir les peuples chasseurs comme des sociétés criminelles, en dénonçant l'avortement, l'infanticide, l'élimination des vieillards comme les pratiques communes de ces sociétés non agricoles. On voit bien que Lemercier, à la différence de Diderot dans le *Supplément au voyage de bougainville*, ne cherche pas à interroger les autres « codes » qui ne dépendent pas du droit chrétien mais qu'il exclut de l'humanité ceux qui ne le pratiquent pas. C'est sur ce point que les critiques de Mably dans les *Doutes proposés aux philosophes économistes* (1768) seront les plus vives.

L.-P. May, centrant son attention sur l'ordre économique, dit de *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* que l'ouvrage ajoute à la théorie des physiocrates une théorie générale de l'impôt et se subdivise en trois parties : une morale explicitement liée à celle de Malebranche, une économie sociale, une théorie du revenu public.

La théorie de l'ordre social est justifiée par une philosophie du bonheur : les interprètes peuvent hésiter ici entre un

CORPUS, revue de philosophie

matérialisme et un catéchisme. Mais peut-être cette théorie de l'ordre n'est-elle qu'un « passage obligé » sur la fin providentielle de l'humanité. Les considérations sur le meilleur ordre possible ont une fonction de justification sans doute mais ne sont pas des concepts opératoires. Quoiqu'il en soit, toutes les institutions doivent tendre vers la plus grande multiplication possible des productions et des hommes et c'est précisément la fonction d'une institution comme la propriété.

Cette théorie de la propriété va mettre en oeuvre, avec le concept d'avances, celui de produit net, distinct du bénéfice industriel, et lié à la productivité de la terre. La circulation du produit net implique des mesures d'abaissement des droits et péages, la construction de routes, de canaux, de flottes, et des traités de commerce. Ce sont, comme le souligne May en citant Cantillon, les « humeurs, modes et façons de vivre » des propriétaires de terre qui déterminent la mesure de la consommation et de la production.

Les conditions de réalisation de l'ordre économique impliquent des fonctions de sûreté et c'est le souverain qui en est garant (Quesnay aurait déclaré au Grand Dauphin que ce n'est pas le souverain éclairé qui gouverne mais la Loi). Le souverain, lui dont les physiocrates critiquent toute volonté d'ingérence et d'intervention (ce qui justifie le libéralisme d'y voir son origine) voit définir ainsi son triple rôle de gardien de la liberté, gardien de la connaissance et gardien des biens et des personnes. Mais seule une confédération générale permettra, par un système de la balance de l'Europe, d'établir cette paix perpétuelle : « elle est tellement dans l'ordre de la nature qu'on doit la supposer toujours faite, ou plutôt toujours existante sans l'entremise d'aucunes conventions expresses à cet égard et par la seule force de la nécessité dont elle est à la sûreté politique de chaque nation en particulier » (cité par May, 69). Lemer cier explicite ainsi une « fraternité » par laquelle la nature, de nation à nation, a établi les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'entre un homme et un autre homme.

Grimm (cité par May) a défini comme « newtonianisme rural » cette philosophie. La doctrine de l'évidence s'éclaire par le recours à Malebranche et à l'ordre et par le recours à Newton et au

Lemercier de la Rivière (1719-1801)

modèle géométrique de la démonstration, et le tableau économique de Quesnay y prend son titre de science.

Mais il ne faut pas oublier l'ouvrage que Lemercier rédige contre Galiani, pour récuser son analyse des phénomènes micro-économiques, sa théorie de l'espace social, sa philosophie de la connaissance du singulier. Si la tension est vive entre Galiani et les physiocrates, c'est que Galiani dénonce la prétention à l'universalité de leur expérience, les effets de système, et leur méconnaissance des phénomènes de marché liés à l'opinion publique, à des effets de retard et d'anticipation dans la transmission des nouvelles.

La correspondance de Diderot et de Falconet nous livre les pourparlers qui précédèrent l'invitation que Catherine II fit à Lemercier en 1768 : elle crut voir dans le défenseur du despotisme éclairé et l'ancien intendant de la Martinique le législateur qui lui permettrait de donner à ses peuples un nouveau code. Mais, écrira plus tard La Rivière au Premier Consul : »Elle ne m'avait appelé à sa Cour que dans l'espoir de me faire servir à organiser, à consolider le despotisme arbitraire des maîtres de cet empire ». Et il regagna la France où, en 1774, à l'écart des affaires, Turgot lui donnera cependant un rôle de législateur à jouer (May p.96).

En dépit des attaques de la magistrature et des Parlements qui ne cessent, de 1767 à 1770, de préconiser des économies et qui menacent de ne pas enregistrer des édits qui, si le système des économistes prévalait, assujettiraient la terre à l'impôt, le clergé et la noblesse à la taille, la Couronne n'a pas de meilleurs alliés que les physiocrates : Mirabeau publie son *Précis de l'ordre légal*, Saint-Pérvy son *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect*, Baudeau et Le Trosne travaillent dans le même sens. Lemercier de La Rivière publie en 1770 *L'intérêt général de l'Etat ou la liberté du Commerce des blés...* De cette défense de la liberté du commerce et de la circulation entre les colonies françaises et l'étranger témoigne aussi la suppression du monopole de la Compagnie des Indes et la création d'un Bureau des Indes au Ministère de la Marine à l'initiative de Choiseul.

Mais l'attitude de Lemercier de La Rivière est complexe : car il reste un parlementaire et c'est pourquoi il refuse d'entrer dans le nouveau Parlement qu'institue Maupeou. Dès lors, Lemercier

CORPUS, revue de philosophie

ne conserve plus d'audience qu'à l'étranger (May p.88) : Frédéric II avoue l'importance du despotisme légal, Gustave III demande à Lemer cier un traité sur l'instruction publique (publié en 1775 à Stockholm et à Stuttgart). Il entreprend un cadastre. Il est invité à rédiger l'ébauche d'une constitution pour la Pologne, tâche à laquelle Rousseau et Mably ont également été conviés. Le titre en est : *L'intérêt commun des Polonais ou mémoire sur les moyens de pacifier pour toujours les troubles actuels de la Pologne, en perfectionnant son gouvernement et conciliant ses véritables intérêts avec les véritables intérêts des autres peuples.*

Ce traité de physiocratie appliquée réaffirme l'ordre naturel de la propriété, de l'autorité suprême, mais surtout critique la culture faite par des colons esclaves qui entraîne le défaut des avances, la faiblesse de la consommation des bourgeois et la misère des propriétaires nobles ; le plan d'émancipation reprend donc les analyses de l'ancien intendant des îles pour qui le propriétaire doit évaluer sa richesse sur la somme du revenu disponible que procure la culture des terres.

Lorsque Louis XVI appelle Turgot tout en ressuscitant le Parlement, Lemer cier, dit May, quoique maintenu à l'écart des affaires, reprend son rôle de mentor de la monarchie.

C'est Sartine qui le lui confie. A propos de la réorganisation des colonies, Sartine convoqua à Versailles en 1775 quelques administrateurs des colonies, Gouverneurs généraux et Intendants, et Lemer cier fut donc appelé à cette tâche de « chirurgie législative », comme dit May, au sein de ce comité de législation. Il s'agissait, composant les intérêts économiques et le discours sur l'Humanité, de surveiller les maîtres d'esclaves. Emilien Petit publiait en 1771 un *Code de la Martinique* et préparait un *Code de Saint Domingue*. Mais il s'agissait en même temps, compte tenu de l'évolution de la population qui n'était plus celle des premiers colons, et des changements dans l'Etat, de proposer des éléments d'un système parlementariste : des Chambres coloniales. C'était en même temps, tenter de désarmer les partisans du modèle anglais.

Mais en même temps, comme il y a conflit entre le Département des Finances et celui de la Marine, le marquis de Castries, sous l'influence de Necker, succède à Sartine. Lemer cier fut chargé de deux des quatre sections du Ministère de la Marine,

Lemercier de la Rivière (1719-1801)

la comptabilité des Colonies et celle des Ports et Arsenaux. Dans l'exposition sommaire de ces nouveaux principes de législation, il est dit que « le premier de ces principes est que les lois doivent être puisées dans la nature des choses et faites pour la nature des choses ». L'expression est ambiguë car la nature des choses renvoie à un ordre essentiel qui n'est rien moins qu'arbitraire. Mais pourtant, le vocabulaire est une discrète allusion à Montesquieu et renvoie au moins à la force des choses, aux rapports de force et aux pouvoirs locaux avec lesquels négocier pour éviter (s'il en était temps) une révolution violente. C'est en tout cas la préoccupation de Lemercier.

Ainsi furent créés en 1784, par arrêt du Roi, six ports d'entrepôt à Saint Domingue et aux Iles du Vent dans lesquels les étrangers étaient admis à décharger les matières premières que la Métropole ne pouvait fournir et à charger les tafias et les sirops. La seconde loi était en forme d'ordonnance sur les procureurs et concernait le travail des esclaves avec les premières mesures de protection sociale. Ce qui n'en souleva pas moins de violentes protestations des Chambres de Commerce et d'agriculture, encore que les législations espagnoles et anglaises aient jugé utile de s'inspirer de ce texte.

Si bien que, sur des mesures que Lemercier avait préparées et que rédigea Lambert dans un véritable *Corpus juris civilis* (May, p. 122), les colonies précédèrent la Métropole : création d'un Conseil supérieur unique, réforme de la Coutume de Paris, résorption des dettes, publicité des hypothèques, réforme de la comptabilité. Les Assemblées coloniales avaient précédé les assemblées provinciales. Mais, malheureusement, l'application de ces lois suscitera conflits et massacres et Lemercier y perdra même son fils.

Le bénéfice d'une telle politique se voit dans le traité de 1783 qui assure à la France la parité économique avec l'Angleterre dans les Indes ; en renonçant à tout impérialisme territorial, la France se voit confirmer son droit de commerce avec les colonies anglaises aux Indes. Lemercier avait bien dit qu'il était physiquement impossible qu'une politique qui blesse les intérêts des autres nations n'ait pas les autres nations pour ennemies. On assistait enfin à l'abandon de cette politique « primitive ».

CORPUS, revue de philosophie

Rendu à la vie privée en 1785, Lemer cier continua à défendre les principes des Economistes par sa plume. Ils inspirent le plan d'assainissement des finances de Calonne en 1786. Calonne nomme Dupont de Nemours conseiller d'Etat et Directeur du commerce.

A la fin de l'année 1789, Lemer cier adresse une *Lettre à Messieurs les Députés composant le comité des finances*. Il propose un projet d'amortissement de la dette, lié à la perception d'une dîme de tous les revenus et à la transformation en Banque Nationale de la Caisse d'Escompte. Cet institut aurait été alimenté par les ressources des Caisses de revenus des Communautés religieuses, par la vente des biens nationaux et aurait ouvert un crédit à l'Etat sous forme de billets-monnaie, dotés d'une prime annuelle et portant intérêt, et de fonds de banque. Outre l'amortissement de la dette et la diminution du taux de l'intérêt, le bénéfice en aurait été l'accroissement de la circulation et l'augmentation de la vente des biens nationaux.

Mais Lemer cier dessina aussi le *Canevas d'un Code Constitutionnel* dans l'*Essai sur les Maximes et les lois fondamentales de la Monarchie française*. On y lisait la restriction de la souveraineté à la protection du droit de propriété, entre les individus et contre les peuples étrangers, ainsi qu'une restriction de son pouvoir en matière de fiscalité.

Le débat sur ce qui devait servir de mesure aux contributions, en l'absence de cadastre, ne pouvait aboutir qu'à la proportionnalité entre les contributions et les besoins de l'Etat, estimée par les Représentants du peuple. Il appartiendra à l'Empire à partir de 1807, de dresser le Cadastre, non sans rencontrer des oppositions.

La Constituante se laissa conduire par les principes des Physiocrates. Pour faire face aux troubles des Iles du Vent dans la situation où elles étaient appelées à élire au suffrage universel des blancs les assemblées chargées de faire connaître leurs vues sur la Constitution, la Législation et l'Administration qui leur convenaient, le Ministère songea à rappeler Lemer cier mais sa santé (une attaque de goutte) ne lui permit pas « de consacrer à sa Patrie ses derniers moments » comme il l'écrivit. Retiré sur l'une de ses terres à Grigny, et Président de cette commune aussi longtemps que la loi révolutionnaire le permit à un ci-devant, il

Lemercier de la Rivière (1719-1801)

employa ses derniers loisirs à secourir malades et blessés et à écrire : « *L'heureuse nation ou gouvernement des Féliciens, peuple souverainement libre et heureux sous l'empire absolu des lois* », ou encore une *Pétition sur les subsistances*.

Ruiné à la suite des troubles de Saint Domingue, réduit à la plus extrême pauvreté il sollicita une rente auprès du Citoyen Premier Consul avant de mourir à Grigny en 1801.

LE TROSNE GUILLAUME-FRANÇOIS (1728-1780)

Guillaume-François Le Trosne, ancien avocat du roi et conseiller honoraire au bailliage et présidial d'Orléans, membre de la société d'agriculture de la même ville, honoraire de celle de Berne, associé de l'académie royale des Belles-Lettres de Caen, naquit à Orléans en 1728. Il suivit les leçons de Pothier et se fit une haute idée de la fonction de magistrat. Jusqu'en 1763, il ne produisit que des écrits sur des questions de droit naturel, de droit civil, de droit des gens. Il écrivit des *Vues sur la justice criminelle*, que publia en 1782 Brissot de Warville. Dans un *Discours sur la décadence de la magistrature*, il posa vingt deux principes économiques qui énoncent la liberté entière du commerce des grains et les principaux rapports de ce commerce. Il s'élève contre l'arbitraire de l'imposition sans critiquer ses formes.

Il critiqua les entraves au commerce des grains qui subsistent dans le fameux édit de juillet 1764, montrant que la France avait intérêt à laisser les étrangers transporter l'excédent de ses céréales.

Devant la multiplication des articles d'économie politique, la *Gazette du Commerce* devint insuffisante et on créa le *Journal d'Agriculture*. Le Trosne y collabora régulièrement sous le pseudonyme de la lettre M. Les critiques disputent pour savoir quelle fut la part relative de Le Trosne, de Mirabeau et de Dupont de Nemours dans la conversion de l'abbé Baudeau à la physiocratie.

Il écrivit plusieurs pamphlets sur les entraves de la navigation et en 1766 une dissertation sur le tort que les exclusions causent au commerce et sur l'illusion de croire aux avantages d'en recevoir la balance en argent (*Ephémérides*)

Dans *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, il commenta longuement la division de la société en trois classes, cultivateurs, propriétaires, classe salariée, pour montrer que le travail de la culture fournit non seulement à sa propre dépense, c'est-à-dire à celle du travail en lui-même, de ses agents et de tous leurs salariés, mais à celle de toute la société,

CORPUS, revue de philosophie

produisant un excédent plus ou moins considérable sur lequel vit la classe des propriétaires qui entretient à son service une infinité de gens dont elle paie les travaux et qu'elle ne peut payer qu'avec ces richesses que lui fournit le travail productif dont elle partage les fruits.

De toutes les parties de l'administration, celle de l'impôt est la plus importante. Il n'est point de pays où l'impôt puisse être assis sans risque de nuire aux dépenses productives, ailleurs que sur la terre par un partage régulier et proportionnel du produit net de chaque héritage. Il sera nécessaire d'inventorier tout le territoire dans le plus grand détail, de l'enregistrer et il sera essentiel de confier l'assiette et la répartition de l'impôt aux propriétaires et de ne confier qu'à eux. Or tous les pays connaissent les impôts indirects. Il sera nécessaire de trouver les voies intermédiaires, de ménager les intérêts et même les préjugés, pour permettre à la réforme de s'opérer sans secousse.

Il dédicà *De l'ordre social* au margrave régnant de Bade. En exposant les « principes de la science de l'ordre », il établit cette liaison intime entre les lois sociales et les lois physiques qui caractérise la doctrine des physiocrates. La science de l'administration qui autrefois ne présentait que des mystères impénétrables et des « règles factices, arbitraires et variables » est désormais une science accessible au public et susceptible d'être mise en oeuvre par toutes les parties de la nation.

Il critiqua Rousseau qui lui-même démasquait dans le privilège de l'agriculture l'origine juridique de la propriété foncière. Il critiqua Condillac qui avait soutenu qu'il y a deux sources de richesse, la terre et le travail et qui dénonçait sur ce point la confusion des définitions des jurisconsultes. Condillac mettait en question le recours des physiocrates à l'évidence, montrait que la propriété repose sur l'arbitraire des institutions historiques et rendait problématique la notion de valeur, Le Trosne attirait l'attention sur la vitesse de circulation de l'argent, sur le fait que le crédit tient lieu de monnaie dans le commerce. Il était en somme relativement éclectique, empruntant tantôt aux physiocrates et tantôt à Cantillon. Pour traiter du « vrai prix des choses », il ne se contente pas de critiquer les prohibitions et les taxes, il montre le rapport des salaires aux marchés, et étend sa réflexion au marché des monnaies, au change et au prêt à

Le Trosne Guillaume-François (1728-1780)

intérêt. Et même lorsqu'il fait du blé la mesure des valeurs, il se sépare des physiocrates par sa réflexion sur le luxe, qui est une analyse des types de sociétés, des formes de goût, et de leur relation à un progrès social. C'est son attention aux petites différences qui le sépare des physiocrates. Peu soucieux de prêcher une doctrine ou un système, il est finalement plus proche de Montesquieu ou de Galiani car il pense le primat des institutions sur les subsistances. Cependant, dans les additions qu'il fit à *l'Essai sur le commerce et le gouvernement*, Condillac tint compte des critiques de Le Trosne et de Roubaud et, parce qu'il avait augmenté considérablement les deux premières parties, renonça peut-être pour cette raison à écrire la troisième (d'après Le Roy).

Le Trosne fut avec Roubaud, Ameilhon, un des collaborateurs du *Journal d'Agriculture, du Commerce et des finances*, Paris, 1779, et fournit aussi beaucoup d'articles aux *Ephémérides du citoyen* dirigées par Baudeau.

BAUDEAU NICOLAS (1730-1792)

Chanoine régulier, prieur de Saint-Lô en Normandie, prévôt mitré de Widziniski en Pologne, de l'académie de Bordeaux, Nicolas Baudeau naquit à Amboise en 1730 : c'est ainsi que le présente la *Biographie universelle* de Michaud. S'étant attaché aux économistes, et en particulier à Mirabeau, il composa un journal, les *Ephémérides du citoyen ou chronique de l'esprit national* pour diffuser la doctrine de l'Ecole, et le journal passa ensuite dans les mains de Dupont de Nemours. Il aurait été quelque temps attaché au duc d'Orléans et serait mort dans la plus complète démence.

Il est surtout connu pour avoir porté à la connaissance du public les finances de l'Etat : Le volume de juillet 1776 des *Nouvelles Ephémérides économiques* (1774-1776) contient en effet un *Mémoire sur les affaires extraordinaires de finances faites en France pendant la dernière guerre, depuis 1756 jusqu'en 1763*. En évaluant la somme touchée par le roi pendant ces sept années, on voit que le relevé de ces deniers d'augmentation portent tous à la charge des sujets. « Le gouvernement jugea qu'un journaliste n'avait pas à révéler publiquement les secrets du ministère et à cette occasion, on lui ôta son journal et il fut exilé en Auvergne ».

Pourtant cet acte de diffusion des méthodes de gouvernement fait partie de la politique des physiocrates et de leur conception du public.

Il avait déjà formulé des critiques : *Sur le commerce d'Orient et la Compagnie des Indes* (1764), *Sur l'administration des finances du roi* (1765). Il posait aussi des problèmes de méthode en travaillant sur des comparaisons historiques : *Mémoires sur l'utilité de l'histoire particulière des provinces et sur la manière de les écrire* (1759) ; *Principes économiques de Louis XII et du Cardinal d'Amboise* (1785) ; *Charles V, Louis XII et Henri IV aux Français* (1787). Il fit oeuvre de militant : *Idée d'une souscription patriotique en faveur de l'agriculture, du commerce et des arts* (1765) ; *Avis au peuple sur son premier besoin* (1768) ; *Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire* (1768). Il fit oeuvre de polémiste : *Questions proposées à M. Richard de Glanières, sur son plan d'imposition soi-disant économique* (1774) ;

CORPUS, revue de philosophie

Eclaircissements demandés à M Necker sur ses principes économiques (1775); *Sur l'état présent de l'agriculture en Angleterre, traduit de l'anglais, avec des remarques sur l'état de l'agriculture en France* (1778).

Mais surtout il diffusa la doctrine économique : *Idée d'un citoyen sur les vrais pauvres* (1765) ; *Exposition de la loi naturelle* (1767) ; *Lettre d'un citoyen à un magistrat sur le vingtième et autres impôts* (1768) ; *Prospectus du Canal de Bourgogne, pour la jonction des deux mers* (1768) ; *Première introduction à la philosophie économique* (1771) ; *Dictionnaire du commerce* (1785), qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*.

L'exposition de la loi naturelle, publiée à Amsterdam et Paris, est une sorte de manifeste. « Tout homme adulte est chargé de pourvoir à sa propre conservation, à son propre bien-être, sous peine de souffrance et de mort : voilà certainement un devoir prescrit par la nature, la première de ses lois, dont la sanction est inévitable ». Et ainsi « l'exercice du droit naturel des hommes s'étend ou se resserre par le travail qui remplit le premier devoir prescrit par la loi de la nature ». La conséquence est la déduction d'un juste et d'un injuste, d'un bien et d'un mal moral, antérieurement à toute forme de société, ce qui légitime le travail comme droit à la consommation en même temps que premier devoir : ce qui serait un risque permanent d'usurpation si les hommes vivaient isolés, et la nature a donc institué un ordre plus avantageux, c'est l'état de société.

Une partie des fruits de la terre sera dévolue à l'autorité souveraine créée par le pacte social pour défendre la propriété et repousser l'usurpation. D'où la division de la société en classes : défense de la propriété, travail de l'industrie et des ouvrages de l'art, mais surtout, travaux des cultivateurs. La multitude « ne doit évidemment son existence qu'à la loi physique de la nature bienfaisante, qu'à la fécondité de la terre, qui rend, quand elle est sollicitée, sous la loi de l'ordre, par un travail assidu, beaucoup plus de fruits que n'en exigent les jouissances des Agriculteurs ». C'est le pur don gratuit de la terre qui est le premier moteur de toute la machine de la société, dit Quesnay. Ainsi se trouvent réunis à un même centre les intérêts de tous les hommes confédérés.

Baudeau Nicolas (1730-1792)

L'ordre social n'a besoin que d'être connu pour servir de règle et de flambeau à la liberté et l'intérêt personnel ». Et Baudeau en tire cette conclusion que « la première loi positive, la loi de toutes les autres lois positives est l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel qui est la règle souveraine de toute législation humaine, de toute conduite civile, politique, économique et sociale ». La source des grands désordres n'est que dans l'ignorance de ces principes. L'aspect le plus intéressant de cet ouvrage est sans doute dans la réflexion sur le droit des gens : la défense de la liberté de commerce entre toutes les nations, la distinction entre la conquête et l'établissement de colonies.

En conclusion, si l'abbé Baudeau a joué un rôle important comme directeur des *Ephémérides du citoyen*, et comme propagandiste, la teneur de ses écrits relève plus du mode déclaratif que du mode argumentatif.

NECKER JACQUES (1732-1804)

Né à Genève, Necker apprend le métier de banquier et fonde en 1765 sa propre Banque. Ayant su inspirer confiance à Choiseul, et devenu syndic de la Compagnie des Indes, il la ranime et la défend contre les physiocrates. Le salon de sa femme rivalise avec ceux de Madame Geoffrin ou de Madame du Deffand. Recommandé à Louis XVI par Maurepas en 1776, Genevois de religion réformée devient directeur général des Finances en 1777, sans pourtant être ministre d'Etat. Il réalise plusieurs réformes administratives (suppression de charges, réduction des traitements, abolition de la main-morte, allègement de la taille, révision de la cote des vingtièmes ; la régie des domaines, la régie des aides privent la ferme de la plupart de ses droits. Le fameux Compte-rendu au roi, tableau des recettes et des dépenses de 1781 , puis le projet d'assemblées provinciales élues lui attirent de nombreux ennemis chez les parlementaires et les intendants et il donne sa démission. Il rédige alors son *Traité de l'administration des finances de France* (1784). Ses réponses aux accusations de Calonne devant l'Assemblée des Notables le font exiler. Louis XVI le rappellera et le nommera directeur général des finances et ministre d'Etat. Il rétablit les Parlements, interdit la libre circulation des grains, pour pallier la disette et annonce la convocation des Etats généraux. Il conseille le doublement du tiers pour les élections et décoit les députés dans son discours d'ouverture aux Etats Généraux. Renvoyé, sa popularité provoque une panique financière ; il se retire à Bâle, sera rappelé après la prise de la Bastille et rentrera à Paris sous les acclamations. A l'Assemblée, il se heurte à Mirabeau auquel il a refusé l'entrée au Conseil du roi. En freinant le mouvement réformateur, en s'opposant à la sécularisation des biens du clergé, en réclamant le veto suspensif pour le roi, il dresse contre lui les Jacobins. Il se retire sur ses terres à Coppet en 1790 et rédige des essais pour justifier sa politique : *De l'administration de M. Necker par lui-même* (1791), *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats* (1792). Pour défendre le roi, il rédige les *Réflexions offertes à la nation française*, ce qui le fait inscrire sur la liste des émigrés. Il publie un *Cours de morale religieuse* (1800) et

CORPUS, revue de philosophie

Dernières vues de politique et de finances, ce qui irrite Bonaparte. Sa fille Madame de Staël rédige une *Notice* sur le ministre et son petit-fils édite ses œuvres complètes en 1821.

Le problème posé à l'opinion publique au milieu du XVIII^{ème} siècle et à travers les figures emblématiques et antithétiques de Sully et de Colbert est la question de savoir si, pour reprendre une expression de Galiani dont l'influence sur Necker se fera sentir, les blés sont affaire d'économie ou de politique. S'ils sont affaire d'économie, aux dires des physiocrates, un équilibre « naturel » s'effectue entre l'offre et la demande, le haut prix du blé, condition de l'esprit d'entreprise et de la prospérité du royaume, s'établit sous réserve que la compétence du souverain ne s'étende qu' à la sécurité des biens et des personnes et à la garantie de leur liberté sans qu'il puisse s'agir de réglementer le commerce, sans que la question des subsistances soit de son ressort : c'est la doctrine du laisser-faire, laisser-passer par laquelle les physiocrates reconnaissent leur dette envers Gournay. Si au contraire le blé est affaire de politique, il n'est plus question de justifier l'ordre économique par le recours à un modèle physique, il s'agit au contraire de penser les médiations institutionnelles de la décision, et les moyens de rendre opérante une réglementation : cet interventionnisme tant fustigé par les physiocrates et que reprend Necker dans *L'Eloge de Colbert* considère que la question des subsistances est une affaire trop grave pour la livrer au libre jeu des intérêts privés. L'approvisionnement en blé doit être un service public.

Necker, dans la perspective de poser sa candidature à la succession de Terray, poste qu'obtiendra d'abord Turgot, écrit trois ouvrages où il défend pour l'Etat le droit d'intervenir et de réglementer le commerce. En 1769, dans la *Réponse au Mémoire de Morellet sur la Compagnie des Indes*, qui reprenait le plan de liquidation de la Compagnie proposé par Gournay, Necker qui en est actionnaire en défend le principe dans une situation où la France est rivale de l'Angleterre et où il a fallu faire face aux dépenses de la guerre de Sept Ans. C'est défendre ce que ses adversaires dénoncent comme un monopole mais c'est aussi s'ériger en expert par rapport aux finances, c'est montrer la place de cette expertise dans l'art de gouverner, c'est prendre en

Necker Jacques (1732-1804)

compte les traditions de la monarchie en attendant d'en tempérer la souveraineté par les dispositifs des assemblées provinciales, ce qui sera toujours la pensée d'un Necker hanté par les procédures britanniques de la représentativité.

En 1773, dans *l'Eloge de Colbert*, Necker fait le portrait idéal de l'administrateur, du ministre des finances. On a souvent souligné que c'était son propre éloge mais c'est aussi, plus fondamentalement, la question de la définition de l'administrateur. Il a une tâche technique de rationalisation, d'évaluation qui est la condition de toute réforme dans un Etat moderne où la volonté politique s'appuie sur une compétence. De l'idée de cette compétence naîtront plus tard les écoles d'administration. La figure de Colbert correspondra donc à la connaissance de toutes les branches du commerce, au calcul de leurs effets mutuels. C'est cette réciprocité d'actions qui justifie l'attention du grand ministre au développement de la navigation, des manufactures, conditionnant celui des subsistances ; dans cette perspective, comme le dit Galiani, les réglementations prescrivent moins qu'elles ne préparent un autre état de choses qui pourrait les rendre alors superflues. C'est penser la fonction des réglementations plutôt que leur impérativité et c'est sans doute un trait de la philosophie moderne dans sa critique des diverses formes de finalité. Henri Grange montre que les Notes ajoutées à *l'Eloge* constituent un véritable petit traité d'économie politique donnant les grandes lignes du système de Necker. L'abbé Roubaud (*Journal d'Agriculture*) et l'abbé Baudeau (*Nouvelles Ephémérides*) se déclarèrent contre ces thèses. Mais elles trouvèrent l'appui des *Mémoires de Trévoux*, de *l'Année littéraire*, du *Mercure de France*.

Bien que contre son attente, Necker ait vu Turgot succéder à Terray, il n'en poursuit pas moins sa démonstration. L'expérience du financier et du diplomate se compose avec celle de l'expert en économie pour désarmer l'argument de l'adversaire et expliquer les avantages du bas prix du blé. C'est une denrée qui constitue l'alimentation principale des salariés. Galiani déjà s'était livré à une véritable anthropologie du pain à partir d'un objet qui est plus et autre chose qu'une denrée. En 1770, dans sa *Réponse aux docteurs modernes*, Linguet avait montré que le bas prix des services de cette espèce d'hommes que sont les journaliers, esclaves des temps modernes, était le fondement inavoué de la

CORPUS, revue de philosophie

prospérité physiocratique, sous couvert d'une idéologie de la liberté. Necker ne cesse de revenir sur le statut des salariés et sur la menace que constitue leur inévitable exploitation.

Si la justice humaine n'est que l'organisation d'une spoliation, il y a un rapport essentiel des idées religieuses avec l'ordre public. Comme la plupart de ses contemporains, et en particulier des Encyclopédistes, Necker pense l'utilité sociale de la religion, et une morale qui doit être d'autant mieux fortifiée par la religion que les conditions de l'histoire sociale ont changé : dans les nations naissantes, la main d'œuvre obtient une récompense proportionnelle à la rareté des ouvriers ; dans les anciens Etats de l'Europe, caractérisés par la différence des fortunes et la distance des conditions , une morale politique ne suffit pas à contenir la tension née de l'exploitation et de la misère. La majesté royale et le mythe monarchique, les rituels religieux et la magie du luxe ont donc, ensemble, leur fonction et leur efficacité.

Necker reconnaît que la propriété foncière est la condition de l'agriculture, il prend aussi en compte la richesse mobilière faite de rentes sur l'Etat et qui est considérable du fait de l'immense dette publique. Si bien qu'il utilise deux systèmes de division de la société, tantôt en salariés et capitalistes et tantôt en propriétaires fonciers, marchands, travailleurs agricoles ou industriels. Il y a ainsi coexistence, dans son discours, entre société de classe et société d'ordre (H. Grange).

En rupture avec la rhétorique du droit naturel et du bonheur, Necker fait des subsistances le pivot de la vie économique, de la propriété le fondement de la société, mais en lui assignant des limites prescrites par le bien général. Henri Grange parle de la loi d'airain des salaires, de la loi du marché du travail auquel celui qui ne possède que ses bras est assuré de voir toujours réduire le minimum vital et qui est sans doute l'école à laquelle Marx, lecteur de Necker et de Linguet, aura appris à déchiffrer les mécanismes de la plus-value relative. Necker va jusqu'à en tirer un argument pour le repos hebdomadaire dont l'abolition ne pourrait que programmer un abaissement du salaire. L'attention portée aux « pauvres » et à la misère du peuple, misère physique autant qu'affective et mentale,

Necker Jacques (1732-1804)

n'est pas seulement un effet de paternalisme. D'une part parce que Necker pense avec son siècle une évolution de la problématique de la charité et du don en une problématique de l'humanité. Mais aussi parce qu'il pense les institutions. Fier de la réalisation de l'hôpital fondé par sa femme, il considère qu'il y a un droit à l'assistance qui est dû parce que l'inégalité engendre un système de précarité ; et il envisage même avant Dupont de Nemours, la nationalisation des biens du clergé dans une œuvre de réforme de l'assistance publique à laquelle l'Eglise, absorbée dans la gestion de ses bénéfices, a failli. Il sera parmi les premiers à proposer d'étendre cette assistance aux pauvres à l'assistance aux prisonniers, les mettant, non sous la dépendance de l'administration de la justice, mais sous celle de l'administration des hôpitaux. Ce fut Necker qui obtint en 1780 l'abolition de la question préparatoire.

Ce sont ces considérations sur le peuple qui orientent sa politique en matière de luxe. Adversaire des lois somptuaires, il ne l'est pas comme Mandeville, dans une visée polémique contre les mystifications théologiques, ni comme Voltaire dans l'affirmation d'un progrès technique, mais il veut que la politique du luxe soit une politique de l'emploi, et que soient préférées les productions qui exigent une plus grande quantité de main d'œuvre. Ce qui engage naturellement une vision de l'histoire dont on a pu dire qu'elle était sommaire, dans la succession de périodes ascendantes et de désastres. Mais il ne faut pas oublier que cette périodisation est aussi un des traits caractéristiques de la politique des sceptiques et de l'anti-providentialisme dont Machiavel est l'un des représentants.

Cette réflexion sur la population s'oriente dans une voie qui est celle du siècle, l'anthropologie. La variété des productions en France n'est pas seulement affaire de climat, elle est aussi affaire de goût. Les modes renouvellent les idées dans les ouvrages d'industrie. La politique du luxe est une politique du goût. A sa manière, Necker s'inscrit contre les modèles antiques de frugalité républicaine.

Comme Cantillon dans le concept d'un rapport arpent / homme, Necker cherche une unité de mesure grâce à laquelle on pourrait orienter une économie dans le sens qui serait le plus favorable à la population et donc à la puissance. Ainsi préconise-

CORPUS, revue de philosophie

t-il des lois prohibitives sans protectionnisme : empêcher la sortie des blés et l'entrée des manufactures étrangères ; mais favoriser la circulation intérieure des blés et favoriser les produits manufacturés qui mobilisent une plus grande main d'œuvre et satisfont à l'augmentation de la demande de travail. Il s'agit en effet de développer la population : Necker distingue entre pays pauvres, pays équilibrés et pays à surpopulation. Mais il faut à l'homme d'Etat pour trouver le moyen du passage, un bureau de recherches et de renseignements, il faut des statistiques à la politique. Sur ce point du moins, Necker est d'accord avec Condorcet.

On retrouve toujours l'expert dans l'administrateur. C'est une des raisons aussi pour lesquelles Necker préférera l'emprunt à l'impôt.

La question de l'impôt est à l'ordre du jour à cause des dépenses militaires, de l'accroissement de la dette publique et aussi à cause des instances qui la décident : roi et assemblées provinciales. On sait que les physiocrates avaient beaucoup milité pour une plus grande transparence dans l'établissement de l'assiette et, dans la lignée de Boisguilbert, donné la préférence à un impôt sur la terre.

Comme les physiocrates, Necker dénonce les dispositions qui arrêtent le commerce : taxes, péages divers, et surtout droits seigneuriaux. Il critique la vénalité des charges qui donnent la noblesse et regrette les habitudes de la noblesse française, réticente à déroger malgré les recommandations de l'abbé Coyer, alors que la noblesse anglaise s'est engagée dans le processus économique. Mais il n'est pas pour autant hostile aux impôts indirects ni favorable à l'impôt unique sur la terre. Il avait écrit en 1781 le fameux *Compte-rendu au roi* qui était l'état des recettes et des dépenses du royaume : ce geste symbolique et nouveau manifestait la reconnaissance implicite du droit des sujets à être informés et du devoir du gouvernement de lui en fournir les moyens. Les chiffres n'avaient ici qu'une valeur occasionnelle, il s'agissait de faire le compte-rendu des réformes accomplies et à venir ; l'exposé du ministre, bilan et programme, était un appel à la participation. Le texte connut un vif succès et de nombreuses traductions. Il n'en suscita pas moins la chute de Necker qui

Necker Jacques (1732-1804)

avait ainsi dévoilé les pensions des courtisans dont Maurepas sut exploiter l'opposition au ministre.

Necker proposa une réforme de la politique de l'impôt : réglementation de l'impôt pour favoriser le développement du crédit, rationalisation de la perception, substitution de l'emprunt à l'impôt dans les dépenses de guerre. Pour financer l'aide aux colons révoltés pendant la guerre d'Amérique, plutôt que de lever un nouvel impôt, Necker recourt à un emprunt.

Lorsqu'il réorganise les corporations qu'il tient à conserver car elles sont les gardiennes des procédés de la fabrication de luxe de la monarchie, et que les goûts et les modes sont un facteur déterminant de l'économie, il préconise la baisse de l'intérêt pour favoriser l'investissement et un système intermédiaire entre la réglementation stricte des manufactures et la liberté totale.

Lorsqu'il s'agit de fixer le montant de la taille, Necker projette la création d'assemblées provinciales auxquelles seraient confiées les tâches de répartition et de perception de l'impôt. C'était à la fois la critique du système où les fermiers généraux étaient les créanciers de la monarchie et un dispositif de régulation du montant de l'impôt pour favoriser le ménagement du crédit et la circulation de l'argent, favorisant les entrepreneurs. On y vit plus tard l'origine des Etats généraux. Ces assemblées provinciales dont on ne fit d'abord l'essai que dans une province comportaient des élus des trois ordres, le tiers état en constituant la moitié. Necker était très attentif aux dispositions de la législation anglaise sur le vote des travailleurs. Dans le monde de la propriété et de l'inégalité, le droit de vote est un recours politique.

La loi est au centre d'un dispositif social où tous les citoyens sont à la même distance : cette égalité par rapport à la loi fonde la protection des propriétés et des libertés, elle n'interdit pas l'inégalité née de la concurrence. Il y a donc un besoin de loi qui instrumentalise la loi.

De cette perspective découlent deux choses :

1. l'Etat a pour mission de compenser un déséquilibre inévitable, de maintenir l'ordre dans la menace permanente qu'institue l'inégalité des fortunes et des conditions.

CORPUS, revue de philosophie

2. Dans cette fonction, le législatif et l'exécutif ne sont pas séparés, Necker fait la théorie d'une souveraineté composée. D'une part, parce qu'il démasque, comme la plupart des adversaires des physiocrates, le bénéfice des lois : « Presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité » (*Sur la législation et le commerce des grains*). D'autre part, parce qu'il pense une politique de la compétence et de la décision où le juridique est un moyen. Et ainsi la participation du monarque au pouvoir législatif est un des titres de chapitres du *Pouvoir exécutif dans les grands Etats*. Mais c'est au nom d'une régulation mutuelle : « On doit chercher à établir une liaison constitutionnelle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ; on doit songer que leur prudente association, leur ingénieux entrelacement seront toujours la meilleure caution d'une circonspection mutuelle et d'une surveillance efficace ». Et Necker de critiquer les législateurs français qui ont vu dans ces pouvoirs deux entités indépendantes. Là où Montesquieu raisonne en juriste sur les trois pouvoirs, Necker évalue les pondérations de la politique.

Montesquieu voit dans la constitution anglaise un modèle de distribution des pouvoirs, Necker remarque le contraste entre l'esprit de liberté des Anglais et la sacralisation de la dignité royale. Mystification intelligemment comprise et sagement pratiquée par les parlementaires mêmes. Paradoxalement, Necker est frappé par l'ordre centralisé, dans le pays du « local government » et du « justice of the peace ».

L'organe de gouvernement et l'organe de contrôle, pouvoir exécutif et pouvoir législatif s'équilibrent au prix d'une corruption qui jouerait ainsi, et de l'aveu même de Hume, un rôle régulateur. Necker ne tarit pas d'éloges sur la constitution anglaise, sur les ingénieuses proportions qui constituent la force du gouvernement, dans les distances ménagées entre la Couronne, les pairs et les représentants des Communes. Il regrettera que ce modèle de bicamérisme ne soit pas appliqué en France au moment de la Constitution de 1791, de la constitution de l'an III, de la constitution de l'an VIII.

Necker Jacques (1732-1804)

Au delà de l'opportunisme et de l'art du compromis qu'on lui prête généralement, on voit donc que Necker a cherché à redéfinir les fonctions étatiques. Il s'opposait aux physiocrates comme aux adversaires des physiocrates, aux partisans de Montesquieu, de Rousseau, de Mably. Comme le montre H. Grange en s'appuyant sur les analyses de Paul Bastid, à l'écart des économistes, des juristes et des systématiciens en général, il aura inspiré les *Principes politiques* de Benjamin Constant sur l'inviolabilité du chef de l'Etat et la responsabilité ministérielle, apportant ainsi une contribution théorique à l'élaboration du libéralisme.

DUPONT DE NEMOURS PIERRE-SAMUEL (1739-1817)

Après avoir manifesté ses talents dans les études littéraires aussi bien que scientifiques, Pierre Samuel Dupont de Nemours se vit ouvrir, par la publication en 1763 des « *Réflexions sur l'écrit intitulé : richesse de l'Etat* », la société des Economistes et coopéra dès lors au *Journal d'Agriculture* et aux *Ephémérides du citoyen*. Il fut appelé comme conseiller auprès de Gustave III, roi de Suède, puis auprès du margrave de Bade qui le choisit comme conseiller aulique de légation, enfin le roi Stanislas Poniatowski le nomma secrétaire d'un conseil d'instruction publique et gouverneur du prince son neveu. Collaborateur de son ami Turgot au Conseil général des finances, il le suivit dans sa disgrâce et en publia plus tard les oeuvres. Vergennes, ministre des affaires étrangères, le rappela comme conseiller d'Etat, et le chargea de rédiger le traité de reconnaissance des Etats-Unis en 1783 et le traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. Il prit une imprimerie pour poursuivre son oeuvre militante. Pendant la Révolution, fidèle à la monarchie, il fut naturellement visé par les proscriptions, dut se cacher et finit par émigrer aux Etats-Unis où il rédigea, en 1800, à la demande de Jefferson un Plan d'Education nationale pour les Etats-Unis d'Amérique. A la même époque, il communiquait à l'Institut une foule de mémoires sur l'économie politique, l'histoire naturelle, la physique, la géographie. De retour à Paris en 1802, il reprit sa place à l'Institut et devint Président de la Chambre de Commerce. A la chute de l'Empire, il prépara la restauration avec le gouvernement provisoire et fut secrétaire d'Etat sous Louis XVIII. Il mourut en 1817 des suites d'un accident.

Outre un ouvrage sur le commerce de la Compagnie des Indes (1770) et sur la crise de la banque de France (1806), il est l'auteur de *Considérations sur la position politique de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne* (1780). Il fut l'éditeur du groupe des physiocrates, prenant parfois la liberté de corriger ses auteurs. Il a surtout déployé une intense activité de publiciste dans le *Journal d'Agriculture*, les *Nouvelles politiques*, *Le Publiciste*, la *Revue philosophique*, les *Archives littéraires*, *l'Historien*, le *Mercure*, la *Bibliothèque française*.

CORPUS, revue de philosophie

L.P. May déclare que, lorsque Lemercier de La Rivière publia *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Dupont de Nemours se préoccupa de récrire le nouvel Evangile en termes plus acceptables et publia en 1768 *Origine et progrès d'une science nouvelle* (L.P. May, p. 74 et P.-H. Goutte, p.149) en même temps qu'un vaste recueil des écrits de Quesnay sous le titre de *Physiocratie* qui donne son nom à la doctrine, avec le sous-titre de *Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*. Les vingt-trois conditions du Tableau de Quesnay deviennent ainsi en 1768 trente *maximes* du *gouvernement économique d'un royaume agricole*. Ce qui caractérise cet ordre nouveau, c'est l'impôt direct unique sur la terre. Les préceptes ayant trait à la législation fiscale vont se trouver au premier plan. Car c'est le principe de l'immunité des avances au regard du fisc qui prévaut. Inversement les maximes sur la circulation qui constituaient le point de départ de la réflexion de Quesnay passent en conclusion. Mais les maximes illustrant la théorie des prix qui constituent le pivot du système restent au centre de l'écrit de 1768.

Selon Tocqueville, Dupont incarne la grande révolution administrative qui a précédé la révolution (Goutte p 162). A l'Assemblée nationale, il sera l'un des seuls députés qui aient « une expérience de la haute administration royale et qui connaissent bien ses grands projets de réforme ». Dans le domaine politique, il participera à deux grands décrets : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) et la Déclaration de paix au monde (22 mai 1790). Le refus de la guerre offensive s'y justifie par la morale et par la raison. Dans le domaine administratif et dans la nouvelle division du territoire en départements, districts, cantons, communes, il n'oublie pas le programme de réformes administratives qu'il avait rédigées pour Turgot. Mais surtout, puisque le désordre financier est l'origine de la convocation des Etats généraux, il met dans la réforme de la fiscalité et l'extinction de la dette publique l'objectif premier de la nouvelle administration.

« Fréquent rapporteur du Comité de l'imposition, écrit Pierre-Henri Goutte, il obtient la suppression de la gabelle, des aides, du

Dupont de Nemours Pierre-Samuel (1739-1817)

droit de marque des cuirs, du droit sur la fabrication des amidons, du droit de marque des fers et du droit de fabrication, de transport sur les huiles et les savons ». Ses écrits sur la liberté du commerce et la suppression des jurandes et des communautés de commerce, arts et métiers sont connus de ses contemporains. Quoique ces textes ne soient pas a priori « de bons vecteurs théoriques » (Ibidem), ces analyses favorisent une politique de transition et une évolution des institutions. Il ira même jusqu'à renoncer à la conception physiocratique de la monnaie-signes dont la valeur est fondée sur l'Etat pour défendre la thèse de la monnaie-marchandise qui permet au libéralisme d'affirmer son indépendance envers le politique.

Dans le contexte de la crise des finances, Necker, en spécialiste des finances, préconisait des mesures exceptionnelles. Dupont les croit vouées à l'échec : il faut un programme pour que les mesures prises ne pèsent pas plus sur une classe que sur une autre. Il faut déterminer une stratégie, mais pour cela, il faut une conjoncture et un relèvement du produit net. Une fois de plus, contrairement aux préceptes de l'Ecole, Dupont choisit la stratégie des impôts indirects. Car il faut laisser aux riches les moyens de reproduire les dépenses productives. Comme il est hors de question de déclarer la faillite de l'Etat et de ne pas payer la dette (ce serait la faillite de la Constituante), dans l'abolition des droits féodaux et des ordres, le physiocrate trouve une source de revenus, le produit de la dîme, et un capital, la vente des biens du clergé et le rachat par les propriétaires de la dîme. Dupont a justifié ces mesures : elles ont été rendues nécessaires par la mauvaise exécution par l'Eglise des servives dûs en contrepartie des donations qui lui avaient été faites. Si l'administration de la charité est imparfaite, par l'expropriation, l'Etat peut programmer une nouvelle clé de répartition. Dans ce cadre, Dupont propose une rémunération du clergé et le remboursement des dettes aux particuliers et à l'Etat. Et ainsi, l'Etat prend la direction de l'éducation et de la santé.

Pour prouver que la nation a le droit de s'approprier les biens du clergé, Dupont raisonne sur l'Etat comme corps ne supportant pas la concurrence de corporations ou autres corps dans l'Etat. Cet argument des corps a joué contre les Jésuites (leur expulsion en 1767). Turgot l'a invoqué contre les *fondations* dans un célèbre

CORPUS, revue de philosophie

article, et c'est le fondement de la loi Le Chapelier. « La Nation française peut et elle doit rendre à la Société les Citoyens qui s'y trouvent plus utiles et plus heureux que dans les Cloîtres. Elle peut, elle doit et nous devons, en son nom, faire cesser les institutions, qui, par l'attrait de l'aisance et du repos, enlèvent dans un âge tendre, à la Patrie, les citoyens qui l'auraient servie dans un âge mur, qui auraient fait progresser l'agriculture, les manufactures et le commerce, qui auraient été les pères laborieux et vertueux d'une prospérité vertueuse et laborieuse » (cité par P.H. Goutte). Cette critique de l'oisiveté ecclésiastique est tout à fait inspirée de Montesquieu.

Le rôle essentiel accordé à l'éducation par l'héritier des physiocrates ne surprend pas : il faut en effet adapter les citoyens aux nouvelles mesures législatives, sans bouleverser les moeurs par les lois. Le public ne comprendrait pas que l'impôt ne frappe pas toutes les sources de revenus : la terre, la rente, la circulation. Le comité de l'imposition doit chercher les projets les mieux adaptés aux circonstances.

En s'appuyant à la fois sur l'idée d'une politique progressive et sur l'existence d'un ordre naturel régulateur, Dupont affirme la nécessité de la référence politique à un ordre métapolitique. Comme dans les énoncés justificatifs de Lemercier de La Rivière, le vocabulaire leibnizien de l'harmonie et de la congruence se manifeste. Le meilleur ordre est celui qui suppose le moins de mal possible. C'est un calcul économique des maxima et minima, et une prise en compte des approximations et des limites.

Il y a chez les physiocrates une philosophie de la jouissance et leurs réflexions sur l'argent et les monnaies comme médiation sont d'autant plus remarquables qu'elles s'articulent à la fois à une critique de la souveraineté politique et à une pensée des flux monétaires et de la circulation des signes dans la constitution des valeurs. Condillac avait mis en place, à la suite de Quesnay, une sorte d'hydraulique dans la représentation des échanges et dans la multiplication des circuits de circulation. Il s'agissait de penser les modèles physiques des mouvements des signes monétaires s'opposant en cela à la problématique de Véron de Forbonnais qui demandait comment la masse des denrées et la masse des signes s'attirent réciproquement. Si le mercantilisme dont on le fait un des représentants est une logique de la valeur

Dupont de Nemours Pierre-Samuel (1739-1817)

fondée sur la rareté et la thésaurisation, la logique des physiocrates est, inversement, une critique de l'inhérence de la valeur aux signes monétaires, et une prise en compte de la monnaie marchandise dont l'usage multiplie la valeur.

On trouve ainsi chez Dupont une critique de l'importance des métaux précieux monnayés. Mais il ne s'en oppose pas moins aux théoriciens du cours forcé de l'assignat et de la monnaie papier qui pensent la terre comme une contrepartie de la monnaie. Il argumente ainsi contre Pétion de Villeneuve et le baron de Cernon dont Goutte cite le *Plan de libération générale des finances* (en novembre-décembre 1789). Pour les partisans de la monnaie-assignat, il s'agit de remédier au resserrement du numéraire car cette nouvelle monnaie « serait absorbée par les besoins et autres emplois utiles et ne reviendrait entre les mains de ceux qui voudraient les convertir en biens-fonds qu'après avoir parcouru et vivifié comme une sève bienfaisante toutes les différentes ramifications de l'agriculture, des manufactures et du commerce [...] et elles n'en sortiraient pour devenir moyen d'achats de fonds que quand les acquisitions foncières seraient évidemment le meilleur emploi qu'on en pût faire ». Ne point attacher d'intérêt aux assignats ferait faire l'économie d'une dépense nuisible et favoriserait la rapidité de la circulation.

Mais Dupont montre que ce serait perturber l'économie française. Les achats du quotidien, les importations de marchandises, le remboursement des dettes privilégiées ou hypothécaires, autant de contrats qui doivent être honorés en espèces sonnantes. Or le cours forcé des assignats pénalise ceux qui ne peuvent s'en défaire : les entrepreneurs qui ne peuvent payer leurs salariés en assignats, l'Etat qui doit accepter le paiement des impôts en assignats quoiqu'il ne puisse payer les troupes et les fonctionnaires qu'en espèces. Et enfin, le cours forcé des assignats va provoquer une hausse, pour les denrées agricoles, par exemple, dont la quantité ne peut varier : le peuple en sera la première victime.

Comme le souligne Goutte, Dupont est très lucide sur les enjeux du débat théorique concernant la valeur de la monnaie. C'est la limite de l'autorité publique. Le concept de souveraineté politique se trouve ainsi corrigé par la représentation de la monnaie comme marchandise. Ce phénomène de marché atteint

CORPUS, revue de philosophie

ainsi la monnaie qui restait tributaire jusque-là d'une problématique de la mesure et des signes représentatifs. Il est bien vrai de dire que Dupont invite à penser cette contradiction au cœur de l'Etat moderne entre l'autorité souveraine et le crédit de la monnaie dont elle se trouve dessaisie. Dupont de Nemours, plus encore que le théoricien et l'éditeur des physiocrates, trouve ainsi un rôle historique dans la critique de l'étatisme et la compréhension du travail législatif sur la voie de la philosophie libérale.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

BAUDEAU, abbé

- *Ephémérides du Citoyen*, (Directeur en 1765). Articles : *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances* ; *Sur le commerce d'Orient et la Compagnie des Indes*, 1764 ; *Sur les besoins, les droits et les devoirs des pauvres*, 1765 ; *Lettre d'un citoyen à un magistrat sur les Vingtièmes et autres impôts*, 1768 ; *Avis au peuple sur son premier besoin ou Petits traités économiques*, 1768 ; *Résultats de la liberté et de l'immunité du commerce des grains, de la farine et du pain*, 1768 ; *Lettre sur les émeutes populaires que cause la cherté des blés et sur les Précautions du moment*, 1768 ; *Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire*, 1768 ; *Première introduction à la philosophie économique*, 1771.

- *Première introduction à la Philosophie économique ou Analyse des Etats policés*, 1767 (publié par A. Dubois, 1910).

- *Vrais Principes du droit naturel*, 1767.

- *Exposition de la loi naturelle*, 1767.

- *Eclaircissements demandés à M. Necker sur ses principes économiques et sur ses projets de législation*, 1775.

BOISGUILBERT Pierre de (1646-1714) *ou la naissance de l'économie politique*, rééd. J. Hecht, 1989, INED.

BOULAINVILLIERS, *Etat de la France*, 1727.

- *Essais sur la noblesse de France*, 1732.

BOULANGER *L'Antiquité dévoilée par ses usages*, ouvrage posthume (refait par d'Holbach et précédé de la vie de Boulanger, attribué à Diderot [Lanson], 1766.

BUTEL-DUMONT, *Théorie du luxe ou Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non*

CORPUS, revue de philosophie

seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des Etats, 1771.

CANTILLON Richard, *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres, 1755, réed. INED, 1952.

CONDILLAC, *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, 1776.

- *Œuvres philosophiques de Condillac*, texte établi et présenté par Georges Le Roy, Corpus général des philosophes français, PUF, 1948, 3 Vol.

COYER abbé, *La noblesse commerçante*, 1756.

DAIRE Eugène,

- *Les physiocrates, Quesnay, Le Mercier de La Rivière, Dupont de Nemours etc.* Textes édités par E. Daire en 1846, réed. Slatkine 1971.

- *Economistes financiers du XVIII^{ème} siècle*, 1846, réed. Slatkine 1971.

CONDORCET J.A.N. marquis de,

- *Œuvres publiées par A. Condorcet - O'Connor et F. Arago*, Paris, Firmin Didot 1847-1849.

- *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker, auteur prohibitif à Paris*, (SP) 1775.

- *Arithmétique politique, textes rares ou inédits (1767-1789)* édition critique, commentée par Bernard Bru et Pierre Crépel, Paris, INED, 1994.

COURT de GEBELIN, *Le monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne*, 1773.

DERHAM, *Physico-Theology*, 1711.

DUPONT de NEMOURS Pierre-Samuel

- *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, Londres et Paris, 1768, publié en 1910 avec une table analytique de Dubois.

- *Examen du livre de M. Malthus sur le principe de population* ; auquel on a joint la traduction de quatre chapitres de ce

Éléments de bibliographie

livre supprimés dans l'édition française ; et une lettre à M. Say sur son traité d'économie politique.

- Analyse historique de la législation des grains, depuis 1692, à laquelle on a donné la forme d'un rapport à l'Assemblée nationale.
- *De la périodicité des assemblées nationales, de leur organisation, de la forme à suivre pour amener les propositions qui pourront y être faites à devenir des lois et de la sanction nécessaire pour que ces lois soient obligatoires*, Paris, Baudoin, 1789.
- *Du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif convenables à la République française*.

FENELON, *Télémaque*. 1699.

FORBONNAIS François Véron de, *Principes et observations économiques. Est modus in rebus etc. Observations économiques sur divers points du système de l'Auteur du Tableau économique*, (2 vol.) Amsterdam, 1763.

FROSSARD Benjamin Sigismond, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée*, 1789. Slatkine Reprints 1978.

GOURNAY Vincent de (traducteur) *Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent, par Josias Schild, chevalier baronnet ; avec un petit traité sur l'usure, par le chevalier Thomas Culpeper, traduit de l'anglais par [Vincent de Gournay]*, 1754.

GRASLIN, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, 1767.

GRAUNT John, *Observations naturelles et politiques...* réed. E. Vilquin, INED, 1977.

GUERINEAU de SAINT-PERAVY *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect*, 1768.

D'HOLBACH

- *La politique naturelle ou Discours sur les vrais principes du gouvernement*, 1773. Réed. J. Boulad-Ayoub, Fayard, 1998.

CORPUS, revue de philosophie

- *Système social ou Principes naturels de la morale et de la politique, avec un Examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs*, 1773 . Réed. J. Boulad-Ayoub, Fayard, 1994.

JUSTI J.H.G. von *Abhandlung von den Manufakturen und Fabriken ; Die Natur und der Wesen der Staaten als die Grundwissenschaft der Staatskunst* Berlin, 1760.

KERSSEBOOM Willem *Essais d'arithmétique politique*, réed. INED, 1970.

KING Gregory, *Essay upon the probable methods*.

LEMERCIER de LA RIVIERE,

- *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres et Paris, 1767 [Commentaire analytique dans le Journal des savants].

- *L'intérêt général de l'Etat ou la liberté du commerce des blés, démontrée conforme au droit naturel, au droit public de la France, aux lois fondamentales du royaume, à l'intérêt commun du souverain et de ses sujets dans tous les temps, avec la réfutation d'un nouveau système publié en forme de dialogues, sur le commerce des blés*. A Amsterdam et se trouve à Paris chez Desaint, libraire rue du Foin, 1770.

- *Lettres sur les Economistes*, Paris, 1775.

- *De l'instruction publique, ouvrage publié à la demande du roi de Suède*, Stockholm et Paris, 1775.

- *Notes sur l'état des nègres*, 1784.

- *Palladium de la constitution politique ou régénération morale de la France*, Paris, s.d.

- *Canevas d'un code constitutionnel*, Paris et Versailles, 1789.

LE TROSNE Guillaume-François

- *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, 1779 (s.n)

Éléments de bibliographie

- *L'ordre social, ouvrage suivi d'un Traité élémentaire sur la valeur, l'argent, la circulation, le commerce intérieur et extérieur*, 1777.
- *Discours sur le droit des gens et sur l'Etat politique de l'Europe*, Amsterdam (Paris), 1762.
- *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*, Soissons (Paris) 1764.
- *La liberté du Commerce des Grains toujours utile et jamais nuisible* Paris, 1764.
- *Suite de la dispute sur la concurrence de la navigation étrangère pour la voiture de nos grains*, Paris 1765.
- *Recueil de plusieurs morceaux économiques* 1768.
- *Lettres à un Ami sur les Avantages de la Liberté du Commerce des Grains et le Danger des Prohibitions* 1768.
- *Les Effets des Impôts indirects prouvés par les deux Exemples de la Gabelle et du Tabac*, Paris, 1770.
- *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, suivi d'une *Dissertation sur la féodalité*, Bâle, 1779.

LINGUET Simon Nicolas Henri,

- *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, Londres, Bruxelles, Paris, 1777-1792, 19 vol.
- *Théorie des lois civiles*, 1767.
- *Réponse aux Docteurs modernes ou Apologie pour l'Auteur de la « Théorie des lois » et des « Lettres » sur cette « Théorie », avec la Réfutation du système des philosophes économistes*, 1771.
- *Du plus heureux gouvernement ou Parallèle des constitutions politiques de l'Asie avec celles de l'Europe, servant d'introduction à la « Théorie des lois civiles »*, Londres 1774.
- *Théorie du libelle ou l'Art de calomnier avec fruit, Dialogue philosophique pour servir de supplément à la Théorie du paradoxe*, Amsterdam, 1775.

CORPUS, revue de philosophie

- *Dissertation sur le pain et le bled*, par M. Linguet avec la réfutation de M. Tissot, Neuchâtel, 1779.

- *Du Commerce des Grains. Nouvelle édition augmentée d'une lettre à Monsieur Tissot sur le vrai mérite politique et phisque du pain et du bled*. Bruxelles, 1788.

MALTHUS Thomas Robert, *Essai sur le principe de population* rééd. E. Vilquin, INED 1980.

MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés*, 1768.

MELON, *Essai politique sur le commerce, s.l.* 1734.

MIRABEAU Victor Riqueti, marquis de. *L'ami des hommes ou traité de la population*, Avignon, 1756-1760.

- *Théorie de l'impôt*, (s.l.) avec un résumé, revue par Quesnay, 1760.

- *Philosophie rurale ou économie générale et politique de l'agriculture réduite à l'ordre immuable des loix physiques et morales qui assurent la prospérité des empires*, Amsterdam, 1763.

- *Précis de l'ordre légal*, 1768.

MOHEAU *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, rééd. E. Vilquin, INED, 1994.

MORELLET abbé André,

- *Réfutation des Dialogues sur le commerce des blés*, 1770.

- *Réflexions sur les avantages de la liberté d'écrire et d'imprimer sur les matières de l'administration* (écrit en 1764, publié en 1775).

- *Analyse de l'ouvrage intitulé « De la législation et du commerce des grains »*, Paris, 1775.

NECKER Jacques

- *Œuvres complètes de M. Necker* publiées par M. le baron de Staël, son petit-fils, Paris, 1820-1821.

- *Sur la législation et le commerce des grains*, Paris, 1775.

Éléments de bibliographie

- *Compte-rendu présenté au roi au mois de janvier 1781*, 1781.
- *De l'administration et des finances de la France*, 1784.
- *De l'importance des opinions religieuses*, 1788.
- *Mémoire de M. Necker au Roi sur l'établissement des administrations provinciales*, S.L. 1785 [contient, outre le Mémoire de 1778, les Lettres patentes du Roi concernant l'Hotel Dieu de Paris du 22 avril 1781 et le Compte rendu au Roi de janvier 1781].
- *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats*, S.L. 1792.
- *Réflexions présentées à la nation française sur le procès intenté à Louis XVI*, 1792.
- *De la révolution française*, 1796, réimprimé sous le titre : *Histoire de la révolution française*, 1822.
- *Dernières vues de politique et de finances offertes à la nation française*, 1802.
- *Principes économiques de Louis XII et du Cardinal d'Amboise, de Henri IV et du Duc de Sully sur l'administration des finances, opposés aux systèmes des docteurs modernes*, SP, 1784.

François QUESNAY et la *physiocratie*, INED, Préface, études, biographie, bibliographie, 1958 (réédition en préparation).

ROBINET Jean-Baptiste René, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique, ou Bibliothèque de l'homme d'Etat et du citoyen mis en œuvre et publié par M. Robinet, censeur royal*, Londres, les libraires associés, 1773-1783.

SAVARY Jacques, *Le Parfait négociant, ou instructions générales pour tout ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers ; pour la banque, le change et rechange ; pour les sociétés ordinaires, ou commandites et anonymes ; pour les faillites, banqueroutes, séparations, cessions et abandonnements de biens ; pour la manière de tenir les livres, journaux, d'achat, de vente, de caisse et de raison ; des formulaires de lettres et billets de change, d'inventaires et de toute sorte de sociétés ; comme aussi*

CORPUS, revue de philosophie

plusieurs parères ou avis et conseils sur diverses matières de commerce très importantes, par le sieur Jacques SAVARY enrichi d'augmentations par le sieur Jacques Savary des Bruslons et après lui, par M. Philémont-Louis Savary, chanoine de l'église royale de Saint Maur, son fils, 2 volumes, Paris 1777.

SMITH Adam, *La richesse des nations*, trad. Germain Garnier revue par A. Blanqui, réed. Daniel Diatkine, GF., 1991.

SÜSSMILCH Johann Peter, « *L'ordre divin* » *aux origines de la démographie*, réed. J. Hecht, trad. M. Kriegel, INED, 1979.

TURGOT,

- *Œuvres complètes*, éditées par Gustave Schelle, 5 vol. 1913.

- *Eloge de Vincent de Gournay*, 1759.

- *Ecrits économiques*, Préface et notes de Bernard Cazes, Calmann Lévy 1970.

VAUBAN, *Projet de dixme royale*, nouvelle édition corrigée et notablement augmentée, Bruxelles, 1708.

Les journaux

Voir Jean Sgard, *Dictionnaire des journaux, 1600-1789* qui recense 25 titres pour le commerce et 21 pour l'économie et l'agriculture.

Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII^{ème} siècle, par M. Linguet (1777-1792).

Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe Amsterdam (1728-1753).

Les Ephémérides du citoyen ou chronique de l'esprit national, Paris, fondateur abbé Nicolas Baudeau (1765-68) puis Dupont de Nemours directeur (1768-1772).

L'espion étranger à Paris où l'on trouve tout ce que la politique, les arts et les talents fournissent de plus nouveau et de

Éléments de bibliographie

plus intéressant à l'usage des gens de bon goût (1741-1743).

L'espion français à Londres ou observations critiques sur l'Angleterre et les Anglais par M. le Chevalier de Goudar (1778).

Etat politique actuel de l'Angleterre ou lettres sur les écrits publics de la nation anglaise relativement aux circonstances présentes [Journal gouvernemental centralisant les informations sur l'Angleterre demandé par Rouillé à J.E. Genet] (1757-1760).

La Gazette des Petites Antilles ou l'Observateur américain Dubuisson, (1776).

Gazette du commerce, Paris, (1763) ; *Gazette du commerce, de l'agriculture et des finances*, (1765) ; *Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances*, (1769) dirigée par Dufresne, de Grace, l'abbé P.J.A. Roubaud (fin mai 1770), H.P. Ameilhon (1777-1780), l'abbé de Fontenay (1782).

La Gazette du commerce et littéraire Montréal, Fleury Mesplet et Valentin Jautard, (1778-1779).

Gazette universelle du commerce, ou tableau du négoce actuel des quatre parties du monde, les frères Philibert, Copenhague et Genève, (1757-1758).

Intérêts des nations de l'Europe (1766).

Journal de commerce, (1759) puis *Journal d'agriculture* (1765-1774 puis 1778-1783) rédigé par L.F. Le Camus et l'abbé P.J.- A. Roubaud (d'après Quérard) ou par J. Ascarias de Sérionne (d'après H. Hasquin).

Journal des savants et Nouveau Journal des savans (1694-1698).

Journal économique ou Mémoires, notes et avis sur les Arts, l'Agriculture, le Commerce et tout ce qui peut y avoir rapport, ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens de famille.

Journal encyclopédique (1756-1794) ou *universel* (à partir de 1775), P. Rousseau, Liège.

CORPUS, revue de philosophie

Journal historique du commerce et des arts et manufactures, Gédéon Philibert, Genève, 1745.

Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus, (1703-1776).

Machines et inventions approuvées par l'Académie royale des sciences depuis son établissement jusqu'à présent, avec leur description. dessinées et publiées du consentement de l'Académie (1735-1777).

Mémoires de la société des philanthropes, (journal fondé par la société des philanthropes de Strasbourg), Berne 1778.

Mémoires de la société établie à Genève pour l'encouragement des arts et de l'agriculture, 1778-1780.

Mémoires de Trévoux, par le Père J.P. Lallemand, puis le P. Tournemine (1701-1767).

Mémoires et observations recueillis par la société économique de Berne (1762-1773).

Mercure des Antilles par l'abbé Roland (1783).

Le Négociant, ou annonces et avis divers sur le commerce, Louis Florent Le Camus (1762-1763).

Nouvelles éphémérides économiques ou Bibliothèque raisonnée de l'histoire, de la morale et de la politique, continuation des éphémérides du citoyen, par l'abbé Baudeau (1774-1788).

L'observateur français à Amsterdam, ou Lettres sur l'état présent de la République des Provinces Unies relativement à sa constitution, à ses forces, à son commerce et à ses mœurs, par Damiens de Gomicourt, Londres (1769-1773).

Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation, par Delacroix, avocat (1778).

Tableau de la situation actuelle des Anglais dans les Indes orientales et de l'Etat des Indes en général d'après les rapports des deux comités de la Chambre des Communes, les histoires, les voyages et autres ouvrages

Éléments de bibliographie

publiés à Londres sur ce sujet en 1783 faisant suite au journal du lycée de Londres, J.P. Brissot de Warville (1784-1785).

Études :

BARNA T. « Quesnay's Tableau in Modern Guise », *Economic Journal*, 1975.

BERAUD Alain et FACCARELLO (Gilbert), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, éd. la Découverte, 1992, tome 1 : des scolastiques aux classiques. Cet ouvrage contient une bibliographie sélective qui nous a guidés.

BORDEWIJK H.W.C. *Theoretisch-historische Inleiding tot de economie*, La Haye, 1931.

BRAUDEL Fernand *Histoire économique et sociale de la France*, PUF, 1977.

- *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, A. Colin, 1980.

CANDELLA G. et DENICOLO V. « Coerenza statica e incoerenza dinamica dei Tableau économique », *Giornale degli economisti e annali di economia*, 1982.

CARTELIER (Jean) *De l'ambiguïté du tableau économique*, Cahier d'économie politique 1984.

- *L'économie politique de François Quesnay ou l'utopie du royaume agricole*, dans *Quesnay, physiocratie*, Paris, Flammarion, 1991.

DAIRE Eugène, *Economistes financiers du XVIII^{ème} siècle. Vauban : projet d'une Dîme royale. Boisguilbert détail de la France, Factum de la France et opuscules divers. Jean Law : considérations sur le numéraire et le commerce. Mémoires et lettres sur les banques. Opuscules divers. Dutot : réflexions politiques sur le commerce et les finances. Melon : essai politique sur le commerce. Précédés de notices historiques sur chaque auteur et accompagnés de commentaires et de notes explicatives (1851). Rééd. Slatkine 1971.*

CORPUS, revue de philosophie

- DAIRE Eugène, *Physiocrates : Quesnay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau, Le Trosne. Avec une introduction sur la doctrine des Physiocrates, des commentaires et des notices historiques* (1846). Réed. Slatkine, 1971.
- DELMAS B. et DEMALS T. « Le Tableau : Ombre et lumière », *Revue d'économie politique*, 1990.
- DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au grand siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- DOCKES Pierre *L'espace dans la pensée économique du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Flammarion, 1969.
- DUBOIS Auguste, *Précis de l'histoire des doctrines économiques dans leurs rapports avec les faits et les institutions. L'époque antérieure aux physiocrates* (1903). Réed. Slatkine 1970.
- Economie et population, les doctrines françaises avant 1800, bibliographie générale commentée*, INED Paris 1954, tome 2.
- EGRETT Jean, *Necker, ministre de Louis XVI (1776-1790)* Champion 1975.
- ELTIS W.A. *Quesnay, a reinterpretation : the Tableau*, Oxford economic papers, 1975.
- ELSTER Jon *Leibniz et la formation de l'esprit capitaliste*, Aubier 1975.
- EHRARD Jean, *L'idée de la nature en France dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle*, 1963.
- FACCARELLO Gilbert, *Boisguilbert*, Anthropos, 1987.
- FAURE Edgar,
- *La disgrâce de Turgot*.
 - « Les bases expérimentales et doctrinales de la politique économique de Turgot », *Revue historique de droit français et étranger*, avril-juin et juillet-septembre 1961, p. 272.

Éléments de bibliographie

FOX-GENOVESE Elisabeth

- *The Origins of physiocracy, economic revolution and Social Order in Eighteenth-Century France*, Cornell University Press, 1976.

- Editeur des *Œuvres politiques et économiques* de Dupont de Nemours.

GARNIER Germain, traducteur d'Adam Smith : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*.

GODECHOT Jacques, *Institutions de l'ancien régime*, rééd. PUF 1989.

GOUTTE Pierre-Henri,

- « Dupont de Nemours et la transition vers l'ordre naturel », in *Idées économiques sous la Révolution (1789-1794)*, Etudes coordonnées par Jean-Michel Servet, Presses universitaires de Lyon, 1989.

- « Evidence, ordre naturel et science économique dans l'œuvre de Quesnay » in Gérard Klotz (éd.), *Ordre, nature, propriété*, Lyon, PUF.

GRANGE Henri *Les idées de Necker*, Klincksieck 1974 (cet ouvrage contient une bibliographie précise des œuvres de Necker, des polémiques contemporaines et des études concernant cette période).

HARSIN Paul *Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, 1928.

Idées économiques sous la révolution 1789-1794, Etudes coordonnées par Jean-Michel Servet, Presses universitaires de Lyon.

HERBERT Cl. J. *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture (1755). Et supplément à l'essai sur la police générale des grains, par J. G. Montaudouin de La Touche (1757)*. Publiés avec introduction et table analytique par Edgar Depître, Rivière, 1910.

CORPUS, revue de philosophie

HUBERT René, *Les sciences sociales dans l'Encyclopédie, la philosophie de l'histoire et le problème des origines sociales*, 1923.

KAPLAN S.L. *Le pain, le peuple et le roi*, Perrin, 1987.

KLOTZ G. et alii, *Politique et Economie au temps des Lumières*, Etudes réunies par Gérard Klotz, Publications de l'université de Saint Etienne, 1995.

KUCZYNSKI M. et MEEK R.L. *Quesnay's Tableau économique*, Mac Millan, 1972.

La Révolution française et l'abolition de l'esclavage, Paris, 1968, 12 vol. (voir vol. 1 à 5).

LARRERE Catherine, *L'invention de l'économie politique*, PUF, 1992.

LUTFALLA Michel,

- *Modernité du tableau économique*, in *Tableau économique des physiocrates*, Calmann-Lévy, 1969.

- *Aux origines de la pensée économique* (*Oeconomica*, 1981).

Mc LAIN James, *The Economic Writings of Du Pont de Nemours*, Newark, University Delaware Press, 1977.

MARION *Dictionnaire des Institutions au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle*, 1923.

MARKOVITS Francine, *L'ordre des échanges, Philosophie de l'économie et économie du discours au dix-huitième siècle en France*, PUF, 1986.

MASSON B. « Circuit et circulation chez Quesnay », *Cahiers d'économie politique*, 1984.

MAY (Louis-Philippe) *Descartes et les physiocrates*, Revue de Synthèse, tome XXVII, nouvelle série, juillet-décembre 1950 p. 7-38, Albin Michel, 1950.

MAY Louis-Philippe

- *Histoire économique de la Martinique*, (1635-1763), Paris, 1930.

- *Lemercier de La Rivière, intendant des Iles du Vent (1759-1764)* RHES XX, p. 44-74.

Éléments de bibliographie

- *La France, puissance des Antilles*, RHES, 1930 XVIII, p. 451-481.
- *Despotisme légal et despotisme éclairé d'après Lemer cier de La Rivière*, extrait de Bulletin of the international Committee, n° 14, mars 1937.
- *Lemer cier de La Rivière (1719-1801), aux origines de la science économique*, Editions du CNRS Aix-Marseille, Paris, 1975.

MAYERICK Lewis Adam *China a model for Europ [...]* San Antonio, Texas, 1946.

MARX Karl,

- *Histoire des doctrines économiques*, traduction Molitor, éd. A. Costes, 1948.
- traduction sous la responsabilité de Gilbert Badia, dans : *Théories de la plus value, Le Capital*, Tome IV, éd. sociales 1974.

MATHIEZ (Albert) *Les Doctrines politiques des physiocrates*, Annales historiques de la révolution française, mai-juin 1936, Paris.

MAUZI Robert, *L'idée de bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIII^{ème} siècle*, 1960.

MEEK R.L. « The Interpretation of the *Tableau économique* », *Economica*, 1960.

MILLE Jérôme, *Un physiocrate oublié : G.-F. Le Trosne*, Burt Franklin, New York, 1905 rééd. 1971.

ONCKEN Auguste, *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay*, fondateur du système physiocratique, accompagnées des éloges et d'autres travaux biographiques sur Quesnay, par différents auteurs, publiées avec une introduction et des notes par Frédéric Oncken, professeur d'économie politique à l'université de Berne, Francfort sur Main, 1888.

- *Die Maxime laissez faire, Laissez passer*, Bern, 1886.
- *Geshichte der Nationalökonomie*, 1. Die Zeit von Adam Smith, Leipzig, 1902.

CORPUS, revue de philosophie

François Quesnay et la physiocratie, INED, 1958

PERROT (Jean Claude) *Une histoire intellectuelle de l'économie politique XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, éd. de l'EHESS, 1992.

- *Le premier dictionnaire d'économie politique en langue française*, Revue de synthèse, 1980.

- *Les dictionnaires de commerce au XVIII^{ème} siècle*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1981.

PHILIPS A. « The Tableau économique as a Simple Leontieff Model », *Quarterly Journal of economics*, 1955.

RANSFORD Oliver, *The Slave Trade. The Story of the transatlantic Slavery*, London, Murray, 1971.

ROBERTS Hazel van Dyke, *Boisguilbert, Economist of the Reign of Louis XIV*, New York, 1935.

de ROOVER Raymond, *L'Evolution de la Lettre de change XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, SEVPEN 1953.

SCHELLE G. éditeur de Turgot, Gournay etc.

- *L'économie politique et les économistes*, Doin, 1914.

- *Vincent de Gournay*, Paris, 1897, réed. Slatkine Reprints, 1984.

- *Dupont de Nemours et l'école physiocratique*.

SCHUHL (Pierre-Maxime) *Malebranche et Quesnay*, Revue philosophique de la France et de l'étranger, mars-avril 1938, n° 3 et 4, p. 313-315, Paris F. Alcan, 1938.

SCHUMPETER Joseph A. *Historia of Economic Analysis...* edited from manuscript by Elizabeth Boody Schumpeter, London, 1954.

SPENGLER Joseph J. « The Physiocrat and Say's Law of Market », *Journal of political Economy*, 1945.

- *Economie et population. Les doctrines françaises avant 1800. 1. De Budé à Condorcet*, INED, 1954.

STEINER (Philippe), *La science nouvelle de l'économie politique*, PUF.

Éléments de bibliographie

- SUANDEAU R., *Les représentations figurées des Physiocrates*, Paris, Sirey, 1947.
- TALBOT Albert, *Les théories de Boisguilbert et leur place dans l'histoire des doctrines économiques*, Paris, 1903.
- TARRADE Jean, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien régime. L'évolution du régime de l'exclusif de 1763 à 1789*. Paris, 1972 (May note que cette œuvre monumentale comporte un inventaire très détaillé des archives et des sources utilisées, ainsi qu'une bibliographie exceptionnelle).
- TAVENEAUX René, *Jansénisme et prêt à intérêt*, Vrin 1977.
- THOMPSON E.P. et alii, *La guerre du blé au XVIII^{ème} siècle*, éditions de la passion, Paris, 1988.
- VILAR Pierre, *Or et monnaie dans l'histoire (1450-1920)*, Flammarion, 1974.
- WALRAS Léon
- De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, réed. Slatkine, 1984.
- WALRAS Auguste et Léon
- Œuvres économiques complètes, Economica, 2000.
- WEULERSSE Georges, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*,
- *La physiocratie à la fin du règne de Louis XV.*
 - *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker, 1774-1781.*
 - *La physiocratie à l'aube de la Révolution 1781-1792.*
- WOLFESPERGER A. *Les biens collectifs*, PUF, 1969.

Varia

L'HISTOIRE NATURELLE EST-ELLE UNE SCIENCE DE LA NATURE ?

L'étude de la nature a donné lieu à différents types de discours : *Physique* (qui n'est qu'un autre nom pour dire *science des choses naturelles*¹), *Système* (Linné, Maupertuis, D'Holbach²), *Interprétation* (Bacon, Diderot), *Philosophie*³... Ces tentatives de dire et penser la nature, toutes irréductibles les unes aux autres, concurrencent, complètent, achèvent, l'Histoire naturelle qui se trouve n'être qu'une manière singulière, parmi d'autres possibles, occupant le c(h)amp des savoirs de la N/n-ature.

Pourtant, semblant ignorer cette singularité, nous lisons, citons, donnons ce syntagme, « histoire naturelle », comme figé dans la transparence d'un sens, forgé de toute éternité pour désigner univoquement l'*histoire des choses de la Nature*. Par là, nous comprenons la description des monuments minéraux, les annales des peuples végétaux, les chroniques du règne animal, le dit des choses qui n'ont pas été produites par l'homme, récit où l'homme lui-même, où l'âme de l'homme en particulier, occupent une place problématique. Pourra-t-on faire l'histoire naturelle de la surnature ? La réponse à cette question dépend du statut et du sens accordés à l'expression *histoire naturelle*. D'un côté, cette science apparaît comme un nom ancien dont on peut identifier différentes époques, un mot dont on peut faire l'histoire, repérer des espèces ; mais d'autre part, la conjonction des deux termes, l'histoire et la nature, provoque des distorsions qu'il faut étudier.

1 S. Dupleix (19), I, 4. p. 86.

2 Le *Systema Naturæ per regna tria naturæ* de Linné (Leyde, 1735) connut quatorze rééditions (dont une posthume) et organise les *naturalia* selon les classes, ordres, genres et espèces. Le *Système de la Nature* est le titre définitif donné par Maupertuis dans l'édition des *Œuvres* (1756) à son *Essai sur la formation des corps organisés* de 1754. Cf. Annie Ibrahim, « Maupertuis : un système de la nature ? » in O. Bloch (5), pp. 67-77. C'est également le titre d'un ouvrage de D'Holbach (29), paru en 1770.

3 I. Newton, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, édition latine par Halley, 1687.

CORPUS, revue de philosophie

Les deux unités se travaillent l'une l'autre dans l'acte de leur composition.

Ce sont précisément de telles distorsions que Jeremy Bentham⁴ fait mine d'ignorer quand il marque le non-sens qu'il y a à parler d'*histoire* ou de *philosophie naturelle*. Il considère de tels termes comme *misexpressive*, riches en contresens éventuels pour qui les découvrirait. En effet, si la philosophie exprime bien *l'amour de la sagesse*, alors le sens évident de l'expression *philosophie naturelle* sera « l'amour naturel de la sagesse » et on voit mal dès lors en quoi la mécanique et l'étude des machines peuvent s'y rattacher. De même, concernant le syntagme *histoire naturelle*, on voit bien que le sens distinct de chacun des deux termes nous conduit à le définir comme « le récit naturel de ces états de personnes et de choses, etc. et des événements, etc. qui ont eu lieu dans le passé. » Bentham conclut cela de ce qu'il y a dans le terme *histoire* une association spontanée aux choses du passé plutôt qu'un renvoi au présent. En cela, on est bien loin de « la branche d'art et de science qui a pour sujet la matière en général, comprenant les corps de toutes sortes, considérés... avant qu'une action ait été exécutée par l'art humain, sous la direction de la science humaine. » Autrement dit, il vaudrait mieux appeler l'histoire naturelle *somatologie physiurgique*, d'un nom (*appellation*) d'usage qui met en relation le bon *import* et la bonne *conception*.

Il convient donc de se demander ce qui se passe dans la rencontre de ces deux termes *histoire* et *naturel*, et ce préalable est d'autant plus nécessaire qu'en un sens, la philosophie constitue les concepts d'histoire et de nature comme les deux termes d'une alternative. L'histoire naturelle serait donc un oxymore, un syntagme instable. Il y aurait d'un côté une science de la nature des choses, de l'autre l'histoire comme science des phénomènes, qui ignorerait tout de la nature (ultime, profonde, cachée) des choses et s'en tiendrait à la description (des

⁴ J. Bentham, *Chrestomathia*, 1816. Cf. Jean-Pierre Cléro, « Philosophie naturelle et histoire naturelle chez Jeremy Bentham », in O. Bloch (5), pp. 291-300.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

apparences et des surfaces)⁵. Ainsi, si l'on comprend *histoire naturelle* comme *histoire de la nature*, il faut bien distinguer entre deux types de nature : la nature de la chose, singulière, inconnue, l'essence, qui échappe à l'approche historique ; la Nature comme ensemble de choses, le grand Pan, dont l'essence et l'unité demeurent hors de prise mais dont on peut faire l'histoire, c'est-à-dire la description au moins partielle. Par ailleurs, les analyses de Michel Foucault⁶ nous invitent à considérer que pour exister « l'histoire naturelle devait être naturelle » — ce qui pose les questions suivantes : qu'entendre par *histoire* ? Qu'ajoute le terme *naturel* ? Quand un providentialiste étudie la nature pour y trouver la sagesse de Dieu, quand un mécanicien la considère comme un corps ordonné et réglé, s'agit-il de la même nature ? En apparence, l'histoire est une méthode thématifiée en de nombreux traités qui précisent la manière de la lire ou de l'écrire⁷ ; la nature est un

⁵ P. Gassendi, *Parhelia*, in (24), t III, 653 a : « je suis d'humeur à penser qu'on ne peut rien savoir de la nature des choses, sinon leur description. » (*sic semper afficior, ut existimem nihil scire licere ex rebus naturæ præter ipsarum historiam.*), et lettre à Louis de Valois, *id.*, t VI, 110 b. : « En effet, bien que, de cette science que j'ai coutume d'appeler science des "phénomènes" ou science "Historique", je puisse saisir quelque bribe, en revanche, de cette autre science illustre, par quoi l'on connaîtrait les natures intimes et les propriétés des choses, je ne me fais pas crédit du moindre atome. C'est une science que j'accorde tout entière à Dieu, parce que, ouvrier de la Nature, lui seul peut dominer du regard le plan de son ouvrage. » (*Tametsi enim eius scientiæ, quam appellare ton phainomenon, seu Historicam soleo, consequi possim aliquid ; illius tamen percelebris, qua intimæ rerum naturæ proprietatesque cognoscantur, ne atomum quidem mihi-met polliceor. Haec est, quam Deo totam concedo, qui, cum Naturæ opifex sit, solus habere perspectam sui officii rationem possit.*) cité par O. Bloch (4), p. 83.

⁶ M. Foucault (21), p. 140.

⁷ On relève notamment : Lucien de Samosate, *De la Manière d'écrire l'histoire* (ΛΟΥΚΙΑΝΟΥ ΠΡΟΣ ΔΕΙ ΙΣΤΟΡΙΑΝ ΣΥΓΓΡΑΦΕΙΝ, *Quomodo historia conscribenda sit*) qui connaît de nombreuses éditions et traductions ; René de Lucinge. *De la manière de lire l'histoire* (1614), édition critique

CORPUS, revue de philosophie

champ (de même que la politique, les mœurs constituent d'autres champs possibles où s'appliquerait uniformément une même histoire, dite alors civile, politique, morale, etc). L'histoire naturelle ne serait que la conjonction des deux, l'application d'une méthode à un objet : *Histoire naturelle des Antilles*. Mais l'alliance des deux termes produit un syntagme qui se fige et devient lui aussi porteur d'une méthode. C'est cette méthode que nous voudrions approcher.

Notamment, le terme *naturel* est porteur d'ambiguïtés dont ne semble pas tenir compte le Père Robert Lenoble. Celui-ci s'emploie plutôt à souligner les aspects révolutionnaires que peut porter le terme de naturel⁸. Mais il faut apparemment contraster ce point de vue : la *politique naturelle* de D'Holbach n'est pas homogène à la *lumière naturelle* cartésienne ou à la thématique de *l'impression naturelle* chez Malebranche⁹. Si dans un cas elle pose la nature contre l'ordre établi, dans l'autre, le naturel est la marque de la divinité et comme un *dictamen rationis* ou une injonction.

En apparence, par *histoire naturelle*, on entend simplement un domaine de choses dont on veut faire la description et l'énumération : l'histoire naturelle des Antilles ou du Japon ne serait jamais que la description des phénomènes minéraux, végétaux, animaux de ces pays, de même que l'histoire morale

par M. J. Heath, Genève, Droz, 1993 ; G de Mably, *De la Manière d'écrire l'histoire* (1783), édition B. de Negroni, Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1988.

⁸ R. Lenoble (34), p. 365-6, souligne : « le caractère polémique, irrégulier et en même temps révolutionnaire au point de vue social, que prennent tous les termes qui se recommandent comme une traduction des caractères authentiques de la Nature : *religion naturelle, raison naturelle*, avec le terme corrélatif de *rationalisme, morale naturelle* et même *science*, dont on ne dit pas qu'elle est naturelle, mais simplement parce que cette idée va de soi : la science ne date-t-elle pas (selon la formule reçue) du temps où l'on a commencé à étudier la nature ? Science et rationalisme deviennent ainsi les deux composantes d'un même couple, qui signifie à la fois irrégulier et subversion. »

⁹ Cf. par exemple D'Holbach (30) et Malebranche, *Recherche de la Vérité*, III, 1, 4.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

serait la description des us et coutumes exotiques. Ces différentes composantes peuvent être dissociées ou réunies dans un même ouvrage¹⁰. Mais le terme d'histoire naturelle dépasse bien vite ce premier degré de signification. D'un côté, la description des *naturalia* à proprement parler prend différentes directions. Elle se scinde en fonction des différents ordres qu'on croit repérer. Ainsi se distinguent, une *historia conchyliorum* qui décrit les formations de la terre (coquilles, pierres, ambre, etc.), une *res herbaria* qui prend Théophraste comme père fondateur, une *historia animalium* qui renvoie à Aristote et Albert le Grand. D'un autre côté, l'histoire naturelle n'est bientôt plus seulement la description d'un champ, mais devient une méthode qui s'applique à différents domaines. On pourra faire non seulement l'histoire naturelle des Antilles ou du Cap, mais aussi celle de l'homme, de la religion, etc¹¹. Il s'agira alors de penser les phénomènes religieux (la Religion en général, ou ses différentes déterminations-dérivations, Enthousiasme, Superstition, Fanatisme), non plus comme les manifestations d'une transcendance mais en les renvoyant à la nature humaine comme à leur source. Faire l'histoire naturelle de la religion, c'est souligner que les différentes attitudes religieuses trouvent leur origine dans les passions et les conduites de l'homme (curiosité, crainte, etc.)¹².

10 Voir par exemple, Étienne de Flacourt, *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*, Paris, Pierre Bienfait, 1661 qui rassemble la description de tous les aspects de l'île malgache.

11 Sur les différents types d'histoire naturelle, et notamment d'histoire naturelle de l'homme, on consultera avec profit l'article très documenté de P. Carrive (10).

12 Ce type d'histoire naturelle trouve sa première formulation dans un texte de John Trenchard (*Histoire naturelle de la Superstition*, 1709) et s'exprime notamment dans l'opuscule de Hume, *Histoire naturelle de la religion* (1757). Hobbes donne, sous le titre de "religion naturelle", une histoire naturelle de la religion (*Léviathan*, fin du chap XI et chap XII.). D'Holbach sous-titre *La Contagion sacrée* (1768) « histoire naturelle de la superstition traduit de l'anglais », qui se donne comme inspiré de Trenchard, mais les deux ouvrages n'ont en réalité rien à voir. (voir à ce

CORPUS, revue de philosophie

De même, on peut penser l'histoire naturelle à partir des méthodes pratiquées dans l'histoire civile. Mais on rencontre tout de suite la diversité des histoires : d'un côté, un certain nombre d'« histoires » sont purement inventorielles et ne comprennent aucun aspect dynamique ("l'histoire du monde") mais d'autres histoires semblent inclure une dimension temporelle ("histoire du règne de Louis XIV"). Qu'en conclure ? Tout d'abord, que l'histoire est loin d'être un discours univoque¹³ ; mais il nous paraît hâtif d'arguer de cette diversité pour affirmer que les différents ouvrages intitulés "Histoire de" ne présentent qu'une unité purement nominale et qu'il n'y a rien en deçà qui fonde une communauté de sens et de méthode¹⁴. Nous préférons pour notre part, noter que, dans la classification baconienne du savoir, histoire naturelle et histoire civile, aujourd'hui dissociées, constituaient deux espèces d'un même genre. Par ailleurs, Buffon lui-même indique la parenté méthodologique des deux types d'histoire et nous invite à les rapprocher¹⁵.

sujet les remarques de Brummer, *Studien zur französischen Aufklärungslitteratur*, Breslau, 1932, p. 205-239, et la reprise par J. Lough, *Essai de bibliographie critique des publications du Baron d'Holbach*, in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 46^{ème} année, n°2, 1939, p. 215 et sqq.)

- 13 J. Roger insiste sur ce point (42), p. 201 : « L'histoire du mot *histoire* lui-même mériterait d'être écrite... En résumé, on ne sait toujours pas comment on a pu passer de l'*histoire naturelle* comme elle était appelée à l'époque de John Ray aux *sciences naturelles* telles qu'elles étaient connues à l'époque de Cuvier. Cela n'a toujours pas été étudié comme il le faudrait. »
- 14 C'est notamment ce que fait F. Furet (22) qui conclut : « le mot *histoire* reste conceptuellement indéterminé et peu lié à un certain type particulier de savoir. »
- 15 Buffon (6), t. I, p. 28-29. « On pourrait donc diviser toutes les sciences en deux classes principales, qui contiendraient tout ce qu'il convient à l'homme de savoir ; la première est l'histoire civile, et la seconde, l'histoire naturelle, toutes deux fondées sur des faits qu'il est souvent important et toujours agréable de connaître : la première est l'étude des hommes d'État, la seconde est celle des philosophes ; et quoique l'utilité

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

Il faut également mettre en garde contre la tentation de lire toute histoire en termes chronologiques. Ainsi, une histoire de la terre qui évoque le problème des coquilles pétrifiées n'implique pas nécessairement le pressentiment des temps préhistoriques. Certes, on analyse souvent le *Prodomus* de Nicolas Sténon (1669) comme l'acte de naissance de la stratigraphie moderne et la découverte de la profondeur des temps historiques ; mais il convient de noter qu'à la problématique de l'origine des coquilles dans le Déluge, se surimpose une problématique de la génération des pierres et de l'origine de leurs formes. Ainsi, Plot et Lister refusent que les fossiles soient des coquilles pétrifiées et soutiennent l'action de *vertus plastiques*. Pour eux, les pierres figurées (ce que nous appelons *fossiles*) sont des jeux de la nature ou des *lapides sui generis*. Plot, s'appuyant sur les travaux de Stillingfleet, réfute l'idée de déluge universel et admet seulement un déluge localisé dans la région où le monde était alors habité. Par là, il n'est pas loin de supposer des moules minéraux qui donneraient à certaines pierres la forme de cornes d'Ammon (ammonites) ou de glossopètres. Mais c'est Tournefort qui radicalise cette notion de génération des pierres en supposant des espèces minérales. S'il s'accorde avec Plot et Lister pour affirmer que les fossiles trouvés dans la pierre ne trouvent pas leur origine dans des coquilles marines, Tournefort s'oppose en revanche à cette hypothèse de moules que nul n'a jamais vus et dont on se demande bien qui se charge de les démouler. Il propose en revanche d'appliquer sur ce problème des générations minérales la théorie des germes qui a donné de si bons résultats

de celle-ci ne soit peut-être pas aussi prochaine que celle de l'autre, on peut cependant assurer que l'histoire naturelle est la source des autres sciences physiques et la mère de tous les arts. » Citant notamment le texte de Buffon, Francine Markovits (37) propose une lecture unitaire des différents types d'histoire et de constituer véritablement le substantif « histoire » comme indice d'une méthode qui pratique l'échange de déterminations entre l'Histoire naturelle et l'Histoire civile. Pour comprendre ce point, il faudra étudier le recours au concept de « monument de la nature », la consultation d'« archives de la Terre », points évoqués par Buffon mais dont on peut retrouver traces dans d'autres contextes, notamment chez J.J. Scheuchzer (44).

CORPUS, revue de philosophie

dans les règnes animal et végétal. Tournefort propose donc, à partir des observations qu'il a réalisées dans un labyrinthe de Crète, une extension aux minéraux du système des germes.

On perçoit bien ainsi que le problème des coquilles pétrifiées ne renvoie pas uniquement à des débats sur le Déluge. Du moins, les considérations sur le Déluge n'ont pas seulement pour enjeu de savoir ce qui s'est passé (l'histoire de la terre au sens chronologique) mais bien de comprendre ce qui se passe effectivement sous nos yeux (l'histoire au sens de description) : Tournefort en déduit *hic et nunc* l'existence de végétations minérales — il en a observé en Crète ; Plot nie l'universalité du Déluge mais c'est pour donner une théorie chimique de la génération des pierres figurées dans les différentes sources et carrières de l'Oxfordshire ; Buffon étend à sa guise la chronologie des temps antédiluviens et prône le recours aux causes lentes — c'est-à-dire observables — plutôt qu'aux cataclysmes soudains et miraculeux. Le rapport des coquilles à l'histoire est loin d'intégrer toujours nécessairement une dimension temporelle. Il y a une histoire naturelle avant et indépendamment d'une histoire de la nature, au sens où nous l'entendrions aujourd'hui : autrement dit, l'histoire naturelle ne doit pas être immédiatement comprise comme impliquant la *découverte du temps* et l'intuition d'une forme d'*évolution* ou de *transformisme*. Il y a une histoire naturelle qui n'a que faire de la paléontologie, et qui bien loin de chercher le passé dans les strates enfouies, s'attache à ce qui se manifeste, au pur donné.

L'histoire est donc avant tout une science liée à la description. En cela, peut-elle prétendre au titre de science de la nature ? Georges Gusdorf semble en douter et note :

« Le mot même d'*histoire* atteste un savoir descriptif, donc approximatif. Les naturalistes attendront le XIX^{ème} siècle pour s'enhardir à parler de *sciences naturelles*. »¹⁶

L'opération de description, inhérente au savoir historique, entraîne-t-elle nécessairement l'approximation (c'est-à-dire une sub- ou pseudo-scientificité) ? L'emploi, par les auteurs, du syntagme « histoire naturelle » manifeste-t-il de leur part une

¹⁶ G. Gusdorf (26) p. 264.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

conscience de l'incomplétude ou de l'inachèvement de leur savoir ? N'y a-t-il que la lecture mathématique du monde qui mérite la dignité de *science* ? Autrement dit, le recours au nom d'*histoire* manifeste-t-il seulement un manque, une déficience de scientificité que seul le transport du modèle dit « physique » (c'est-à-dire en réalité, mathématique) viendrait combler ? Pour répondre à cela, il faut d'abord reprendre l'analyse de Gusdorf et en dégager les présupposés. À la fois, Gusdorf singularise l'approche de l'histoire naturelle dans une attitude plus « phénoméniste », mais il prend comme exemple de cette retenue Linné, celui-là même qui sera tenu, dans le débat entre méthode naturelle et systèmes artificiels de classification, comme le promoteur des seconds.

« L'histoire naturelle peut se limiter à une attitude de réserve épistémologique : une *histoire* étant une description, on se contentera de recenser les êtres vivants avec la plus grande exactitude possible, sans *feindre d'hypothèses*, en renonçant à toute explication. Telle est l'attitude de Linné, dont la science est une phénoménologie analytique, soucieuse de caractériser les espèces dans les individus, et de mettre en place ces espèces en un vaste tableau d'ensemble.¹⁷ »

Qu'entendre alors par ce supposé « phénoménisme », si les plus audacieux systématiciens, ceux qui accordent le plus à la règle arbitraire contre l'intuition et l'attention aux affinités naturelles, en sont les représentants les plus manifestes ? Quel sens accorder à ce respect du phénomène quand Gusdorf identifie corrélativement dans l'histoire naturelle un déficit de scientificité ? Il souligne notamment que Buffon n'a pas encore évacué l'homme du discours sur la nature¹⁸ et conclut de là que

¹⁷ G. Gusdorf (26), p. 301.

¹⁸ G. Gusdorf (26), p. 299. Ce mouvement l'intéresse en tant qu'il va conduire à la création d'une anthropologie indépendante de l'histoire naturelle. On trouve par exemple à l'article *Chien* : « Le chien, indépendamment de la beauté de sa forme, de la vivacité, de la force... a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. » Gusdorf en conclut (*id.*, p. 298) : « Pour que l'histoire naturelle devienne science naturelle, il fallait substituer au

CORPUS, revue de philosophie

l'histoire naturelle ne peut encore prétendre au titre de science de la nature. C'est que Gusdorf prend comme norme une détermination kantienne et donc mathématique des « sciences de la nature »¹⁹.

Dès lors, il li-t/e les différents types de discours sur la nature (Histoire, Système,...) comme habités par une visée unitaire et selon un schéma eschatologique qui doit conduire à l'émergence d'une science physique mathématique. Ainsi, on peut conjoindre Linné et Buffon ; en effet, le premier, s'il a une approche classificatoire, vise, par delà les expédients provisoires que sont les systèmes arbitraires, à retrouver l'ordre même de la nature et donne donc dans ce but des descriptions fines des espèces ; à l'inverse, Buffon qui prétend donner simplement une histoire et devrait donc s'en tenir à un niveau purement descriptif, verse très vite dans les hypothèses, se voit accusé de système dès lors qu'il se propose d'écrire la vraie physique.

Ce que Gusdorf étudie, c'est comment interprétation, histoire, philosophie, système de la nature — tous savoirs infra-scientifiques à l'aune de la physique mathématique— vont progressivement conjoindre leurs efforts et s'homogénéiser jusqu'à triompher dans la science naturelle qui, par un mouvement dialectique, les annulera dans le même temps qu'elle les accomplira. En d'autres termes, l'émergence d'une physique mathématique et de « sciences naturelles » dignes de ce nom (c'est-à-dire positives) semble, pour Gusdorf, constituer (qu'on nous permette ici de pasticher Husserl) *die geheime Sehnsucht der ganzen neuzeitlichen Naturphilosophie*.

Dès lors, la spécificité de l'histoire naturelle est gommée, et ce, aussi bien parmi les autres types d'histoires que parmi les autres discours sur la nature. On étudiera donc deux points.

Certes, l'histoire naturelle est toujours décrite par ceux qui s'y attellent comme une tâche immense, dont l'achèvement est à jamais repoussé. Toutefois, malgré cette incomplétude tellement

décor mythico-religieux, dont se contentent bon gré mal gré un Linné et un Buffon, un schéma moins suspect de concessions à l'imagination. »

¹⁹ E. Kant (32), Préface, p. 12 : « La théorie de la nature ne renfermera de véritable science que dans la mesure où la mathématique peut s'y appliquer. »

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

proclamée qu'elle semble constitutive, l'histoire peut se faire et n'est pas seulement vécue comme un manque. Au contraire, elle constitue un caractère positif. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la phrase fameuse de Voltaire sur Locke : *Tant de raisonneurs ayant fait le roman de l'âme, un sage est venu qui en a fait l'histoire*. L'histoire présente donc un gage de rigueur, par opposition aux ratiocinations.

Par ailleurs, l'inféodation au modèle mathématique, loin d'être un idéal, est clairement rejetée. Buffon notamment donne toute sa force à la distinction entre physique et mathématique, et par là, il promeut l'émancipation d'un autre type de certitude. Toutefois, pour n'être pas euclidienne ou axiomatique, l'histoire est-elle réduite à la simple collection ? Ce savoir doit-il se cantonner à l'accumulation de matériaux bruts ou peut-il la dépasser et amorcer une explication des phénomènes ?

1. L'immensité de l'histoire naturelle

L'histoire naturelle est une science ancienne, un titre dont on peut faire l'histoire. P.M. Schuhl évoque tout d'abord la curiosité des voyageurs ioniens qui se déplaçaient *historias eneken, pour s'instruire et recueillir des documents sur toutes choses*. Le titre même de l'ouvrage d'Hérodote mentionne ce terme d'*histories*. Hérodote en II, 99, dans son livre sur l'Égypte, commence par évoquer *opsis te emè, kai gnomè kai historiè*, ce que j'ai vu, les réflexions que j'ai faites, les informations que j'ai prises. De même, en III, 139, il souligne que parmi les Grecs qui accompagnèrent Cambyse en 525, les uns vinrent pour faire des affaires, d'autres pour combattre, « certains simplement pour voir le pays (*kai autès tès chorès theètai*)²⁰ ». Schuhl note la liaison des pérégrinations et de l'histoire naturelle comme collection, et en même temps il souligne que l'histoire naturelle chez les Grecs représente une science essentiellement pratique, technique. Ainsi, Thalès, pour permettre à l'armée de Crésus de traverser

²⁰ Cf. P.M. Schuhl (45), p. 169-175 et Hérodote (27), resp. t. II, p. 130 et t. III, p. 162.

CORPUS, revue de philosophie

l'Halys, en détourne le cours, ou du moins le rend guéable en creusant un canal de dérivation.

Aristote poursuit cette tradition quand il écrit une physique, et d'autre part, une *historia animalium* et des *parva naturalia*, où il établit des différences et des ressemblances générales entre les différents genres d'animaux. De même, quand Pline choisit d'intituler son ouvrage *historia naturalis*, il s'inscrit explicitement dans la tradition grecque. Dans l'épître dédicatoire à Vespasien, il justifie ainsi son choix :

« Les Grecs ont une fécondité étonnante dans le choix de leurs titres... titres qui sembleraient pouvoir dispenser de toute autre garantie ; mais quand on y a pénétré, par tous les dieux du ciel ! quel vide on a sous les yeux !... Pour ma part, je ne regrette pas de n'avoir rien imaginé de plus gracieux comme titre (*Me non paenitet nullum festivorem excogitare titulum*) et, pour ne pas avoir l'air de m'acharner systématiquement contre les Grecs, je voudrais que l'on interprêtât mes intentions d'après celles de ces fameux créateurs de la peinture et de la sculpture, qui, tu le verras dans mes volumes, mettaient à des œuvres achevées, même aux chefs-d'œuvre que nous ne nous lassons pas d'admirer, une inscription suspensive, telle que : « Apelle » ou « Polyclète y travaillait », comme si l'art était une chose toujours commencée et toujours inachevée...²¹»

Il semble donc que, dès Pline, l'histoire naturelle apparaisse comme inachevée, inachevable, comme un savoir rétif à toute clôture encyclopédique. Et de fait, ce qui frappe en premier lieu quand on s'intéresse à l'Histoire naturelle, c'est la masse d'érudition qui doit être mobilisée, l'ampleur des volumes à

²¹ Pline (39), t. I, p. 53-55. On comprendra d'abord son titre comme *historia mundi*. Dans la traduction Du Pinet (1608), l'Histoire naturelle est intitulée *Histoire du Monde* (comme un *Peri Kosmou*). Ce n'est qu'au sommaire du second tome que l'on trouve « contenus au second tome de l'histoire naturelle de C. Pline 2nd. » Les mots *Histoire de la nature* apparaissent page 6. *Histoire naturelle* apparaît comme entête sur toutes les pages paires à partir de la page 8, ainsi que page 27 dans le titre du livre 2.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

manier. On peut consulter ici le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière :

« Pline est le plus fameux auteur de l'histoire naturelle. Il y a dix-huit volumes d'Aldrovandus de l'Histoire Naturelle. Acosta a écrit de l'Histoire naturelle des Indes. Aristote a écrit dix livres de l'histoire naturelle des animaux. Mathiole a commenté l'Histoire naturelle de Dioscoride.²² »

Plusieurs traits frappent ici : l'énumération des auteurs pointe l'importance de l'autorité et du témoignage ; celle-ci implique le travail infini du commentaire des prédécesseurs, l'étude des livres plutôt que de la nature elle-même ; enfin, dernier caractère, l'abondance écrasante des volumes de ce savoir *ex libris* — dix livres d'Aristote, presque deux fois plus d'Aldrovande... Il semble bien que l'histoire naturelle soit une science dont la langue soit plus longue à apprendre que la nature même. Par ailleurs, l'histoire apparaît essentiellement déterminée comme un recueil, recueil des faits²³ et même recueil de recueils. Bacon insiste sur ce point :

« La recherche des formes procède de la façon suivante : une nature étant donnée, il faut d'abord faire comparaître devant l'entendement toutes les instances connues qui concourent dans cette même nature, quoique en des matières fort dissemblables. Il faut faire ce recueil en historien, sans

²² A. Furetière (23), t. II, article Histoire.

²³ Buffon (6), t. I, p. 16 : « La botanique elle-même est plus aisée à apprendre que la nomenclature, qui n'en est que la langue ? Me serait-il permis de dire qu'un homme aurait plus tôt fait de graver dans sa mémoire les figures de toutes les plantes et d'en avoir des idées nettes, ce qui est la vraie botanique, que de retenir tous les noms que les différentes méthodes donnent à ces plantes, et que par conséquent, la langue est devenue plus difficile que la science ? » Sur l'histoire comme recueil d'expériences, voir F. Markovits (37), n. 112, p. 73 qui renvoie notamment à Bernard Lamy (VI^e *Entretien sur les sciences*) qui prône les inventaires et à Leibniz qui fait aussi des répertoires (*De la méthode de la certitude et de l'art d'inventer*).

CORPUS, revue de philosophie

spéculation prématurée ni subtilité excessive. Prenons pour exemple l'étude de la forme du chaud.²⁴ »

Suit la liste des instances qui concourent dans la nature du chaud : rayons du soleil, surtout l'été et à midi, les étincelles qui jaillissent du silex ou de l'acier, le fumier des chevaux... et la conclusion : « Cette table, nous l'appelons *table de l'être et de la présence*. » De même, en II, 12, Bacon expose son projet d'une liste des instances qui sont privées de la nature donnée, mais il émet immédiatement une réserve : comme cette liste serait infinie, on procède par proximité et on devra se borner à une table de déclinaison ou table d'absence dans la proximité.

Dans le même ordre d'idées, Buffon songeait à donner à son *Histoire naturelle générale et particulière avec la description du cabinet du Roi* le titre de *Catalogue raisonné du cabinet du Jardin royal*²⁵. Que signifie précisément ce titre : *histoire naturelle Générale et Particulière* ? S'agit-il d'une autre façon de dire *catalogue* ? Buffon donne comme définition de l'Histoire : « savoir tout ce qui a rapport à la naissance, la production, l'organisation, les usages... de chaque chose en particulier. » L'attention à la particularité de chaque chose signifie-t-elle le souci de chaque individu en particulier ? Ou permet-elle l'espoir de former des groupes de similitudes ? Quand Buffon commence l'*Histoire naturelle*, très vite apparaît que c'est une tâche *immense*. L'idée en elle-même est banale : la nature est infinie, donc hors des prises de l'homme²⁶, il y aurait une inexhaustivité intrinsèque des sciences de la Nature, une multitude prodigieuse, offerte, un

24 Bacon, *Novum Organum*, II, 11, (3), p. 195. Ces projets baconiens s'illustrent dans différents ouvrages d'histoire naturelle de Bacon : l'*Historia ventorum* (1622), l'*Historia vitæ et mortis* (1623), la *Sylva Sylvarum* (1624, publiée en 1637)...

25 Buffon à Jalabert, 2 août 1745, cité in Buffon (7), p. VIII.

26 Sur la définition de l'histoire, cf. Buffon (7), 7B36-8A2. Sur l'immensité, Buffon (6), t. I, p. 3 ou (7), 7A 2. M. Conche reprend des thèses similaires : « Penser la Nature n'est ni la connaître, ni la comprendre, mais l'appréhender plutôt comme inconnaissable et incompréhensible — parce qu'infinie. » (« Penser la Nature », in *Revue philosophique*, n°3, 2000, p. 277.)

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

si vaste spectacle, inépuisable, d'objets trop multipliés. Buffon note donc, résigné : « Une seule partie de l'histoire naturelle... suffit pour occuper plusieurs hommes » et il nous faut donc faire un « retour humiliant sur nous-mêmes »²⁷.

Les commentateurs notent en général qu'il ne s'agit en rien ici d'un thème original et que Buffon ne fait que reprendre une problématique qui court partout dans les traités de description de la nature, depuis que les nations, par le moyen de commerçants et de corsaires, ont entrepris d'arraisonner le monde. Nous souhaiterions nous arrêter sur ce terme d'immensité.

Si la Nature est immense et la tâche du naturaliste infinie, est-ce parce que les choses naturelles s'ajoutent toujours à d'autres choses naturelles si bien qu'on n'en voit jamais le bout, ou bien cette infinité doit-elle être pensée sous le mode de la complication et la Nature comme un Labyrinthe qu'il faudrait développer²⁸ ?

Si l'on se reporte au Dictionnaire de l'Académie dans son édition de 1694, il faut se reporter, selon l'usage de ce dictionnaire, à la racine étymologique du mot — *immense* est rattaché à la rubrique *Mesure*²⁹— où on lit :

« Immense. adj de tout genre. Qui est sans bornes, sans mesure, dont l'étendue, la grandeur est infinie. En ce sens, il ne se dit que de Dieu. *Dieu est immense, c'est un être immense, sa bonté immense.*

²⁷ Buffon (7), respectivement 7 A 10-13 et 7 B 31.

²⁸ Aristote écrit (*Physique* II, 1, 193 a 27) que les vivants apparaissent et disparaissent « un nombre infini de fois (*apeirakis*) ». Hérodote (II, 148) parle de ἐξοδοὶ ποικιλωτάτοι. Sa description du Labyrinthe d'Égypte est en outre exemplaire de l'opposition qui est faite entre histoire et connaissance de l'essence. Hérodote raconte qu'il a pénétré dans les salles qui sont au-dessus du sol, mais pas dans les salles souterraines, qu'il ne connaît que par ouï-dire parce qu'elles contiennent les sépultures des Rois et que l'accès en est réservé aux prêtres et aux gardes.

²⁹ *Dictionnaire* (16), t. I, p. 589 b : « Immense : voyez *Mesure*. »

CORPUS, revue de philosophie

Il signifie aussi, Qui est d'une grandeur excessive. Une grandeur immense, l'étendue du monde est immense, il y a un espace immense de la terre au firmament, son pouvoir est immense.

On dit aussi, Une somme immense, des sommes immenses, un prix immense, cela est d'une valeur immense, des richesses immenses, il a fait des frais immenses, pour dire, De grandes sommes, de grands frais, de grandes richesses.

Immensité. s. f. Grandeur, étendue immense. Il ne se dit proprement que de Dieu. L'immensité est un attribut de Dieu, l'immensité de la miséricorde de Dieu.

On dit aussi quelquefois, L'immensité de la nature, l'immensité de l'univers. »

Accoler à la nature l'adjectif *immense*, c'est donc recourir à une banalité d'usage, à un syntagme commun, répertorié dans les dictionnaires officiels du Royaume dès 1694 et dont il n'y aurait pas à faire état³⁰. Pourtant, cette définition académique donne à penser, par son insistance à souligner que l'immensité ne se dit proprement que de Dieu, qu'il pourrait y avoir univocité de l'immensité entre Dieu et les créatures. La polémique qui opposa Leibniz à Clarke illustre cette thématization de l'immensité comme pendant de l'éternité parmi les attributs divins³¹. L'espace n'est pas une substance, mais un attribut divin (l'immensité).

³⁰ On a même appliqué l'adjectif d'immense à l'Histoire : « L'Histoire, considérée depuis l'origine du monde, offrit un champ immense, et fournit la matière d'un nombre infini de recherches. » (*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* (28), p. 13.) La Nature de son côté reçoit l'infinité : « Et combien de talents trouvent à s'exercer dans la Physique seule, dont l'objet est infini puisqu'elle a pour objet la Nature entière ! » (*id.*, p. 17)

³¹ Voir par exemple, Clarke 3^{ème} réplique, § 3 : « L'espace n'est pas une substance, un être éternel et infini, mais une propriété ou une suite de l'existence d'un être infini et éternel. L'espace infini est l'immensité, mais l'immensité n'est pas Dieu, donc l'espace infini n'est pas Dieu. » ou

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

Locke reprendra ces points dans l'*Essay*, au chapitre II, 15, § 3 : « ... car Dieu remplit l'Éternité, comme chacun en tombe aisément d'accord. On ne convient pas de même que Dieu remplisse l'immensité, mais il est mal aisé de trouver la raison pourquoi l'on douterait de ce dernier point, pendant qu'on assure le premier ; car certainement son être infini est aussi bien sans bornes à l'un qu'à l'autre de ces égards. » Et au § 8 : « ces deux vastes océans de Durée et d'Expansion qui, invariables et sans bornes, renferment en eux-mêmes tous les êtres finis, et n'appartiennent dans toute leur étendue qu'à la Divinité. »³² Dieu n'est pas réductible à l'espace et toutefois, cet espace est en quelque sorte une conséquence de son être. L'enjeu de ce débat touche au spinozisme, c'est-à-dire à l'athéisme des positions respectives de Leibniz et de Newton-Clarke. L'accusation n'est pas proférée ni d'un côté ni de l'autre, mais la question sous-entendue est la suivante : concernant Leibniz, Clarke lui reproche de retirer toute liberté à Dieu par un usage trop systématique du principe de raison suffisante et de verser par là dans le nécessitarisme et le fatalisme ; concernant Clarke, son identification (fût-elle énoncée avec force modalités et précisions) entre Dieu et l'espace, semble donner dans un « Dieu à parties » que Leibniz rattache explicitement à celui des Stoïciens mais qui a fort à voir avec le Dieu spinoziste tel que le raillait Bayle à l'article *Spinoza* du *Dictionnaire historique et critique*. Dès lors, comment ne pas penser que le transfert à la nature d'un attribut

bien Cinquième écrit de Leibniz, § 44 : « Si l'espace infini est l'immensité de Dieu, le temps infini sera l'éternité de Dieu ; il faudra donc dire que ce qui est dans l'espace, est dans l'immensité de Dieu, et par conséquent dans son essence ; et que ce qui est dans le temps, est dans l'éternité de Dieu. Phrases étranges, et qui font bien connaître qu'on abuse des termes. » (in Clarke (12), t. I, respectivement p. 40 et p. 106-107.)

32 J. Locke (36), respectivement p. 148 et 151. « God, every one allows, fills eternity, and it is hard to find a reason why any one should doubt that he likewise fills immensity. His infinite being is certainly as boundless one way as another... » « ...the boundless invariable oceans of duration and expansion, which comprehend in them all infinite beings, and in their full extent belong only to the Deity. »

CORPUS, revue de philosophie

divin renvoie à la formule spinoziste qui équivoque l'un à l'autre. Si la nature est immense, c'est qu'elle est le mot nouveau par lequel on traduit Dieu, qu'elle occupe la place centrale à quoi tout reconduit, que l'histoire naturelle doit prendre la place de la théologie. C'est beaucoup tirer d'une pauvre épithète peut-être, mais il semble bien qu'ici, Buffon injecte dans la vieille formule de la *nature immense* un contenu spinoziste.

La seconde piste qui s'ouvre par cette épithète s'attache au sens étymologique de l'immensité : ce qui passe toute mesure, l'*ametros* grec. Il y a dans cette métaphore de ce qui est sans borne, une visée baconienne, celle de passer les bornes et qui répond à l'injonction : « Plus ultra ! » Le frontispice de l'*Instauratio magna* montre ces navires passant les colonnes d'Hercule avec la certitude d'augmenter la science. C'est contre cette *hybris* baconienne et le scepticisme qui pourrait naître de sa déception que se dresse Locke en marquant ses bornes à l'entendement. Si la nature lockienne est un *boundless extent*, à l'inverse le *mind* (compris comme *understanding*) est fini, c'est un espace clos et clôturé, un cabinet (*closet*) où s'élaborent des idées, un frêle esquif auquel toutes les navigations ne sont pas permises. Comme il existe maints écueils et récifs qui pourraient faire échouer, il faut sonder, connaître la portée de notre ligne, mesurer nos propres capacités pour marquer la limite du connaissable. Quant au reste, il faut renoncer à jamais l'explorer. C'est précisément à la méthode historique que revient la charge de connaître ce qui peut l'être autant qu'il peut l'être. L'histoire naturelle s'ouvre alors sur un constat d'échec *de facto*, dont le thème court de Montaigne à Locke et à Buffon. Tous mettent en garde l'homme sur la portée de ses prises et jaugent ses *capacités* comme celles d'un contenant. Montaigne, réfléchissant sur ce dont nous sommes capables, passe de réflexions sur la limite des prises et sur la *portée* de la raison humaine à des considérations sur l'homme comme *vaisseau d'opinions* que, tel un pot de chambre, la Fortune vide et emplit tous les jours : c'est dire que l'évocation des *capacités* de l'homme ne renvoie plus à des puissances métaphysiques (le pouvoir de la volonté) mais souligne simplement un aspect volumique ou métrique. De même que Locke donne l'image de la sonde pour suggérer la portée de

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

l'entendement, Buffon dénonce ceux qui se croient « capables »³³. Il s'agit donc de savoir garder bonne mesure.

Cette définition par la mesure invite à tirer des conséquences méthodologiques sur la façon dont il faudra traiter la Nature : user de *métis*, de prudence et de ruse, multiplier les manières comme Ulysse aux mille tours (*polutropos*) ; renoncer à une géométrie du fini qui n'offre pas de prise. Mais si nous prenons le risque d'abandonner le bord assuré de l'*etymon*, dans la rigueur et la raideur de sa vérité nue et nue ; si nous congédions la linguistique qui renvoie l'immensité à une métrique d'avant le mètre, et par là, au Maître de toutes choses, alors on peut considérer que l'immensité désigne une tâche im-mense, au sens où la Nature passe la *mens*, déborde les capacités bornées de l'*understanding* humain et l'ensemble des facultés en général. L'insondable de la Nature se redouble en inabordable. Non seulement la Nature est un puits dont on ne voit pas le fond, mais ce fond lui-même recule sans cesse. Descartes en fait malgré lui (*ex improviso*) l'expérience, soudain précipité dans un gouffre (*in profundum gurgitem delapsus*) où il lui est impossible de prendre jamais pied (*pedem figere*) ; le naturaliste connaît ce trouble (*turbatus*) d'avant le point d'Archimède, il est proprement con-fondu. La Nature est le grand décepteur et l'étudier est un supplice de Tantale. Tous les efforts n'ont produit jusqu'ici que des résultats décevants, des « ébauches assez imparfaites³⁴ ».

33 Respectivement, Montaigne (38), p. 501 (« L'homme ne peut estre que ce qu'il est ny imaginer que selon sa portée. » Et plus loin : « Si de nostre part nous recevions quelque chose sans alteration, si les prises humaines estoient assez capables et fermes pour saisir la verité par noz propres moyens estans communs à tous les hommes, cette verité se rejecteroit de main en main de l'un à l'autre... Toutefois, que la fortune nous remue cinq cens fois de place, qu'elle ne face que vuyder et remplir sans cesse, comme dans un vaisseau, dans nostre croyance autres et autres opinions, tousjours la presente et la derniere, c'est la certaine et l'infailible. Pour cette cy il faut abandonner les biens, l'honneur, la vie et le salut et tout...») et Buffon (6), t. I, 4. et (7) 7 A 30.

34 Buffon (7), 7A15. Ce thème de l'ébauche montre que la Nature n'est pas un livre écrit en lettres d'or (perspective providentialiste de la Nature comme Bible) mais un tableau à peindre ou une archive à interpréter.

CORPUS, revue de philosophie

Toutefois, ce n'est pas par paresse ni faute d'avoir tout tenté. Dès lors, quand Buffon écrit : « Cependant, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire », il faut voir que c'est surtout l'ambition de comprendre et de mesurer qui est dénoncée comme une illusion. L'histoire de la nature étant une tâche immense, il y a nécessité pour l'esprit de recourir à des artifices : procédures d'exposition (ordre alphabétique, fiction de genres, de classes, de familles et d'espèces), choix de matières, citations d'autres auteurs dont il faudra tester l'autorité (mais à quelle touche ?), surtout, quête d'une autre méthode, d'une voie qui ne soit pas euclidienne. La thématique est donc spinoziste au sens du chapitre VII du *Traité théologico-politique*. Problèmes d'interprétation, établissement d'un *corpus* de sources, choix des causes et des faits, s'apparentent aux questions de critique biblique. Le naturaliste transfère les questions de l'autorité, de la certitude et du témoignage, du domaine de l'Écriture sainte à celui de l'écriture de la nature. Richard Simon interrogeait l'authenticité des textes prophétiques ou évangéliques, Buffon celle des récits des voyageurs. D'un côté on cherche si tel passage a bien été écrit par Moïse, c'est-à-dire par le doigt de Dieu ; de l'autre, on demande quel crédit accorder au voyageur Kolbe dans ses textes sur le Cap de Bonne-Espérance³⁵. Quand il écrit, décrit-il — ce qui équivaldrait à peindre la Nature comme un tableau — ou imagine-t-il ? Derrière l'alternative, transparait l'ambiguïté du mot *histoire*, toujours pris entre fable et portrait, entre fiction et description.

³⁵ Buffon procède à la disqualification de Kolbe à l'article *Tamanoir* (6), t. 10, p. 159-160. De même, il dénonce une parole d'écrivain (donc suspecte) dans la description charmante mais douteuse donnée par Regnard de « flotilles d'écureuils » (*Le Petit gris*, (6), t. 10, p. 118). Plus loin, c'est le vice de l'entre-recopiage qui est dénoncé à propos du sarigue ou opossum où Buffon met à jour une chaîne de témoignage qui descend de Ximenès à Valentin, en passant par Pison et Marcgrave qui se sont trompés chaque fois en ajoutant des informations de leur propre fonds. (6), t. 10, p. 290-291.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

2. L'histoire et la philosophie

L'histoire naturelle est d'abord une méthode de description, qui trouve ses premières formulations en médecine. Histoire et philosophie sont deux modes du discours naturaliste. Il y a d'un côté la recherche d'un comment, de l'autre celle du pourquoi. L'histoire naturelle a un projet distinct de la philosophie naturelle et ne prétend pas être une physique mathématique. C'est pourquoi quand Buffon écrit une *Histoire naturelle générale et particulière*, et non des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, ce n'est pas faute de pouvoir être le Newton du brin d'herbe. L'histoire semble s'en tenir au phénomène et, par là, ne renonce à rien : elle est tout ce qu'on peut savoir.

Les rapports entre philosophie naturelle et histoire naturelle sont par ailleurs complexes. L'histoire est-elle le préalable de la philosophie ? Elle serait alors une phase d'accumulation de matériaux, d'où serait exclu tout système et toute classification³⁶. Ce qui distingue l'histoire de ces autres approches (système, philosophie...) avec lesquelles elle partage l'épithète *naturel*, c'est le refus de toute tentative d'explication causale, c'est-à-dire d'une sélection arbitraire. La classification en effet outrepassé déjà l'histoire pour verser dans le système, la fiction des genres et les hypothèses sur le plan de la nature. Elle quitte le fil de la nature pour épouser les formes (et les limites) de

36 Il faut préciser la formule de J. Roger (42), p. 201 : « L'histoire naturelle devait se limiter à la simple description des êtres naturels *ou à leur classification...* » La fonction de description ne peut être équivoquée à celle de classification : il s'agit de deux tâches irréductibles l'une à l'autre, entre lesquelles n'existe aucun lien d'implication. Buffon, Commerson, etc. les dissocient strictement, même si on trouvera souvent, surtout au XIX^{ème} siècle, une réduction de l'histoire naturelle à une méthode de classification, fonctionnant par similitude et analogie. Pour nous, l'histoire naturelle est d'abord une logique des singularités.

CORPUS, revue de philosophie

l'esprit. L'histoire au contraire est comprise comme description et collection³⁷.

C'est en ce sens que Descartes, dans la lettre du 10 mai 1632³⁸, réclame à Mersenne un livre contenant « l'histoire des apparences célestes selon la méthode de Verulamius ». À l'occasion du « phénomène de Rome » (l'observation d'un parhélie le 24 janvier 1630), Descartes s'intéresse de plus en plus aux astres et comètes. Après avoir, lui semble-t-il, percé leur nature « et plusieurs autres choses qu'[il n'eût] pas osé espérer il y a quelques années », il entend à présent, tout en reconnaissant que le projet est bien hardi, « chercher la cause de la situation de chaque étoile fixe ». Le projet cartésien est donc celui d'un système général d'explication causale : rendre compte de la disparité et de l'irrégularité apparente des étoiles fixes, par la connaissance d'un ordre des choses au moyen duquel « on pourrait connaître *a priori* toutes les diverses formes et essences des corps terrestres, au lieu que, sans elle, il nous faut contenter de les deviner *a posteriori* et par leurs effets. » C'est à cette fin que Descartes réclame un livre qui rassemblerait la pure et exacte description (selon l'acception d'*histoire* qui reprend le sens de l'*historia* grecque) « sans y mettre aucunes raisons ni hypothèses ». Ce que Descartes recherche pour fonder son

³⁷ Commerson souligne ce rôle antécédent de l'histoire par rapport à la physique, dans une lettre à Crassous : « L'histoire naturelle est encore dans son berceau. Je la compare à un grand navire neuf qu'on va lancer à l'eau ; il est question de lui appareiller les voiles, déjà quelques-unes sont mises ; si j'en ai ajouté quelque autre, j'en ai assez fait ; attachera la dernière et prendra le gouvernail qui pourra. » (cf. P.A. Cap (9), p. 33) Il faut dissocier les tâches propres de l'histoire naturelle (ajouter des voiles, augmenter le nombre de spécimens connus par les voyages, la constitution d'herbiers normalisés), et celles des classificateurs (tenir le gouvernail, déterminer l'orientation générale de la nature). En attendant que l'histoire naturelle, c'est-à-dire la collection, soit suffisamment avancée, toute classification est prématurée et Linné, le “Dioscoride du Nord”, quelque soit le respect qui par ailleurs doit lui être rendu, aurait de quoi faire dix éditions révisées et augmentées de son *Systema Naturæ* simplement en observant la flore luxuriante de Madagascar.

³⁸ R. Descartes (15), t. I, p. 249-252.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

système, c'est précisément le projet qu'exprimait Bacon au chapitre V de la *Descriptio Globi Intellectualis*³⁹ : un ouvrage qui rassemble simplement la situation des étoiles, leur grosseur, leur éclat, leur couleur, leur clarté, — bref un ensemble de données d'observation et surtout rien qui ressemblât à un début d'explication systématique des apparences.

On peut suivre Jean-Luc Marion lorsqu'il considère que Descartes suggère une opposition entre Histoire et Science, notamment dans le texte de la III^e des *regulæ*, « non des sciences mais des histoires », (*non scientias videremur didicisse, sed historias*)⁴⁰. Mais il faut ajouter à cela que Descartes qualifie lui-même son discours de *fable*, ce en quoi il fait signe vers la *vérité*, c'est-à-dire la cohérence interne des propositions entre elles,

39 F. Bacon (2), t. V, p. 510-511 : « I would have the History of Celestial Bodies simple, and without any infusion of dogmas ; all theoretical doctrine being as it were suspended : a history embracing only the phenomena themselves (now almost incorporated with the dogmas) pure and separate ; a history in short, setting forth a simple narrative of the facts, just as if nothing had been settled by the arts of astronomy and astrology, and only experiments and observations had been accurately collected and described with perspicuity. In which kind of history there is nothing existant which satisfies me. »

40 R. Descartes (15), t. 10, 367, 23. Ce texte est en quelque sorte explicité dans un autre texte de Descartes, la *Recherche de la vérité* (*id.*, t. 10, p. 502-503), où est évoquée « la différence qu'il y a entre les sciences et les simples connaissances qui s'acquièrent sans aucun discours de la raison ». Ainsi, pour Descartes, l'histoire baconienne n'est pas la science mais remplit seulement une fonction propédeutique — ce qui semble conforter le jugement de Gusdorf. De même, Marta Cavazza (11), p. 407, note concernant les naturaliste émiliens : « Dans la plupart des cas, ils n'étaient baconiens qu'en ceci qu'ils retenaient de Bacon presque uniquement cet élément fondamental : le lien histoire naturelle/philosophie, considéré simplement — semble-t-il — comme un contenant neutre, pouvant s'accorder avec n'importe quelle interprétation générale de la nature. Présentées comme hypothèses issues de la confrontation méthodique des "faits", les théories en venaient ainsi à perdre leur potentiel métaphysique et pouvaient être utilisées sans péril pour orienter les recherches nouvelles. »

CORPUS, revue de philosophie

plutôt que vers la *réalité* de ce qu'il affirme. Bacon à l'inverse propose la réduction et la reconduction de toute fable à l'histoire : désormais, on révoquera comme vain tout système qui ne prendra pas des faits pour principes.

Par ailleurs, l'opposition cartésienne formule une distinction appelée à devenir classique entre histoire et philosophie : Hobbes par exemple la mentionne au chapitre 9 du *Léviathan*. Locke définit la Physique ou Philosophie naturelle comme une connaissance philosophique et non historique de l'essence même des êtres. De même, François Boissier de Sauvages souligne :

« Nous n'avons que trois voies pour nous instruire et pour étendre nos connaissances ; savoir l'histoire, la philosophie et les mathématiques.⁴¹ »

Pour Sauvages, l'histoire est connaissance des faits, description du symptôme brut. Elle nous apprend par exemple que la pleurésie s'accompagne de fièvres, de toux et de douleurs de poitrine. À la philosophie, connaissance des principes et des causes, revient la charge d'indiquer que les symptômes de la pleurésie proviennent d'une infection de la pleure ou des poumons. La connaissance mathématique enfin consiste à connaître les quantités et à savoir les mesurer. Se dessine donc une double opposition, d'une part entre connaissance *historique* du visible et connaissance *philosophique* du caché et des causes, d'autre part entre la *physique* des symptômes et leur mesure *mathématique*. La connaissance ne serait donc historique qu'en tant qu'elle s'attacherait à la pure apparence, à la face visible des choses. L'histoire dessinerait donc une épistémologie phénoméniste qui renonce à la recherche des causes et dont l'œuvre de Bacon serait la manifestation la plus exemplaire.

Les fonctions de *l'historia naturalis et experimentalis* — au moins, de son projet — sont décrites par Bacon dans le second aphorisme de la *Parasceve* :

« § II. L'histoire naturelle a un triple objet et un double emploi. En effet, on peut y recourir soit pour la connaissance des choses mêmes dont on réclame les histoires, soit comme

⁴¹ F. B. de Sauvages (43), § 27 du Discours Préliminaire, t. I, p. 91-92.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

matière première pour la philosophie et comme l'ustensile (*supellex*) et la matière (*sylva*) même de l'induction vraie. Et c'est de cette dernière qu'il est question aujourd'hui. Et je dis bien aujourd'hui, comme jamais auparavant par le passé. Car ni Aristote, ni Théophraste, ni Dioscoride, ni Pline, qu'on ne peut guère soupçonner d'être modernes, n'ont jamais pris cela comme fin de l'histoire naturelle. Et la tâche principale à réaliser consiste en ceci : que ceux qui souhaiteraient, après moi, se consacrer à l'histoire naturelle, devront toujours garder à l'esprit qu'ils ne doivent pas avoir égard au plaisir du lecteur ; pas plus ne doivent-ils considérer l'utilité que d'autres pourraient à l'avenir tirer de leurs narrations ; mais leur objectif doit être de rechercher (*conquirere*) et rassembler (*comparare*) des collections et une grande variété de choses, en une quantité suffisante à la formation d'axiomes vrais. Qu'ils se souviennent toujours de cela, et ils trouveront par eux-mêmes la manière (*modum*) selon laquelle l'histoire doit être composée. Car s'ils ont cet objectif en tête, la manière d'écrire ce genre d'histoire s'imposera à eux (*modum hujusmodi historiae ipsi sibi praescribent*). Car le but commande la manière (*Finis enim regit modum*).⁴² »

L'histoire naturelle apparaît comme une méthode ancienne mais où tout reste encore à faire. Les écrits des Anciens ne visaient souvent qu'à distraire le lecteur par des récits merveilleux, et si l'on en croit le *De Augmentis*, au chapitre III du livre II :

« Si l'on en retranche les fables, les antiques traditions, les citations, les vaines controverses, enfin, les curiosités philologiques et tout ce qui a une valeur purement décorative — toutes choses plus propres à alimenter les conversations de fin de repas et à fournir des lectures nocturnes aux doctes que propices à la philosophie que nous entendons fonder — il n'en restera pas grand chose.⁴³ »

Contre les histoires mythologiques des Anciens, Bacon propose d'étudier l'histoire naturelle comme seul espace possible pour la science. Mais sa critique des Anciens n'est pas faite, du

42 F. Bacon, *Parasceve*, in (2), t. I, p. 395-396 (trad. anglaise, t IV, p. 254)

43 F. Bacon, *De Augmentis*, in (2), t. I, p. 501.

CORPUS, revue de philosophie

moins pas immédiatement, au nom de l'exigence d'une utilité technique et pratique des savoirs. C'est d'abord à la certitude des observations et du matériau assemblé qu'on vise.

Ce point semble assez paradoxal si l'on considère par ailleurs les liens très ténus qui existent entre histoire naturelle et histoire des arts. En effet, Bacon articule l'histoire naturelle selon la division *histoire de la nature libre, histoire des déformations de la nature par insubordination de la matière, et histoire de la nature contrainte, manipulée et transformée*. L'*historia artium* constitue la troisième de ces branches⁴⁴, avec l'*historia generationum* (ou des espèces) et l'*historia praetergenerationum* (histoire des monstres ou de la génération contrariée). L'histoire des arts, c'est-à-dire de la nature contrainte et sous l'autorité de l'homme, Bacon la nomme aussi histoire expérimentale ou mécanique. Bacon pratique donc à la fois une partition et une réunion : d'un côté il différencie plusieurs types d'histoire naturelle ; de l'autre, il introduit les techniques dans l'ordre de la nature. Quoique le point soit contesté⁴⁵, on peut considérer qu'il s'agit dans cette tripartition d'une innovation par rapport à la définition aristotélécienne de la nature, à laquelle ni les monstres ni les arts ne pouvaient appartenir, les premiers en tant qu'échecs de la forme naturelle, les seconds en tant qu'imitations. Ce qui est singulier dans l'entreprise baconienne, c'est peut-être moins cette tripartition dont on peut trouver d'autres exemples⁴⁶, que l'idée

44 Voir par exemple *Parasceve*, aph. I, in (2), t IV, p. 253 : « in things artificial, nature takes orders from man, and works under his authority : without man, such things would never have been made. But, by the help and ministry of man, a new face of bodies, another universe or theatre of things comes into view. »

45 G. Escat (20), p. 57, indique que Bacon loue Aristote pour l'intérêt qu'il a porté aux monstres. Cependant, aucun texte de Bacon n'est indiqué pour étayer cette affirmation.

46 É. Bréhier (8), t. II, p. 27, trouve un précédent à la césure baconienne dans l'*Histoire naturelle* de Pline, où d'une part, on trouve au livre II, un traité des générations relatif aux phénomènes célestes, météorologiques et aux masses composées d'un seul élément (mer, fleuves, terres, volcans...) tandis qu'histoire des monstres et histoire des arts font l'objet

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

que les monstres et les techniques, l'anormal et l'artificiel, ne sont plus simplement des curiosités aux marges de la science de la nature. Au contraire, ils en constituent un cas privilégié, mettant en évidence les forces souvent imperceptibles ou insoupçonnées à l'œuvre dans le cours ordinaire des générations naturelles. Le monstre et la machine sont, comme la *camera obscura*, des dispositifs qui permettent de rendre visibles les opérations naturelles. *Natura omnia regit*.

La classification baconienne s'imposa donc. Plot notamment l'évoque à l'ouverture de sa *Natural History of Oxfordshire* : il note que les modernes ont laborieusement compilé tout ce qui concernait les histoires civile ou géographique d'Angleterre, mais que concernant *l'histoire de la Nature et des Arts*, celle-ci avait été paradoxalement négligée, car elle aurait servi tant à l'avancement des connaissances qu'à celui du commerce⁴⁷. De même, D'Alembert s'inspire de la classification baconienne et fait de l'histoire des arts une des multiples branches de l'histoire naturelle⁴⁸.

du livre VII, après la parenthèse des livres II à VI consacrés à la géographie.

⁴⁷ R. Plot (40), fol. b 2 v : « Concerning the History itself, I can advise little more but that I undertook it at first for my own pleasure, the subject of it so pleasant, and of so great variety, that it surprized me to think how many learned ages had past (careful and laborious enough in compiling the Civil and Geographical Histories of England) without so much as ever attempting that of Nature or Arts : it seeming to be a design (had the Undertaker been suitable) more highly deserving of the Publick too, than either of the former, as tending not only to the Advancement of a sort of Learning so much neglected in England, but of Trade also...»

⁴⁸ D'Alembert (1), p. 164-165 : « Uniformité de la nature, première partie d'histoire naturelle. Erreurs ou Écarts de la nature, seconde partie d'histoire naturelle. Usages de la nature, troisième partie d'histoire naturelle. » Selon G. Gusdorf (26) p. 271, « le groupement assez surprenant entre l'histoire naturelle et les techniques atteste qu'il s'agit là d'un savoir empirique et utilitaire. L'histoire naturelle selon D'Alembert garde le statut ambigu de la botanique traditionnelle, naguère annexée à la médecine, et par là même empêchée de parvenir à la maturité scientifique. » Nous nous étonnons à notre tour que Gusdorf

CORPUS, revue de philosophie

La liaison entre histoire naturelle et histoire des techniques, qui semble être un des plus évidents héritages baconiens, n'implique donc pas la recherche éperdue de l'utilité. C'est que l'histoire naturelle vise plus loin. La *Parasceve* (terme qui en lui-même ne signifie rien d'autre que les préparatifs, la veille du Sabbat) s'ouvre en effet par la *Description d'une histoire naturelle et expérimentale qui suffise et soit dans l'ordre voulu pour fournir la base et les fondements d'une philosophie vraie*⁴⁹. L'histoire naturelle doit donc fournir le matériau de constructions à venir comme la forêt fournit au charpentier sa matière première. C'est d'ailleurs ce que suggère le titre de *Sylva sylvarum* donné aux dix centuries qui constituent la première collection de faits de l'histoire naturelle — *sylva* en effet désignant en grec la *hulè*, le matériau à partir duquel on peut construire⁵⁰.

qualifie le rapprochement entre histoire naturelle et histoire des techniques de *surprenant*. Sans doute est-ce plutôt *dégradant* qu'il faudrait lire : la scientificité de l'histoire naturelle se trouve, dans la lecture gusdorffienne, entâchée de considérations utilitaires. À partir de là, si D'Alembert rapproche les deux histoires (nature et art), c'est que, obsédé par le primat des mathématiques pures, il réduit l'histoire naturelle à la catégorie de l'utilité et lui refuse le statut de science à part entière. Dès lors, l'éloge de Buffon dans le *Discours préliminaire* serait à considérer avec prudence : il faudrait chercher sous le miel, le fiel. L'éloge de Buffon dans le *Discours préliminaire* est-il ironique ? Buffon fait une réponse enthousiaste où il semble remercier D'Alembert pour son éloge. Si ironie il y a de la part de D'Alembert, soit Buffon ne l'a pas saisie, soit, l'ayant saisie, il fait mine de n'en rien savoir et de considérer la citation de D'Alembert dans le *Discours préliminaire* comme un éloge. Par ailleurs, le même D'Alembert fait la critique de l'abus de l'algèbre en physique. cf (1) p. 32.

49 F. Bacon (2), t. I, p. 393. « *Descriptio Historiæ naturalis et experimentalis, qualis sufficiat et sit in ordine ad basin et fundamenta philosophiæ veræ.* »

50 L. Jardine (31), p. 135 : « A natural history is an uncritical record of observations of natural phenomena, which corresponds to the store in the memory of primitive sense-perceptions. This means that the observations it contains are to be recorded without embellishment,

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

Ici, le but étant assigné, il faut en tirer les conséquences méthodologiques :

« Aucun de ceux qui recueillent et rangent des matériaux pour construire des édifices, des navires, etc, ne se préoccupe de les placer de manière esthétique, comme dans les boutiques, et de les mettre en vue pour qu'ils plaisent au regard : on se préoccupe seulement de leur bonne et saine qualité, et de leur faire occuper le moins de place possible dans l'entrepôt...⁵¹ »

S'il semble que c'est en vue de produire une science efficace que l'histoire naturelle nouvelle doit se substituer à celle des Anciens⁵², il faut pourtant moduler ce point en notant que l'historien de la nature doit négliger les fruits transitoires qui pourraient l'attirer sur sa route et par la suite l'empêcher. Ce refus des produits hasardeux d'une science encore titubante permet de rapprocher le projet baconien d'interprétation des doctrines alchimiques qui visent à obtenir la pierre philosophale.

without bias, and without supporting citations from classical sources, as concisely and perspicuously as possible. »

⁵¹ F. Bacon, *Parasceve*, Aph. III, in (2), t I, p. 396 : « Nemo enim qui materialia ad ædificia vel naves vel hujusmodi aliquas structuras colligit et reponit, ea, (officinarum more) belle collocat et ostentat ut placeant, sed in hoc tantum sedulus est ut proba et bona sint, et ut in repositoio spatium minimum occupent. » et plus loin, p. 397 : « Verum illud semper inculcandum est, hoc quod paratur horreum esse tantummodo et prompturarium rerum ; in quo non manendum aut habitandum sit cum voluptate, sed eo descendendum, prout res postulat, cum aliquid ad usum sumendum sit circa opus Interpretis quod succedit. . » Pour la traduction anglaise, voir (2), t IV, p. 254-255.

⁵² C'est en tout cas ces considérations sur la nécessaire utilité de la science et l'exigence du fruit qui commandent toute entreprise méthodique, et qui seront retenues par Descartes, notamment au début du *Discours de la Méthode* (« J'en ai déjà recueilli de tels fruits » (15), t. 6, p. 3), mais aussi par Diderot (17), p. 212, à la section XXVII de *l'Interprétation de la Nature*, où est envisagée, à partir d'observations faites dans les grottes d'Arcy dans l'Yonne, la création de carrières artificielles de marbre et d'albâtre.

CORPUS, revue de philosophie

Comme l'indique Didier Deleule⁵³, « les critiques, souvent virulentes, que Bacon adresse à l'alchimie portent moins sur la finalité de la discipline que sur les procédures utilisées et l'esprit qui les anime. » En particulier, ce que Bacon reproche aux alchimistes, c'est précisément de se glorifier abusivement des quelques résultats qu'ils ont pu obtenir ; ce qui disqualifie les alchimistes, ce n'est pas tant leur projet, *separare et extrahere*, que Bacon reprend à son compte, que la hâte avec laquelle ils généralisent leurs résultats. Il ne faut pas, comme Atalante, perdre son temps à ramasser les cailloux au bord du chemin.

« Pour nous qui visons plus grand, nous condamnons en ce domaine tout retard pris à cueillir précipitamment et prématurément les fruits d'Atalante (selon une image qui nous est familière). En effet, nous ne courons pas comme un enfant après les pommes d'or, mais nous plaçons tout dans la victoire de la course, celle de l'art sur la nature ; nous ne nous hâtons pas de couper la mousse ou le blé en herbe, mais nous attendons la moisson, à sa maturité.⁵⁴ »

En dépit de cette prudence de principe, Bacon manifeste que son but réel est bien de donner une Interprétation de la Nature, ce qui suppose qu'on dépasse ultimement le simple niveau de l'Histoire. Dans un premier temps, étant donnée l'infinie complexité de la nature, il faut rassembler une immense quantité d'enquêtes, d'observations, de remarques, d'expériences... Cela semble contraindre le naturaliste à recourir, provisoirement mais

53 D. Deleule (14), p. 292-293 en particulier. Le même type de critiques frappe la dialectique.

54 F. Bacon, *Novum Organum*, I, 117, (3) p. 171. Sur l'insuffisance du matériau : « ...nous avouons franchement que l'histoire naturelle actuellement à notre disposition, qu'elle résulte de nos lectures ou de notre recherche propre, n'est pas assez abondante ni assez vérifiée, pour pouvoir satisfaire et prêter assistance à une interprétation légitime. » (*historiam naturalem quam adhuc habemus, aut ex libris aut ex inquisitione propria, non tam copiosam esse et verificatam, ut legitimae Interpretationi satisfacere aut ministrare possit*) (*idem*, et pour le texte latin, (2), t. I, p. 212).

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

inévitablement à une *Historia naturalis* rassemblée par témoins interposés.

C'est pourquoi il faudra recourir, nécessairement et pourtant le moins possible, à l'*historia naturalis ex libris*. Les écrits et histoires de l'antiquité offrent un substitut provisoire mais insuffisant à l'histoire naturelle. En effet, eu égard à l'extrême complexité des choses, l'expérimentation n'est pas achevée. Bacon reconnaît que les témoignages *ex libris* sont sujets à caution⁵⁵, mais provisoirement utilisables comme moyen pragmatique pour accéder à l'histoire naturelle véritable.

Par ailleurs, Bacon pense contribuer à l'accumulation des matériaux mais reconnaît qu'il est sans doute illusoire d'espérer, de son vivant, atteindre la véritable Philosophie.

« Nous n'espérons pas vivre assez longtemps pour mener à terme la sixième partie de la Restauration (consacrée à la philosophie qu'on invente par l'interprétation légitime de la nature)... Mais la méthode que nous suivons (nous l'avons dit et répété en termes clairs et il est utile de le dire encore) ne consiste pas à tirer des œuvres d'autres œuvres (*opera ex operibus*), des expériences d'autres expériences (*experimenta ex experimentis*), comme le font les empiriques (*ut empirici*), mais à tirer des œuvres et des expériences les causes et les axiomes, et, en retour, des causes et des axiomes de nouvelles œuvres et expériences, comme le font les Interprètes légitimes de la nature (*ut legitimi Naturæ Interpretes*).⁵⁶ »

Le but est bien celui de l'Interprétation. Il s'agit de réaliser la 5^e partie de la Restauration (le stade de la collection) afin de préparer la 6^e (celle à laquelle prétend Descartes, celle de la philosophie ou de l'interprétation). C'est en vue de ce grandiose projet qu'il convient de renoncer aux notions reçues et de se

⁵⁵ L'Encyclopédie ne manquera pas de citer l'autorité abusive des ouvrages de Bacon lui-même à l'article *Agnus Scythicus*.

⁵⁶ F. Bacon, *Novum Organum*, I, 116-117 (3) p. 170-171.

CORPUS, revue de philosophie

retenir un instant de former des propositions trop générales pour parvenir ainsi, naturellement à la voie de l'interprétation⁵⁷.

3. La vraie physique

Les premiers mots de l'*Histoire naturelle* ne sont pas de Buffon mais de Pline : ceux du titre tout d'abord ; ceux ensuite de la citation mise en exergue au premier volume : « Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem, omnibus vero naturam, et naturæ suæ omnia. » Quand Buffon commence l'*Histoire naturelle*, il ignore donc apparemment la référence à Bacon et se place sous le patronage de Pline et d'Aristote. Cette science ancienne qu'il faut rénover, cette chose nouvelle à quoi il faut donner de l'autorité, nous pensons qu'elle désigne l'histoire naturelle. Or, c'est précisément au nom de la vraie physique que Buffon critique Pline :

« Il ne faut pas s'imaginer, même aujourd'hui, que dans l'étude de l'histoire naturelle, on doive se borner uniquement à faire des descriptions exactes et à s'assurer seulement des faits particuliers ; c'est à la vérité, et comme nous l'avons dit, le but essentiel qu'on doive se proposer d'abord, mais il faut

⁵⁷ F. Bacon, *Novum Organum*, I, 130, (3), p. 183 : « Le temps est venu d'exposer l'art même d'interpréter la nature. Quoique nous pensions avoir renfermé en lui des préceptes très utiles et très vrais, nous ne lui attribuons pas cependant une nécessité absolue (comme si rien ne pouvait être fait sans lui) ni même une perfection entière. Notre sentiment est en effet celui-ci : si les hommes avaient à leur disposition une juste histoire de la nature et de l'expérience et s'y appliquaient avec soin : s'ils pouvaient s'imposer deux règles : la première, de renoncer aux opinions et aux notions reçues ; la seconde, de retenir pour un temps leur esprit, loin des propositions les plus générales et de celles qui s'en approchent ; il se pourrait alors que, par la force propre et naturelle de celui-ci, sans autre art, ils en vinssent à notre forme d'interprétation. Car l'interprétation est la forme vraie et naturelle de l'esprit, quand tous les obstacles ont été ôtés. Il est certain cependant que nos préceptes rendront tout plus facile et beaucoup plus ferme. »

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

tâcher de s'élever à quelque chose de plus grand et plus digne encore de nous occuper, c'est de combiner les observations, de généraliser les faits, de les lier ensemble par la force des analogies, et de tâcher d'arriver à ce haut degré de connaissance où nous pouvons juger que les effets particuliers dépendent d'effets plus généraux, où nous pouvons comparer la nature avec elle-même dans ses grandes opérations, et d'où nous pouvons enfin nous ouvrir des routes pour perfectionner les différentes parties de la physique.⁵⁸ »

Buffon s'insurge contre « l'objection triviale, si souvent répétée contre les hypothèses », que, « en bonne physique », il ne faut « ni comparaison, ni système »⁵⁹. En réalité, on ne connaît que par comparaison, en jugeant des rapports qu'entretiennent les choses, c'est-à-dire en dressant un système. Le système n'est pas seulement un appareillage conceptuel. C'est la structure même d'une réalité personnifiée sous le nom de Nature où tout est rapport et où il convient donc de peser ces rapports, par la comparaison. L'Histoire naturelle est donc une physique et un système au sens où Condillac le définissait dans le *Traité des Systèmes* : « Tout consiste en physique à expliquer des faits par des faits.⁶⁰ »

Ce point fonde l'ambivalence fondamentale du système : fondé sur des principes abstraits ou hypothétiques (feints ou "fictés"), le système n'est qu'une construction inutile, qui coûte peu et est un renfort de l'ignorance — tel est le cas des systèmes de Descartes, Malebranche, Spinoza, Leibniz. En revanche, le système a son intérêt, pour peu qu'on le fonde sur de bons principes. Le modèle du bon et vrai système est Newton : ce qui fait le système, c'est d'abord l'unité du principe. Ce qui fait sa validité scientifique, c'est que le principe soit, comme la gravité,

⁵⁸ Buffon (6), t. I, p. 50-51.

⁵⁹ Buffon, *Histoire naturelle des Minéraux*, (1783), t. II, p. 341 repris dans (7), p. 27.

⁶⁰ Cf. Condillac (13). Selon Gusdorf (26), p. 271 : « Cette formule positiviste avant la lettre s'applique mal dans le domaine de l'histoire naturelle où la détermination des faits et leur enchaînement n'apparaît pas aussi clairement que dans la physique de Galilée ou de Newton. »

CORPUS, revue de philosophie

un fait bien constaté. Ainsi, quand Descartes entreprend au livre II des *Principes* de donner les lois du mouvement des corps, il en recherche les causes ; Newton, au contraire, ne cherche pas une cause métaphysique mais il veut donner la formule. Ce faisant, il conçoit la physique comme une œuvre de description. L'attraction n'est pas une cause, mais une explication, un phénomène qu'on peut décrire à l'aide d'instruments mathématiques. Condillac entreprend donc moins une critique radicale du système que sa redéfinition conceptuelle. Ainsi compris, le *Traité des Systèmes* modélise la thématique de l'introduction à l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de 1746, où Condillac décrivait son dessein comme celui de « rappeler à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain ». Ce principe ne sera pas une maxime abstraite, mais une expérience constante, confirmée par d'autres expériences constantes. C'est d'ailleurs l'absence de ce dessein systématique qui fait, selon Condillac, la faiblesse de Locke. Pour Condillac, il existe un progrès naturel de l'âme, celle-ci acquérant, selon un principe interne, de nouvelles opérations. Cela permet de dresser un « système de la volonté » en fonction du plaisir et du déplaisir (*Logique*, I, 8). C'est ce qui fait de la science condillacienne une science formelle, qui procède par identité, inhérence, nécessité dans l'identité, selon des schèmes mécaniques.

Il semblerait qu'on puisse trouver un équivalent du principe unique de Condillac dans l'unité du plan de la nature décrite chez Buffon. La question est de savoir quel statut on peut accorder aux considérations sur la simplicité du plan de la nature. Quand Buffon repère en tout un ordre constant, l'uniformité des moyens d'exécution, s'agit-il d'une thèse positive ou bien d'une critique de l'illusion des mauvais systèmes ? Sur ce point, il faut relire ce que nous dit Buffon :

« Nous sommes naturellement portés à imaginer en tout une espèce d'ordre et d'uniformité, et quand on n'examine que légèrement les ouvrages de la nature, il paraît à cette première vue qu'elle a toujours travaillé sur un même plan : comme nous ne connaissons nous-mêmes qu'une voie pour arriver à un but, nous nous persuadons que la nature fait et opère tout par les mêmes moyens et par des opérations semblables ;

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

cette manière de penser a fait imaginer une infinité de faux rapports entre les productions naturelles...»⁶¹

Il apparaît clairement que Buffon s'oppose à la conception d'une nature travaillant toujours sur le même plan : c'est en particulier tous les systèmes de la génération comme germination, ou développement d'un germe qu'il vise ici. Ainsi, au nom de l'unité de la nature, Tournefort avait pu soutenir que les pierres végétaient à partir de germes, comme les plantes. De même qu'on avait étendu le système des germes, des plantes, où l'on voit l'embryon contenu en petit dans la graine, aux animaux (œufs ou animalcules) où on n'avait pourtant jamais vu d'embryon dans l'ovule non fécondé, de même, l'ovisme ainsi renforcé était sur le point de soumettre le minéral à sa loi et de devenir une théorie générale de la formation des êtres naturels. Buffon s'oppose à de tels systèmes de la Nature, quand, par ailleurs, sa critique du plan unique s'oppose à cet autre type de systèmes de la nature que sont les classifications⁶².

Buffon critique les genres linnéens avec des arguments d'essence nominaliste. Tous les termes généraux qui forment l'arsenal classificatoire ont été *imaginés* pour soulager la

⁶¹ Buffon, *De la Manière d'étudier et de traiter l'histoire naturelle*, (6), t. 1, p. 9-10.

⁶² Buffon lettre à l'abbé de Launay, 4 juin 1773. (extrait en copie aux Archives de l'Académie des Sciences, dossier Buffon) : « Je vous avouerai, Monsieur, que je ne connais point du tout l'ouvrage contre lequel vous voulez écrire, je n'ai jamais lu d'autre *Système de la nature* que celui de Linnaeus qui m'a dégoûté de tous les autres : je n'aime point la métaphysique, je n'entends pas la théologie et je me suis toujours abstenu d'en parler, je ne puis donc accepter la dédicace que vous me faites l'honneur de me proposer... Vous terrasserez sûrement ceux que vous voulez combattre et à plus forte raison un misérable athée, la gloire n'est pas grande mais le service est peut-être très grand dans le moment présent nous sommes inondés d'un déluge de livres impies que je me suis fait une loi de ne jamais ouvrir. Ils produiraient sur moi le même effet que le système de la nature a produit sur vous, Monsieur, et je ne veux pas que la colère m'échauffe et que la colère me fasse écrire. »

CORPUS, revue de philosophie

mémoire. Les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination⁶³. De même, le nom *quadrupède* n'échappe pas à la critique.

Cependant, faire de l'histoire naturelle n'implique pas le renoncement à toute explication causale. La question est de savoir quelles explications on peut donner. Quand Buffon écrit son Histoire naturelle, il entend dépasser le stade laborieux de la description espèce après espèce et « couper de temps en temps, le fil d'une méthode qui nous contraint... »⁶⁴

Son histoire prétendra suivre la nature mais se permettra souvent d'interrompre la succession monotone des espèces. Buffon n'est pas Noé, son livre n'est pas l'arche de la Nature. S'il verse parfois dans le catalogue, il laisse le plus souvent cette part à Daubenton et décrira quant à lui des lois, du moment qu'il s'agit de lois naturelles, de lois qui, tout en étant insaisissables par les sens, seront toutefois des faits bien observés — les forces pénétrantes.

Il faut voir si, par là, Buffon outrepassé clairement les tâches propres de l'histoire naturelle et verse décidément dans le système — ce qu'on lui reprochera assez⁶⁵— ou bien s'il peut, en spécifiant le type d'explication causale qu'il donne, allier les deux objectifs et faire de l'histoire naturelle l'équivalent de la vraie physique, aussi bien contre les faux systèmes arbitraires que contre la simple et fastidieuse description accumulative.

⁶³ Buffon (6), t. I (1749), 38-40 et t. XIV (1766), p. 17-18. Toutefois, Buffon s'applique volontiers le terme de système et d'hypothèses. Lettre de Buffon à un ami, Montbard, 13 décembre 1752 (extrait en copie aux Archives de l'Académie des Sciences, dossier Buffon). Buffon renvoie un écrit et précise : « Je le trouverais bon si je n'en étais pas l'objet, mais j'y suis loué beaucoup plus que je ne mérite, et cela suffit pour m'engager à vous supplier de ne le pas faire imprimer. Car du reste, vous avez très bien saisi *le fond des systèmes et les circonstances des hypothèses*, et la manière dont vous les défendez est fort bonne, fort simple et fort naturelle ; il n'y a que le commencement et la fin de votre ouvrage que je regarde comme peu utile à la question. » (nous soulignons).

⁶⁴ Buffon, *Première Vue*, (6), t. XII (1764) et (7), p. 30.

⁶⁵ On consultera notamment Lelarge de Lignac (33).

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

La confrontation avec Pluche est ici édifiante. Elle permet d'approcher la question de savoir si les sciences de la nature doivent imiter la nature et surtout elle manifeste les ambiguïtés d'un tel projet d'imitation de la Nature. En effet, ce projet de suivre une méthode conforme à la nature occupe aussi bien Pluche que Buffon.

Pluche déclare vouloir « imiter ici l'ordre de la Nature même, et débiter sans façon par les premiers objets [...] qui sont à tout moment sous notre main », ce qui justifie qu'il commence par les insectes. De même Buffon détermine l'ordre à suivre comme celui qu'emprunterait un homme neuf, le nouvel Adam dont Buffon nous décrit les divisions naturelles et spontanées : « Il viendra à juger les objets de l'histoire naturelle par les rapports qu'ils auront avec lui ; ceux qui lui seront les plus nécessaires, les plus utiles tiendront le premier rang ; par exemple, il donnera la préférence dans l'ordre des animaux, au cheval, au chien, au bœuf, etc. et il connaîtra toujours mieux ceux qui lui seront les plus familiers... » et plus loin : « Ne vaut-il pas mieux ranger, non seulement dans un traité d'histoire naturelle, mais même dans un tableau ou partout ailleurs, les objets dans l'ordre et la position où ils se trouvent ordinairement, que de les forcer à se trouver ensemble en vertu d'une supposition ? »⁶⁶

L'abbé Pluche, tout comme Buffon, tient à commencer par les premiers objets qui se trouvent autour de nous — à savoir les animaux. Mais de cet identique projet sont tirées des conséquences tout à fait opposées. Ce souci de rester au plus proche se traduit pour celui-ci par la description du cheval, pour celui-là par des considérations sur les insectes. À cette question de la priorité, se surimpose en filigranes la question de Dieu. Quelle place pour Dieu dans l'histoire naturelle ? Quelle place pour l'homme dans la nature ?

Pluche donne un spectacle, quand Buffon veut donner l'histoire. Le but de Pluche est simplement, comme l'indique le titre de *Spectacle*, de « nous en tenir à la décoration extérieure de ce monde et à l'effet des machines. » Cette perspective correspond

⁶⁶ Respectivement, N.A. Pluche (41), t. I, p. VI ; Buffon (6), t. I, 32-33 et t. I, 36. Ce dernier passage précède les recommandations fameuses de faire suivre le cheval par le chien plutôt que par le zèbre.

CORPUS, revue de philosophie

à l'esprit qui anime le Frontispice de l'*Histoire du ciel* du même Pluche :

« Si l'on peut procéder géométriquement en physique, c'est seulement dans telle ou telle partie, et sans promesse de lier le tout. Il n'en est pas de la nature comme des mesures et des rapports de grandeur. Sur ces rapports, Dieu a donné à l'homme une intelligence capable d'aller fort loin, parce qu'il voulait le mettre en état de faire une maison, une voûte, une digue, un télescope, et mille autres ouvrages où il aurait besoin de nombrer et de mesurer. En formant un ouvrier, Dieu a mis en lui les principes propres à diriger ses opérations. Mais destinant l'homme à faire usage du monde et non à le construire, il s'est contenté de lui en faire connaître sensiblement et expérimentalement les qualités usuelles. Il n'a pas jugé à propos de lui accorder la vue claire de cette immense structure. Si donc l'homme se connaît et qu'il ait réfléchi sur sa vocation, il ne se présentera pas avec son plomb et sa toise pour rendre raison de la fabrique des cieux, comme il explique méthodiquement celle d'une arcade ou d'une chaussée. »⁶⁷

Ce passage reprend la thématique lockienne de la sonde en manifestant que nous ne pouvons pas tout connaître en ce monde. Cela marque les limites de fait de notre entendement et s'inscrit par ailleurs dans le plan divin. L'*Essay* de Locke développe cette thématique dans la section II, 21, 33, à propos du concept d'*uneasiness* : Dieu a fait le monde non pas pour nous maintenir dans une oisiveté replète, mais *to set us on work*. Nous n'avons pas pour mission de parfaire notre connaissance des rouages de l'univers. Les besoins, les tiraillements de l'estomac et de l'inquiétude manifestent que le projet divin nous porte ailleurs, vers d'autres entreprises. Ils nous sortent de la léthargie et suscitent l'activité, font fleurir le commerce comme flux de marchandises visant à combler des manques. Le libéralisme est donc dans l'ordre des volontés divines ; une science abstraite de l'essence des choses est en revanche monstrueuse, un jargon

⁶⁷ N.A. Pluche, *Histoire du ciel*, Paris, Frères Estienne, 1778, t. II, p. 178. Ce passage est repris dans l'article *Cartésianisme* de l'Encyclopédie où, au lieu d'*immense structure*, l'auteur parle de *machine immense*.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

tautologique lié à l'abus du langage. Il y a donc des liens entre théorie de la connaissance, éthique et économie.

Les *Entretiens sur la pluralité des Mondes* de Fontenelle se situent en revanche dans une tout autre tradition. Fontenelle souligne que les vrais philosophes passent leur vie à ne pas croire ce qu'ils voient et cherchent à deviner ce qu'ils ne voient pas. Si la Nature, comme l'Opéra, est un grand spectacle, il ne faut pas en rester aux apparences mais passer derrière la scène pour voir comment le théâtre est fait. Fontenelle veut parvenir à connaître la disposition des décorations et des machines. Il veut montrer ce que l'on cache, surprendre, comme une scène primitive de la connaissance, les roues et les contre-poids qui font tous les mouvements. Le vrai philosophe est un machiniste. S'en tenir au spectacle signale donc une intention délibérément non-philosophique, une volonté d'en rester aux apparences, à ce qui se donne, sans s'interroger sur les mécanismes. Pluche ne prétend pas « vouloir comprendre l'artifice et le jeu des ressorts » — ce qui était proprement l'objectif cartésien et philosophique en général⁶⁸. En cela, il est fidèle à l'esprit de Locke qui réservait la connaissance des ressorts, des rouages (*springs and wheels*) et des dispositifs (*contrivances*) aux anges et au Créateur de toutes choses. Pour les hommes, ils sont comme serait un paysan grossier devant l'horloge de Strasbourg : ils ignorent tout des mécanismes, seul Dieu connaît en machiniste⁶⁹.

Buffon, de son côté, adopte dans un premier temps l'attitude lockienne. Il souligne que « l'esprit le plus vaste et le génie plus puissant, ne s'élèvera jamais à ce haut point de connaissance : les premières causes nous seront à jamais cachées, les résultats généraux de ces causes nous seront aussi difficiles à connaître

⁶⁸ N.A. Pluche (41), t. I, p. IX. La relation de Pluche au cartésianisme est complexe : à la fois, Pluche est ami de Joseph Privat de Molières (qui cautionne de son approbation le *Spectacle* en 1732) et en même temps, il est un féroce critique du Descartes physicien et systématique. (cf. son *Histoire du Ciel*). Pluche entend (p. XVII) « Travailler... à substituer le goût de la belle nature et l'amour du vrai, au faux merveilleux des fables et des romans... » Or, c'est bien la physique cartésienne qui apparaît alors comme le roman de la nature.

⁶⁹ J. Locke (36), III, 6, 3, p. 354.

CORPUS, revue de philosophie

que les causes mêmes...» Par ailleurs, l'esprit humain ne peut saisir que les effets généraux et non pas les véritables causes et Buffon indique que nous ne pourrions jamais pénétrer la nature intime des choses, ni connaître le mécanisme dont la nature use⁷⁰.

On a pu souligner⁷¹ que Buffon se contredira sur ce point et que des textes plus tardifs marquent une conception plus optimiste des pouvoirs de l'esprit humain. Qu'il s'agisse ou non d'une contradiction ou d'une évolution de Buffon, l'important est de noter que Buffon considère que l'esprit humain n'a pas de limites et qu'il peut découvrir tous les secrets de la nature. Cela rejoint, nous semble-t-il, le projet formulé dès 1749 d'une histoire naturelle comprise comme la vraie physique. La naissance de l'Histoire naturelle selon Buffon marque l'avènement d'une science nouvelle entre physique et système de philosophie. Ce point trouve des soutiens textuels aussi bien dans des accusations⁷² que dans le texte même de Buffon. Ainsi, c'est au nom de la vraie physique que Buffon critique Plin et on peut constater que Buffon est communément associé à Newton, aux Astronomes et aux Physiciens⁷³ et pas seulement aux auteurs d'Histoire naturelle. Mais si Buffon entend donner la vraie physique, à l'inverse, Pluche refuse explicitement le titre de Physique :

« Nous avons réuni toutes ces différentes matières, non sous le titre de *Physique des enfants*, qu'on nous avait conseillé d'abord, et qui serait très convenable si nous n'avions en vue

⁷⁰ Buffon (6), respectivement t. I (1749), 11-12 et 57, t. II (1749), 33-34.

⁷¹ Voir par exemple le texte intitulé *Des Mulets* (1776) dans les *Suppléments à l'Histoire naturelle*. (t.III, p. 33-34) ainsi que les analyses de Scott Atran, in J. Gayon et alii (25), p. 123.

⁷² Ainsi, Lignac (33), t. I, p. 16 : « La physique, le vrai objet de la grande préface de l'histoire du cabinet du Roi... » (c'est-à-dire les trois premiers volumes de l'histoire naturelle) ou bien p. 12 : « des méditations physiques ».

⁷³ *Histoire...* (28), p. 31. G. Gusdorf (26), p. 247, note que « Buffon, considéré aujourd'hui comme un naturaliste, passe au XVIII^{ème} siècle pour un "physicien". Le même usage prévaut en Allemagne. »

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

que l'utilité de l'âge le plus tendre ; ni sous celui de *Physique générale* qui promet trop, notre dessein n'étant point de donner un système en faveur de ceux qui sont avancés ; mais sous le titre de *Spectacle de la Nature*. Celui-ci annonce uniquement les dehors ou ce qui frappe les sens, et exprime assez exactement ce qui est accordé au commun des hommes en ce genre, ce qui est intelligible à tout âge, et ce qu'aucun homme ne peut se dispenser de connaître jusqu'à un certain point. »⁷⁴

On voit assez la différence d'objectif : Pluche propose de s'arrêter « à chaque brin d'herbe » et appelle à l'observation (« Je vois bien à votre air attentif que nous ferons de vous un observateur ») quand Buffon veut des vues générales. Tout ce que Pluche décrit doit conduire le lecteur à procéder à un examen personnel : « Je vous prierai d'abord de vouloir, au retour de la promenade, ou à votre commodité, me montrer dans le microscope ces habits, ces armes et ces outils dont vous m'avez dit tant de merveilles. »⁷⁵ La Nature pluchienne est donc le plus grand livre, toujours ouvert devant nos yeux mais auquel nous négligeons de porter attention. Il y a un culte du fait, un véritable souci empiriste et une critique du témoignage dans le *Spectacle*, de même que dans le système de la figure de la terre de Woodward, la théorie des fossiles de Plot et dans tous les écrits providentialistes. Les faiseurs de systèmes les plus invraisemblables, tous, uniformément, s'abritent derrière les faits, invoquent l'autorité des modernes que l'invention du microscope a placés bien au-dessus des Anciens. Tous entendent se voir crédités du temps passé à leurs patientes et minutieuses observations que tout un chacun pourra vérifier à sa guise⁷⁶,

⁷⁴ N.A. Pluche (41), t. I, Préface, p. vij-vijj.

⁷⁵ Pour ces références, N.A. Pluche (41), t. I, p. 12-13.

⁷⁶ Ainsi, Woodward (46) a visité toutes les grottes, carrières, mines, etc. d'Angleterre. S'il n'a pas poussé ses observations au-delà de son propre pays, c'est qu'il était relayé dans toute l'Europe et dans chaque partie du monde par un réseau de correspondants auxquels il a précisé les points sur lesquels il souhaitait obtenir des observations. De même, Plot (40) se place sous la protection de l'*Experience, that great baffler of speculation...* (to *baffle* : déjouer, déconcerter).

CORPUS, revue de philosophie

tous exhibent des faits qui sont la seule garantie de leurs hypothèses, la barrière qui les empêche de verser dans le système.

En cela, Pluche est proche de Locke qui s'en tient à une manière simple et historique (*plain historical method*) inspirée de Sydenham et qui refuse la possibilité d'une connaissance physique⁷⁷. Buffon au contraire entend dépasser l'histoire par la physique. Encore faut-il ici bien prendre garde de distinguer, comme le fait Buffon, *physique* et *mathématique*. Chacune de ses deux disciplines répond à sa propre question : la physique donne le comment, la mathématique le combien. Mais l'union de la physique et des mathématiques ne peut se faire que sur un petit nombre de sujets, précisément ceux qui sont presque le plus dénués de qualités physiques (le système du monde donné par l'astronomie newtonienne, les lois de l'optique). On note également que ces domaines de pertinence du physico-mathématique recouvrent précisément les champs des *Essais* où s'élabore la méthode cartésienne : la géométrie, les météores, la dioptrique. La nouvelle méthode de Buffon, donnant naissance à une nouvelle physique, s'exercera et produira des fruits sur trois nouveaux problèmes, où le mathématique n'offre pas prise : la théorie de la terre, la formation des planètes et la génération des animaux. Buffon insiste : « Mais je le répète, il y a bien peu de sujets en physique où l'on puisse appliquer aussi avantageusement les sciences abstraites. »⁷⁸ Descartes et la méthode à laquelle les Lumières ont réduit le cartésianisme⁷⁹ ont

⁷⁷ Locke (36), I, 1, 2 (*I shall not at present meddle with the physical consideration of the Mind*) et IV, 3, § 26.

⁷⁸ Buffon (6), t. I (1749), t. I, p. 59.

⁷⁹ Signe de cette réduction de Descartes à un corps de méthode, l'édition du *Discours séparé des Essais*, notamment par le biais du *Commentaire ou Remarques* de Poisson (Paris, Thibout et Esclassam, 1671). Plus proche de 1750, voir par exemple, Dulard (18), p. xx. Descartes a légué à la postérité les excellents principes de sa méthode, laquelle a tracé à l'Esprit humain la route qui conduit à la Vérité. Newton n'a d'ailleurs gardé que cela de Descartes, et il a formé grâce à elles un système simple, neuf, analogue à la nature, où « la démonstration fut substituée

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

fait leur temps. L'application des mathématiques ne peut se faire qu'au prix d'une dénaturation de l'objet, d'une opération au terme de laquelle il se voit dépouillé de toutes ses qualités physiques.

« Lorsque les sujets sont trop compliqués pour qu'on puisse y appliquer avec avantage le calcul et les mesures, comme le sont presque tous ceux de l'Histoire naturelle et de la physique particulière, il me paraît que la vraie méthode de conduire son esprit dans ces recherches, c'est d'avoir recours aux observations, de les rassembler, d'en faire de nouvelles, et en assez grand nombre pour nous assurer de la vérité des faits principaux et de n'employer la méthode mathématique que pour estimer les probabilités des conséquences qu'on peut tirer de ces faits. »⁸⁰

La nouvelle méthode devra prendre en compte l'objet de l'histoire naturelle dans toute sa richesse. Elle recourra non plus au calcul selon l'ordre et la mesure. Elle prendra en charge l'histoire et la description, données comme les pivots de la vraie méthode⁸¹.

*

On peut donc, en guise de conclusion provisoire, tenter de situer Buffon par rapport à Bacon. La prudence de Bacon vaut pour les premiers temps, pour l'enfance de l'art. Buffon note :

« L'essentiel est de leur meubler la tête d'idées et de faits, de les empêcher, s'il est possible, d'en tirer trop tôt des

aux conjectures. » On comprend bien, à consulter ainsi un poème didactique, qu'en 1750, Descartes, c'est une méthode, et que cette méthode, c'est celle du doute : c'est-à-dire la révocation de tout ce qui n'est que probable. La probabilité est comprise comme liée à la physique systématique. En revanche, les "vérités de fait" (expériences exactes et répétées, constatées) fondent la physique générale fondée sur l'expérience, la physique expérimentale. Ce discours expérimentaliste est anti-probabiliste et anti-systématique.

⁸⁰ Buffon (6), t. I, p. 62.

⁸¹ Buffon (6), t. I, p. 24 et 29.

CORPUS, revue de philosophie

raisonnements et des rapports ; car il arrive toujours que par l'ignorance de certains faits, et par la trop petite quantité d'idées, ils épuisent leur esprit en fausses combinaisons et se chargent la mémoire de conséquences vagues et de résultats contraires à la vérité...»⁸²

Il y a là un paradoxe : on interdit les combinaisons à ceux qui connaissent le moins de faits, parce que le nombre des combinaisons pourrait épuiser l'esprit ; on recommande de collecter d'abord un plus grand nombre de faits. Mais il semble bien que, plus il y aura de faits, plus la combinatoire sera complexe et épuisante pour l'esprit. Ce n'est donc pas une combinatoire des unités de faits qui mènera à la découverte des vrais rapports.

Par ailleurs, il est un autre point en apparence anodin mais qui permet de contraster la référence à Bacon : celui de la pierre philosophale.

« Il semble que la recherche de cette méthode générale soit une espèce de pierre philosophale pour les botanistes, qu'ils ont tous cherchée avec des peines et des travaux infinis... et il est arrivé en botanique ce qui est arrivé en chimie, c'est qu'en cherchant la pierre philosophale que l'on n'a pas trouvée, on a trouvé une infinité de choses utiles ; et de même en voulant faire une méthode générale et parfaite en botanique, on a plus étudié et mieux connu les plantes et leurs usages...»⁸³

Le naturaliste buffonien a abandonné l'idéal baconien : la méthode générale est inaccessible. Plus même, non seulement il a renoncé à la pierre philosophale qui restait le but ultime de l'Interprétation de la Nature, mais il est devenu Atalante. Il peut désormais se contenter des cailloux du bord du chemin, car pour ce qui est de l'or promis, on comprend qu'il ne sera pas trouvé de sitôt. Le but ultime assigné par Bacon à l'histoire naturelle est désormais reconnu être un but imaginaire, qui joue une fonction

82 Buffon (6), t. I, p. 6.

83 Buffon (6), t. I, p. 14.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

purement utopique. Ce qu'il importe de ramasser, une fois accumulés suffisamment de faits, ce sont bien les fruits qui bordent la route.

THIERRY HOQUET
UNIVERSITE DE PARIS X – NANTERRE

Bibliographie

- (1) Alembert (Jean Le Rond d'), *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (1763), éd. F. Picavet, reprise Paris, Vrin, 1984.
- (2) Bacon (Francis), *The Works of Francis Bacon*, edited by J. Spedding, R.L. Ellis, D.D Heath, London, Longman et alii, 1859-1864, 7 volumes.
- (3) Bacon (Francis), *Novum Organum*, introduction, trad. française et notes par M. Malherbe et J.-M. Pousseur, Paris, PUF, 1986.
- (4) Bloch (Olivier), *La Philosophie de Gassendi, Nominalisme, matérialisme et métaphysique*, La Haye, M. Nijhoff, 1971.
- (5) Bloch (Olivier) (éd. et dir.), *Philosophies de la nature*, Actes du colloque tenu à l'Université de Paris I, Panthéon Sorbonne (20 et 27 mars, 27 novembre et 4 décembre 1994), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.
- (6) Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, Paris, Imprimerie Royale, 1749-1767, 15 volumes.
- (7) Buffon, *Œuvres philosophiques*, édition Jean Piveteau, Paris, PUF, 1954, « Corpus général des philosophes français » t. XLI, 1.
- (8) Bréhier (Émile), *Histoire de la philosophie*, Paris, PUF, 1942.
- (9) Cap (Paul Antoine), *Philibert Commerson, naturaliste voyageur*, Paris, V. Masson, 1861.
- (10) Carrive (Paulette), « L'idée d'histoire naturelle de l'Humanité chez les philosophes écossais du XVIII^{ème} siècle », in

CORPUS, revue de philosophie

Entre Forme et Histoire, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988, pp. 215-228.

- (11) Cavazza (Marta), « Impact du concept baconien d'histoire naturelle dans les milieux savants de Bologne. », in *Les Études philosophiques*, juillet-septembre 1985, p. 405-414.
- (12) Clarke (Samuel), Leibniz (G.W.), *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion naturelle... par Messieurs Leibniz, Clarke, Newton*, troisième édition, Lausanne, Marc-Mic. Bousquet, 1759.
- (13) Condillac (Étienne Bonnot de), *Traité des Systèmes* (1749), texte revu par Francine Markovits et Michel Authier, Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1991.
- (14) Deleule (Didier), « Francis Bacon, alchimiste de l'esprit humain », in *Les Études philosophiques*, juillet-septembre 1985, p. 289-301.
- (15) Descartes (René), *Œuvres*, publiées par C. Adam et P. Tannery, reprise Paris, Vrin, 1996.
- (16) *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1694, 2 vol.
- (17) Diderot (Denis), *Œuvres philosophiques*, éd. P. Vernière, Classiques Garnier, Paris, Bordas, 1990.
- (18) Dulard (P.A.), *La grandeur de Dieu dans les merveilles de la nature, Poème* (1749), 4^{ème} édition, revue et considérablement augmentée, Paris, Desaint et Saillant et alii, 1758.
- (19) Dupleix (Scipion), *La Physique* (1603) texte revu par Roger Ariew, Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1990.
- (20) Escat (Gérard), *Bacon*, Paris, PUF, 1968.
- (21) Foucault (Michel), *Les Mots et les choses. Une Archéologie des sciences humaines* (1966), reprise Paris, Gallimard (Tel), 1990.

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

- (22) Furet (François), « Histoire et linguistique », in Fontana (Alessandro), Furet (François), *Livre et société dans la France du XVIII^{ème} siècle*, (École pratique des Hautes études, VI^{ème} section), Paris-La Haye, Mouton & Co, 1970, t. II.
- (23) Furetière (Antoine), *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Leers, 1690.
- (24) Gassendi (Pierre), *Opera Omnia*, Lugdunum, Anisson et Devenet, 1658, 6 volumes.
- (25) Gayon (Jean) (dir.), *Buffon 88*, Actes du colloque pour le bicentenaire de la mort de Buffon, Paris, Montbard, Dijon, 14-22 juin 1988, Paris-Lyon, Vrin-IIEE, 1992.
- (26) Gusdorf (Georges), *Dieu, la nature, l'homme, au siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1972.
- (27) Hérodote, *Histoires*, trad. Ph. E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres, 1958.
- (28) « Réflexions générales sur l'utilité des Belles-Lettres, et sur les inconvénients du goût exclusif qui paraît s'établir en faveur des mathématiques et de la physique. » in *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, (1741-1743), Paris, Imprimerie Royale, 1751, t. XVI, pp. 11-37.
- (29) D'Holbach, *Système de la Nature*, (1770), texte revu par Josiane Boulad-Ayoub, Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1990.
- (30) D'Holbach, *Politique naturelle* (1773) texte revu par Josiane Boulad-Ayoub, Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, Paris, Fayard, 1998.
- (31) Jardine (Lisa), *Francis Bacon, Discovery and the Art of Discourse*, Cambridge, University Press, 1974.
- (32) Kant (Emmanuel), *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature* (1786), trad. J. Gibelin, Vrin, 1990.
- (33) Lelarge de Lignac (Joseph Adrien), *Lettres à un Américain sur l'Histoire Naturelle, générale et particulière de*

CORPUS, revue de philosophie

monsieur de Buffon, Hambourg, 1751; 5 vol in-12°.
(publication anonyme)

- (34) Lenoble (Robert), *Esquisse d'une histoire de l'idée de nature*, Paris, Albin Michel, 1966.
- (35) Lister (Martin), *Historiæ sive synopsis methodicæ conchyliorum et tabularum anatomicarum*, editio altera, Oxonii, E Typographeo Clarendoniano, 1770 (reprise de l'édition Londoni, aere incisus, Sumptibus auhoris, 1685).
- (36) Locke (John) *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, trad. P. Coste (1755), édition par É. Naert, Paris, Vrin, 1994.
- (37) Markovits (Francine), « Althusser et Montesquieu », in Raymond, Pierre (dir.), *Althusser philosophe*, Paris, PUF (Actuel Marx Confrontation), 1997.
- (38) Montaigne (Michel de), *Apologie de Raymond Sebond (Essais, II, 12)*, in *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Paris, Gallimard, 1962, pp. 415-589.
- (39) Pline, *Histoire naturelle*, trad. J. Beaujeu, Paris, Les Belles Lettres, 1950.
- (40) Plot (Robert), *The Natural History of Oxfordshire, Being an Essay towards the Natural History of England*, Oxford-London, L. Lichfield-J. Nicholson, 1705.
- (41) Pluche (Noël-Antoine), *Le Spectacle de la Nature, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, Veuve Estienne et Jean Desaint, 1732-1750.
- (42) Roger (Jacques), « Le monde vivant », in *Pour une histoire des sciences à part entière*, Paris, Albin Michel, 1995, pp. 192-224.
- (43) Sauvages (François Boissier de), *Nosologie méthodique, ou distribution des maladies en classes, genres et espèces, suivant l'esprit de Sydenham et la méthode des*

L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?

botanistes, traduite du latin par M Gouvion, Docteur en Médecine. À Lyon, chez Jean-Marie Bruyset, 1772.

- (44) Scheuchzer (Jean-Jacques), *Physique sacrée ou Histoire naturelle de la Bible*, trad. française par J.E. Pfeffel, Amsterdam, P. Schenk-P. Mortier, 1732.
- (45) Schuhl (Pierre-Maxime), *Essai sur la formation de la pensée grecque*, Paris, Alcan, 1934.
- (46) Woodward (John), *Géographie physique, ou essay sur l'histoire naturelle de la terre*, trad. P. Noguez, avec la réponses aux observations de M. le Docteur Camerarius, plusieurs lettres écrites sur lamême matière et la distribution méthodique des fossiles, traduits de l'anglais, du même M. Wodward (sic), par le R.P. Nicéron, Barnabite, Paris, Briasson, 1735.

UNE THEORIE MATERIALISTE DU GOUT PEUT-ELLE PRODUIRE L’EVALUATION ESTHETIQUE ? MONTESQUIEU, DE L’ESPRIT DES LOIS A L’ESSAI SUR LE GOUT

La pensée de Montesquieu sur l’art paraît de prime abord fragmentaire et éclatée. Non seulement *L’Esprit des lois* accorde une place minime et subordonnée à la réflexion esthétique, mais, hormis les *Notes de Voyage* qui retracent l’initiation aux grands maîtres italiens¹, assez rares sont les pensées qui mentionnent le thème – sinon souvent de façon indirecte, pour énoncer un jugement relatif à la Querelle des Anciens et des Modernes². A l’exclusion d’un opuscule inachevé (« De la manière gothique »³), il ne reste de Montesquieu qu’un seul essai conséquent sur la matière, *l’Essai sur le goût* qui constitue l’un des articles « goût » de *L’Encyclopédie* paru dans le tome VII en 1757 de façon posthume, et à l’état inachevé. Il y aurait lieu de s’étonner sur cette présence unique de Montesquieu dans l’entreprise encyclopédique, à l’entrée où on l’attendrait le moins, et eu égard au refus opposé à toutes les propositions concernant la philosophie politique qui lui furent faites (Jaucourt sera son porte-voix)⁴. Mais les raisons d’un tel choix sont sans mystère :

1 Cf. J. Ehrard, *Montesquieu critique d’art*, Paris, P.U.F., 1965.

2 Les *Pensées* qui concernent l’esthétique en relation avec le voyage en Italie sont numérotées dans l’édition Masson de 397 à 410. Nous citerons désormais cette édition des *Œuvres Complètes de Montesquieu (OC)*, Paris, Nagel, 1950-1955, 3 volumes. Nous utiliserons les abréviations suivantes : *EL* (*De l’esprit des lois*) ; *Goût* (*Essai sur le goût*) ; *Causes* (*Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*) ; *MP* (*Mes Pensées*).

3 L’opuscule semble avoir été rédigé vers 1734, publié en 1896 (voir *OC*, t. III, p. 275-282).

4 En novembre 1753, Montesquieu refuse à d’Alembert d’écrire les articles « Démocratie » et « Despotisme » et propose de les remplacer par l’article « Goût » (A d’Alembert, 16 novembre 1753). La mort l’empêchera de donner à ce projet une forme définitive : le texte est trouvé dans ses

CORPUS, revue de philosophie

c'est précisément parce qu'il n'avait jamais réellement abordé le territoire de l'art, et qu'il refuse résolument la répétition, que Montesquieu se décide à aborder la question dans *L'Encyclopédie*. Certes, il ne s'agit pas vraiment d'une pure création : la première rédaction de *l'Essai* semble intervenir très tôt – probablement avant 1728⁵. Mais il s'agit bien d'une véritable création, dans la mesure où rien dans l'œuvre existante de Montesquieu ne permet apparemment d'anticiper les prémisses ou de ménager le lieu théorique d'une telle œuvre. Plus encore, rien dans l'œuvre publiée de Montesquieu ne semble fournir les clés d'une exégèse que le recours aux principes d'interprétation de *L'Esprit des lois* rend plus délicate encore⁶ : la diversité des sensibilités, notamment formulée en fonction de déterminations physiologiques dans la théorie des climats, mais surtout la relativité des productions culturelles aux mœurs singulières des peuples – cristallisée dans le concept d'*esprit général* – n'exclut-elle pas d'emblée la constitution d'une esthétique à vocation universelle ? De même que les lois doivent être relatives à l'esprit général des peuples sur lesquels elles prétendent statuer, les normes du goût ne doivent-elles pas être relatives aux peuples qui prétendent les énoncer ? Si, conformément au sensualisme lockien déployé par *L'Essai sur les causes qui peuvent affecter les*

papiers et publié tout de même à la suite de l'article de Voltaire et avant celui de d'Alembert sur le même sujet.

- 5 Nous sommes très mal renseignés sur cette première rédaction, les différents manuscrits ayant été perdus. Rober Shackleton n'évoque pour sa part qu'une pensée qui permettrait de dater le premier jet de *l'Essai sur le goût* d'avant 1728 (*Biographie critique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1977). Dans son édition de *l'Essai sur le goût*, (Genève, Droz, 1967), C. Beyer mentionne également divers projets ou opuscules peut-être perdus : un ouvrage sur la critique (voir *MP*, 510-513) et un *Traité du beau* dont nous ne savons rien, et que Montesquieu mentionne à propos de Vitruve (*MP*, 2250).
- 6 Peut-être est-ce la raison du très faible nombre d'études générales portant sur l'esthétique de Montesquieu, hormis l'intervention orale de Catherine Larrère lors du « Colloque international sur le goût » du 11 et 12 juin 1999 organisée par le C.E.R.P.H.I. à l'E.N.S. de Fontenay Saint Cloud, à laquelle nous sommes ici redevable.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

esprits et les caractères, toute idée procède des sens, et si seule l'organisation corporelle – la constitution de la machine – et l'histoire individuelle, ancrée dans les coutumes d'un peuple, rendent compte de la formation du jugement, comment se déprendre de la subjectivité et de la relativité qui paraissent inhérentes au jugement de goût ? Peut-on dépasser la position sceptique (subjectiviste et relativiste) pour accéder à une rationalité de la norme artistique ? En d'autres termes, une théorie matérialiste du goût peut-elle produire l'évaluation esthétique ?

La tension peut paraître irréductible. De même qu'il est possible de rationaliser la rhapsodie de coutumes et d'usages que présentent les histoires, il doit sans doute être possible de réduire en principes la variété capricieuse des goûts : nulle raison *a priori* ne permet d'arrêter l'entreprise d'assignation des causes physiques et des causes morales des phénomènes moraux (qui constitue la méthode même de *L'Esprit des lois*) au seuil du domaine esthétique. La découverte d'une légalité propre aux objets voués à plaire ne pourra-t-elle dès lors donner lieu à une authentique science du goût, science esthétique analogue à la science politique dont Montesquieu se veut fondateur ? Or les raisons mêmes qui permettent, dans le domaine des lois et des mœurs, de dépasser la position sceptique (explication de la *diversité* des coutumes) interdisent que la même méthode soit valide dans l'investigation esthétique présentée par *L'Essai sur le goût* (explication de l'*uniformité* des goûts). Ce qui est expliqué dans le dernier cas est en effet la compatibilité entre les différents goûts d'une même âme, mais ce, universellement ; ainsi l'âme aime-t-elle tant la symétrie que les contrastes : « ceci demande bien des explications »⁷. Si en apparence, une méthode similaire est à l'œuvre (la recherche des raisons s'identifiant mécaniquement à la recherche des causes), ce ne sont pas les mêmes entités qui sont mises en rapport : la singularité des systèmes locaux et l'irréductible diversité des hommes, explorée dans *L'Esprit des lois*, fait place ici à l'universalité des goûts. Là où les plus rationalistes s'accordent à refuser la légitimité d'une

⁷ *Goût*, p. 622.

CORPUS, revue de philosophie

normativité universelle en la matière – Descartes écrivant à Mersenne : « Ni le beau ni l'agréable ne signifient rien qu'un rapport de notre jugement à l'objet, et pour ce que les jugements des hommes sont si différents, on ne peut dire que le beau ni l'agréable aient aucune mesure déterminée »⁸ – Montesquieu n'hésite pas à affirmer l'existence d'une mesure de la beauté et de l'agrément, malgré ou plutôt en raison même de leur existence purement relationnelle. D'où le problème posé par la généralité auquel donnent lieu les normes, préceptes ou règles destinées à procurer du plaisir à l'âme : comment Montesquieu n'intègre-t-il pas dans *L'Essai sur le goût* les déterminations physiques et morales évoquées dans *L'Esprit des lois*, et notamment la variation des degrés de sensibilité et la diversité des objets du goût⁹ ? Pourquoi la pluralité des formes d'esprit ou d'inclinations, directement mise en rapport avec la diversité des dispositions physiologiques, serait-elle anéantie dans la recherche de ce qui semble éminemment variable, à savoir le plaisir esthétique ?

L'esthétique introuvable de « L'Esprit des lois » : le goût comme agent de civilisation

L'absence d'une esthétique autonome dans *L'Esprit des lois* se conçoit en premier lieu au regard de son projet même : en s'attachant à rendre raison des coutumes et des mœurs des peuples, en plus de leurs lois, Montesquieu ne rencontre l'art qu'au titre de production culturelle parmi d'autres. Mais alors qu'il accorde au droit, à la religion et même parfois à la philosophie le statut d'objet rationalisable, relatif aux causes physiques et aux causes morales qui gouvernent les peuples, il ne semble jamais tenté de ramener la diversité des créations

⁸ Lettre de Descartes à Mersenne du 18 mars 1630.

⁹ Il est exclu de s'en tenir ici à l'hypothèse d'une simple juxtaposition entre le tour « sociologique et historique » de la pensée de Montesquieu, « cherchant dans la production artistique un témoignage sur la vie d'une société » et une fidélité supposée à la pensée humaniste, affirmant l'existence d'un « fond commun d'une nature générale et d'un goût universel » (C. Beyer, *introduction citée*, p. 28).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

artistiques à des facteurs physiques et moraux qui en fourniraient l'explication. Cette absence paraît d'autant plus surprenante que l'abbé Dubos, dont Montesquieu s'inspire largement dans sa *Dissertation sur la différence des génies*¹⁰ et dans *l'Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, avait fait de l'art le champ privilégié de son investigation. Tributaires de l'empirisme lockien, les deux auteurs se proposent chacun à leur manière de découvrir la rationalité du divers en explorant la légalité propre aux phénomènes moraux ; les opérations de la pensées sont pour tous deux jugées étroitement dépendantes de la conformation éminemment variable des organes du cerveau. Fondée sur une théorie de la température de l'air et des émanations, qui passent de la terre à l'air et de l'air au corps par l'intermédiaire de la respiration et de la nutrition, l'hypothèse des *Réflexions critiques* a pour ambition d'expliquer la différence de génie et de mœurs entre les pays comme entre les générations¹¹. C'est la conformation des organes, et en particulier des organes du cerveau utiles aux fonctions de l'esprit, qui rend raison non seulement de la diversité humaine et des caractères nationaux¹², mais aussi –

10 Dissertation aujourd'hui perdue mais dont il nous reste quelques fragments (*MP*, 1191-1192, 2265).

11 A la température de l'air s'ajoute la qualité de ses composants chimiques, qui affectent la machine corporelle et soumettent les esprits à la différence des terroirs : « Voilà pourquoi les nations qui habitent sous des climats différents, sont si différentes par l'esprit et par les inclinations » (Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, Paris, Jean Mariette, 1719, 2nde partie, section XIV, p. 217). « Durant la vie de l'homme et tant que l'âme spirituelle demeure unie avec le corps, le caractère de notre esprit et nos inclinations dépendent beaucoup des qualités de notre sang qui nourrit encore nos organes et qui leur fournit la matière de leur accroissement durant l'enfance et durant la jeunesse. Or, les qualités de ce sang dépendent beaucoup de l'air que nous respirons » (p. 216).

12 « Ainsi nous trouvons des esprits qui ne paraissent presque point de la même espèce, quand nous venons à réfléchir sur le génie des peuples qui sont assez différents les uns des autres » (*ibid.*, section XV, p. 245).

CORPUS, revue de philosophie

comme l'avait vu Chardin – de la diversité des talents artistiques : « La température des climats chauds énerve l'esprit comme le corps et dissipe ce feu d'imagination nécessaire pour l'invention. On n'est pas capable dans ces climats là de longues veilles et de cette sorte d'application qui enfante les ouvrages des arts libéraux et mécaniques. C'est seulement vers le Septentrion qu'il faut chercher les arts et les métiers dans leur plus haute perfection »¹³. L'intérêt porté au climat permet de justifier la médiocrité des arts dans les zones extrêmement froides : « La peinture et la poésie ne se sont pas approchées du pôle plus près que la hauteur de la Hollande »¹⁴. Réservant la gloire de l'esprit à certaines contrées, y compris à l'intérieur des régions tempérées, Dubos dégage ainsi la suprématie des causes physiques sur les causes morales, institutionnelles et politiques : « Les arts naissent d'eux-mêmes dans les climats qui leur sont propres »¹⁵. La nécessité naturelle vient à l'appui d'une explication des variations historiques et géographiques de la culture des arts ; elle permet de trancher par des raisons physiques, donc censément indubitables, la Querelle des Anciens et des Modernes où l'auteur penche en faveur des Anciens¹⁶.

13 Chardin, *Voyages en Perse*, chap. VII cité par Dubos, *op. cit.*, section XVI, p. 273 (afin de ne pas se contredire, Dubos souligne que seuls les excès du froid et du chaud sont réfractaires au génie). Montesquieu possède deux éditions de Chardin (*Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu à La Brède*, L. Desgraves et C. Volpilhac-Auger eds., Naples, Paris et Oxford, Liguori editore, Universitas et Voltaire Foundation, 1999, n° 2738-2739).

14 Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, *op. cit.*, 2^{nde} partie, section XIII, p. 140.

15 *Ibid.*, p. 142.

16 *Ibid.*, section XIX. Dubos cite Fontenelle en affirmant que l'auteur de la *Digression* aurait du fouiller la piste des causes physiques, qu'il n'a abordée que pour l'écarter immédiatement. Il examinera plus loin les raisons pour lesquelles la vénération envers les bons auteurs de l'Antiquité durera toujours (section XXXIII).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

Que Montesquieu, qui consacre un livre fondamental de *L'Esprit des lois* aux effets du climat sur les lois et les mœurs ait ignoré cette application de ses principes au domaine artistique peut donc légitimement surprendre. Tous les éléments d'une théorie culturaliste de l'art sont de fait en germe dans son étude de la diversité nationale des génies et des sensibilités. Or le chapitre intitulé « comment les hommes sont différents dans les divers climats » ne fait qu'invoquer, à titre exceptionnel, une illustration issue du domaine des arts :

Dans les pays froids on aura peu de sensibilité pour les plaisirs ; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité. J'ai vu les opéras d'Angleterre et d'Italie ; ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs : mais la même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si calme, l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable (XIV, 2).

A ce moment même, les effets de la musique ne sont abordés que sous l'angle de la réception, et non de la création. Et lorsque Montesquieu en viendra à la diversité des objets du plaisir, il semblera ignorer la potentialité artistique des objets du goût : dans les pays du midi, les corps délicats, faibles, mais sensibles, se livrent à l'amour ; dans les pays du nord, des corps sains et bien constitués, mais lourds, trouvent leurs plaisirs « dans tout ce qui peut remettre les esprits en mouvement : la chasse, les voyages, la guerre, le vin » (*ibid.*). La diversité des besoins, cause de celle des modes de vie (XIV, 10), se conjugue bien, comme chez Dubos ou Chardin, à la plus ou moins grande délicatesse de l'imagination et à la plus ou moins forte capacité d'attention dont les peuples sont capables (XIV, 3-4). Mais l'intérêt témoigné pour les effets politiques, économiques et sociaux de cette diversité s'arrête ici nettement au seuil du domaine artistique.

Une fois exclue ou omise l'explication par les causes physiques, la rationalité du divers esthétique trouve en revanche dans *L'Esprit des lois* une explication « morale » qui semble strictement tenir au contexte économique et social – celui du

CORPUS, revue de philosophie

raffinement des mœurs. Les arts sont l'effet d'un processus de civilisation dont le commerce est l'agent, et qui peut s'appliquer indifféremment aux anciens et aux modernes¹⁷ : « L'effet du commerce sont les richesses ; la suite des richesses, le luxe ; celle du luxe, la perfection des arts » (XXI, 6). Réciproquement, le goût, effet du luxe, est la « source des richesses de la nation » autant que de sa politesse (XIX, 5). Si le goût peut ainsi être envisagé à la fois comme cause et effet de l'essor des transactions marchandes, c'est que tous ces éléments relèvent indifféremment, de même que chez Mandeville ou Melon¹⁸, des bienfaits de la

17 Certes, la multiplication des échanges marchands caractérise fondamentalement la modernité. Mais la proposition qui suit est énoncée à propos du commerce des Anciens : « Les arts, portés au point où on les trouve du temps de Sémiramis, nous marquent un grand commerce déjà établi » (XXI, 6). Quant à Athènes, dont la France présente l'image moderne (XIX, 7), on y vit « le goût et les arts portés à un point, que de croire les surpasser sera toujours ne les pas connaître » (XXI, 7). De ce point de vue, les modernes n'ont pas de privilège en matière d'esthétique, et les progrès des arts ne sont pas linéaires, mais cycliques : les « différents degrés où passe l'art depuis sa naissance jusqu'à sa perfection, et depuis sa perfection jusqu'à sa perte » se lisent à la fois chez les anciens et chez les modernes, depuis les grands maîtres de la Grèce jusqu'au Bas-Empire et de la Renaissance au maniérisme, qui traduit selon Montesquieu la « décadence » de l'art (*De la manière gothique*, in *OC*, t. III, p. 276). Plus encore, c'est bien la redécouverte de l'Antiquité qui a permis la renaissance moderne des Beaux Arts : les Grecs avaient porté « les trois arts qui se fondent sur le dessin à leur perfection » (p. 278), de même que la tragédie, dont les modernes n'ont fait que maintenir les règles, et les deux seuls genres de poème épique qu'ils connaissent encore. Le perfectionnement des arts ne semble rien devoir, en l'occurrence, à une temporalité scandée par le progrès économique ou le progrès des sciences (voir p. 280-281).

18 Sur le rapport complexe de Montesquieu à Mandeville et Melon dans la querelle du luxe, nous nous permettons de renvoyer à notre article, « Vices privés, vertus publiques : de la *Fable des abeilles* à *L'Esprit des lois* », in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, D. Carrithers éd., Oxford, Voltaire Studies (à paraître).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

vanité : « de là le luxe, l'industrie, les arts, les modes, la politesse, le goût » (XIX, 9). Prise dans un inventaire qui ne privilégie pas les arts libéraux sur les arts mécaniques, la référence à l'esthétique demeure confinée au domaine « moral » de la formation des richesses. La culture du goût est celle de l'art de plaire, qui suscite, principalement par l'intermédiaire des femmes, l'inconstance des modes et la dépense ostentatoire. La détermination climatique n'est pas oubliée pour autant, puisque le commerce est lié à la mobilité du désir, elle-même à l'origine de la formation du goût, et que tous tiennent en définitive aux causes physiques¹⁹ ; c'est encore au climat qu'il convient d'attribuer les agréments de la communication entre les sexes, et de la société des femmes (XVI, 11). Il reste que cette réintroduction ultime du facteur climatique ne doit pas occulter l'essentiel : Montesquieu, à l'inverse de Dubos, n'esquisse une réflexion sur les facteurs nationaux du goût qu'en cristallisant son interprétation sur son versant socio-économique ; loin de déployer l'influence des déterminations géographiques sur les variations de l'expérience esthétique, *L'Esprit des lois* se cantonne, conformément à son projet politique, à une analyse du « doux commerce »²⁰, et le goût, sans receler un sens spécifiquement esthétique, semble désigner simplement l'instance sociale de discernement des ridicules et des mérites, l'appréciation intuitive des bienséances et des agréments²¹.

19 « Le climat qui fait qu'une nation aime à se communiquer, fait aussi qu'elle aime à changer ; et ce qui fait qu'une nation aime à changer ; et ce qui fait qu'une nation aime à changer, fait aussi qu'elle se forme le goût » (*EL*, XIX, 8).

20 Voir A. O. Hirschman, *Les passions et les intérêts* (1977), trad. P. Andler, Paris, P.U.F., 1980 ; D. Gordon, *Citizens without sovereignty*, Princeton, Princeton University Press, 1994 ; et notre article sur « Montesquieu et la question du « doux commerce » dans *L'Esprit des lois* », in *Actes du colloque international de Bordeaux 1998*, Académie de Bordeaux, 1999, p. 427-450.

21 Sur le lien entre théories du goût et théories de l'honnêteté, voir J. P. Dens, *L'honnête homme et la critique du goût. Esthétique et société au XVII^e siècle*, Lexington, French forum monographs, 29, 1981.

« L'Essai sur le goût » : une métaphysique du goût

Aussi convient-il de chercher l'esthétique introuvable de *L'Esprit des lois* en un lieu tout autre, et là où elle s'annonce de façon transparente comme telle. Dans *l'Essai sur le goût*, Montesquieu se propose en effet de démêler les causes des plaisirs de l'âme, qui forment les objets du goût. Appréhendé en général comme l'« avantage de découvrir avec finesse et avec promptitude la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes »²², le goût ne semble pas à ce titre, comme chez certains contemporains, réfractaire à toute définition²³. Objet de l'affectivité, il n'est pas par là même rebelle aux déterminations analytiques du jugement. Au contraire, le terme semble inclure dans sa définition cette double détermination, sensible et rationnelle : mesure des plaisirs, le goût relève à la fois du jugement et sentiment. En tant qu'il mesure un rapport normatif (le plaisir que chaque chose *doit* donner aux hommes), le goût paraît détaché de la sensation, qui ne comprend pas ce recul à l'égard de l'impression immédiate ; mais en tant qu'il s'applique au plaisir, le goût manifeste un enracinement dans l'affectivité, dont la « définition la plus générale du goût » proposée par Montesquieu est le plus sûr témoin : « ce qui attache à une chose par le sentiment »²⁴. Comment concilier dès lors la composante rationnelle et la composante affective nouées dans le jugement de goût ? Celui-ci se conçoit-il comme un jugement inhérent au sentiment ?

Répondre affirmativement à cette question, fonder le goût sur des raisons solides et certaines et non sur les sables mouvants du préjugé, permettra à l'auteur de *L'Esprit des lois* d'apporter sa caution à l'esprit philosophique, dont d'Alembert, dans la contribution qui succède dans *L'Encyclopédie* à celle de Montesquieu, se proposera de montrer qu'il peut légitimement

²² *Goût*, in *OC*, t. III, p.612. Tous les renvois ultérieurs à l'article sont contenues (sauf exceptions stipulées) dans ce tome III.

²³ Pour un florilège de ces définitions du goût, voir par exemple C. Chantalat, *A la recherche du goût classique*, Paris, Klincksieck, 1992.

²⁴ *Goût*, p. 615.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

être appliqué aux matières du goût : la recherche des raisons n'émousse pas le plaisir du sentiment, pas plus qu'elle ne donne des entraves au génie. Cela conduira Montesquieu à ôter toute connotation aristocratique au goût qui était réservé, dans *L'Esprit des lois*, à la « grâce » de l'art de plaire monarchique plutôt qu'à la « force » de l'Angleterre aux mœurs bourgeoises²⁵. S'il est d'abord envisagé comme un « avantage », ce qui semble en faire le qualificatif de *l'homme de goût*, le goût, « sans considérer s'il est bon ou mauvais, juste ou non », ne relève pas d'un don inné lié à des facultés intellectuelles hors du commun. Loin de s'appliquer exclusivement au discernement du mérite des ouvrages de l'esprit, il appréhende indistinctement la beauté dans la nature et dans l'art – les plaisirs de l'âme qui constituent les objets du goût comprenant non seulement les paysages et les jardins autant que la musique, la danse, la littérature, l'architecture, la peinture ou la sculpture, mais également les jeux de société. Le goût, naturel ou acquis, est ainsi conçu comme apte à être rectifié : il s'agit au demeurant de la finalité avouée de l'article, dans la mesure où la

25 « Leurs poètes auraient plus souvent cette rudesse originale de l'invention, qu'une certaine délicatesse que donne le goût : on y trouverait quelque chose qui approcherait plus de la force de Michel-Ange que de la grâce de Raphaël » (XIX, 27, *i. f.*). Montesquieu admire d'abord Raphaël, dont il a visité les loges au Vatican : « Les loges de Raphaël, ouvrage divin et admirable. Quelle correction de dessin ! Quelle beauté ! Quel naturel ! Ce n'est point de la peinture ; c'est la nature même (...) Ce qui donne, à mon avis, à Raphaël la suprême excellence dans les ouvrages de l'art, c'est que Raphaël est presque le seul de tous les peintres qui ne soit pas maniéré ; ce qui vient de l'imitation de la nature telle qu'elle est, et non de la façon que le peintre y met » (*Voyages*, in *OC*, t. II, p. 1123-1124, et p. 1129, 1135 sur la « grâce » de sa *Transfiguration ou de Jonas*, qui « a tant de grâce qu'il représente toute la grâce qu'a Raphaël dans la peinture »). Mais la visite de la chapelle Sixtine suscite ensuite autant d'admiration pour Michel-Ange, notamment son *Jugement* : « Rien ne donne une plus grande idée du génie de Michel-Ange, que cette peinture, et je ne crois pas que les Loges de Raphaël valent mieux (...) Du reste il y a dans ces peintures une majesté, une force dans les attitudes, une grande manière qui étonne l'esprit » (p. 1128).

CORPUS, revue de philosophie

connaissance des plaisirs de l'âme doit permettre d'orienter et d'affiner la sensibilité. Or si Montesquieu ne cherchera pas à approfondir sa définition, il tentera en revanche de cerner cette mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes ; aussi son propos s'avère-t-il clairement normatif, et son objet, conforme à la vocation de l'entreprise encyclopédique : il s'agit bien d'éclairer le peuple, en lui permettant de se *former le goût*.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il convient par conséquent d'élucider les axes majeurs de l'*Essai sur le goût*, qui peut donner au lecteur, malgré la transparence apparente du discours, le sentiment d'une présentation aporétique. Les difficultés peuvent être cristallisées dans une série de paradoxes :

- 1) le beau plaît universellement / la norme du goût est relative et subjective ;
- 2) le beau plaît sans concept / il est source d'un plaisir cognitif ;
- 3) le beau est l'objet d'un plaisir désintéressé / l'âme y trouve une utilité pratique ;
- 4) le beau suit des règles / le génie est libre.

Tenter de les résoudre revient à cerner, au-delà même des options singulières de Montesquieu, tant les risques théoriques qui grèvent par nature une conception matérialiste du goût que la forme de poétique dont celle-ci peut se prévaloir.

1) le beau plaît universellement / la norme du goût est relative et subjective

Qu'il n'y ait pas de beau en soi, pas plus que de bon, de noble, de grand ou de parfait absolu, voilà qui constitue aux yeux de Montesquieu un acquis fondamental de la philosophie moderne : ces termes « sont des attributs des objets, lesquels sont relatifs aux êtres qui les considèrent » ; l'ignorance de ce principe est « le fléau de toute la philosophie ancienne » (MP, 410). Par nature, le goût apprécie un rapport de conformité de l'objet au sujet, qui est affecté en le percevant par un sentiment de plaisir ou de peine. D'où l'interrogation légitime : une telle proposition ne suppose-t-elle pas une prise de position « pyrrhonienne » ? Si la beauté n'est pas une qualité des choses elles-mêmes, mais existe seulement dans l'esprit qui la

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

contemple, et si chaque esprit perçoit selon sa singularité propre une beauté différente, la diversité des goûts demeurera irréductible et rien en droit ne pourra venir la critiquer normativement : tout autant que la diversité des préférences gustatives, celle des goûts esthétiques entre différents peuples, différentes personnes, ou une même personne à différents moments de sa vie, se trouve ainsi justifiée²⁶. Du physique au moral, la position sceptique fait valoir ses droits : du goût l'on ne peut disputer, et toute prétention à l'universalité demeure infondée en nature²⁷.

Pourtant, l'idée d'un accord des jugements semble présupposée dans la normativité des énoncés de Montesquieu sur ce qui *doit* plaire, universellement. Autrement dit, la relativité et la subjectivité du jugement de goût n'entraîne à ses yeux ni relativisme ni subjectivisme. En décrétant que la beauté dans la nature et dans l'art s'ordonne suivant les principes des plaisirs de l'ordre, de la variété, des symétries, des contrastes..., l'article « Goût » paraît plutôt rejoindre certains traités dogmatiques qui réfutent la position sceptique en arguant d'un beau universel et naturel, libéré du caprice et de la fantaisie, de l'arbitraire des passions et de l'imagination. Ainsi de *l'Essai sur le Beau* du Père André, disciple de Malebranche – l'un des rares ouvrages

26 Les modes du sujet énoncés dans les *Hypothèses* de Sextus sont réutilisés par Pascal afin de justifier son incapacité à donner les règles d'une méthode d'agrément : « les principes du plaisir ne sont pas fermes et stables. Ils sont divers en tous les hommes, et variables dans chaque particulier avec une telle diversité, qu'il n'y a point d'homme plus différent d'un autre que de soi-même dans les divers temps. Un homme a d'autres plaisirs qu'une femme ; un riche et un pauvre en ont de différents ; un prince, un homme de guerre, un marchand, un bourgeois, un paysan, les vieux, les jeunes, les sains, les malades, tous varient ; les moindres accidents les changent » (*De l'esprit géométrique et de l'art de persuader*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, p. 595).

27 Hume part du même raisonnement dans son essai *De la règle du goût*, in *Essais et traités*, *op. cit.*, p. 268.

CORPUS, revue de philosophie

d'esthétique que Montesquieu possède dans sa bibliothèque²⁸ –, qui en opérant une typologie du beau selon trois catégories distinctes (essentiel, naturel ou arbitraire²⁹) prétend surmonter les objections des « pyrrhoniens modernes » :

J'appelle beau, dans un ouvrage d'esprit, non pas ce qui plaît au premier coup d'œil de l'imagination, dans certaines dispositions particulières des facultés de l'âme ou des organes du corps, mais ce qui a droit de plaire à la raison et à la réflexion par son excellence propre, par sa lumière ou par sa justesse, et si l'on me permet ce terme, par son agrément intrinsèque³⁰.

En s'intéressant prioritairement au « beau intelligible », perçu par la raison attentive aux idées de l'esprit pur, et non au « beau sensible », perçu par la raison attentive aux idées qu'elle reçoit des sens et qui ne plaît à l'esprit qu'en tant qu'uni au corps, le Père André parvenait effectivement à dégager les règles du beau essentiel. L'évidence témoigne en la matière de la supériorité de la régularité, de l'ordre, de la proportion et de la symétrie. C'est la géométrie naturelle qui permet de juger de la perfection des ouvrages ; c'est elle qui enseigne « qu'une figure est d'autant plus élégante, que le contour en est plus juste et plus uniforme ; qu'un ouvrage est d'autant plus parfait, que l'ordonnance en est plus dégagée ; que, si l'on compose un dessin de plusieurs pièces distinctes, égales ou inégales, en nombre pair ou impair, elles y doivent être tellement distribuées, que la multitude n'y cause point de confusion »³¹. Dans cette métaphysique idéaliste du goût, qui se réclame ouvertement de Platon et surtout de Saint Augustin, l'exigence d'unité et de régularité est primordiale :

28 Voir *Catalogue*, n° 1404 (Paris, Guérin, 1741). Il s'agit de la première édition.

29 Le premier est essentiel, « indépendant de toute institution, même divine » ; le second est « indépendant de l'opinion des hommes » ; le troisième, d'institution humaine, est « arbitraire jusqu'à un certain point » (Père Yves André, *Essai sur le beau*, Paris, Delalain, 1824, p. 4).

30 *Ibid.*, p. 66-67.

31 *Ibid.*, p. 7-8.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

« c'est l'unité qui constitue, pour ainsi dire, la forme et l'essence du Beau en tout genre de beauté »³². En un sens, le beau naturel lui-même peut relever du même critère : les couleurs sont d'autant plus belles qu'elles sont plus pures, plus homogènes et plus uniformes, donnant de la sorte une image plus sensible de l'unité³³. Il ne restera plus qu'à accorder aux sceptiques l'existence d'un beau arbitraire, fondé sur l'éducation et le préjugé, la mode et les coutumes, auquel le Père André prête assez peu d'attention : ses règles sont empiriques, fondées sur l'observation, assez incertaines ; elles relèvent de la pratique et non de la géométrie. Ceci fait, les nouveaux protagoréens qui minent la République des Lettres en parlant du beau comme d'une affaire de pur goût et de pur sentiment n'auront qu'à bien se tenir : si le beau arbitraire est artificiel et le beau sensible soumis au cœur et à l'imagination, le beau essentiel relève d'un « goût général, fondé sur l'essence même de l'esprit humain, gravé dans tous les cœurs, non par une institution arbitraire, mais par la nécessité de la nature, et par conséquent sûr et infaillible dans ses décisions »³⁴.

Entre la position sceptique à fondement matérialiste et l'idéalisme dogmatique, Montesquieu doit par conséquent choisir. Or si l'idéalisme dogmatique devrait par nature se trouver écarté par l'affirmation de la relativité du beau, le scepticisme semble difficilement compatible avec l'affirmation de règles esthétiques à prétention universelle. En prenant soin de s'attacher aux plaisirs *de l'âme* (qu'elle soit seule ou unie au corps), *l'Essai sur le goût* paraît bien ménager la possibilité d'une théorie détachée de l'arbitraire lié aux sens ; mais en cristallisant son analyse sur la source des *plaisirs*, appréciés par le sentiment et non par la raison, l'opuscule s'émancipe d'emblée d'un rationalisme pur. Le paradoxe n'en est que plus saisissant : si Montesquieu ne rend pas problématique la question de l'accord des sensibilités esthétiques, c'est qu'il prend cet accord pour donné. Or quel sera

32 *Ibid.*, p. 11.

33 *Ibid.*, p. 15-16.

34 *Ibid.*, p. 68.

CORPUS, revue de philosophie

le fondement théorique de la conformité de jugements *affectifs* (concernant le plaisir ou le désagrément procuré par les divers ouvrages de la nature et de l'art) ? S'il consiste en un attachement émanant du sentiment, comment rendre compte de l'universalité du jugement du goût ?

La réponse à cette question engage le clivage entre esthétique rationaliste et esthétique du sentiment. Le *Traité du beau* de Crousaz témoigne de la première par sa conception même du sentiment. De même que pour Montesquieu, le beau selon Crousaz n'est pas absolu mais relatif, désignant le rapport qu'entretiennent les objets avec nos idées *ou* avec nos sentiments³⁵. Or un même objet peut plaire en idée et à l'esprit seul (lorsque le seul objet que l'on se propose est d'en juger exactement) et déplaire au sentiment, car il ne touche pas le cœur. Si idées et sentiments s'accordent parfois, ils se combattent également ; c'est pourquoi il est nécessaire de discerner distinctement ce qui plaît à l'esprit et ce qui plaît au sentiment³⁶. D'un côté, la variété tempérée par l'unité, la régularité, l'ordre et la proportion agréent à la raison et sont à ce titre les caractères réels et naturels du beau, qui échappe ainsi

35 Crousaz, *Traité du Beau*, Paris, Fayard, 1985, chap. 2, p. 22. Nous devons à J. Ehrard la suggestion de ce rapprochement (*L'idée de Nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle*, rééd. Paris, Albin Michel, 1994, p. 300). R. Shackleton mentionne également cette filiation, tout en évoquant l'influence possible de la *Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté et de la vertu* (1725) de Francis Hutcheson, dont Montesquieu possédait un exemplaire dans sa bibliothèque, n° 697 (« Montesquieu et les Beaux-Arts », in *Essays on Montesquieu and on the Enlightenment*, D. Gilson et M. Smith éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1988, p. 103-107).

36 Des deux formes de perceptions qu'ils connaissent, les idées et les sentiments, les hommes ne sont maîtres que des premières (idées mathématiques, idées générales), tandis que les secondes (sensations de saveur, de chaleur ou d'odeur) dépendent des objets extérieurs et des dispositions intérieures et sont donc indépendantes de la volonté. C'est cette dualité, appliquée à la perception de la beauté, qui rend compte des confusions sur sa définition (Crousaz, *op. cit.*, p. 22-26).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

au caprice et à la fantaisie auxquels le réduisent la position sceptique. Cela tient à la structure même de l'esprit humain :

La Variété plaît donc essentiellement à l'esprit humain. C'est un principe d'expérience ; il paraît fait pour la Variété, elle l'anime et l'empêche de tomber dans l'ennui et dans la langueur. Mais il lui faut aussi de l'Unité au milieu de la diversité, sans quoi cette diversité le fatigue et l'embrouille, au lieu que s'il a l'une et l'autre, autant que la Variété l'anime, autant l'Unité le délasse³⁷.

L'esprit aimant voir son attention sollicitée sans effort, la simple régularité le lasse tandis que le nouveau et le difficile, judicieusement amenés, lui permettent de prendre plaisir à exercer ses facultés³⁸. Mais d'un autre côté, le jugement de goût ne suspend pas sa sentence jusqu'à ce que l'esprit ait pu rapporter la diversité à l'unité, et démêler l'ordre et la proportion ou la régularité de l'objet appréhendé : « La Beauté se fait d'abord reconnaître, elle prévient nos réflexions ; notre cœur lui rend hommage sans consulter les idées de notre esprit »³⁹. Aussi faudra-t-il faire confiance au sentiment, dont la Providence nous assure, selon la théorie malebranchiste étendue du domaine de la conservation des corps à celui du goût, qu'il sera conforme au meilleur jugement : ce qui doit être approuvé excite en même temps des sensations agréables, et « cet accord de nos idées et de nos sentiments est digne de la sagesse de notre parfait Auteur »⁴⁰. L'impression de l'objet sur des sens non dépravés suscite naturellement des sentiments agréables, et conformes à l'idée que nous pourrions avoir : ces sentiments accompagnent simultanément dans l'âme les mouvements du corps qui lui conviennent, en vertu des lois générales de la nature qui stipulent l'impossibilité de l'action de la substance étendue sur la substance pensante⁴¹. Le recours au sentiment permet en ce

37 *Ibid.*, chap. 3, p. 29.

38 *Ibid.*, p. 32.

39 *Ibid.*, chap. 7, p. 102.

40 *Ibid.*, p. 103.

41 *Ibid.*, p. 104-105.

CORPUS, revue de philosophie

sens de sauver l'universalité du jugement de goût tout en intégrant la diversité des sensibilités et la promptitude de l'expression du cœur. Chez Crousaz cependant, de même que chez Malebranche, seul l'auteur de notre nature, qui n'a rien de contingente ni d'arbitraire, peut garantir de toute éternité l'infailibilité du sentiment. L'explication donnée par Crousaz est nettement dualiste, et téléologique : l'esprit humain aime la variété non seulement « car il est né pour s'avancer sans fin et sans cesse, en connaissance », mais parce qu'il doit aussi connaître l'infinité des perfections de son Créateur et s'élever à sa connaissance par celle de la multiplicité des créatures. Comment Montesquieu, qui renonce avec le dualisme à toute structure téléologique de l'organisme et à tout fondement théologique du sentiment, peut-il dès lors maintenir cette assurance ?

Si l'hypothèse selon laquelle *l'Essai sur le goût* est une œuvre de circonstance, destinée aux lecteurs de *L'Encyclopédie* et masquant à cet égard la particularité sous un lexique universaliste (le « nous » auquel se réfère sans cesse Montesquieu correspondant plutôt à la sensibilité des hommes français du XVIII^e siècle, auquel l'ouvrage s'adresse) paraît peu satisfaisante – la rédaction de l'essai semble avoir commencé très tôt, et Montesquieu n'aurait sans doute pas admis de contradiction manifeste entre cet opuscule et le reste de son œuvre – encore faut-il donc expliquer l'accord universel auquel doit donner lieu le sentiment. Dubos, partisan contre Crousaz d'une esthétique du sentiment, était confronté au même problème : si les causes physiques, et accessoirement les causes morales, contribuent en effet à former les esprits et les sensibilités, comment la diversité des dispositions psychophysiologiques ne contreviendrait-elle pas à l'accord des sentiments ? La réponse de l'auteur des *Réflexions critiques* semblait reposer sur une pétition de principe : c'est à la critique philosophique, procédant déductivement à partir de principes, qu'il faut imputer selon lui la divergence des opinions. Rien n'étant plus aisé que d'errer sur les principes, l'évaluation « géométrique » des œuvres, portée par une analyse discursive indéfinie, ne peut que favoriser la dissension. En revanche, l'appréciation du sentiment étant infailible, la conformité des opinions s'établit automatiquement dès que les hommes

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

renoncent à recourir à la raison. Peu importe la différence de finesse entre les hommes : « Le sentiment dont je parle est dans tous les hommes, mais comme ils n'ont pas tous les yeux et les oreilles également bons, de même ils n'ont pas tous le sentiment également parfait. Les uns l'ont meilleur que d'autres, ou bien parce que leurs organes sont naturellement mieux composés, ou bien parce qu'ils l'ont perfectionné par l'usage fréquent qu'ils en ont fait et par l'expérience »⁴². L'esthétique du sentiment parvient ainsi en apparence, malgré son fondement empiriste, à concilier la généralité du goût et la diversité des conformations en recourant à la généralité spécifique de l'organisation. La préférence accordée à la voie du sentiment sur celle de la discussion est précisément ce qui permet de fonder l'universalité du jugement de goût.

Entre les deux figures théoriques incarnées par Crousaz et Dubos, il convient donc d'opter. Or entre esthétique rationaliste et esthétique du sentiment, *L'Essai sur le goût* ne choisit pas ; l'article de *L'Encyclopédie* propose plutôt une troisième voie, en vertu de laquelle des règles similaires à celles de Crousaz se trouvent fondées sur un empirisme conforme à l'esprit de Dubos. Toute la difficulté gît dans ce tour de force : car en renonçant à toute postulation d'une harmonie providentielle, Montesquieu n'en soutient pas moins qu'il existe une structure universelle de *l'attention*, qui se fatigue par la répétition, la confusion, l'uniformité, quel que soit son degré de sensibilité. La structure cognitive de l'esprit paraît ainsi échapper aux variations de degrés dans la sensibilité et à la détermination climatique des objets du plaisir. Certes, le pyrrhonisme affleure dans la référence au caractère « entièrement arbitraire » de notre constitution : « Nous pouvons avoir été faits comme nous sommes, ou autrement. Mais si nous avons été faits autrement, nous verrions autrement ; un organe de plus ou de moins dans notre machine nous aurait fait une autre éloquence, une autre poésie »⁴³. Les règles de l'art, fondées sur la capacité d'attention et de pénétration de l'esprit, seraient bouleversées par une

42 *Ibid.*, section XXIII, p. 332.

43 *Goût*, p. 613-614.

CORPUS, revue de philosophie

modification du dispositif sensoriel. Mais Montesquieu ne renonce pas par là même à énoncer des règles *générales*, fondées tant sur la conformation biologique des organes que sur la structure contingente de l'attention ou de la « pénétration ». De ce point de vue, la position sceptique peut être dépassée par référence à la constitution, fût-elle « arbitraire », de la machine et de l'esprit. Si la notion d'arbitraire permet d'exclure définitivement toute conception téléologique (la sensibilité à la beauté résultant d'une convenance objective entre les objets et les organes, établie de toute éternité par la Providence), cette exclusion de la finalité ne discrédite pas pour autant la notion de convenance : à une conformation physiologique commune à l'espèce, à une certaine contexture des organes sensoriels et à une certaine pénétration de notre attention conviennent un certain nombre de « règles » ou de « lois ». L'art de plaire peut effectivement être réduit en règles, à condition ne pas envisager ces règles comme des normes absolues déterminant un beau objectif et idéal, mais comme de simples règles de convenance, qui expriment un rapport de conformité externe entre l'esprit et l'objet esthétique qui doit lui procurer un plaisir optimal. L'appréciation esthétique ne constituant que dans le jugement d'un *rapport*, c'est de ce rapport contingent mais spécifique que doivent rendre raison les règles de l'art. L'opuscule n'énoncera donc pas de règles matérielles concernant les objets du goût, mais seulement une réflexion formelle sur les opérations mêmes de la pensée. D'où la nécessité pour l'artiste de ne pas engendrer fatigue, confusion, alanguissement, ou ennui (principes déjà énoncés par Crousaz) ; d'où une métaphysique du goût, au sens accordé à ce terme par les lecteurs de *l'Encyclopédie* : Montesquieu présente à ses lecteurs une esthétique de la réception, qui met en rapport les plaisirs procurés par les objets du goût avec les opérations générales des facultés de l'âme.

En définitive, l'émergence de la norme du goût provient donc, non comme chez d'autres auteurs contemporains, d'une généralité statistique, observable empiriquement – la règle émergeant de l'observation de ce que l'on a vu plaire le plus

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

communément⁴⁴ –, mais d'une forme de *déduction* à partir des propriétés fondamentales de la structure de l'esprit humain. Aussi Montesquieu peut-il passer de l'être au devoir-être en s'en tenant à une théorie matérialiste des causes des plaisirs de l'âme. La structure est récurrente dans *L'Essai sur le goût* : « l'âme aime » ; « donc il faut ». L'exemple le plus frappant concerne la tentative d'expliquer simultanément le goût des contrastes et celui de la symétrie :

Si la partie de l'âme qui connaît, aime la variété, celle qui sent ne la cherche pas moins : car l'âme ne peut pas soutenir longtemps les mêmes situations, parce qu'elle est liée à un corps qui ne peut les souffrir. Pour que notre âme soit excitée, il faut que les esprits coulent dans les nerfs ; or il y a là deux choses : une lassitude dans les nerfs, une cessation de la part des esprits, qui ne coulent plus, ou qui se dissipent des lieux où ils ont coulé.

Ainsi tout nous fatigue à la longue, et surtout les grands plaisirs : on les quitte toujours avec la même satisfaction qu'on les a pris ; car les fibres qui en ont été les organes ont besoin de repos ; il faut en employer d'autres plus propres à nous servir, et distribuer pour ainsi dire le travail.

Notre âme est lasse de sentir ; mais ne pas sentir, c'est tomber dans un anéantissement qui l'accable. On remédie à tout, en variant ses modifications ; elle sent, et elle ne se lasse pas.

44 Selon Buffier par exemple, le goût se comprend comme un sentiment, qui n'est donc « pas une simple pensée : mais un mouvement de l'âme mêlé d'affection et de quelque agrément » (*Dissertation sur la nature du goût*, in *Cours de Sciences*, Paris, Cavalier, 1732, art. IX, p. 1498). Or ce sentiment naît de lui-même, indépendamment des réflexions et du raisonnement ; il correspond à « ce qui est le plus communément approuvé ou recherché parmi les hommes dans les choses où la raison n'est pas manifestement d'un côté ni de l'autre » (p. 1497). Montesquieu apprécie sans doute une telle définition, même s'il ne la reprend pas à son compte : « Le Père Buffier a défini la beauté : l'assemblage de ce qu'il y a de plus commun. Quand sa définition est expliquée, elle est excellente, parce qu'elle rend raison d'une chose très obscure, parce que c'est une chose de goût » (*MP*, 272).

CORPUS, revue de philosophie

L'âme-machine incarnée doit respecter le principe de l'économie et de la distribution du travail qui régit les fonctions physiologiques : ménager ses fibres tout en exerçant ses facultés⁴⁵ ; l'usure comme l'arrêt continu sont nocifs. Cet exemple peut être généralisé : dans un premier temps, l'article explique pourquoi l'âme aime ou n'aime pas tel ou tel élément en fonction de ses propriétés structurelles, liées à des déterminations psychophysiologiques (plus ou moins explicitées) ; dans un second temps, il en déduit le type d'art qui lui convient. C'est cette convenance elle-même qui constitue le discours normatif, et rien d'autre ; le « bon goût », dont parlent tant les théoriciens de l'âge classique⁴⁶, n'est ici que le goût conforme à la structure d'attention de l'esprit humain.

A cet égard, la relation établie dans *l'Essai sur le goût* entre structure de l'attention et plaisirs de l'âme semble plus voisine de la position adoptée par Batteux dans un autre ouvrage esthétique majeur de l'époque, *Les Beaux Arts réduits à un même principe*. Ce qui plaît à l'homme, selon Batteux, c'est « ce qui donne de l'exercice et du mouvement à son esprit et à son cœur, qui étend la sphère de ses idées et de ses sentiments ». Mais la perfection de l'art, conforme à la nature de l'âme et à ses besoins, prend en compte sa finitude : « Notre âme est un composé de force et de faiblesse. Elle veut s'élever, s'agrandir ; mais elle veut le faire aisément. Il faut l'exercer, mais ne pas l'exercer trop »⁴⁷. La

⁴⁵ Voir *Causes*, in *OC*, t. III, p. 411-413. Toutes les références à cet opuscule seront désormais données sans autre précision dans le tome III.

⁴⁶ Sur le sens qu'il convient d'accorder à cette locution, cf. J. Lichtenstein, *La couleur éloquente. Rhétorique et peinture à l'âge classique*, Paris, Flammarion, 1989, ouverture.

⁴⁷ Batteux, *Les Beaux Arts réduits à un même principe* (1746), Paris, Saillant, Nyon et Desaint, 1773, 2nde partie, chap. 4, p. 105. La forme de l'argument paraît venir de Nicole, qui rendait ainsi raison de l'amour de la variété et des contrastes nourri par la créature déchue : « Si l'on veut scruter la nature de l'esprit humain jusques en son fond, et considérer

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

source des plaisirs de l'âme en découle naturellement : la variété, présentée avec des positions, des gradations, des contrastes piquants, qui multiplient les idées et les sentiments ; mais aussi la force, l'élégance, la rareté et la nouveauté qui les étendent et les élèvent. La proximité des doctrines est patente : Batteux comme Montesquieu affirme la nécessité conjointe de l'ordre et de la variété, qui produisent la symétrie et la proportion, car « la multitude des parties nous fatiguerait si elles n'étaient point liées entre elles par la régularité qui les dispose »⁴⁸. L'âme est humiliée par la confusion des idées, et, vainement fatiguée, elle n'éprouve aucun plaisir : aussi faut-il mettre de l'ordre dans la confusion même, sans permettre à l'âme de languir par la répétition et l'uniformité ; aussi doit-on user de la symétrie, car la facilité d'apercevoir est l'une des sources essentielles du plaisir⁴⁹. En

les sources intimes de ses plaisirs, on trouvera en lui une certaine force mêlée à une certaine faiblesse, d'où naissent sa grande inconstance et son goût du changement. Sa force fait qu'un relâchement continu lui pèse ; sa faiblesse, en revanche, le rend incapable d'un effort continu. Aussi aucun objet parfaitement uniforme ne saurait-il lui plaire longtemps ». Les exemples invoqués par Nicole sont l'introduction des dissonances musicales, l'alternance des styles dans l'éloquence, enfin le besoin des métaphores dans la poésie car les hommes sont incapables de soutenir la vérité nue (P. Nicole, *La vraie beauté et son fantôme*, 1659, trad. B. Guion, Paris, Champion, 1996, VI, p. 73). *L'Epigrammatum delectus* est un ouvrage collectif, auquel Sacy et sans doute Pascal ont collaboré (voir l'introduction de B. Guion, p. 11). L'oratorien Dom Bernard Lamy réorchestrera également, après Pascal et Malebranche, les thèmes augustiniens du divertissement et de l'ennui comme source du désir de variété que les poètes prétendent combler – alors que Dieu seul le peut (*Nouvelles Réflexions sur l'art poétique*, 1678, Paris, Champion, 1998, chap. IV, p. 144-147).

⁴⁸ Batteux, *op. cit.*, p. 107.

⁴⁹ *Goût*, p. 618-622. La méfiance à l'égard de l'uniformité, déjà préconisée dans l'*Art poétique* d'Horace, fait partie des préceptes classiques : Méré en fait part (*De la délicatesse*, in *Œuvres complètes*, III, p. 136), ainsi que Boileau : « Sans cesse en écrivant variez vos discours. / Un style trop égal et toujours uniforme, / En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme » (*L'art poétique*, I, v. 70-72).

CORPUS, revue de philosophie

vertu de cette stabilité de la machine, il devient par conséquent loisible de rendre raison de l'universalité des règles de l'art, fondée sur celle des opérations cognitives ancrées dans la faculté de sentir, quelle que soit la diversité réelle des sensibilités.

2) *Le beau plaît sans concept / il fait l'objet d'un plaisir cognitif*

Pourtant, cette généralité déterminée par la structure universelle de l'attention semble encore difficilement compatible avec l'enracinement corporel de l'attention elle-même : Montesquieu n'évoquait-il pas dans *L'Esprit des lois* l'impossibilité de la contention d'esprit chez les Orientaux, la paresse de l'esprit étant « naturellement liée avec celle du corps » (XIV, 4) ? Ne mentionnait-il pas dans *l'Essai sur les causes* la détermination climatique de la promptitude de la pénétration comme de l'aptitude à recevoir les impressions⁵⁰ ? La difficulté – sans doute insurmontable – tient semble-t-il à la conception même du rapport entre l'âme et le corps, ou encore entre raison et sensibilité, jugement et sentiment. Un nouveau paradoxe surgit dès lors, qui met en jeu l'affirmation simultanée de la destruction du modèle cognitif du goût et le maintien du primat intellectualiste. D'un côté, l'âme est dite aimer la vérité, et son plaisir principal provient de sa curiosité – la *libido sciendi* stigmatisée par les théologiens devenant, par un renversement semblable à celui auquel est soumis le divertissement pascalien, un principe d'activité valorisé comme tel⁵¹. De l'autre, selon Montesquieu, le goût n'a pas besoin de connaître pour aimer : *l'Essai sur le goût*, en affirmant que toute idée emporte un sentiment, disjoint à sa façon la source des plaisirs qui agréent au sentiment et la conscience des causes qui en sont

50 *Causes*, p. 399.

51 *Goût*, p. 616. La critique de la curiosité comme concupiscence est un thème augustinien : « C'est cette maladie [la curiosité] qui a fait trouver ce que l'on voit avec admiration dans les spectacles » (*Confessions*, trad. R. A. d'Andilly, 1649, Paris, Gallimard, 1993). Il est repris notamment par Bernard Lamy, dans un chapitre de ses *Nouvelles réflexions sur l'art poétique* intitulé : « L'homme est fait pour la vérité ; de là le grand désir de savoir, qui dégénère en une curiosité criminelle, que nourrit la poésie » (*op. cit.*, chap. XI, p.166-169).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

responsables. Il n'est pas nécessaire de savoir que la beauté que nous percevons provient de la surprise que nous ressentons : la connaissance de la rationalité du jugement de goût n'ajoute rien au plaisir esthétique. Il y a à cela des raisons qui tiennent vraisemblablement à la nature de ce plaisir, et à la constitution de notre machine :

On croît d'abord qu'il suffirait de connaître les diverses sources de nos plaisirs pour avoir le goût, et que, quand on a lu ce que la philosophie nous dit là-dessus, on a du goût, et que l'on peut hardiment juger des ouvrages. Mais le goût naturel n'est pas une connaissance de théorie ; c'est une application prompte et exquise des règles même que l'on ne connaît pas⁵².

Même s'il relève lui aussi de la comparaison, principale faculté de l'âme⁵³, le jugement de goût, consistant dans l'application de principes ignorés par l'entendement, ne saurait reposer sur une connaissance semblable à celle des choses de la nature ; il relève, avant la lettre, d'une sorte de jugement réfléchissant.

Le paradoxe peut encore être formulé autrement. Certes, le plaisir esthétique se rapporte au plaisir de penser : il fait partie des plaisirs propres à l'âme (« indépendamment des plaisirs qui lui viennent des sens »⁵⁴), et il s'agit d'un plaisir intellectuel. Mais le beau n'est pas le vrai ou l'exact : l'amour ne se nourrit pas de la connaissance, et le plaisir esthétique procède de la sensibilité, indépendamment de la détermination des causes de plaisir par l'entendement comme de la justesse des organes sensoriels. *L'Essai sur les causes* n'hésitera pas à séparer attirance affective et qualité de la perception. C'est l'anatomie des mouvements involontaires qui témoigne d'une dissociation entre le bon

52 *Goût*, p. 614-615.

53 « Les hommes qui ont peu d'idées doivent se tromper dans presque tous leurs jugements. Les idées se tiennent les unes aux autres. La faculté principale de l'âme est de comparer, et elle ne peut l'exercer dans une telle indigence » (*Causes*, in *OC*, t. III, p. 415).

54 *Goût*, p. 612.

CORPUS, revue de philosophie

exercice des facultés sensorielles et l'intensité de l'émotion ressentie : « lorsque nous entendons chanter ou déclamer, il se fait deux choses également mécaniques : l'une, que nous entendons clairement les sons ; l'autre, que nous sommes émus par ces sons ; et il arrive tous les jours que, de deux personnes, celle qui entend le mieux est la moins émue »⁵⁵. Le sentiment de l'esprit n'étant pas l'effet de la *perception* par l'organe concerné, mais le résultat du processus de transmission nerveuse qui engage tous les mouvements produits dans les divers organes du corps – l'*émotion* procédant alors du cœur – c'est de l'aptitude à la communication du mouvement dans les nerfs que procèdent la finesse de l'esprit et la délicatesse du sentiment⁵⁶. Dans les deux cas (inutilité voire nocivité de l'appréciation cognitive et de l'acuité des sens), cet abandon de la perspective strictement intellectualiste entraîne une rupture avec les géomètres, dont l'émotion est étouffée par l'attention à l'exacte observation des règles, par exemple les règles optiques de la perspective (*Lettres persanes*, CXXVIII). Faut-il s'en étonner ? Montesquieu reprochera aux plus outrés des Modernes (La Motte, Terrasson) de manquer de sens et de sentiment (*MP*, 894). Une autre antithèse apparaît au demeurant à propos du contenu même de l'appréciation : d'une part, le plaisir esthétique doit être fondé sur la raison : « J'ai dit souvent que ce qui nous fait plaisir doit être fondé sur la raison ; et ce qui ne l'est pas à certains égards, mais parvient à nous plaire par d'autres, doit s'en écarter le moins qu'il est possible »⁵⁷ – d'où la règle classique : ne pas pécher contre le bon sens. De l'autre, il existe un plaisir propre à l'illusion, et l'esthétique de la surprise semble même reposer en général sur le leurre et le trompe-l'œil : « Il arrive souvent que notre âme sent du plaisir lorsqu'elle a un sentiment qu'elle ne peut pas démêler elle-même, et qu'elle voit une chose absolument différente de ce

55 *Causes*, p. 409.

56 *Ibid.*

57 *Fragments sur le goût*, in *OC*, t. III, p. 531. Masson donne les dernières sections de l'*Essai sur le Goût* de façon séparée, car elles ne furent pas reprises dans *L'Encyclopédie* ni dans l'édition des *Œuvres complètes* de 1758 mais dans des éditions ultérieures (à partir de 1804).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

qu'elle sait être : ce qui lui donne un sentiment de surprise dont elle ne peut pas sortir »⁵⁸. L'exemple classique en la matière est celui du dôme de Saint-Pierre de Rome et de ses proportions changeantes à mesure qu'on estime sa grandeur : l'âme prend alors plaisir à son incertitude, partagée entre « ce qu'elle voit » et « ce qu'elle sait »⁵⁹.

La contradiction se résout en partie, sur le second point, si l'on cesse d'opposer théorie et pratique, connaissance et désir : loin de s'apparenter à la contemplation d'un ordre, le processus cognitif coïncide en effet avec le mouvement même du désir de savoir : « comme toutes les choses sont dans une chaîne où chaque idée en précède une et en suit une autre, on ne peut aimer à voir une chose sans désirer d'en voir une autre ; et, si nous n'avions pas ce désir pour celle-ci, nous n'aurions eu aucun plaisir à celle-là »⁶⁰. L'âme ne se comprenant pas comme une substance mais comme la succession même des idées portée par la structure d'attente du désir, le plaisir esthétique se conçoit de façon privilégiée dans la mobilité inhérente à la curiosité, et ne se satisfait (momentanément) que par la surprise : « C'est donc le plaisir que nous donne un objet qui nous porte vers un autre ; c'est pour cela que l'âme cherche toujours des choses nouvelles, et ne se repose jamais. Ainsi, on sera toujours sûr de plaire à l'âme lorsqu'on lui fera voir beaucoup de choses, ou plus qu'elle n'avait espéré d'en voir »⁶¹.

Sur le premier point, celui de la disjonction entre appréciation esthétique et connaissance des raisons qui la fondent, les choses sont cependant beaucoup plus délicates. Tout en affirmant que « notre âme est faite pour penser »⁶², Montesquieu s'oppose notamment à Batteux, qui nouait inextricablement connaissance et amour, la connaissance dans le

58 *Goût*, p. 633.

59 *Ibid.*

60 *Ibid.*, p. 616.

61 *Ibid.*, p. 616-617.

62 *Goût*, p. 616.

CORPUS, revue de philosophie

goût précédant en vertu de « lois immuables » l'attraction vers l'utile. Là où le second déclare que

Notre âme est faite pour connaître le vrai et pour aimer le bon ; et comme il y a une proportion géométrique entre elle et ses objets, elle ne peut se refuser à leur impression ; elle s'éveille aussitôt, et se met en mouvement (...) C'est notre cœur qui nous mène presque sans nous ; et rien n'est si aisé que d'aimer ce qui est fait pour être aimé⁶³.

le premier estime que « si notre âme n'avait point été unie au corps, elle aurait connu ; mais il y a apparence qu'elle aurait aimé ce qu'elle aurait connu : à présent nous n'aimons presque que ce que nous ne connaissons pas »⁶⁴. Il est logique à cet égard que l'esthétique de la surprise de Montesquieu, dont l'élément de prédilection est la grâce ou le « je-ne-sais-quoi », privilégie ce qui ne se laisse pas ressaisir selon des principes : la passion, dans l'amour comme dans l'art, est suscitée par l'agrément inattendu, qui réside davantage dans l'esprit, la manière ou l'expression que dans une beauté régulière et ordonnée. Bouhours avait plus tôt évoqué ce *je-ne-sais-quoi*, qu'il est plus aisé de sentir que de connaître⁶⁵, et sans lequel toutes les belles qualités sont inaptes

63 Batteux, *Les Beaux Arts réduits à un même principe*, op. cit., 2nde partie, chap. 1, p. 83. Desmarets de Saint-Sorlin, transposant le vocabulaire théologique au domaine esthétique, affirme également que « Plus on a de connaissance, plus on a d'amour, plus la chose plaît, et mieux on la goûte. Mais, si la connaissance augmente l'amour, l'amour fortifie et élève aussi la connaissance, car en aimant une chose on est porté bien plus facilement à en avoir bientôt une entière connaissance et à la bien goûter » (*Les délices de l'esprit*, 1658, Paris, Besoigne, 1675, I, IV^e journée, p. 186)

64 *Goût*, p. 613.

65 L'esthétique de la grâce ou du je-ne-sais-quoi chez les « classiques » (Bouhours, La Fontaine, Méré, Boileau...) puise ses racines, avant d'être popularisée par la traduction de Graciàn par Amelot de la Houssaye, tant dans certains textes des Anciens (Quintilien, Cicéron) que dans certains textes théoriques ou certains manuels de civilité italiens du XVI^e siècle (voir C. Chantalat, op. cit., II^e partie, chap. III). Leibniz

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

à toucher le cœur. En recourant à la disjonction entre amour et connaissance des raisons d'aimer, il transposait le paradigme de la grâce de l'ordre théologique à l'ordre esthétique : « ces *je-ne-sais-quoi* en beau et en laid, pour parler de la sorte, excitent en nous des *je-ne-sais-quoi* d'inclination, et d'aversion, où la raison ne voit goutte, et dont la volonté n'est pas maîtresse : ce sont des premiers mouvements qui préviennent la réflexion, et la liberté »⁶⁶. Mais Montesquieu, tout en invoquant le « charme invisible », la « magie » et le « pouvoir invisible » des grâces à la suite de Boileau⁶⁷, n'insiste pas sur leur dimension inexplicable et incompréhensible : leur attrait, indissociable du naturel et du négligé apparent prisé par les classiques, *s'explique* précisément par le plaisir de la surprise – l'épiphanie de l'esprit ou des manières constituant l'événement producteur du désir.

Cette opposition manifeste à propos du rapport entre savoir et inclination tient à la fois au mode de relation qu'entretiennent l'idée et le sentiment et à la conception que les auteurs se font du sentiment. Là où Batteux soutient que la connaissance produit le sentiment dont le goût est une espèce (celle qui a pour objet les ouvrages de l'art), Montesquieu fait de l'idée et du sentiment deux

reprendra à propos du *je-ne-sais-quoi* le motif de l'opposition entre connaître et sentir dans le cadre de sa définition des idées confuses (qui comprennent les objets particuliers des sens) : « Nous voyons que les peintres et les autres artistes reconnaissent très bien ce qui est bien fait et ce qui est mal fait, mais que souvent ils ne peuvent donner les raisons de leurs jugements et répondent, lorsqu'on les questionne, que dans l'œuvre qui leur déplaît il manque un je ne sais quoi » (*Méditations sur la connaissance, la vérité et les idées*, 1684, in *Opuscules philosophiques choisis*, trad. P. Schrecker, Paris, Vrin, 1978, p. 10).

⁶⁶ Bouhours, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Armand Colin, 1962, Cinquième Entretien, p. 146-147.

⁶⁷ *Goût*, p. 629, 632 (voir *MP*, 332). Montesquieu reprend l'allusion à la ceinture des grâces présente dans de *L'art poétique* à propos des poèmes d'Homère : « On dirait que pour plaire, instruit par la nature, / Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture / (...) Tout reçoit dans ses vers une nouvelle grâce » (III, v. 295-296, 299).

CORPUS, revue de philosophie

modalités de la connaissance, plutôt conventionnellement distinguées : « l'âme connaît par ses idées et par ses sentiments ; elle reçoit des plaisirs par ces idées et par ces sentiments : car, quoique nous opposions l'idée au sentiment, cependant, lorsqu'elle voit une chose, elle la sent... »⁶⁸. Nul n'est besoin de ce point de vue d'invoquer une évolution de Montesquieu afin de justifier le mélange d'apriorisme et de sensualisme qui semble présider à la composition de *l'Essai sur le goût*⁶⁹. *L'Essai sur les causes* est plus radical encore, faisant de l'idée l'écho même du sentiment : « Une idée n'est donc qu'un sentiment que l'on a à

⁶⁸ *Ibid.*, p. 615. Dans ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion*, Malebranche, rejetant la sensation et le sentiment hors de la connaissance, enjoignait son interlocuteur de ne pas les confondre : « Voilà le plus grand précepte pour éviter l'égarement. Jamais vous ne contemplez les idées, sans découvrir quelque vérité : mais quelque attention que vous ayez à vos propres modifications, vous n'en serez jamais éclairé (...) Qu'il y a de différence, mon cher Ariste, entre la lumière de nos idées, et l'obscurité de nos sentiments, entre connaître et sentir ; et qu'il est nécessaire de s'accoutumer à la distinguer sans peine ! (Malebranche, *Entretiens sur la métaphysique et la religion*, in *Œuvres Complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1992, IIIe entretien, p. 700-701). Ce sentiment intérieur qu'a l'âme de ses propres modifications lui demeurerait alors irréductiblement obscur, quelle que soit l'attention qu'elle lui portât (cf. *Réponse à M. Régis*, in *Oeuvres Complètes, op. cit.*, t. I, 1979, p. 783). C'est ce qui distingue fondamentalement Malebranche de Leibniz, pour qui le sensible est de l'intelligible confus (voir par exemple *Principes de la nature et de la grâce*, § 17). Locke critiquera la théorie malebranchiste du sentiment dans son *Examen de la « vision en Dieu » de Malebranche* (écrit en 1693, publié de façon posthume en 1706, trad. J. Pucelle, Paris, Vrin, 1978, § 38-41).

⁶⁹ Selon R. Shackleton, reprenant *l'Essai* composé vers 1728 après 1753, Montesquieu a manifestement ajouté des chapitres « qui ressemblent bien peu à ceux qui précèdent » eu égard à leur caractère moins abstrait et moins rationaliste (sur le je-ne-sais-quoi, la progression de la surprise, des beautés qui résultent d'un certain embarras de l'âme), ce qui serait lié à l'expérience personnelle de l'auteur (R. Shackleton, « Montesquieu et les Beaux-Arts », *art. cit.*, p. 106). Mais la définition de l'idée et du sentiment appartiennent à la première version de *l'Essai*.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

l'occasion d'une sensation qu'on a eue, une situation présente à l'occasion d'une situation passée »⁷⁰. Batteux définissait-il le sentiment comme le mouvement qui porte ou détourne l'âme de l'objet selon les qualités qu'elle y découvre par une opération « si rapide que souvent on ne s'en aperçoit point ; et que la raison, quand elle revient sur le sentiment, a beaucoup de peine à en reconnaître la cause »⁷¹ ? Montesquieu semble maintenir la proximité du sentiment et de la sensibilité, sans intrusion d'une analyse intellectuelle des qualités. Plus précisément, alors que la sensation procède selon lui de l'impression des objets extérieurs sur l'un des organes sensoriels, le sentiment traduit le « résultat de tous les différents mouvements qui sont produits dans les divers organes de notre corps »⁷². L'âme étant dans le corps « comme une araignée dans sa toile » perçoit l'effet de l'ensemble du système nerveux⁷³. Le sensualisme de Montesquieu ramène toute forme d'aperception de l'esprit à une modalité, plus ou moins complexe, de la faculté de sentir : « Il n'en faut pas davantage pour expliquer ce que c'est que le sentiment. Les perceptions, les idées, la mémoire, c'est toujours la même opération, qui vient de la seule faculté que l'âme a de sentir »⁷⁴.

La réflexion sur la nature du sentiment peut de ce fait engager le rapport problématique de la sensation et de l'affection (notamment de plaisir et de peine), du désir et de la représentation : le sentiment qui évalue un attachement est-il aveugle ou doté de faculté représentative ? Le goût, généralement défini comme un sentiment, juge du plaisir que nous procure la beauté dans la nature ou dans l'art, relève précisément d'une telle controverse. Or en faisant du goût l'objet d'une expérience affective, et du sentiment une modalité de la connaissance, Montesquieu brouille en réalité les repères habituellement usités dans la controverse entre partisans d'une esthétique rationaliste

70 *Causes*, p. 402.

71 Batteux, *op. cit.*, p. 81-82.

72 *Causes*, p. 409.

73 *Ibid.*

74 *Ibid.*, p. 403.

CORPUS, revue de philosophie

et sectateurs du sentiment⁷⁵. Pour les premiers en effet, le sentiment est tout au plus une raison rapide, qui permet d'arriver aux mêmes conclusions en moins de temps : le goût accomplit l'équivalent des opérations de l'entendement, comme s'il s'agissait d'un instinct. Pour les seconds, le sentiment est distinct de la raison, et doté d'une capacité d'appréciation qui lui est propre : sa spontanéité est réelle, même s'il peut être affiné par la fréquentation des œuvres ; la prédilection pour les œuvres est indépendante de la raison. Certes, la question de savoir si les raisons qui servent à fonder les arrêts du goût précèdent sa décision ou n'interviennent qu'ensuite pour la justifier est ancienne⁷⁶ ; mais il ne s'agit plus tant, au XVIII^e siècle, d'opposer un raisonnement contracté et inconscient à une impression rationalisable *a posteriori*, que de distinguer deux voies distinctes de la connaissance esthétique, celle de la raison et celle du sentiment.

Historiquement, c'est à Dubos qu'il revient d'avoir posé les fondements d'une esthétique du sentiment. En affirmant la supériorité du jugement du « public » sur celui des gens de métier et des critiques d'art, les *Réflexions sur la poésie et la peinture* posent en effet la supériorité du sentiment sur la discussion rationnelle dans l'évaluation du mérite des œuvres. La raison fondamentale tient à la nature même de l'art, et à la finalité qu'il se propose – plaire, toucher, attacher, émouvoir : « Or le sentiment enseigne bien mieux si l'ouvrage touche et s'il fait sur nous l'impression que doit faire un ouvrage, que toutes les dissertations composées par les critiques pour en expliquer le mérite et pour en calculer les perfections et les défauts »⁷⁷. A la froideur de l'évaluation analytique s'oppose l'enthousiasme du

⁷⁵ Sur cette querelle où la cartographie des positions n'est pas toujours facile à établir, voir A. Beck, *Genèse de l'esthétique française moderne (1680-1814)*, rééd. Paris, Albin Michel, 1994.

⁷⁶ Elle fait l'objet de débats passionnés dans les cercles galants dès 1655-1660 (cf. A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, rééd. Paris, Domat, 1956, t. II, p. 271).

⁷⁷ Dubos, *op. cit.*, t. II, section XXII, p. 306.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

sentiment, seul juge compétent de la valeur des œuvres : « La raison ne doit donc intervenir dans le jugement que nous portons sur un poème ou un tableau que pour rendre raison de la décision du sentiment et expliquer quelles fautes l'empêchent de plaire et quels sont les agréments qui le rendent capable d'attacher »⁷⁸. Chez Dubos, la critique des Géomètres est étayée par le recours à une sorte de « sixième sens » qui juge de l'impression ressentie sans consulter la règle et le compas. Le sentiment apparaît comme le jugement du *cœur*, qui « s'agite de lui-même et par un mouvement qui précède toute délibération, quand l'objet qu'on lui présente est un objet réellement touchant »⁷⁹. Inné, il permet naturellement de discréditer la prétention des connaisseurs qui suppléent par la connaissance des règles à la finesse du sentiment : la justesse de l'estimation du mérite des ouvrages de l'esprit procède d'un naturel sensible et non d'un esprit érudit. Mais Dubos ne nie pas pour autant que l'ignorance totale soit préjudiciable à l'appréciation de la beauté. Aussi la notion de « public » (juge compétent des œuvres) s'avère-t-elle, en définitive, socio-culturellement déterminée. Dubos n'y comprend pas « le bas peuple » mais seulement « les personnes qui ont acquis des lumières, soit par la lecture soit par le commerce du monde » ; il ne s'agit pas d'une entité réifiée, mais d'une instance sociale à géométrie variable selon les œuvres qui doivent être estimées : s'il convient, pour bien juger, d'avoir eu l'expérience d'autres œuvres qui forment le discernement « qu'on appelle *goût de comparaison* »⁸⁰, cette culture nécessaire n'a pas d'étendue une fois pour toutes fixée.

Face à une telle affirmation de l'autonomie du sentiment, les partisans d'une esthétique rationaliste récusent la disjonction entre voix du cœur et discours de l'entendement. Ainsi Crousaz définit-il le bon goût comme ce qui « nous fait d'abord estimer par sentiment ce que la Raison aurait approuvé, après qu'elle se serait donné le temps de l'examiner assez pour en juger sur de

78 *Ibid.*

79 *Ibid.*, p. 308.

80 *Ibid.*, p. 316.

CORPUS, revue de philosophie

justes idées » et, inversement, qui « nous fait d'abord rejeter, par un sentiment qui déplaît, ce que la Raison aurait condamné ensuite d'un examen éclairé et judicieux »⁸¹. La véracité du jugement de goût dépendra de ce fait de la disposition des sens et de l'imagination : l'objectivité du Beau ne peut être conciliée avec sa relativité aux organes et à l'esprit que par le recours à une nature non dépravée ou suffisamment éduquée, pour laquelle rien ne se fera sentir agréablement, « qui ne soit digne du nom de beau et n'en ait la réalité »⁸². Chez la plupart des hommes, seule la formation du goût permettra ainsi de faire coïncider la spontanéité du sentiment et le résultat du raisonnement ; grâce à la fréquentation des œuvres qui apprend à juger de la qualité de l'imitation de la nature, l'homme commun peut s'instruire des règles de l'art et transformer peu à peu son savoir en seconde nature : « Il réfléchit, puis il sent, et l'habitude faisant de jour en jour naître en lui ces sentiments avec plus de promptitude, ils précèdent enfin ses réflexions, et dès lors il juge par goût »⁸³. Mais c'est surtout à l'homme heureusement doté du point de vue de l'acuité sensorielle comme de la structure de l'attention qu'il revient de concilier idées et sentiments, en décidant instinctivement de ce que la raison aurait fini par choisir : « Un goût délicat découvre, par la voie du sentiment, ce qui demande un esprit fin pour être aperçu par la voie de l'examen »⁸⁴.

Quelle sera dans ce contexte la position adoptée par l'*Essai sur le goût* ? Par l'abolition du clivage entre activité et passivité (l'âme est dite « se faire » des sensations et « se composer » des raisons de plaisir), Montesquieu parvient sans doute à esquiver l'opposition entre esthétique rationaliste et esthétique du sentiment. Dès 1726, après avoir lu la *Dissertation où l'on examine le système de M. l'abbé Dubos touchant la préférence que l'on doit accorder au goût sur la discussion pour juger des ouvrages*

81 Crousaz, *op. cit.*, chap. VII, p. 108.

82 *Ibid.*, p. 109.

83 *Ibid.*

84 *Ibid.*, p. 110.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

de *l'esprit*⁸⁵, Montesquieu écrivait à son auteur, J.-J. Bel que ses réflexions, « fortes, pressantes et vives » embarrasseront sans doute Dubos :

Vous me demandez de vous expliquer mon sentiment. Voici ma première idée : je prendrai un système moyen, et je crois que l'on juge par sentiment et par discussion. Deux critiques ont une mesure égale d'esprit, celui qui a le plus de sentiment et de goût est le plus fin. Dans un même ouvrage, il y a des choses qui sont du ressort de l'un, il y en a qui sont du ressort de l'autre. Ce n'est pas par la discussion que vous jugez bien des beautés de Théocrite, de Virgile, d'Ovide. M. Dubos a tort – et vous l'avez bien remarqué – de distinguer les manières de juger par de certaines classes d'hommes ou professions. Un savant, un poète, un orateur, un homme du monde ne sont pas de bons ni de mauvais critiques, comme un roi n'est ni heureux ni malheureux et une femme de qualité n'est ni belle ni laide.

L'expérience est contre l'abbé Dubos. Le sort des ouvrages d'esprit n'est guère fixé que par les gens du métier, qui ont de la discussion et, outre cela, du sentiment. Ces gens-là touchent, pour ainsi dire, la corde des organes des gens du monde et les avertissent⁸⁶.

A ce moment, Montesquieu prétend n'avoir pas encore eu le temps de mûrir sa pensée : « Je barbouille du papier et j'écris sur une chose qui demande beaucoup de réflexions ». Aussi faut-il mesurer l'écart qui sépare ce point de vue initial de la rédaction finale de *L'Essai sur le Goût* : dans l'article destiné à *L'Encyclopédie*, le dépassement de l'opposition relève moins de l'adoption d'un « système moyen »⁸⁷ que d'une réflexion

85 Le texte est notamment publié dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, du P. Desmolets, t. III, Ire Partie, 1727, p.3 sq. Les principaux thèmes de la *Dissertation* sont résumés par A. Beck (*op. cit.*, p. 312-317).

86 Montesquieu, lettre à J.J. Bel, 29 septembre 1726, in *OC*, t. III, p. 862-863.

87 Cette position modérée dans les controverses est une constante chez Montesquieu : ainsi dans la querelle des romanistes et des germanistes,

CORPUS, revue de philosophie

épistémologique sur les conditions mêmes de l'expérience esthétique⁸⁸.

Tout en accordant à Dubos que le jugement de goût consiste en un sentiment dont le verdict ne doit apparemment rien à la raison, l'*Essai sur le goût* infléchit en effet sa position en opérant un double déplacement. En premier lieu, l'article distingue d'entrée de jeu « goût naturel » et « goût acquis », qui sont supposés interagir l'un sur l'autre : la formation du goût procède de la connaissance des sources de plaisir et de leur mesure adéquate ; et si la logique de la distinction héréditaire paraît récusée au même titre que les prétentions des experts, l'acquisition du goût renvoie bien à une *recomposition* de la sensibilité, qui se forme des « goûts accessoires ». Lorsque Montesquieu évoque la « sensibilité », il ne désigne donc pas une nature enthousiaste et pathétique, mais une nature éduquée, d'autant plus apte à apprécier la beauté qu'elle sait ajouter des « idées accessoires » en plus de celles que lui procurent immédiatement les objets : « L'éducation ne multiplie pas nos idées sans multiplier aussi nos manières de sentir. Elle augmente le sens de l'âme, raffine ses facultés, nous fait trouver ces différences légères et délicates qui sont imperceptibles aux gens malheureusement nés ou élevés »⁸⁹. Le plaisir esthétique, comme le plaisir gustatif, est véritablement actif, et la contemplation est composition :

Les gens délicats sont ceux qui, à chaque idée ou à chaque goût, joignent beaucoup d'idées ou beaucoup de goûts accessoires. Les gens grossiers n'ont qu'une sensation ; leur âme ne sait composer ni décomposer ; ils ne joignent ni n'ôtent rien à ce que la nature donne : au lieu que les gens délicats dans l'amour se composent la plupart des plaisirs de

où Dubos s'oppose cette fois à Boulainvilliers, Montesquieu prétendra tenir de nouveau un juste milieu entre les deux systèmes (*EL*, XXX, 10).

⁸⁸ Nous sommes en cela en désaccord avec A. Beck, qui insiste sur le rationalisme de Montesquieu tout en tentant de le ramener à un historicisme culturaliste (*op. cit.*, p. 344-351 et 421-425).

⁸⁹ *Causes*, p. 415.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

l'amour. Polyxène et Apicius portaient à la table bien des sensations inconnues à nous autres mangeurs vulgaires ; et ceux qui jugent avec goût des ouvrages de l'esprit ont et se font une infinité de sensations que les autres hommes n'ont pas⁹⁰.

D'autre part, le goût naturel lui-même est défini comme « application prompte et exquise des règles même que l'on ne connaît pas »⁹¹. C'est dire qu'il ne s'agit nullement d'un jugement spontané du cœur dont la vocation serait universelle : le goût est une espèce de l'esprit, celle qui a « plus rapport à un certain plaisir délicat des gens du monde »⁹² ; il intègre une élaboration cognitive complexe, issue notamment des « liaisons » que l'âme met aux choses et qui lui confèrent de nouvelles raisons de plaisir⁹³. Sans doute faut-il y voir une réminiscence de la théorie, présente dans la *Logique* de Port-Royal, des « idées accessoires »⁹⁴, voire de la doctrine, propre à Nicole, des « pensées imperceptibles »⁹⁵. Pour Nicole en effet, l'esprit peut

90 *Goût*, p. 629.

91 *Goût*, p. 615.

92 *Ibid.*, p. 616.

93 *Ibid.*, p. 628.

94 « Il arrive souvent qu'un mot, outre l'idée principale que l'on regarde comme la signification propre de ce mot, excite plusieurs autres idées qu'on peut appeler accessoires, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression (...) Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes pas celui qui s'en sert » (A. Arnauld et P. Nicole, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Gallimard, 1992, Ie partie, chap. XIV, p. 86-87, voir *Catalogue*, n° 1402).

95 La controverse entre Nicole et Arnauld sur la question de la grâce générale porte essentiellement sur la possibilité d'une manière médiate et confuse d'être éclairé par une vérité (en l'occurrence la vérité divine chez les païens et autres Américains), que Arnauld récuse. Nicole donne alors trois cas distincts où la notion de pensée imperceptible peut prendre sens : lorsque l'on conçoit des vérités sans les revêtir d'aucune parole ; lorsqu'on les conçoit à la manière des propositions d'un enthymème qu'on n'exprime pas ; enfin quand on les conçoit comme

CORPUS, revue de philosophie

sentir, quoiqu'il n'ait pas fait de réflexion expresse : les pensées imperceptibles sont en quelque sorte des pensées non-thétiques, aisément oubliées, que l'esprit perçoit confusément par le *sentiment*, qu'il ne peut exprimer sur le champ, qu'il ne peut découvrir que par beaucoup de réflexions dont la plupart des hommes sont incapables, et qui déterminent néanmoins le jugement⁹⁶. Nicole appliquait d'ores et déjà cette doctrine à l'esthétique : il pouvait ainsi rendre raison de ce que l'esprit se rende à une pensée « en vertu d'une maxime qu'il ne fait que sentir, et qui est néanmoins le principe de son consentement »⁹⁷. Que l'article « Goût » se réfère aux idées accessoires ou aux pensées imperceptibles, il n'est donc pas outré de dire que la définition du goût proposée par Montesquieu présente avec celle

certaines vues accessoires qu'on joint à l'objet direct et principal de la pensée (*Traité de la grâce générale*, éd. J. Fouillou, Paris, 1715, t II, p. 461, voir t. I, p.87, 87-97 ; voir également G. Lewis, *Le problème de l'inconscient et le cartésianisme*, Paris, P.U.F., 1950, p. 200-238).

⁹⁶ *Ibid.*, t. I, p. 93, t. II, p. 463.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 97. Selon Nicole, « On peut dire, suivant cette pensée, que les livres n'étant que des amas de pensées, chaque livre est en quelque sorte double, et imprime dans l'esprit deux sortes d'idées. Car il y imprime un amas de pensées formées, exprimées et conçues distinctement. Et outre cela il y en imprime un autre composé de vues et de pensées indistinctes, que l'on sent et que l'on aurait peine à exprimer ; et c'est d'ordinaire dans ces vues excitées et non exprimées que consiste la beauté des livres et des écrits. Ceux qui en excitent plus donnent plus de plaisir à l'esprit, parce qu'ils sont plus vifs et plus pénétrants : ceux au contraire qui n'en excitent point, et qui ne présentent à l'esprit que des pensées exprimées sont des écrits fades et languissants, qui ne réveillent point l'esprit » (t. I, p. 96). Montesquieu connaissait manifestement ce passage de Nicole, puisqu'il en fait le principe même de son style : « Pour bien écrire, il faut sauter les idées intermédiaires, assez pour n'être pas ennuyeux ; pas trop, de peur de n'être pas entendu. Ce sont ces suppressions heureuses qui ont fait dire à M. Nicole que tous les bons livres étaient doubles » (*MP*, 1970, voir également l'explication des plaisirs de la surprise, *Goût*, p. 625-626).

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

du penseur janséniste une affinité troublante⁹⁸. Il y a là en quelque sorte le point aveugle du goût : mesurant le plaisir que doit nous procurer la beauté, et représentatif à ce titre, le jugement de goût s'apparente cependant au sentiment clair-obscur d'un esprit dont les principes de discernement demeurent partiellement opaques.

3) *Le beau est l'objet d'un plaisir désintéressé / l'âme y trouve une utilité pratique*

La spécificité de l'expérience esthétique induit de ce fait un nouveau paradoxe, qui tient à la nature du plaisir esthétique. Que le beau fasse l'objet d'un sentiment de plaisir semble pour Montesquieu constituer sa nature même : le goût est la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes et la perfection des arts consiste exclusivement dans leur aptitude à « nous présenter les choses telles qu'elles nous fassent le plus de plaisir qu'il est possible »⁹⁹. Pas plus qu'avec l'impératif d'imitation de la belle nature, Montesquieu ne rompt donc en apparence avec la maxime classique selon laquelle le but de l'art est de plaire. Comment comprendre cependant l'affirmation liminaire selon laquelle le beau se distingue du bon en ce qu'il n'engage aucun rapport d'utilité actuelle¹⁰⁰ ? D'un côté, le beau semble faire l'objet d'une *satisfaction désintéressée*, procédant d'une indifférence à l'existence même de l'objet ; de l'autre, c'est bien l'agrément qui se trouve recherché par l'âme, et Montesquieu ne distingue pas comme le fera Kant différentes relations des représentations aux sentiments de plaisir et de peine : « les ouvrages d'esprit ne sont ordinairement lus que parce qu'ils nous ménagent des surprises agréables »¹⁰¹. Le plaisir esthétique, fût-il intellectuel, est bien un plaisir de l'ordre de la sensation : « si l'on examine les divers écrivains, on verra peut-être que les meilleurs, et ceux qui ont plu davantage, sont

98 Cf. S. M. Mason, *Montesquieu's idea of justice*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1975, chap. 5, p. 96-97 et appendice, p. 295-305.

99 *Goût*, p. 614.

100 *Ibid.*, p. 611-612.

101 *Ibid.*, p. 625.

CORPUS, revue de philosophie

ceux qui ont excité dans l'âme le plus de *sensations* en même temps »¹⁰². On croyait les plaisirs esthétiques indépendants des sens ; on apprend à présent qu'ils relèvent de « sensations » de l'âme – la raison n'était-elle pas définie dans *L'Esprit des lois* comme « le plus parfait, le plus noble et le plus exquis de nos sens » (*Invocation aux Muses*, livre XX) ? La déconstruction du dualisme cartésien esquissée par Montesquieu est corrélative d'un refus du clivage entre ordre du désir et ordre de la représentation. La représentation déterminant le sentiment de plaisir ou de peine peut fort bien être purement intellectuelle, et la jouissance spéculative est alors du même ordre que la jouissance sensuelle : le goût, qui nous attache à une chose par le sentiment, peut s'appliquer aux choses intellectuelles, « dont la connaissance fait tant de plaisir à l'âme, qu'elle était la seule félicité que de certains philosophes pussent comprendre (...) il n'y a point de chose si intellectuelle qu'elle ne voie ou qu'elle ne croie voir, et par conséquent qu'elle ne sente »¹⁰³. Le dualisme annoncé se dissout une fois encore dans l'échange des déterminations corporelles et spirituelles : la distinction de l'âme et du corps est fonctionnelle, non substantielle.

Toutefois, ce paradoxe peut être résolu à condition d'admettre que la satisfaction qui préside au jugement de goût est bien indépendante de tout intérêt compris comme satisfaction liée à la représentation de l'existence de l'objet, mais non indépendante de tout agrément puisqu'elle correspond à un intérêt propre à l'âme, et à l'exercice de ses facultés. Déjà, dans la lettre à Bel, la qualité même du jugement semblait tributaire non de sa partialité, mais de son intéressement : « Les gens du monde jugent ordinairement mal ; c'est qu'ils ne prennent aucun intérêt aux choses dont ils jugent, n'allant point au théâtre pour écouter et ne lisant point pour s'instruire »¹⁰⁴. Il existe en ce sens dans l'art un intérêt de l'âme à son fonctionnement machinique, et Montesquieu procède à une réintroduction de l'*utilité* elle-même à

102 *Ibid.*, p. 627-627.

103 *Ibid.*, p. 615.

104 Montesquieu, Lettre à J.-J. Bel, p. 863.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

propos des plaisirs de la symétrie qui induisent une économie technique :

Une des principales causes des plaisirs de notre âme lorsqu'elle voit des objets, c'est la facilité qu'elle a à les apercevoir : et la raison qui fait que la symétrie plaît à l'âme, c'est qu'elle lui épargne de la peine, qu'elle la soulage, et qu'elle coupe pour ainsi dire l'ouvrage par la moitié. De là suit une règle générale. Partout où la symétrie est utile à l'âme, et peut aider ses fonctions, elle lui est agréable ; mais partout où elle est inutile, elle est fade, parce qu'elle ôte la variété¹⁰⁵.

Crousaz notamment avait déjà déployé ce thème d'un intérêt de l'âme à son propre fonctionnement. Les hommes étant faits pour penser et sentir (« puisque la pensée est un acte qui se sent »), la grandeur, la nouveauté et la diversité lui agréent tout particulièrement :

Plus nos sentiments sont vifs, pourvu qu'ils ne soient pas douloureux, plus notre état est parfait et propre à remplir notre destination. Nous aimons donc à être occupés de sentiments vifs. L'ennui est de tous les états celui qui nous paraît le plus insupportable, et malgré la répugnance de notre nature pour la peine, les travaux les plus laborieux cessent de nous rebuter dès qu'ils deviennent nécessaires pour nous tirer de l'ennui¹⁰⁶.

Mais là où le *Traité du beau* maintient, en recourant à une conception malebranchiste de la Providence, l'idée d'une convenance externe qui sous-tend l'accord entre ce qui convient à l'homme et ce qui est senti agréablement, invoquant une « harmonie » entre la nature des sentiments et la nature des objets qui en sont la cause ou l'occasion¹⁰⁷, *l'Essai sur le goût* renonce une fois encore à tout argument téléologique : utilité et finalité sont radicalement disjointes.

4) *Le beau suit des règles / le génie est libre*

¹⁰⁵ *Goût*, p. 620-621.

¹⁰⁶ *Crousaz, op. cit.*, chap. 7, p. 112-113.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 105.

CORPUS, revue de philosophie

Les règles de l'art coïncident par conséquent avec l'ensemble des procédés formels susceptibles de fournir à l'âme un plaisir lié à son bon fonctionnement. Montesquieu ne nie pas l'existence de ces règles, puisqu'il prétend contribuer, comme on vient de le voir, à les formuler. Les préceptes régissant la création artistique seront de ce fait ordonnés par la légalité même de la réception : « tous les ouvrages de l'art ont des règles générales qui sont des guides qu'il ne faut jamais perdre de vue »¹⁰⁸. Mais l'*Essai* souligne d'emblée que de telles règles peuvent devenir néfastes dans l'application : « comme les lois sont toujours justes dans leur être général, mais presque toujours injustes dans l'application ; de même les règles, toujours vraies dans la théorie, peuvent devenir fausses dans l'hypothèse »¹⁰⁹. De même que l'application des formules du droit requiert (dans les monarchies) la distinction des cas particuliers et des circonstances qui « semblent faire un art de la raison même » (*EL*, VI, 1), celle des règles de l'art demande du discernement : ainsi les proportions du corps humain doivent-elles être réaménagées en fonction des attitudes, qui modulent les formules rigides du canon. La perfection des arts plastiques est précisément atteinte lorsque, une fois maîtrisée la technique du dessin et les figures mises dans des attitudes convenables, on tente de leur donner du mouvement, et enfin, de la grâce¹¹⁰.

L'esthétique de la grâce et du *je-ne-sais-quoi* paraît en ce sens réfractaire à l'énonciation de préceptes infaillibles qui s'attachent plutôt à une conception exacte et régulière du beau¹¹¹. Si le secret des agréments et des grâces ne peut être enserré dans des recettes formelles, l'artiste doit suppléer aux carences du savoir théorique par une intuition fine et pénétrante de l'art de plaire. Mais la volonté de dépasser l'approche géométrique de l'art au profit d'une application des règles ne lui est pas irréductiblement liée : on la trouve déjà chez Nicole, qui tout en défendant une conception intemporelle de la Beauté fondée sur la vérité, énonce une doctrine de la formation du goût qui doit plus à la fréquentation des œuvres qu'à l'apprentissage des

108 *Fragments sur le Goût*, in *OC*, t. III, p. 531.

109 *Ibid.*

110 *De la manière gothique*, in *OC*, t. III, p. 276.

111 Cf. C. Chantalat, *op. cit.*, Ire partie, chap. IV.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

préceptes, lesquels « demeurent toujours stériles, tant qu'on ne les connaît que par spéculation et par raisonnement » :

Il est difficile d'établir des règles qui soient universellement vraies ; elles ont toutes leurs exceptions, et l'on peut dire qu'elles sont toutes fausses par quelque endroit, quoiqu'il ne soit pas toujours facile de le remarquer (...)

Il faut donc s'élever au-dessus des règles qui ont toujours quelque chose de sombre et de mort. Il faut ne concevoir pas seulement par des raisonnements abstraits et métaphysiques, en quoi consiste la beauté des vers, il la faut sentir et la comprendre tout d'un coup ; et en avoir une idée si vive et si forte, qu'elle nous fasse rejeter sans hésiter tout ce qui n'y répond pas.

Cette idée et cette impression vive, qui s'appelle *sentiment* ou *goût*, est tout autrement subtile, que toutes les règles du monde ; elle fait apercevoir des défauts et des beautés qui ne sont point marquées dans les livres : c'est ce qui nous élève au-dessus des règles, qui fait qu'on n'y est point asservi ; qu'on en juge, qu'on n'en abuse point ; et qu'on ne les suit pas en ce qu'elles ont de défectueux et de faux¹¹².

De cette conception du goût comme instance de régulation des règles, il est dès lors possible de passer à une définition du goût comme instance d'énonciation des règles. Ainsi chez Batteux, dans un chapitre intitulé « qu'il y a des règles particulières pour chaque ouvrage, et que le goût ne se trouve que dans la nature » : « Le goût est une connaissance des règles par le sentiment. Cette manière de les connaître est beaucoup plus fine et beaucoup plus sûre que celle de l'esprit : et même sans elle, toutes les lumières de l'esprit sont presque inutiles à quiconque veut composer »¹¹³.

L'esthétique du sentiment, telle que la déploie Dubos, accentue encore cette défiance à l'égard d'une approche trop théorique de l'art :

112 P. Nicole, Préface du *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, 1671, in *La vraie beauté et son fantôme*, *op. cit.*, p. 143-145. La question de l'attribution de cette préface à une anthologie de poésie française entreprise par Port-Royal a été tranchée par J. Brody (« Pierre Nicole auteur de la préface du *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, *XVII^e siècle*, 1964, n° 64, p. 31-54).

113 Batteux, *op. cit.*, chap. 6, p. 123.

CORPUS, revue de philosophie

si le but de la poésie et de la peinture est de toucher et de plaire, cela suppose, selon l'auteur des *Réflexions critiques*, bien plus qu'un simple respect des règles, qui risquerait de susciter la froideur et l'ennui : leur observation n'est qu'un préalable, de même que la correction grammaticale à l'égard de l'éloquence. La régularité et l'élégance de l'exécution ne sont que de l'ordre des moyens : « On n'examine pas longtemps les ouvrages des grands maîtres, sans s'apercevoir qu'ils n'ont pas regardé la régularité et les beautés de l'exécution comme le dernier but de leur art, mais bien comme les moyens de mettre en œuvre des beautés d'un ordre supérieur »¹¹⁴. L'art (la technique) qui n'enseigne que les règles n'est que la béquille de l'invention : seul le génie est doté de puissance créatrice. En se référant à Quintilien, Dubos emploie l'expression même de « guide » que l'on vient de trouver chez Montesquieu : « Les règles qui sont déjà réduites en méthode, sont des guides qui ne montrent le chemin que de loin, et ce n'est qu'avec le secours de l'expérience que les génies les plus heureux apprennent comment il faut appliquer dans la pratique les maximes succinctes et les préceptes trop généraux de ces règles »¹¹⁵. Le recours au génie est donc le recours à une aptitude naturelle, innée, qui se déploie indépendamment des règles du *métier*, que les simples manœuvres sont capables d'apprendre. Tout en ramenant la fureur divine et l'enthousiasme inspiré dont les Anciens ont tant parlé à des dispositions psychophysiologiques (heureux arrangement des organes du cerveau, qualité du sang)¹¹⁶, Dubos s'émancipe par conséquent du froid calcul dont est selon lui tributaire l'esthétique rationaliste classique et définit le génie par sa sensibilité plutôt que par sa raison¹¹⁷. Privilégiant l'originalité sur l'imitation servile, il esquisse une figure pathétique du génie chez qui l'émotion, la vivacité et la délicatesse du sentiment ne sont pas entravées par les règles académiques et dont la spontanéité n'est stimulée que par la fréquentation des grands maîtres qu'il doit imiter ou surpasser.

114 Dubos, *op. cit.*, 2^{nde} partie, section 1, p. 4.

115 *Ibid.*, p. 5.

116 *Ibid.*, section II.

117 *Ibid.*, section V.

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

Or s'il évite pour sa part d'employer le terme de génie dans *l'Essai sur le goût*, Montesquieu ne laisse pas moins transparaître en filigrane l'idée d'une subjectivité créatrice, respectueuse de l'esprit plutôt que de la lettre des règles. L'artiste doit déployer son originalité hors d'une stricte application des préceptes qu'il maîtrise pourtant. En ce sens, son génie réside dans l'adaptation du général au particulier selon les circonstances : « personne n'a jamais plus connu l'art que Michel-Ange ; personne ne s'en est joué davantage. Il y a peu de ses ouvrages d'architecture où les proportions soient exactement gardées ; mais, avec une connaissance exacte de tout ce qui peut faire plaisir, il semblait qu'il eut un art à part pour chaque ouvrage »¹¹⁸. L'application mathématique des proportions demeure subordonnée à l'intuition immédiate du beau (Félibien, tout en insistant sur l'importance de la géométrie dans la composition, parlait déjà à ce sujet de « raisons de l'art » qui justifient l'infraction aux règles). Il y a là une fonction inhérente à ce que Montesquieu nomme « l'esprit », lié à une bonne constitution des organes, et dont le génie comme le goût sont des espèces¹¹⁹. De même que l'homme d'esprit défini dans *l'Essai sur les causes* qui « connaît et agit de la manière momentanée dont il faut qu'il connaisse et qu'il agisse » et « se crée, pour ainsi dire, à chaque instant, sur le besoin actuel » grâce à son sentiment du « juste rapport qui est entre les chose et lui »¹²⁰, le génie est véritable maître de la connaissance du singulier, et crée les règles de convenance destinées à plaire pour chacune de ses œuvres : il « sent ce que les autres ne font que savoir »¹²¹. De la sorte, le souci du vrai ne vient pas nuire à l'agrément : « Ainsi *l'art donne les règles, et le goût les exceptions* ; le goût nous découvre en quelles occasions l'art doit soumettre, et en quelles occasions il doit être soumis »¹²². En définitive, l'esthétique en tant que corps de préceptes rationnels destinés à plaire ne peut véritablement faire l'objet d'une science : la légalité dans l'art n'est que l'instrument au moyen duquel le génie, par sa faculté créatrice, dispose d'une liberté réglée, d'où tout arbitraire est

118 *Fragments sur le Goût*, in OC, t. III, p. 531.

119 *Goût*, p. 616.

120 *Causes*, p. 418.

121 *Ibid.*

122 *Fragments sur le goût*, in OC, t. III, p. 531 (n. s.).

CORPUS, revue de philosophie

censément exclu dès lors que le goût peut procurer la raison de toutes les infractions.

Qu'une théorie matérialiste du goût puisse produire l'évaluation esthétique en évitant les écueils et les paradoxes qui à chaque instant la menacent paraît donc désormais crédible : même si l'on peut évidemment douter de sa pertinence (ne fait-elle pas que refléter certains préjugés du siècle ?), la formulation de critères généraux d'approbation des beautés de la nature et de l'art n'est pas dépourvue de sens, à condition de ne pas prétendre par là énoncer un corps de préceptes rationnels invariables *a priori* ni légiférer dogmatiquement sur le contenu du « bon goût ». Si l'analyse de *L'Esprit des lois*, déterminant la légalité du politique en vertu de laquelle les cas particuliers de l'histoire se plient aux principes qui en assignent les causes, s'avérait étrangement lacunaire en matière esthétique, celle de *l'Essai sur le goût* ouvre en ce sens des horizons nouveaux : la légalité esthétique qui y est déployée se fonde sur l'unité psychophysique de la structure de l'attention. L'affirmation sceptique de la subjectivité et la relativité du jugement de goût est discréditée par l'émergence d'une universalité du sentiment : les causes du plaisir esthétique ne sont pas arbitraires, l'accord des sensibilités est fondé en nature. Mais la téléologie ou l'idéalisme métaphysique sont implicitement récusés de façon plus radicale encore : aucune divinité ne garantit la conformité de l'idée et du sentiment, aucune entité hypostasiée ne fonde la permanence et l'immutabilité du Beau, nul ne peut se prévaloir d'une faculté *supérieure* de désirer. Les règles du goût ne peuvent incarner à ce titre que les *propriétés d'une relation de convenance* entre sujet percevant et objet de la perception. Ni sociales, ni morales, elles ne constituent que la norme immanente d'une esthétique hédoniste édifiée au regard de la vocation active de l'âme et de sa finitude : les plaisirs de la variété et de la nouveauté y priment sur ceux de l'unité et de l'uniformité, sans qu'il faille incriminer l'impuissance et la corruption de la nature déchue. L'art lui-même, loin de se livrer à la contemplation pure, en vient dès lors à être conçu comme l'objet d'une postulation affective : plutôt qu'à la position d'une autonomie du beau à l'égard de la rationalité logique ou des normes éthiques, le mérite

... Montesquieu, de *L'Esprit des lois* à *L'Essai sur le goût*

de *L'Essai sur le goût* tient sans doute de ce fait à ce qu'il contribue à estomper, par sa conception dynamique du goût, la frontière de l'ordre du désir et de l'ordre de la représentation.

CELINE SPECTOR

« LES CAUSES ET LES PRINCIPES DANS LE PROJET POUR UNE SCIENCE MORALE D'HELVETIUS »¹

Helvétius inaugure son œuvre *De l'Esprit* avec la thèse "juger n'est que sentir". L'homme ne possède que deux facultés pour élaborer ses pensées : la sensibilité physique et la mémoire. Puisque cette dernière doit être considérée comme extension de la première dans une succession temporelle, nous pouvons dire que l'esprit humain n'est, premièrement, que sensibilité physique.

Or, après une première lecture de son texte, nous pouvons constater, non sans étonnement, qu'à force de feuilleter les livres des philosophes anglais, Helvétius avait imprimé à son vocabulaire et à la coloration de l'objet examiné un certain empirisme. Empirisme dans lequel il trouvait les jargons d'une méthode de contrebande. Mais il n'a pas laissé d'être un enfant de son siècle, grandi en France et éduqué, surtout, selon les enseignements du grand maître Descartes². Il y a dans la pensée d'Helvétius le résultat d'une composition entre empirisme anglais et rationalisme français. C'est à partir d'un *contrat* libre et éphémère avec les hommes de science et de philosophie de l'Angleterre, qu'Helvétius érige le programme de la *science morale*, projetée et développée dans ses ouvrages *De l'Esprit* et *De l'Homme*.

¹ Texte présenté le 21 février 2000, dans le cadre des séminaires d'histoire de la philosophie organisés par le professeur Francine Markovits, de l'Université de Nanterre. Les éditions de référence des ouvrages *De l'Esprit* et *De l'Homme*, d'Helvétius, sont celles de la collection *Corpus des Œuvres de Philosophie en Langue Française* (Paris, Fayard), publiées en 1988 et 1989 et établies par G. et J. Moutaux d'après l'édition de 1758 pour le premier et de 1773 pour le second.

² Nous vous renvoyons aux commentaires de Y. Belaval, dans l'Introduction des *Œuvres Complètes de M. Helvétius* (réimpression de l'édition Didot de 1794), Hildesheim, G. Olms, 1967-1969 et aussi au travail de A. Keim, *Helvétius. Sa Vie et son Œuvre d'après ses Ouvrages, des Écrits Divers et des Documents Inédits* (réimpression de l'édition parue en 1907), Genève, Slatkine Reprints, 1970.

CORPUS, revue de philosophie

Observons de plus près l'argumentation d'Helvétius en faveur de sa première thèse, dans le *De l'Esprit*, et la méthode qui la justifie. Le modèle visé ici par Helvétius est emprunté à la physique newtonienne. Plus précisément, il s'agit des généralisations issues des sciences physico-mathématiques ayant le but de conférer un statut de loi générale, et scientifique, aux résultats obtenus par l'observation des phénomènes célestes. Helvétius emploie indistinctement dans ses recherches les deux sens du mot « newtonianisme », pointés par d'Alembert dans l'*Encyclopédie* : celui concernant les sciences physico-mathématiques d'un côté, et de l'autre, celui redevable plus particulièrement à ce qu'il appelait la *physique expérimentale*³. Ainsi, le traitement de la morale comme une *physique expérimentale*, qu'Helvétius commente dans la *Préface* du *De l'Esprit*, cette tentative de partir des *faits* pour arriver aux *causes*, lui sert non seulement de méthode d'*obtention* de vérités, c'est-à-dire, comme un moyen de saisir des conclusions générales et des propositions claires à propos des phénomènes observés, mais aussi, et surtout, comme une façon de conférer généralité, extension et universalité à ses conclusions.

Quand, plus avant, dans le chapitre 2 du Discours II, Helvétius affirme que l'*Univers moral* se soumet aux lois de l'intérêt, autant que l'*Univers physique* se soumet aux lois du mouvement, il prétend attribuer à l'« intérêt » une nécessité analogue à celle qu'il conférerait aux lois de la mécanique de Newton. Aux yeux d'Helvétius, il s'agissait des lois obtenues par l'observation des cas particuliers (plutôt dans le sens de la *physique expérimentale* de l'article de l'*Encyclopédie*) mais qui, sans perdre leur validité, peuvent s'étendre à d'autres phénomènes. Ainsi, pense Helvétius, si variable qu'il puisse être d'un homme à l'autre ou d'un peuple à l'autre, si inconstant qu'il soit à l'intérieur d'une même société ou dans la conduite d'un même homme, l'« intérêt » peut être considéré comme un principe

³ Voir l'article « Newtonianisme », publié en 1765 dans le tome XI de l'*Encyclopédie*, de Diderot et d'Alembert, et le *Discours Préliminaire* (*Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences des Arts et des Métiers*, nouvelle impression en fac-similé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart, Bad Cannstatt, 1988).

... pour une science morale d'Helvétius

général, valide universellement pour toutes les activités humaines.

Il faut tenir compte que l'argumentation en faveur de sa thèse « *juger n'est que sentir* » suit une méthode de réduction et analyse qui a son appui principalement dans le sensualisme de Condillac. L'influence de ce philosophe sur la pensée d'Helvétius est ici manifeste. Ce qui manquait à Descartes, selon Condillac, était un examen sur l'origine de nos idées, faute de quoi il ne serait pas possible d'établir les règles de la méthode. Analyser était donc, du point de vue de la méthode, découvrir la *génération* de nos idées. Helvétius suit Condillac dans ce propos et, de plus, dans le premier chapitre du *De l'Esprit*, il examine l'origine des opérations de l'esprit qui était, selon Condillac, ce qui permettrait de dépasser Locke sur son propre terrain. Après une brève critique de Descartes, dans l'*Introduction* de son *Essai sur l'Origine des Connaissances Humaines*, Condillac souligne l'importance de l'observation afin de découvrir, par l'analyse, le ressort de toutes nos expériences. Il rend hommage à Bacon et à Locke, mais il ne dit mot de Newton. En effet, même si nous affirmons que toutes les facultés de l'esprit ont leurs origines dans la sensibilité physique, ou dans les sensations, il ne s'ensuit cependant pas que la thèse « *juger n'est que sentir* » ait un statut similaire à celui des lois de la physique newtonienne, prise dans le sens de la physique expérimentale. En dernière instance, la réduction des facultés de l'esprit ne résulte pas de l'observation d'un fait empirique réel mais, comme nous pouvons le remarquer, de la fiction⁴, de la *supposition* ou *conjecture* propre à la « nouvelle métaphysique » projetée par Condillac.

Quand Condillac distingue les deux types de métaphysique, dont les différences consistaient premièrement dans la

⁴ Nous nous référons ici à la statue de marbre, dans le *Traité des Sensations* de Condillac (réimpression dans la collection *Corpus des Œuvres de Philosophie en Langue Française*, Paris, Fayard, 1984). En ce qui concerne sa « nouvelle métaphysique », outre l'*Introduction* à son *Essai sur l'Origine des Connaissances Humaines* (réimpression avec une *Préface* de M. Crampe-Casnabet, Paris, Editions Alive, 1998), voir le *Traité des Systèmes* (texte revu par F. Markovits et M. Authier, collection *Corpus*, Paris, Fayard, 1991).

CORPUS, revue de philosophie

considération de la genèse des idées et dans la reconnaissance des limites de l'esprit humain, il ne prétend pas laisser de côté tout ce qui est de l'ordre des hypothèses. Il est d'ailleurs remarquable, à en juger par l'article « *Hypothèse* » de l'*Encyclopédie*, que l'opposition entre Newton et Descartes, en ce qui concerne les hypothèses de la science, était surtout une différence de degré dans leur usage. Or, contre les ambitions des partisans des deux *écoles*, l'auteur de l'article conclut par un moyen terme : une fois admises toutes les conditions de validité, il faut céder aux hypothèses, puisqu'elles contribuent aux découvertes scientifiques.

Bien qu'Helvétius partage l'idéal de l'expérimentation, dont le modèle suit celui des sciences physiques et naturelles, ses filiations ne se résument pas en cela. Héritier de l'empirisme de Locke et du sensualisme de Condillac quand il examine les phénomènes mentaux, disciple de Montesquieu dans ce qui concerne les lois, les mœurs et les caractères des divers peuples, Helvétius n'a pas proprement créé une nouvelle méthode pour la morale, même s'il prétend l'*élever* au rang de *science*. Quand il propose une « *science morale* », il n'élabore pas une méthode, mais l'emprunte à d'autres philosophes et d'autres disciplines. Helvétius n'invente pas de nouveaux principes moraux mais il leur confère une nécessité, une validité et une position qu'ils ne possédaient pas auparavant. D'où son originalité et la place réservée à sa pensée dans l'histoire de la philosophie.

En ce qui concerne les questions de méthode, il convient encore de localiser ses dettes vis-à-vis de Descartes. Pour la compréhension de la « *science morale* » d'Helvétius, nous pouvons examiner la façon dont il reçoit certains préceptes méthodologiques de la pensée cartésienne, étant donné que le modèle de la physique expérimentale de Newton, dans cette première thèse d'Helvétius, n'agit que par analogie. Ce modèle, issu quelque peu d'une confusion de la part de notre philosophe entre les deux sens pointés dans l'article de d'Alembert, sert plutôt à concéder à ses principes une *auréole* de généralité. Helvétius se limite à poser comme méthode une procédure analogue à celle de la physique expérimentale, à savoir, une méthode qui lui permet de passer des *faits* aux *causes*. Mais il n'explique pas comment, à partir de cette thèse (de la réduction

... pour une science morale d'Helvétius

des facultés de l'esprit à la sensibilité physique), il est possible de refaire le chemin dans le sens inverse et, par ce moyen, élever la morale à son état de plus grande perfection. Ce qui était son projet. Pour Helvétius, la perfection de la morale, quand elle parvient au degré de science, consiste à formuler des propositions à partir de cette première vérité, le principe de la sensibilité physique, d'une façon que ces propositions en soient une suite nécessaire.

Ainsi que Locke et que Condillac, Helvétius refuse l'existence des principes et des idées innés. Ce n'est donc pas ici que nous trouvons une influence de Descartes sur sa pensée. Helvétius veut fonder la science morale sur les faits observables, les événements historiques et le mouvement psychologique des associations d'idées. Il établit la réduction de l'esprit à la sensibilité physique et ne laisse pas de place pour les données *a priori* de la raison. Les principes de la *science morale* d'Helvétius ne sont jamais *a priori*, provenant d'un monde intelligible dans le style platonicien ou dans le sens d'un contenu mental inné, ce qui eut été depuis longtemps réfuté, selon lui, par John Locke.

Mais cette transposition ne va pas de soi et mérite d'être éclairée. Après la réduction de l'esprit à la vérité ou principe premier de la sensibilité physique, Helvétius laisse libre cours au mouvement déductif de la chaîne de ses raisonnements – ce mouvement étant la condition pour que sa morale puisse devenir une « science morale ». Or, ce n'est que par leurs liaisons nécessaires à la sensibilité physique, que le plaisir et l'intérêt deviennent « principes », « vérités » ou « axiomes ». La liaison entre la sensibilité physique et le plaisir assure la vérité de ce dernier, étant donné que la première a déjà, dans la chaîne, sa position de vérité indubitable. De la même façon, bien que d'un autre point de vue l'intérêt soit variable et inconstant, le fait qu'il soit *déductivement* connecté au principe du plaisir, permet à Helvétius de lui conférer le statut de principe éternel, invariable et universel.

Il faut remarquer que cette procédure suivie de la démarche cartésienne, apparemment marginale, impose à la pensée générale d'Helvétius les critères de clarté et de distinction pour les évidences provenant des sensations et la règle de la simplicité pour les raisonnements. Ce qui fait que le commencement des

CORPUS, revue de philosophie

raisonnements de cette grande science, de cet édifice moral bâti par Helvétius, soit nécessairement une vérité simple. Même s'il s'agit d'une vérité concernant les faits de l'expérience, et même si Helvétius refuse les principes et les idées innées, c'est toujours le critère de la simplicité qui valide les raisonnements de la science morale.

Le statut de la vérité change et l'évidence immédiate de l'intuition cartésienne est transposée aux sensations. Mais à en juger par la fin du premier chapitre du *De l'Esprit*, le rôle des sensations ne s'éloigne pas totalement de celui de l'intuition de Descartes⁵ qui, par sa simplicité et sa pureté, est réclamée pour tous les raisonnements. Chez Helvétius, la sensation reçoit la position des « vérités simples », où commence la connaissance. À la sensation est attribuée l'évidence immédiate que Descartes conférait à l'intuition.

Il ne semble pas qu'Helvétius eut examiné les concepts cartésiens d'évidence, de certitude ou d'intuition, mais il établit une analogie entre les notions d'évidence, d'existence et de sensation⁶. Nous pouvons observer son idée de *proposition évidente*, définie, dans une note du chapitre 23 de la Section II du *De l'Homme*, comme « *un fait de l'existence duquel je puis m'assurer par le témoignage de mes Sens, jamais trompeurs, si je les interroge avec la précaution et l'attention requise* ». Or, pour que les sensations puissent être la base de la connaissance et des raisonnements, il faut qu'elles présentent à l'esprit les objets d'une façon claire et distincte. Interprétation de la pensée d'Helvétius qui nous paraît convenable si nous considérons la façon dont il envisage le problème de l'erreur à la fin du chapitre 1 et dans les chapitres suivants du Discours I du *De l'Esprit*.

⁵ Voir la Règle III des *Regulae ad directionem ingenii* de Descartes (*Œuvres Philosophiques de Descartes*, tome I, traduction de J. Brunschwig, éd. de F. Alquié, Paris, Garnier, 1988).

⁶ Voir, comme possible source de cette discussion reprise par Helvétius, l'article « *Évidence* » de l'*Encyclopédie*, publié dans le tome VI, en 1756, et dont F. Quesnay est probablement l'auteur. J.-J. Rousseau le cite dans ses *Notes sur De l'Esprit* (*Œuvres Complètes de J.-J. Rousseau*, t. IV, éd. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1969, p. 1129).

... pour une science morale d'Helvétius

Plus qu'une « *cause productrice des idées* »⁷, comme il était annoncé dans le chapitre 1 du *De l'Esprit*, les sensations assument, dans le projet général d'Helvétius, le rôle d'une cause productrice de certitude et deviennent la source de toutes les expériences morales. C'est pour cette raison que nous pouvons considérer comme un « principe » les plaisirs provenant de la sensibilité physique, et logiquement liés à celle-ci. Et, en tant que « principe », nous pouvons les considérer comme le commencement de la grande chaîne des raisonnements moraux.

La conception générale d'un édifice de la connaissance trouve sa base dans cette procédure de réduction et analyse, issue d'une part de l'idéal de l'expérimentation, et d'autre part, d'une chaîne déductive de raisonnements. La science morale d'Helvétius, chargée de cette double démarche, reçoit presque le même rôle que celui de la métaphysique dans la pensée de Descartes : elle doit découvrir les principes premiers de l'action et de l'esprit humain. Dans le chapitre 2 de la *Récapitulation* à la fin du *De l'Homme*, Helvétius synthétise bien sa conception générale de science :

« Qu'est-ce qu'une science ? un enchaînement de propositions qui toutes se rapportent à un principe général et premier. La morale est-elle une science ? oui; si dans la sensibilité physique j'ai découvert le principe unique dont tous les préceptes de la morale soient des conséquences nécessaires » (Éd. Fayard, t. II, p. 950).

Et puisque, selon Helvétius, tout ce que l'homme peut connaître a son origine dans le principe de la sensibilité physique, nous pouvons dire que la certitude elle-même, ainsi que l'évidence, est une affaire des sensations, lesquelles sont les premiers degrés de la connaissance. Décidément, dans les textes d'Helvétius, il n'y a aucune faculté intellectuelle hormis celles qui ont leur origine dans la sensibilité physique. Les sensations

⁷ Helvétius emploie indistinctement les expressions « *causes productrices de nos idées* » et « *causes productrices de nos pensées* ». Voir *De l'Esprit*, Discours I, chapitre 1, pp. 15-16.

CORPUS, revue de philosophie

mêmes, loin d'être les causes des erreurs⁸, exercent la première fonction dans la chaîne des raisonnements et, en contact direct avec les objets de la connaissance possible à l'homme, elles nous assurent de ces *faits de l'existence* qu'Helvétius mentionne. Malgré l'obscurité de cette expression « *fait de l'existence* », qu'il n'explique jamais, nous pouvons constater que l'évidence, selon Helvétius, se rapporte aux sensations. De là l'importance du chapitre 1 du *De l'Esprit*, où Helvétius effectue la réduction des opérations de l'esprit au seul principe de la sensibilité physique et à partir duquel il veut édifier la science morale.

Le ciment de cet édifice, Helvétius le trouve dans les notions d'utilité publique, de vertu et de vérité. Ces dérivations du principe de la sensibilité physique, bientôt devenu, eux aussi, lois ou axiomes de la science morale, ont un caractère double, en tant que résultat de l'argumentation provenant des constatations historiques et, en même temps, en tant que vérités invariables, constantes et éternelles.

En ce qui concerne ce dernier caractère, l'aspect proprement axiomatique concernant les vérités de la science morale d'Helvétius, nous pouvons noter qu'il est redevable d'une procédure de tonalité empiriste et d'un idéal d'expérimentation, mais aussi d'une approche cartésienne. Tendances qui, à en juger par l'œuvre d'Helvétius, ne s'excluaient pas réciproquement. Indépendamment de l'origine psychologique de ses premières vérités, celles-ci occupent une place *logique* dans le projet général d'Helvétius. C'est aussi en parcourant cette voie que notre philosophe rencontre le caractère *scientifique* des vérités morales.

Cette procédure, empruntée à Descartes, fait de la « science morale » d'Helvétius et, plus particulièrement, de la découverte de ces *principes premiers* – comme ceux de la sensibilité physique, du plaisir et de l'intérêt – une sorte de propédeutique pour une discipline plus ample et qu'Helvétius nomme « science de l'homme ». D'une autre façon, comment expliquer, par exemple, le caractère fondateur des principes posés par la « science morale » et la position même de celle-ci en relation à la « science de l'homme » ?

⁸ Les causes des erreurs sont, selon Helvétius, les passions et l'ignorance. Voir *De l'Esprit*, Discours I, chapitres 2 et 3.

... pour une science morale d'Helvétius

La « science de l'homme » d'Helvétius n'est pas seulement l'ensemble des connaissances et des postulats concernant la nature de l'homme en général, mais elle englobe l'ensemble des actions et des activités humaines, dans la mesure où tous, indépendamment de leurs activités, ont une connaissance de ce qu'est l'homme.

« *L'homme est un modèle exposé à la vue des différents artistes* ». Dans l'*Introduction* du *De l'Homme*, où Helvétius se réfère à cet aspect presque esthétique de la « science de l'homme », nous trouvons un espace privilégié pour le *regard* du philosophe. Tous les « artistes » (exemplifiés par le musicien et le peintre) ont une vision de ce qu'est l'homme, cependant, chacun d'eux ne le voit que partiellement. Le philosophe – à qui appartient la tâche d'élever la morale au degré de science – a un regard privilégié parce qu'il tourne autour de l'homme et c'est l'« autour » qui nous apporte les indices des couches internes qui forment l'homme et qui lui donnent sa structure.

En d'autres mots, quant à la connaissance de l'homme, il revient au philosophe de chercher le « principe simple et producteur de ses facultés intellectuelles et de ses passions », condition préliminaire pour la perfection des lois, de la morale et de la politique. Ainsi, bien que la « science morale » projetée par Helvétius ne recouvre pas tout ce que nous pouvons connaître à l'égard de l'homme, étant donné qu'elle n'est qu'une partie de cette ample « science de l'homme », elle reçoit cette tâche ardue – nous disons *ardue*, parce que toutes les discussions *fin*es et *profondes* sont, dit Helvétius, ennuyeuses – d'indiquer les déterminations élémentaires de l'action humaine et, par ce moyen, nous montrer une possible définition de l'homme.

Nous pouvons assimiler les premiers pas de la *morale* en direction de la *science*, soit disant l'instauration d'une « science morale », à cette première tâche du philosophe et, partant, commencer notre recherche en attribuant à la « science morale », idéalisée par Helvétius, ce qu'il attendait du philosophe dans l'*Introduction* du *De l'Homme*, quand il lança ces mots d'ordres : « *Que les philosophes pénètrent donc de plus en plus dans l'abyme du coeur humain* ».

En dépit des critiques adressés à Helvétius par Rousseau, surtout en ce qui concerne la réduction de l'esprit à la sensibilité

CORPUS, revue de philosophie

physique, les deux philosophes se rapprochent quelque peu quand nous considérons, à côté et au-delà de la *science morale*, cette *science de l'homme* envisagé par Helvétius. Dans le *Traité de Sphère*, par exemple, Rousseau affirmait que, pour apprendre à nous connaître, il faut commencer par l'étude de ce qui nous entoure. En effet, pensait-il, pour se connaître soi-même, il faut connaître l'homme et, pour connaître l'homme, il faut l'étudier dans ses divers temps et lieux. « *Il faut commencer par les voir dans le grand tableau de l'Histoire* »⁹.

À titre illustratif, observons le traitement qu'Helvétius donne au sujet de l'inégalité des esprits, thème moderne par excellence dans une société remplie de contradictions sociales, de disputes économiques et d'attaques du pouvoir politique établi, telle que la France du XVIII^e siècle fut connue d'Helvétius.

Il s'agissait tout d'abord de montrer aux *philosophes* l'indépendance de l'esprit vis-à-vis de l'organisation ou constitution physique. Ce qui était un pas important d'Helvétius pour établir, à force des différences, un éloignement nécessaire entre sa conception du moral et celle des philosophes matérialistes. À commencer par le point de vue ontologique, le « moral », en tant que qualité de ce qui est du ressort de l'esprit, se présente à Helvétius comme une chose distincte du *physique*, c'est-à-dire, comme un élément indépendant des propriétés générales de la matière.

Pour Helvétius, tout ce qui est de l'ordre de l'esprit vient des sens et peut être considéré comme une transformation des sensations, comme un résultat de la sensibilité physique. Pourtant, la sensibilité physique est l'âme même de l'homme, source de vie et douée d'une certaine autonomie. Nous dirions que la sensibilité physique d'Helvétius possède une existence

⁹ *Œuvres Complètes de J.-J. Rousseau*, op. cit., tome V, 1995, p. 586. Rappelons-nous aussi que le but de son personnage Saint-Preux est de connaître l'homme et sa méthode, l'étudier dans ses divers rapports. Cf. *Julie, ou la Nouvelle Héloïse*, Partie II, Lettre 16 (*Œuvres Complètes*, op. cit., t. II, 1964, pp. 240-245).

... pour une science morale d'Helvétius

ontologique indépendante, séparée de celle du corps. Helvétius, sans développer une ontologie, ne refuse jamais la possibilité du dualisme. Il est remarquable que le problème du dualisme cartésien, selon Helvétius, ne réside pas dans l'affirmation de l'existence d'une âme, aperçue distinctement du corps, mais plutôt dans l'identification de l'âme à une substance pensante¹⁰. Il n'a jamais affirmé la matière comme la seule substance et pourtant les idées d'un monisme circulaient entre les philosophes et semblaient être une conséquence naturelle de la pensée d'Helvétius.

L'esprit est l'assemblage même des idées provenant des sensations, plutôt qu'une *faculté* ou *puissance* de l'âme. Si nous voulons considérer l'esprit comme « *la faculté même de penser* », problème qu'Helvétius pose et explore tout au long du Discours I du *De l'Esprit*, il faut tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas d'une essence de l'âme ou, pour reprendre l'exposition de Locke, d'un être doué de fonctions indépendantes. Dans le §6 du chapitre 21 du Livre II de *l'Essay Concerning Human Understanding*¹¹, Locke faisait cette remarque sur le terme « faculté » : la perception (ou entendement) et la volonté sont des « *facultés de l'esprit* » (*mind*), mais non dans le sens d'« *êtres réels* » de l'âme qui auraient ses fonctions comme s'il existait divers agents en nous, chacun avec son domaine et son autorité particuliers. D'une façon plus proche de la conception de *faculté* de Locke que de celle de Descartes, pour Helvétius l'esprit, en tant que « *faculté* », n'est que sensibilité et mémoire.

Il faut distinguer l'esprit de l'âme. L'esprit, ainsi que la pensée, ne sont pas nécessaires à l'âme, mais des accidents, dérivations ou effets de celle-ci. Par ailleurs, ce problème métaphysique est ce qui est au fond de la discussion sur la passivité ou l'activité de l'esprit. Le terme « faculté » ne comprend pas proprement, selon Helvétius, une activité. Selon lui, de tous les côtés qu'on envisage l'esprit, il ne peut se présenter que d'une seule façon : il est une conséquence ou une variation de la

¹⁰ Voir *De l'Homme*, Section II, chapitre 2.

¹¹ *Essay Concerning Human Understanding*, dans *Great Books of the Western World*, édition de R. M. Hutchins, Chicago, Encilopaedia Britannica, 1952.

CORPUS, revue de philosophie

sensibilité physique. Tout en employant, comme d'Holbach dans le chapitre 9 du *Système de la Nature*, l'idée d'une sensibilité physique de laquelle toutes les facultés intellectuelles et morales dérivent, Helvétius s'abstient pourtant d'une ontologie ou d'une cosmologie matérialiste.

Bien entendu, les causes de l'inégalité de l'esprit ne sont pas de l'ordre de l'âme ni de l'ordre du corps. Pour ce qui concerne plus particulièrement la conception de l'esprit, par où Helvétius commence la recherche des causes de cette inégalité, il s'agit plutôt d'une démarche proche de celle de Condillac et qui reçoit, avec Helvétius, une atmosphère sociale et politique. La réduction de toutes les opérations de l'esprit aux sensations était une procédure apprise de Condillac. Dans *l'Essai sur l'Origine des Connaissances Humaines*, Condillac posait la question d'une façon claire. Il s'agissait d'aller plus loin que Locke dans la question des origines des connaissances humaines en montrant l'origine des opérations mêmes de l'âme. Non seulement dans *l'Essai*, mais aussi dans la *Logique*, Condillac réduisait les jugements aux sensations¹². Procédure qui devient plus parfaite dans le *Traité des Sensations*, avec l'artifice méthodique de la statue de marbre, où Condillac montre pas à pas, tout en partant d'une pierre, la genèse de la connaissance et des opérations de l'âme.

« *Juger n'est que sentir* » pourrait bien être une proposition des textes de Condillac. Pourtant, laissant de côté les détails sur la connaissance humaine en général, Helvétius prend la route de la recherche des principes de la morale et de la politique. Tous les examens d'idées qu'Helvétius opère par moyen de l'histoire des peuples (objet d'une grande partie du *De l'Esprit* et du *De l'Homme*) vont de pair avec ses propos sociaux et politiques. En ce qui concerne le problème des origines de l'inégalité des esprits, il se sert de la méthode de réduction empruntée à Condillac, en y joignant les inductions historiques et les investigations sur les lois et les gouvernements.

¹² Voir, par exemple, *La Logique, ou les premiers développemens de l'art de penser*, Partie I, chapitre 7 (réimpression dans ses *Œuvres Complètes*, t. XV, Genève, Slatkine Reprints, 1970).

... pour une science morale d'Helvétius

Comment expliquer la différence des jugements, des goûts et des talents ? Qu'est-ce qui détermine les actions et l'esprit humain ? Comment est-ce qu'on peut dire d'un homme qu'il a plus d'esprit qu'un autre ? Comment juger le mérite des hommes sans rendre compte de cet important problème, celui de l'« inégalité des esprits » ?

Helvétius aborde ces questions, en excluant les « causes physiques » de l'inégalité des esprits. Problème formulé d'une façon succincte dans le premier chapitre de la Section II du *De l'Homme* :

« Dans l'homme tout est sensation physique. Peut-être n'ai-je pas assez développé cette vérité dans le livre *De l'Esprit*. Que doit-je donc me proposer ? De démontrer rigoureusement ce que je n'ai peut-être fait qu'indiquer et de prouver que toutes les opérations de l'esprit se réduisent à sentir. C'est ce principe qui seul nous explique comment il se peut que ce soit à nos sens que nous devons nos idées, et que ce ne soit cependant pas, comme l'expérience le prouve, à l'extrême perfection de ces mêmes sens que nous devons la plus ou moins grande étendue de notre esprit » (Éd. Fayard, t. I, pp. 141-142).

À la suite de la fixation d'un principe *minimum*, le principe de la sensibilité physique – objet premier, début de la « science de l'homme » et point central du chapitre 1 du *De l'Esprit* – Helvétius met en jeu, dans son argumentation sur l'égalité naturelle des esprits, la notion de « cause morale ». La discussion d'Helvétius avec Montesquieu est, en ce sens, frappante. D'abord, il semble qu'Helvétius emprunte à Montesquieu la notion de cause morale. Dans le chapitre 5 du Livre XIV de *l'Esprit des Lois*¹³, Montesquieu nous fait valoir que l'action des législateurs consiste, d'une certaine façon, à suppléer les problèmes dus aux climats, comme la paresse dans les pays chauds, par exemple. Il s'agit d'une sorte de compensation de ce qu'il considère comme un désavantage naturel, provenant du climat et de la localisation géographique d'un peuple. C'est ainsi que, à côté de la notion de

¹³ *De l'Esprit des Lois*, 2 volumes, avec chronologie, introduction et bibliographie par V. Goldschmidt, Paris, Garnier-Flammarion, 1979.

CORPUS, revue de philosophie

« cause physique » (le climat), la notion de « cause morale » est mise en jeu. Chez Helvétius comme chez Montesquieu, le terme « cause morale » exprime les déterminations autre que physiques, appartenant au cadre des coutumes, des manières de vivre, de l'organisation sociale, politique et économique d'une société, telles que, par exemple, les lois positives, les formes de gouvernement ou l'éducation.

Il est du ressort de l'examen historique de faire apparaître combien l'esprit humain doit à l'éducation, aux institutions réelles, aux diverses formes de gouvernement. Une grande partie du *De l'Homme* vise à l'explication de l'inégalité des esprits par les « causes morales », contre les « causes physiques », comme celle de l'« organisation extérieure » ou de la disposition des organes des sens dans la détermination des opérations de l'esprit. Dans le même ton, Helvétius laisse de côté l'explication des différences morales par les déterminations du climat et de la nourriture¹⁴.

La définition que Montesquieu nous donnait de l'*esprit général* d'un peuple rend compte des deux types de causes. Jointes aux causes morales, il considère dans ses recherches les causes physiques. Ainsi, dans le chapitre 4 du Livre XIX, il affirme : « *Plusieurs choses gouvernent les hommes, le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières, d'où il se forme un esprit général qui en résulte* ». Helvétius, dans son analyse du problème de l'inégalité des esprits, ne reprend de Montesquieu que la notion de « cause morale » et refuse l'influence des « causes physiques » dans la détermination de la diversité des caractères des peuples. Pour la question du courage Helvétius prend, ainsi que Montesquieu, l'exemple des peuples du nord de l'Europe. Mais, à la différence de ce dernier, l'explication ne porte ni sur la « force des fibres » ni sur le système nerveux de ces peuples,

¹⁴ *De l'Homme*, Section II, chapitre 13 : « *Quelque différente que soit la nourriture des Nations, la latitude qu'elles habitent, enfin leur tempérament, ces différences n'augmentent ni ne diminuent l'aptitude que les hommes ont à l'esprit. Ce n'est donc ni de la force du corps, ni de la fraîcheur des organes, ni de la plus ou moins grande finesse des sens, que dépend la plus ou moins grande supériorité de l'esprit* » (Éd. Fayard, t. I, pp. 207-208). Voir aussi *De l'Esprit*, Discours III, chapitres 27 et 28.

... pour une science morale d'Helvétius

éléments déterminés en grande partie, selon Montesquieu, par le climat¹⁵.

La divergence entre leurs points de vue se fait sentir dans le rôle attribué aux passions. Contrairement à Montesquieu, qui accordait le courage des peuples septentrionaux à la faiblesse des passions (en dernière analyse, un effet du climat des pays froids, donc un effet des causes physiques), pour Helvétius, un peuple ou un homme est courageux à la mesure de ses passions. Or, nous pouvons lire, dans ces passages où Helvétius discute avec Montesquieu, que la conception du *moral*, en tant qu'ensemble des contenus de l'esprit, suppose chez Helvétius le principe de l'intérêt ; c'est ce même principe qui lui permet d'entreprendre la recherche de l'explication de la diversité des esprits par les « causes morales ».

Puisque la nature humaine n'est, selon Helvétius, qu'un assemblage d'impulsions naturelles, de besoins organiques et de plaisirs physiques, il ne faut pas non plus attribuer les contenus de l'esprit à l'ordre divin, à un monde intelligible ou à l'activité d'une faculté rationnelle autonome des organes des sens. Il faut examiner dans l'histoire de l'humanité, et qui plus est, parfois dans les contenus mêmes de ses prétendues vérités éternelles et dans les croyances superstitieuses, les causes qui purent amener les hommes à ce degré d'inégalité et de diversité où nous les trouvons.

Helvétius trouvait dans la morale catholique une des principales causes des contradictions humaines. Il voulait lui aussi dévoiler les prétendues vérités théologiques. Il argumente contre les dogmes de l'immortalité de l'âme et du péché originel et compare le discours des prêtres à la boîte de Pandore, dont l'extérieur éblouissait mais qui renfermait le fanatisme. En effet, l'Église catholique était, elle aussi, selon Helvétius, une cause de l'inégalité des esprits et l'examen de la production des dogmes religieux pouvait montrer le caractère historique des contenus de l'esprit¹⁶.

Helvétius s'abstient des explications déterministes, naturalistes ou matérialistes ainsi que des suppositions

15 *Esprit des Lois*, Partie III, Livre XIV, chapitre 2.

16 Voir, par exemple, *De l'Homme*, Section II, chapitres 20, 21 et 22.

CORPUS, revue de philosophie

spiritualistes, théologiques ou innéistes et croit porter la clé du problème en faisant recours uniquement aux « causes morales », par conséquent, à l'histoire de l'homme et des peuples, à l'observation des significations des mots et aux éclaircissements des mouvements de l'esprit dans l'histoire. D'où l'affirmation catégorique d'Helvétius : tout dans l'homme est un effet de l'éducation, des lois et des gouvernements.

Son analyse du luxe et de l'argent, entreprise dans la Section VI du *De l'Homme*, et la notion de justice que nous pouvons dégager des chapitres 7 et 8 de la Section IV, témoignent encore de cet effort pour donner les causes morales de l'inégalité des esprits. Helvétius entreprend une guerre contre les *moralistes*, qu'il traite en théologiens ou platoniciens, et met l'accent sur la relativité de l'idée du luxe, sur l'importance de l'argent en tant que principe de vie et d'activité des sociétés modernes et sur le caractère conventionnel, nous pouvons dire même « fictif », de la justice. Helvétius voulait montrer, dans les chapitres 7 et 8 de la Section IV du *De l'Homme*, que la justice suppose les lois déjà établies. Il touche le problème de l'antériorité de la loi sur la justice, question posée par Hobbes dans le *Léviathan* et développée par Rousseau dans le *Discours sur l'Origine de l'Inégalité* et dans les deux versions du *Contrat Social*.

Il faut tenir compte du fait que le despotisme, ainsi que l'Église catholique, était la cible principale des critiques faites par Helvétius, y compris pour la question du luxe. Cette forme de gouvernement produit, de son intérieur même, les principes et les germes de tous les vices, portant les hommes à l'amour démesuré du luxe, et ne comptant qu'avec l'ignorance du peuple et l'inégalité des richesses pour maintenir son pouvoir arbitraire¹⁷.

Il s'agit d'une même procédure quand Helvétius propose une sorte de démolition des superstitions et quand il déstructure les significations des mots¹⁸. Procédure que nous pouvons placer dans le cadre de l'histoire de la morale et des peuples. L'argent et le luxe peuvent être classés, ainsi que l'inégalité des richesses et

¹⁷ Voir par exemple, *De l'Homme*, Section V, chapitre 11 et Section VI, chapitre 9.

¹⁸ *De l'Esprit*, Discours I, chapitre 4.

... pour une science morale d'Helvétius

de pouvoir, au rang des causes de l'inégalité des esprits, des talents et des vertus, même si, pour Helvétius, ils ne sont que des causes indirectes, puisque ces principes producteurs de l'inégalité morale, en dernière analyse, sont produits par les gouvernements et les lois.

Ce qui ressort de la façon dont Helvétius envisagea la problématique de l'inégalité des esprits est, pourtant, moins apparent. Au-delà de la distinction entre la *cause physique* et la *cause morale*, explicitée dans les textes, il y a quelques présupposés, dans la pensée d'Helvétius, qui lui permettent de sauter de la question de la cause morale à une sorte de mouvement ou marche naturelle, ou qui lui permettent de déplacer ses arguments du niveau de propositions sur les événements historiques et changeants, au niveau de « vrais principes », éternels et invariables.

Dans le fond de son affirmation sur l'omnipotence des lois et des gouvernements dans la détermination des mœurs et des caractères des peuples, Helvétius ne laisse pas d'en appeler à une *Nature*, dont nous ne changeons jamais les règles, et à une *Vérité* constante et inaltérable. Ce qui nous fournit quelques points de repère pour une comparaison entre la pensée d'Helvétius et celle de Montesquieu. À la suite des propos de Montesquieu dans *l'Esprit des Lois*, Helvétius cherchait les lois générales, les principes explicatifs de la diversité des coutumes et des caractères des peuples. À propos de la question du rôle des passions dans la détermination de l'esprit, Helvétius renforce la thèse selon laquelle les opérations mentales et, par conséquent, le développement moral des hommes dépendent de leurs passions. C'est d'ailleurs seulement en tant que l'inégalité des esprits est un effet des passions, que nous pouvons dire, selon Helvétius, qu'il s'agit d'une inégalité *naturelle*. Helvétius pose, ainsi, cette question dans le chapitre 4 du Discours III du *De l'Esprit*, mais l'idée de faire dériver l'inégalité des esprits des phénomènes naturels, lui était, cependant, contraire. Cette thèse, selon lui problématique, présentait ses limites avec le principe même de la sensibilité physique. L'affirmation *l'esprit est un don de la nature* n'a de sens que si nous pensons au fait que les sensations sont à l'origine de toutes nos idées ; et nous ne pouvons pas aller plus loin.

CORPUS, revue de philosophie

Il y a un triple mouvement dans la pensée morale d'Helvétius. Tout en partant de la réduction de l'esprit à la sensibilité physique, Helvétius examine les éléments qui ne sont pas réductibles à la nature physique, c'est-à-dire, les « causes morales ». Après une longue série d'arguments historiques afin de prouver que les déterminations de l'esprit ne sont pas dues aux « causes physiques », Helvétius revient, pourtant, à la *Nature*. La sensibilité physique, les causes morales et, maintenant, la notion de nature marquent trois étapes dans la philosophie d'Helvétius.

En effet, ce changement de perspective et de statut apparaît fréquemment dans le mouvement des concepts au long du texte d'Helvétius. La notion de justice est un bon exemple de ce mouvement. Dans le chapitre 4 du Discours III du *De l'Esprit*, Helvétius lie la justice à l'intérêt personnel (première étape de l'examen de l'idée de justice), passage qui fut critiqué par Rousseau dans ses *Notes sur De l'Esprit*¹⁹. Faisant la critique des sentiments naturels de justice, Helvétius souligne, dans le chapitre 8 de la Section IV du *De l'Homme*, l'antériorité des conventions et des lois par rapport à la justice et refuse l'idée d'un amour naturel de la justice. Curieusement, au long de cet ouvrage, du caractère *fictif* ou conventionnel de la justice (deuxième étape), l'accent est désormais placé sur sa proximité de la vérité (troisième étape). Ainsi, dans le chapitre 2 de la Section VII, la justice apparaît comme la « sœur » de la vérité et, enfin, dans le chapitre 7 de la Section X, nous trouvons, dans le dialogue entre « R » et « D », une définition de la justice d'après un droit considéré sacré et inviolable, le droit de propriété.

La question du luxe et de l'argent souffrent un changement analogue si nous prenons comme référence le modèle de vertu qui était en jeu dans quelques passages du texte d'Helvétius. Malgré sa définition relativiste du luxe et la critique des moralistes qui soutenaient un idéal de frugalité, Helvétius trouve dans le luxe un caractère néfaste. D'abord parce que le luxe maintient un rapport réciproque avec l'inégalité des richesses, et donc avec la pauvreté, et puis parce que l'amour du luxe, ainsi que l'amour de l'argent, n'inspirent pas d'eux-mêmes ni l'esprit *laboureur* ni la vertu guerrière et patriotique. Rivalisant donc avec

¹⁹ *Œuvres Complètes de J.-J. Rousseau*, op. cit., t. IV, pp. 1129-1130.

... pour une science morale d'Helvétius

l'idée que la production du luxe sert à l'augmentation des richesses nationales, ce qui pourrait être un argument en faveur du luxe, nous trouvons l'idéal de la vertu antique²⁰, lié à l'amour de la gloire et au patriotisme. Idéal qui ne pourrait pas être accompli dans un pays excessivement dépendant du luxe ou de l'argent.

En même temps qu'il déchiffre les superstitions et semble relativiser les idées morales, Helvétius parle en termes de *loi naturelle*, de *justice* et de *vertu*. C'est ainsi qu'il introduit le droit de propriété de la vie, des biens et de la liberté, comme principe des sociétés, comme *loi naturelle* sans laquelle une société ne peut pas exister. Ce qui ne l'empêchait pas d'affirmer que l'auteur de la loi naturelle n'est pas Dieu mais la raison et l'expérience humaines. Helvétius met l'accent sur le caractère conventionnel de la loi naturelle et constate qu'elle n'est pas la même pour tous les peuples²¹. Il s'agit d'une convention mise en place au cours de l'histoire de l'humanité. Malgré cette enquête sur les aspects historiques de la loi naturelle elle-même, l'examen des sociétés modernes ne lui sert pas à dissoudre ces notions morales et juridiques, en montrant leur contenu *fictif*, mais sert plutôt à leur confirmation et pour les poser sur un dénominateur commun.

Vérité, Utilité Publique et Vertu s'érigent, dans la pensée d'Helvétius, comme les moteurs des nations, les motifs cachés de toutes les actions et les clés du mouvement de l'histoire. Ils sont les éléments présents depuis toujours dans l'histoire de l'humanité, auxquels, selon Helvétius, ni les anciens ni les modernes ne se soustraient.

Nous pouvons remarquer que même la notion de Bien est en quelque sorte liée, sinon soumise, à l'idée d'Utilité et, plus particulièrement, à l'idée d'Utilité Publique. Sans insister sur

²⁰ Le thème de la vertu antique, commun au XVIII français, apparaît dans les textes de Rousseau, d'Helvétius et de Montesquieu. En général, on croyait à cette époque que la vertu politique, surtout celle des romains et des lacédémoniens, reposait sur le patriotisme.

²¹ Voir, par exemple, *De l'Homme*, Section II, chapitre 21, note 35.

CORPUS, revue de philosophie

cette question²², Helvétius affirme, dans le chapitre 16 de la Section II du *De l'Homme*, sur le terme « bon » :

« Prend-on enfin ce mot dans une signification encore plus étendue ; l'applique-t-on à la Morale et aux actions humaines ? on sent qu'alors cette expression doit nécessairement renfermer l'idée de quelque utilité publique, et que pour convenir en ce genre de ce qui est bon, il faut être précédemment convenu de ce qui est utile » (Éd. Fayard, t. I, pp. 228-229).

Les expressions « utilité publique » et « vertu » n'ont pas reçu au cours de l'histoire les mêmes significations. Helvétius essaie de montrer les diverses notions que les peuples avaient eues de la Vertu et de l'Esprit. Ce qui était, en même temps, une preuve historique et une confirmation des principes de sa psychologie. Les hommes changent leurs idées en fonction de leurs intérêts momentanés.

Néanmoins, un caractère invariable de la vertu apparaît dans le texte. Helvétius définit la vertu par sa relation avec le bien général ou l'utilité publique. Il n'y a point de disjonction entre la morale et la politique dans sa pensée. Ce qui vaut pour les individus, pour les « particuliers », est aussi applicable aux sociétés et à la politique ; et vice versa. Bien qu'Helvétius dédie une grande partie de ses textes à la négation des conceptions religieuses de vertu, bien qu'il associe souvent la vertu morale à l'amour du pouvoir et soumette les idées de vertu aux intérêts particuliers, la « Vertu » apparaît comme critère pour juger les formes de gouvernement plus avantageuses aux peuples²³ et pour mesurer le degré de perfection de la Législation²⁴.

Dans les diverses acceptions de vertu, ce qui varie c'est le contenu du mot, selon Helvétius, les *moyens* que chaque groupe ou société croit convenables pour produire la vertu. L'objet de la

²² En général, Helvétius emploie indistinctement les expressions « bien public » et « utilité publique ».

²³ Voir, par exemple, *De l'Homme*, Section IV, chapitres 11 et 12. Le « gouvernement de tous », selon Helvétius, produit plus de vertu que les autres formes de gouvernement.

²⁴ *De l'Homme*, Section IX, chapitre 4.

... pour une science morale d'Helvétius

vertu, le bien général, est pourtant toujours le même²⁵. L'examen des significations prêtées au cours de l'histoire à la Vertu confirme la conclusion d'Helvétius sur les liens entre Vertu et Utilité Publique. Or, le mot « vertu », écrit-il dans le chapitre 12 de la Section IV du *De l'Homme*, rappelle toujours à l'esprit l'idée confuse de « quelque qualité utile à la Société ». Et l'« utile », dans les textes d'Helvétius, désigne quelque chose comme un but ou finalité des intérêts, donc variable selon les circonstances, les désirs et les sensations de plaisir.

Mais l'utilité publique ne varie pas dans la même proportion que celle des intérêts personnels. Elle n'est pas, bien entendu, l'objet des désirs et des intérêts immédiats d'un individu. Exiger que les hommes aient un amour naturel pour ce qui est de l'intérêt collectif est, selon Helvétius, aussi absurde qu'attendre d'eux une action désintéressée. Il n'y a rien de gratuit dans les actions humaines. L'homme n'agit que pour son bien, ses plaisirs, ses désirs et ses intérêts – et ceux là sont tous, à l'origine, particuliers.

Le passage de l'intérêt particulier à l'intérêt commun, dans la psychologie des individus, fait partie du cadre des « causes morales ». Il est affaire des gouvernements, des lois et de l'éducation. L'« utilité publique » et la « vertu », n'ayant pas de significations uniques dans l'histoire des peuples, ont des acceptions presque aussi changeantes que les intérêts des sociétés et ne peuvent jamais, dans ce sens, être considérées comme principes invariables ou éternels. Le caractère totalement acquis des idées de vertu et d'utilité publique dans la psychologie d'Helvétius témoigne, une fois de plus, de son éloignement du maître Descartes et, plus important, procède des enseignements de Locke. Il n'y a aucune idée ou principe innés dans la nature humaine. La psychologie ébauchée dans les textes d'Helvétius, bien que simplifiée, reste fidèle à celle de John Locke.

Nous pouvons constater qu'avec la négation des sentiments moraux, dans la Section V du *De l'Homme*, Helvétius s'adressait surtout à Rousseau et aux moralistes anglais, notamment Shaftesbury. L'éloignement vis-à-vis de Descartes dans le domaine moral est sensible quant à la question de la volonté et

²⁵ *De l'Homme*, Section II, chapitre 18.

CORPUS, revue de philosophie

du libre arbitre. En ce qui concerne la morale, Helvétius ne prenait pas Descartes comme interlocuteur. Les thèmes du libre arbitre et de la volonté n'ont pas de place dans la *science morale* d'Helvétius. Contrairement à la façon dont Descartes présente le thème de la vertu – par exemple, dans la *Lettre à Élisabeth*²⁶, de 18 août 1645 – la conception d'Helvétius, bien qu'impliquant un certain contrôle des passions, n'a aucun rapport avec la question de la volonté. Bien que l'idéal de science et les présuppositions de l'ordre de la méthode, impliqués dans la science morale d'Helvétius, soient dans une certaine part redevables aux propos méthodologiques de Descartes, sa pensée morale est absolument éloignée de la morale ébauchée par Descartes. En définitif, tous les sentiments moraux sont, selon Helvétius, des acquisitions.

Pourtant, dans la science morale projetée par Helvétius, il n'en est pas de même pour la Vérité, qui a pleine autonomie, étant donné qu'elle apparaît plutôt comme un élément extérieur aux mouvements psychologiques. Helvétius prend plus de soin dans cette affaire, se gardant de son attitude quelque peu relativiste. Hormis ses critiques des *vérités* religieuses, il n'insiste pas sur l'histoire de la Vérité. Les vérités ne sont pas arbitraires, ne sont pas une simple affaire de convention ou de fixation des significations des mots.

En effet, la Vérité est un résultat des compositions mentales, mais elle est aussi ce qui règle la marche de l'humanité dans l'histoire. Tout en refusant les idées et les principes innés, Helvétius trahit, d'une certaine façon, les principes sensualistes. Quand il oppose l'« Erreur » et la « Vérité », il laisse échapper les fonds de ses présupposés :

« L'Erreur est de mille especes. La vérité au contraire est une et simple : sa marche est toujours uniforme et conséquente. Un bon esprit sait d'avance la route qu'elle doit parcourir » (*De l'Homme*, Section IX, chapitre 13, éd. Fayard, t. II, p. 803).

Nous pouvons faire le même genre d'observation à partir du chapitre 15 de la Section II du *De l'Homme*, quand Helvétius

²⁶ *Correspondance avec Elisabeth et autres lettres*, Paris, Flammarion, 1989.

... pour une science morale d'Helvétius

emploie le mot « découverte » pour désigner le rôle du génie et son accès à la vérité. Or, la Vérité appartient au cadre de la science et du *génie philosophique*, en tant que principe général, applicable universellement. Nous pouvons noter, dans ces passages, le poids qu'Helvétius attribue aux principes universels. Ainsi, ce qui n'était qu'une conclusion obtenue des inductions historiques ou de la psychologie sensualiste, peut être à juste titre nommé la « vérité première », le principe unique et invariable des actions et de l'esprit des hommes. Une fois ces principes universels découverts, l'édifice moral pouvait enfin être construit de façon solide et rationnelle.

Évidemment, le *génie philosophique* dont parle Helvétius n'est pas doué d'une faculté spéciale. Il n'occupe aucune position privilégiée dans la nature. Helvétius reste toujours fidèle à son idée d'une égalité naturelle des esprits. Tous les hommes peuvent accéder aux mêmes vérités. Le *génie philosophique* d'Helvétius est celui qui exécute le plus facilement la méthode d'analyse, c'est-à-dire, celui qui, à force d'habitude et d'attention, opère le mieux la procédure de composition et décomposition des idées. À la rigueur, par rapport au progrès des arts et des sciences, le génie n'est pas un inventeur. Il ne crée rien qui ne soit déjà en voie d'apparition dans l'histoire des hommes. Le progrès des connaissances humaines a une certaine autonomie par rapport à l'esprit humain et c'est pour cette raison, par ailleurs, que nous préférons ne pas parler d'un *spiritualisme* dans la pensée d'Helvétius. La question des *découvertes* du génie est tributaire donc de sa conception de méthode et de science. Selon Helvétius, le génie montre les vérités aux autres hommes et établit, en conséquence, le passage du domaine des *découvertes* à celui de la science²⁷.

En ce qui concerne la *science morale*, le principe de l'intérêt, le principe du plaisir et celui de la sensibilité physique jouent un rôle fondamental. Ils sont la base de cette science, prenant place au commencement des raisonnements, sans laisser d'être un résultat de la méthode d'analyse ou réduction de l'esprit. Voilà les « vérités premières » de la science morale, auxquelles les simplifications établies par le *génie philosophique* ont amené le

²⁷ De l'Homme, Section II, chapitre 23.

CORPUS, revue de philosophie

commun des hommes. Contribution inéluctable à l'histoire de l'humanité et, plus particulièrement, à l'histoire des sciences morales.

La Vérité, selon Helvétius, a un caractère irrésistible. Le plus étonnant, dans la pensée d'Helvétius, n'étant pas le caractère premier et universel de la Vérité, mais le fait qu'elle joue un rôle prépondérant dans la détermination des événements historiques. Ainsi, à côté des « causes morales » qu'Helvétius employait pour expliquer l'inégalité et l'histoire de l'esprit humain, nous trouvons une Vérité en quelque sorte *cachée* ou, si nous préférons, une Vérité à l'horizon de la raison. L'accent doit donc être placé sur l'expression « *la marche toujours uniforme et conséquente de la vérité* ».

Nous sommes ici dans la troisième étape ou mouvement de la pensée d'Helvétius que nous pouvons nommer sa « téléologie naturelle » : *téléologie* parce qu'elle renferme un propos concernant les buts ou les fins des actions humaines, et *naturelle* dans la mesure où elle ne présente qu'une *Nature*, comme ordre supérieur soutenant ses propositions. C'est ainsi que, dans le chapitre 1 du Discours IV du *De l'Esprit*, Helvétius se réfère à une « *loi de continuité* ». « *Il n'y a point de sauts dans la nature* », commente-t-il pour expliquer sa thèse selon laquelle le génie est un produit du hasard.

Cette *Nature* présumée ici nous certifie la véracité du point d'arrivée de la réduction et, en ce qui concerne plus particulièrement la science morale, la force et l'efficacité des principes du plaisir et de la sensibilité physique, dont le statut devient légitimement celui des « vérités premières ». Or, à titre d'analogie, pour éclaircir le sens du mot « nature » chez Helvétius, nous pouvons souligner que, selon lui, l'amour de soi, par exemple, n'est pas entièrement dérivé de la conformation physique et ne peut pas non plus se placer dans le rang des « causes morales ». Il s'agit d'une passion née dans la vie en société, mais qui est de l'ordre de la Nature et qui, en conséquence, joue un rôle différent et plus puissant, puisque invariable, que les causes morales. Dans ses passages sur l'amour de soi Helvétius nous laisse entrevoir, de façon plus

... pour une science morale d'Helvétius

explicite, cette *Nature*, dont nous ne pouvons pas changer les règles²⁸.

Ce domaine dit « naturel », irréductible à l'ordre des « causes morales » et des « causes physiques », permet à Helvétius de penser que, malgré tous les changements historiques, la nature humaine reste toujours la même. Cette façon de considérer la *Nature* nous aide à expliquer pourquoi Helvétius put commencer son ouvrage *De l'Esprit* par l'examen de l'esprit en soi même, indépendamment de la société.

Or, laissant de côté tout ce qui est de l'ordre des causes morales, l'esprit humain peut être conçu à partir du seul principe de la sensibilité physique et tous les changements *a posteriori* – les changements qui produisent les différences d'esprit d'un homme à l'autre – sont considérés, de façon générale, comme résultat d'une composition de *hasard* et de sensibilité physique. La sensibilité physique étant prise ici dans le sens de l'*âme*, antérieure à toutes les modifications parvenues à l'esprit. La « Nature », dont Helvétius ne nous donne pas le concept, semble être cet assemblage même : *hasard* et *sensibilité physique*. C'est au hasard qu'Helvétius, dans le chapitre 7 de la Section I du *De l'Homme*, attribue le caractère et le génie. Faisons donc attention à la définition de hasard :

« J'avertis le lecteur que par ce mot de hazard, j'entends l'enchaînement inconnu des causes propres à produire tel ou tel effet, et que je n'emploie jamais ce mot dans une autre signification » (*De l'Homme*, Section I, chapitre 8, Éd. Fayard, t. I, p. 79).

Le hasard est « *l'enchaînement inconnu* » de causes. Pourtant, Helvétius ne précise pas de quel genre de cause il s'agit. Puisque cet enchaînement est inconnu, nous pouvons conclure que, avant la connaissance des causes, il est impossible de le placer dans le cadre des « causes morales » ou des « causes physiques ». Le hasard agit dans l'esprit comme une cause. Par analogie avec l'amour de soi, qui n'est placé ni parmi les « causes morales » ni parmi les « causes physiques », qui naît dans la vie en société sans cesser d'être « naturel », nous pouvons penser aussi le « Hasard ».

²⁸ *De l'Homme*, Section IV, chapitre 1.

CORPUS, revue de philosophie

Dans les textes d'Helvétius, le Hasard apparaît donc comme un enchaînement de causes, physiques ou morales, mais qui sont surtout de l'ordre de la *Nature*. En d'autres termes, indépendamment de leurs origines, ces causes, dont l'enchaînement est nommé « hasard », agissent naturellement.

Cela étant, ressortant de cette notion de Nature que nous pouvons dégager des textes d'Helvétius, son opposition à Rousseau porte un caractère remarquable. La *Nature*, dans la mesure où elle renferme *tous les événements du monde*, notion générale et abstraite qui échappe à la psychologie sensualiste, est en quelque sorte *omniprésente*, dans le monde physique et dans le monde moral. En tant que telle, elle enveloppe aussi le *Hasard*, c'est-à-dire, ce que nous ne connaissons pas²⁹.

Le terme « Nature », par lequel en général les philosophes du XVIII^e. siècle croyaient se comprendre les uns les autres³⁰, n'a pas été, à la lettre, une cause de dispute entre Rousseau et Helvétius. Il faut tenir compte que, tout en employant cette notion de *hasard*, qui semble aller à l'encontre de l'*Ordre* de la Nature dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, Helvétius ne contredit à aucun moment l'idée d'une Providence gouvernant le monde. Le mot « Hasard » n'était pas employé par Helvétius dans le sens d'un *chaos*, rivalisant avec l'*ordre* ou avec la Providence dans l'explication des commencements du monde. Il est vain de chercher exclusivement dans ses deux ouvrages, *De l'Esprit* et *De l'Homme*, ce qui eut pu amener les prêtres catholiques et quelques philosophes, y compris Rousseau, aux accusations d'athéisme et de matérialisme formulées contre Helvétius, puisqu'il nous semble évident que de telles accusations ne peuvent être expliquées que par un jugement, de notre part, sur la *foi* (la *bonne* ou la *mauvaise* foi) de chacun de ces personnages à l'époque. Ce qui dépasse absolument nos propos, puisque enfin de compte ces questions étaient évitées ou laissées de côté par notre philosophe.

²⁹ Voir *De l'Homme*, Section III, chapitres 1 et 2 et *De l'Esprit*, Discours III, chapitre 26.

³⁰ Voir l'étude de J. Ehrard, *L'Idée de Nature en France dans la Première Moitié du XVIII^e Siècle* (Genève, Slatkine, 1981) et, plus particulièrement, les chapitres 1 et 2 de la *Troisième Partie* de l'œuvre de P. Hazard, *La Pensée Européenne au XVIII^e Siècle* (3 volumes, Paris, 1946).

... pour une science morale d'Helvétius

Aucune réponse définitive à ces questions, concernant l'athéisme et le matérialisme d'Helvétius, ne peut être offerte par l'examen de ses textes philosophiques et ce qui concerne les *intentions* de notre auteur n'est pas l'objet de nos recherches.

Seul, à l'égard des discussions entre Helvétius et Rousseau, un examen des textes de ce dernier peut nous montrer que la connaissance de la Nature est, avant tout, du ressort de la conscience, telle qu'elle fut présentée dans les cinq Livres de l'*Émile*, et non seulement dans ce morceau intitulé la *Profession de foi du vicaire savoyard*³¹. Bien entendu, pour Rousseau, la Nature n'est pas simplement un ensemble de phénomènes qu'il s'agit aux gens des lettres, des sciences et de philosophie de « dévoiler ». Ce qui séparerait plus explicitement Rousseau et Helvétius étant la thèse « *juger n'est que sentir* », il n'est pas étonnant qu'il y ait un désaccord entre les deux philosophes à l'égard de la façon de *connaître* la Nature.

En tant qu'« *instinct* », dans le sens d'un principe immédiat logiquement autonome des réflexions de la raison et aussi des sensations, les sentiments de la conscience nous apportent des expériences dignes d'être placées au rang du sublime ou, si nous voulons, du divin. Connaître la nature, selon Rousseau, n'est pas simplement la réduire aux relations de causalité mais plutôt accéder au niveau du Vrai, du Beau, du Bien. Nous pouvons parler d'une *transparence*³² de la Nature dans la pensée de Rousseau pour exprimer cet aspect, presque esthétique, de sa philosophie : les rapports que les hommes peuvent maintenir avec la Nature sont du ressort des sentiments, des expériences immédiates. La conscience permet à l'homme de s'intéresser à ce qui est au dehors de lui et aussi de s'harmoniser à la Nature. Cette Nature supposée par Rousseau est donc accessible, et en ce sens *transparente*, aux sentiments immédiats de la conscience.

31 *Émile ou De l'Éducation*, dans les *Œuvres Complètes de J.-J. Rousseau*, t. IV, op. cit..

32 Nous empruntons à J. Starobinski, dans son interprétation de la pensée de Rousseau, l'idée d'une *transparence*, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas ici de voir une *indisposition* de Jean-Jacques vis-à-vis de la possibilité d'une connaissance de la nature. Voir son *J.-J. Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Plon, 1957.

CORPUS, revue de philosophie

Helvétius reproche à Rousseau un platonisme et un *shaftesburisme*³³, qu'il serait tentant d'expliquer par son opposition aux présupposés métaphysiques et religieux concernant l'ordre et la Providence. Il faut préciser néanmoins que la notion de Hasard d'Helvétius, tout en étant indépendante de la Providence, n'est pas l'opposé de l'ordre ; au contraire, elle en implique un, puisqu'il la définit comme un *enchaînement* de causes. Certes, il n'y a aucune faculté spéciale dans l'esprit humain pour y accéder.

En se rapportant au caractère inconnu des causes, cet emploi du mot Hasard par Helvétius ne nous permet pas d'affirmer une impossibilité de la découverte des causes et des vérités de la Nature. Cette *découverte* reste toujours possible au cours de l'histoire de l'esprit. Affirmer les influences du *Hasard* contre les déterminations physiques – ce que d'ailleurs Helvétius a étendu à sa discussion avec Rousseau sur l'innéisme des talents, des tempéraments et des vertus –, n'implique pas la négation de l'intelligibilité de la Nature. La différence entre Rousseau et Helvétius consiste ici dans le fait que, contrairement à la *transparence* de la Nature chez Rousseau, accessible à l'homme directement par les sentiments innés, cette connaissance est du ressort de la science et du génie chez Helvétius. La *Nature*, cette composition de *hasard* et *sensibilité physique*, doit être connue au moyen d'une méthode.

Du point de vue pratique, nous pouvons noter un propos « publiciste » dans la pensée d'Helvétius, qui suit sa conception de *génie* et de *science*. D'où les passages du *De l'Esprit* où Helvétius soutient l'importance du dictionnaire des idées morales, politiques et métaphysiques. Avec la fixation des significations des mots, nous passons du domaine du *génie* à celui des *sciences*, quand la vérité descend des régions célestes pour devenir un *bien commun*, accessible à tous les hommes.

Mais qu'est-elle cette Vérité ? Quand Helvétius dit « *il n'y a pas de vérité qui ne soit réductible à un fait* »³⁴, il pense à l'évidence des sensations, aux faits de statut empirique, les *faits de l'existence*. La Vérité n'est jamais une appréhension de la

³³ Voir *De l'Homme*, Section V, chapitre 3, où Helvétius traite Shaftesbury en théologien.

³⁴ *De l'Homme*, Section II, chapitre 23.

... pour une science morale d'Helvétius

conscience ou une intuition de la raison. Les vérités sont toujours construites par l'esprit et saisies à l'aide d'une méthode. Leurs rapports avec le « fait de l'existence », qui les rend évidentes, manifestent l'indépendance de la connaissance de la Nature à l'égard de la supposition d'un monde platonique intelligible. Même les vérités mathématiques les plus élémentaires, comme « deux et deux font quatre » ou « le tout est plus grand que sa partie », ne peuvent être saisies que par l'attention et la méthode ou, en dernière instance, que par une combinaison plus ou moins complexe de sensations. L'intelligibilité de la Nature n'est nullement dépendante des facultés ou des principes innés.

Ce qui couronne la science morale d'Helvétius, dans ce monde composé de perceptions sensibles bien dirigées, appartient à l'ordre des *découvertes* du génie mais des découvertes nécessairement compatibles avec le *bien commun*. Comme observe Helvétius dans le chapitre 1 du Discours IV du *De l'Esprit*, il faut que *l'invention* du génie porte sur des *objets généraux et intéressants pour l'humanité*. D'une façon curieuse, incorporant le constat de l'invariabilité du principe de la sensibilité physique et la recherche des causes morales des transformations de l'esprit, procédures impliquant respectivement une décomposition et une composition d'idées, Helvétius survole le champ des principes universels et semble achever son projet. Dans ce champ, c'est la méthode d'analyse qui ressort, mais elle ne le fait que sous la condition d'aboutir à des idées *nouvelles et intéressantes* à l'humanité. Ainsi que pour le problème de la production de vertu, Helvétius a supposé une marche naturelle de la vérité (la constance avec laquelle le mot vertu a été toujours lié, dans l'histoire, à l'utilité publique), c'est ici aussi ce mouvement que nous nommons sa *téléologie naturelle* qui assiste l'analyse, et donc les découvertes du génie. En dépit du caractère composé des principes de la *science de l'homme*, leurs résultats ou conséquences présentent une tendance univoque : c'est toujours à l'universalité que nous voulons arriver.

Dans le projet d'Helvétius, les principes sont orientés en vue d'un bien commun présupposé, qui appartient à l'ordre de ce qui est *naturel*, universel, donc invariable et éternel. L'affirmation *l'éducation peut tout*, par exemple, n'a de sens que si nous y incorporons la

CORPUS, revue de philosophie

supposition d'un mouvement naturel vers ce qui est utile, vers une fin posée en vue du perfectionnement de l'humanité. Si les chemins vers le bien commun varient selon les circonstances particulières, nous pouvons noter d'autre part que les découvertes du génie, et par conséquent les principes de la science morale proposée par Helvétius, sont dans la dépendance, sinon de l'achèvement du moins du *projet*, de la « science de l'homme ». Or, la réalisation de l'idéal de la *vraie connaissance* de tout ce qui concerne l'homme, est ce que notre philosophe attend de la conjugaison de tous les savoirs et activités humaines qui, ainsi rassemblés, composeraient la « science de l'homme ». La science de l'homme en tant que *projet* suppose l'accord des toutes les actions et les pensées autour des fins ou intérêts communs. Attendre l'exécution de ce projet signifie agir en vue d'une fin qui ne se montre que partiellement aux regards des *particuliers*, du musicien, du poète ou du philosophe – les principes *généraux* et *lumineux* sont les résultats d'une rencontre heureuse des vérités, ils sont l'œuvre du *Hazard*.

Il y a une hétérogénéité soutenant le *corpus* des textes d'Helvétius. D'où ces faisceaux de forces qui envahissent son projet pour une *science morale*. Intérêt, pouvoir et opinion entrent comme des éléments perturbateurs de la dynamique de ses raisonnements. Mais il s'agit d'un autre chapitre du *De l'Homme*.

NATALIA MARUYAMA
UNIVERSITE DE PARIS X, NANTERRE
UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO – CAPES
COORDENAÇÃO DE APERFEIÇOAMENTO DE PESSOAL DE NIVEL SUPERIOR
(COORDINATION DE PERFECTIONNEMENT
DES CHERCHEURS DE NIVEAU SUPERIEUR).
INSTITUTION APPARTENANT
AU *MINISTERE DE L'ÉDUCATION* DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN.

CONCEPT ET FINS DE L'« IDEOLOGIE PROPREMENT DITE » SELON DESTUTT DE TRACY (1754-1836)

Il ne saurait être question de contester, sous prétexte qu'on en a traité de façon idéologique, la réalité de l'objet historique et philosophique « Idéologie ». Certains faits sont établis : les différentes générations des philosophes qui s'en réclament¹ ; leur solidarité de groupe (voire d'école sinon de parti) dont l'idiome commun serait l'Idéologie : la redondance de leurs textes a renforcé la conviction de Michel Foucault que les règles de la formation des discours s'imposent « selon une sorte d'anonymat uniforme à tous les individus qui entreprennent de parler dans ce champ discursif »² ; leur moment de notoriété : Directoire, Consulat et Restauration « constitutionnelle » et « libérale »³. On connaît l'origine du mot, de la notion d'« Idéologie » dans le titre du grand œuvre de Destutt de Tracy : *Eléments d'idéologie*⁴ ; l'influence, sur leur formation, de l'objectif de *L'Encyclopédie* : « Il n'y a presque point de science ou d'art dont on ne put à la

1 F. Picavet, dans *Les Idéologues. Essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses etc. en France depuis 1789* (Alcan, 1891) p. 101, classe plus ou moins clairement les Idéologues en trois « générations ». Il multiplie les espèces d'Idéologies, sans critères philosophiques rigoureux : « physiologique », « rationnelle », « psychologique », « spiritualiste et chrétienne », sans compter les épigones.

2 *L'archéologie du savoir*, 1969, p 83-84, cité par Rose Goetz in Destutt du Tracy. Philosophie du langage et science de l'homme, 1993, Introduction, p. 5.

3 Emmet Kennedy : *A « Philosophe » in the Age of Revolution : Destutt de Tracy and the Origins of « Ideology »*, Philadelphia, 1978 : VI : iii : « The ideology and the Restauration », p. 220-236.

4 Le premier titre *Projet d'Eléments d'Idéologie* de Tracy est copié sur *Projet d'Eléments de métaphysique* de Laromiguière (1793) : « idéologie » supplante « métaphysique ». *Eléments de philosophie* était aussi un titre de Hobbes (dont la 1^o Partie était le *De Corpore*) (voir à la fin de la *Logique* de Tracy).

CORPUS, revue de philosophie

rigueur, et avec une bonne logique, instruire l'esprit le plus borné... » mais Destutt est plus audacieux que d'Alembert ; leurs commentaires et références constantes à Condillac, dont les *Œuvres complètes* sont parues en l'an VII : ils seraient condillaciens parce que « sensualistes » et ils s'occupent comme lui de l'origine des systèmes de signes ... La question est de savoir si cette prise en considération du langage marque leur théorie de la connaissance ... On connaît d'autre part leur fidélité, sinon à la Révolution plébéienne, du moins aux principes inspirant la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et aux institutions créées par la Révolution : il approuvent l'abolition des privilèges nobiliaires (auxquels Destutt a renoncé avec tous ses titres d'ancien régime) et se félicitent des libertés nouvelles de production, d'échange et d'opinion, rendues possibles par la suppression des privilèges et la centralisation des forces productives⁵ ; on connaît aussi leur rôle législatif et dans la réforme de l'Instruction publique de l'an IV ; les institutions d'enseignement et de recherche qu'ils ont fondées et qui les soutiennent : Ecoles centrales départementales, réseau des grandes Ecoles nationales, Institut national des sciences et des arts⁶.

A vrai dire, notre propos n'est pas de considérer et redresser ces informations d'un point de vue historique ; il n'est pas de considérer l'« Idéologie » dans son histoire ou dans une histoire des idées et des doctrines – point de vue parfaitement légitime d'ailleurs. Nous tentons de la considérer d'abord – dans le texte inaugural des *Éléments d'Idéologie* de Destutt de Tracy – dans son concept, en tant que projet de « science philosophique », dans ses motivations philosophiques d'origine et ses références, dans ses mots, dans la maladresse et l'hésitation de ses buts et l'obscurité propres à la clarté de ses déductions et de sa

⁵ Destutt de Tracy, *Traité de la volonté et de ses effets*, Corpus-Fayard, 1994, Ed. A. Deneys-Tunney et Henry Deneys : ch. XI : « De l'emploi de nos richesses », p 288-289.

⁶ Picavet, ouvr. cit. : « L'Institut », p 69-70 : L'Institut national des sciences et des arts, qui a remplacé les Académies d'ancien régime et qui réunit les premiers savants de la nation – y compris ceux qui s'occupent des sciences politiques – est « une Encyclopédie vivante ».

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

systematique. Nous ne savons pas s'il y aura finalement recouvrement ou convergence de l'étude interne de la démarche de Destutt et de l'étude du rôle historique effectif de l'Idéologie dans les conflits doctrinaux et politiques de son époque.

Fonction stratégique de l'« Idéologie proprement dite »

Celui qui veut accompagner (ou refaire) la démarche inaugurale de Destutt au titre de l'« Idéologie » a à sa disposition, sous le titre général d'*Eléments d'Idéologie*, un corpus minimum de trois ouvrages articulés : *Idéologie proprement dite – Grammaire – Logique*, ensemble philosophique systématique lourd. Cet ensemble déjà considérable – qui a eu son heure de célébrité sous le Directoire et sous la Restauration « libérale » – n'est pas resté clôt sur lui même : à la suite de ses trois ouvrages principaux, l'auteur a développé l'Idéologie au titre de « *la volonté et de ses effets* », c'est à dire en tant que Philosophie pratique (et philosophie de la pratique), d'où une Economie et une Morale (*Traité de la volonté et de ses effets*, 1815, 1818) (dont le mémoire *De l'amour perdu*) et un véritable traité de Philosophie politique (*Commentaires sur l'esprit des lois de Montesquieu*, 1819), sans oublier les écrits sur l'instruction publique (1800-1801), la Correspondance Maine de Biran-Tracy (1804-1814) etc. Cette énumération laisse voir déjà à quel point l'« Idéologie » – institution philosophico-politique dans ses origines – est cependant autre chose et mieux que l'idéologie d'une conjoncture politique, même si c'est à travers certaines illusions systématiques.

Pour les mêmes raisons qui ont fait qu'on a pu présenter la fondation de la philosophie transcendantale de Kant à partir d'un commentaire des Préfaces de la *Critique de la raison pure* de 1781 et 1787, on choisit ici de caractériser le projet philosophique de l'« Idéologie » surtout à partir des textes introductifs et terminaux d'*Idéologie proprement dite*, de la *Grammaire* et de la *Logique*. En fait, on partira plus spécialement de la « partie totale » ou anticipation du système que constitue *Idéologie proprement dite*, premier volume des *Eléments d'idéologie* : Préface de 1801 + Avertissement de 1804 + Introduction et à la fin du livre : une Table analytique, trois Appendices, une Note finale de l'auteur,

CORPUS, revue de philosophie

premier volume des *Eléments* qui a une fonction stratégique dans l'architecture du système⁷.

Devant ces textes, notre problème se formule comme suit : si l'« Idéologie proprement dite » de Destutt se définit par différence par rapport à une autre qui serait « improprement » dite telle, on cherche – faute d'indications explicites de l'auteur sur ce point (c'est étrange) – ce que désigne ce rapport et cette autre « Idéologie » ?

Sauf quand ce sera indispensable pour caractériser la science idéologique elle-même, on ne pourra pas entrer dans le détail de l'exposé par Destutt de l'origine des signes (Grammaire) ni dans sa théorie des procédés analytiques du raisonnement (Logique).

L'ensemble partiel Préface + Avertissement + Introduction d'*Idéologie I* est le prélude méthodique normatif de l'ensemble, à la fois sa première réalisation et une anticipation du système, sans qu'on puisse cependant, à partir d'« Idéologie proprement dite », préjuger des aboutissements du projet p. ex. dans l'« économie politique » du *Traité de la volonté et de ses effets*. Préfaces des différentes éditions, Avertissement, Introductions, note finale sont le paratexte de ces ouvrages : ils conservent les marques – sous la systématisme superficielle de l'ensemble – des circonstances, de l'historicité de la démarche de l'auteur : regrets de l'écrivain sur divers défauts de son premier texte, retour sur les circonstances politiques et les buts de l'institution idéologique, inquiétudes sur l'avenir de l'Idéologie.

Même si le jugement d'E.Bréhier sur le « style terne » des Idéologues est superficiel⁸, on ne saurait taire les difficultés qui peuvent rebuter le lecteur, sans parler de la rareté persistante de la majorité des textes.

⁷ Destutt de Tracy, *Eléments d'Idéologie*, éd. H. Gouhier, reprint Vrin, 1970 : « Idéologie proprement dite », Avertissement 1804, p. vj.- Dans la suite, nous citerons *Eléments d'idéologie : E. Id. ; Idéologie proprement dite : Id. prt dite*. Ainsi que la *Grammaire* (2^o Partie des *Eléments d'Idéologie*) : *Gramm.* et la *Logique* : *Log.*

⁸ *Histoire de la philosophie*, tome II : La philosophie moderne : 3 – Le XIX^o siècle, période des systèmes, 1800-1850, p.610).

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

Les *Eléments d'idéologie* de Destutt – salué comme « l'unique philosophe » du groupe⁹ – sont un objet littéraire très compliqué, laborieux (jamais ennuyeux) mais dont la rédaction s'est étalée dans le temps (1802-1804, 1803,1805) dans des ouvrages séparés, alors que l'auteur, qui regrette ce fait, ne cesse de rappeler l'enchaînement et la systématisme de droit du tout de l'Idéologie(d'où les tables analytiques à la disposition du lecteur à la fin de chaque volume). Il faut accorder un certain crédit au texte de Destutt, en noter et en exploiter même les notations ténues ou maladroitement.

L'écriture des *Eléments*, procédant sur un « ton de conversation naïve et presque trivial »¹⁰, avare en notations autobiographiques, relève d'une obstination (voir son surnom : « Têtu de Tracy ») et d'une ataraxie proprement théorétiques : elle escamote la plupart du temps le tragique de l'histoire de la Révolution et de l'histoire de l'auteur. Son écriture *more geometrico* dissimule l'aspérité de difficultés philosophiques, qui transparaissent sous la tranquillité générale du texte.

Sans que nous en ayons décidé, des comparaisons du texte relativement naïf de Destutt avec l'« Analytique kantienne de l'entendement législateur », au pôle opposé « sensualiste » *de la même épistémè* analytique, « critique » et militante – se sont révélées suggestives.

Défaut de Dédicace mais adresse de l'ouvrage aux jeunes gens et aux Ecoles centrales :

Contrairement aux bonnes mœurs littéraires d'ancien régime, le livre ne contient pas de Dédicace. L'A. dit : « il ne faut jamais mettre d'épître dédicatoire à une 1^o édition mais il se félicite en formules vagues « *des excellents conseils... reçus de plusieurs hommes éclairés* » (= les Idéologues de l'Institut) et

⁹ Rose Goetz, dans l'excellent ouvrage : *Destutt de Tracy, Philosophie du langage et Science de l'homme*, Droz, 1993, p 7-8 : Ce jugement élogieux découle d'une définition assez traditionnelle de la philosophie, qui risque d'exclure des auteurs atypiques : La Mettrie, Diderot, Volney.

¹⁰ Tracy, *Id. prt dite*. Préface 1801,xxxj.

CORPUS, revue de philosophie

confie qu'il aurait dû dédier son livre « *à un véritable ami à qui je suis particulièrement redevable* » (Cabanis qui l'a fait entrer à l'Institut)¹¹...

Nouveauté littéraire remarquable de la fin de la révolution, « Idéologie proprement dite » est adressé, non à tout le public ou à la postérité indéfinie mais à une classe d'âge.

« *Demandant des lumières aux savants* », c'est cependant à ceux qui ne le sont pas encore qu'il destine son livre, d'un ton ému, pour une raison générale, qu'il emprunte à Hobbes, l'auteur du *Traité de la nature humaine*, « *l'un des plus grands philosophes modernes* », dit-il : il est impossible « *d'écrire lisiblement sur un papier déjà brouillé d'écriture* ». Il n'espère pas que son projet soit reçu par des « *personnes endurcies dans leurs préjugés* ». Pour preuve de la prégnance de ces préjugés, l'auteur invoque l'expérience de la difficulté que chacun éprouve à convaincre autrui d'une vérité. Ceci ne signifie pas qu'il n'y a pas d'idées vraies mais que les idées « *sont arrangées d'avance* (dans la tête d'autrui) *dans un tout autre ordre que dans la votre* » (comme dans ces jeux d'enfants où il y a une bonne et de fausses combinaisons)¹². La prégnance de ces préjugés ne disparaît nullement en philosophie. La notion de préjugé des XVII^e et XVIII^es. est une des sources d'un aspect de notre notion d'idéologie : la réception du discours rationnel n'est pas aisée et universelle, elle est facilitée ou au contraire entravée selon l'âge, les capacités, la disponibilité et les « intérêts » des individus et des groupes.

Les jeunes gens, point encore endurcis par des préventions (= table rase ?) sont « *très capables de comprendre ces matières et beaucoup plus disposés à les saisir(..) que bien des hommes instruits* »¹³. Il faut joindre à cet appel à la jeunesse – *captatio benevolentiae* et pari sur l'avenir – l'adresse aux Ecoles publiques et « centrales » (où ces jeunes gens doivent s'instruire) : l'A. rappelle que c'est aux professeurs de ces Ecoles d'abord qu'il a destiné la 1^o version de son ouvrage (sous son premier titre *Projet*

11 Ibidem, Introduction, p.1-3.

12 *Id. prt dite*, Introd., p.1-3.

13 Ibidem, Préface 1801, xxj.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

*d'Eléments d'Idéologie à l'usage des Ecoles centrales de la République française*¹⁴. Une science à naître a besoin plus qu'aucune autre d'être enseignée¹⁵.

Vanité des définitions nominales : l'Idéologie définie en acte par son objet, ses moyens, son but

Il s'agit d'exposer le programme d'une science philosophique *in statu nascendi*, mais on peut s'étonner du défaut de définition du terme nouveau d'« Idéologie » (terme, il est vrai, moins surprenant à cette date d'inventivité néologique, où plusieurs autres « Idéologies » sont publiées)¹⁶. Sous le titre d'« *Eléments* (je souligne) d'Idéologie », copié de celui de Laromiguière : *Projet d'Eléments de métaphysique* (1793), Tracy nous donne donc, comme Kant dans la *Critique de la Raison pure*, une « *théorie des éléments* » – la notion d'éléments et de leurs combinaisons vient de la chimie du « malheureux Lavoisier » – une théorie des opérations sensibles élémentaires de l'intelligence, sans lesquels il n'y a pas de connaissance objective.

Il s'explique cependant sur l'insuffisance des définitions nominales. Si l'on part, comme lui, d'un « je sens » primordial (je sens que je perçois, je sens que je me souviens, je sens que je juge, que je raisonne etc) – espèce de cogito qui est à la portée de tout un chacun et seul véritable puisqu'approprié aux limites de l'organisation physiologique et sensorielle des hommes – les noms qu'on donnera à cette observation de nous mêmes « ne nous apprendraient rien ou...nous égareraient ». On nommera ensuite ce qu'on aura découvert par observation¹⁷.

Il procédait autrement dans *Mémoire sur la faculté de penser* (son premier écrit de 1798 – que nous avons publié au *Corpus* – qui constitue la préhistoire méconnue de l'« Idéologie » de 1801 -

14 Voir mention de cette 1^o version de 359 p. in *E.Id.* Introd. historique d'H.Gouhier, p. 9.

15 *Idéol. prt dite*, 1801, p. xxviiij.

16 Cf. *Précis d'Idéologie* de La Boulinière que Tracy signale à Biran en 1804 (Picavet, p. 360-361).

17 *Id. prt dite*, Introd.p.4 et p 16-17.

CORPUS, revue de philosophie

1804, premier ouvrage publié sous le nom de « Destutt Tracy » dans les *Mémoires de l'Institut national* adressé « aux citoyens de la République française », ouvrage dont il ne dit rien dans *Idéologie proprement dite*. Dans le *Mémoire* il indiquait sa préférence en faveur du terme d'« Idéologie » pour désigner ce qui se nommait depuis Aristote « philosophie première » et que l'abbé de Condillac appelait encore « métaphysique »¹⁸, bien que Condillac ait « réellement créé l'idéologie », « Condillac que l'on peut regarder comme le fondateur de l'idéologie (...) malgré les gênes dont il était environné »¹⁹.

Ce n'est pas une pure question de mots : si Destutt préfère le terme d'Idéologie pour désigner l'analyse des idées et opérations sensibles de l'intelligence à celui de psychologie²⁰, qui correspondait mieux à la pratique philosophique de Condillac, c'est que Destutt ne croit pas que cette analyse dévoile une aperception interne ou un moi-substance : elle ne présente que l'exercice des facultés humaines dans leur « réalité formelle » mais aussi la « réalité objective » (Descartes) des idées vraies (ou fausses).

Cette analyse des idées sensibles et de leurs objets s'avère donc, par la modestie descriptive et inductive de ses buts initiaux, prendre le contre-pied des prétentions de la Métaphysique (« *mot si cruellement discrédité* », écrit Tracy) : l'Idéologie prend acte non seulement du discrédit mais de l'échec complet et de l'imposture de « *la prétendue reine de toutes les sciences* » (raillée par Kant) : elle n'a tenu aucun compte des limites de la nature sensible de l'homme et promis en vain une connaissance absolue des êtres, des causes et des « esprits », « qui ne pourrait être le fait que de Dieu lui même »²¹. Et Destutt

18 Tracy, *Mémoire sur la faculté de penser*, Corpus-Fayard, 1992, Ed. Anne et Henry Deneys, p 70-71. On citera ce titre *Mém. fac. p.* éd. cit. II, 1, p. 71.

19 *Id. prt dite*, 1801, p xvj ; et *Grammaire*, Introduction, p. 9.

20 *Mém. fac. p.*, p. 70-71.

21 *Gramm.*, Introduction, p. 6, note 1.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

de féliciter en 1798 les Législateurs d'avoir, »lors de la création de l'Institut », « évité d'employer le terme de Métaphysique »²².

Et revenant à l'étymologie grecque du mot, il ajoutait : « L'Idéologie est la traduction littérale de science des idées (...) En donnant le nom d'Idéologie à la science qui résulte de l'analyse des sensations, vous indiquez en même temps le but et le moyen »... Il rappelait que l'étymologie montrait l'identité des idées et des perceptions et que la Grammaire enseignait que « la formation des idées tient de bien près à celle des mots »²³.

Ici, au seuil des *Eléments d'Idéologie*, recherchant ce que peut être une Science englobant tous les éléments composants de la faculté de penser, il renvoie en note une explication un peu technique : « Cette science peut s'appeler Idéologie, si l'on ne fait attention qu'au sujet ; Grammaire générale, si l'on n'a égard qu'au moyen, et Logique, si l'on ne considère que le but (...) Elle renferme nécessairement ces trois parties(...) Idéologie me paraît le terme générique, parce que la science des idées renferme celle de leur expression et celle de leur déduction »²⁴. La science recherchée – par opposition à toute hypothèse métaphysique sur l'âme, son immatérialité – n'a d'autre objet que « les idées » sensibles données ; l'analyse de ces idées requiert les moyens de l'analyse grammaticale, puisque les idées ne vont pas sans les mots ; les perceptions, sentiments et jugements sans leurs expressions. Enfin, le but visé par ces deux disciplines préliminaires (l'analyse de la génération sensible des idées – ou « idéologie proprement dite » – et la Grammaire « générale ») ou leur *terminus ad quem* est la Logique ou art de penser (et de déduire et d'instruire). Ces dernières présentent un intérêt général de connaissance et donnent lieu à des applications pratiques. Si la nature de cette Science « idéologique » nouvelle – l'autre Idéologie dont il distingue l'« Idéologie proprement dite » – se définit surtout par sa fin, elle devrait être nommée « Logique ». Pourtant l'ensemble de ces trois sortes de savoirs est nommé « Idéologie », « terme

22 Destutt de Tracy, *Mém. fac p.*, p. 70-71.

23 *Mém. fac. p.* p.72-73.-*Id.prt dite*, 1801, p. xvj.

24 *Id. prt dite*, Introd. p. 4-5, note 1.

CORPUS, revue de philosophie

générique ». Remarquons sans insister ce cercle : la partie et le tout de la doctrine sont nommés « Idéologie »...

Priorité de la zoologie, mais l'idéologue a en vue d'abord l'analyse des idées

Le début modeste de la Préface de 1801 (exposé des motifs du philosophe, manière dont il a envisagé son sujet) cède vite place à une affirmation abrupte, voire provocatrice, en tout cas surprenante au seuil d'un Traité destiné en principe à inciter les jeunes gens à l'observation de leurs facultés intellectuelles : « *L'Idéologie est une partie de la Zoologie* »²⁵. Elle sera constamment par la suite reprochée à Destutt de Tracy comme attentatoire à la supériorité de l'être pensant sur les bêtes, matérialisme abject etc.(l'A. escamotera cet incipit matérialiste dans l'Avertissement de 1804). C'est la même accusation à l'encontre des Idéologues qu'invoquera encore Degérando en 1802, dans une lettre à Madame de Staël : « *non, des hommes qui ne croient qu'à la fatalité et à la matière ne peuvent pas être des amis sincères de la liberté* »²⁶.

La nouvelle Science, à peine définie, affirme son objet comme inscrit d'avance dans la nature physique et sensorielle de l'homme-animal et comme déterminé par celle-ci. Cette thèse affirme l'animalité de la nature humaine et inversement la possession par les animaux de facultés intellectuelles. Elle suppose que l'Idéologie n'est pas « un empire dans un empire » ou une dérogation à l'organisation animale et inversement que

25 *Idéol. prt dite*, Introd.. p.4-5, note 1.- Ibidem, xiv-xv. Cabanis est plus précis : *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Ed. de 1844, Ed. Ressources, Paris-Genève, 1980 : 1^o *Mémoire* : « La sensibilité physique est le dernier terme auquel on arrive dans l'étude des phénomènes de la vie », p. 78.

26 Cité par Marc Régaldo, *Un milieu intellectuel : La Décade philosophique (1794-1807)*, Lille, 1976, 5 vol., tome 4, p. 219.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

l'étude des animaux serait incomplète sans celle de leurs facultés intellectuelles²⁷.

Locke a montré la voie, affirme Tracy, en concevant l'étude de l'intelligence comme une partie de la Physique²⁸. Buffon est loué pour avoir compris la faculté de penser dans son Histoire naturelle. Ce n'est pas faux : Buffon traite de l'Histoire des animaux en quasi-matérialiste mais, cartésien dualiste fidèle, il maintient que l'intelligence et le jugement de l'homme ne dépendent nullement de la machine corporelle²⁹.

C'est le matérialisme physiologique (ou l'hylozoïsme de Cabanis) et des auteurs de l'Ecole de Montpellier (Bordeu, Barthez), auxquels celui-ci se réfère, qui est ici la caution scientifique de Tracy. Quand Tracy marque la dépendance des facultés intellectuelles de l'homme par rapport à son organisation animale, il suit *les Rapports du Physique et du Moral de l'homme* de Cabanis (1802) : les facultés intellectuelles sont fonction du développement des facultés et organes physiques ; certaines sont antérieures aux autres et il y a articulation et coordination des diverses facultés ; elles se développent par l'exercice... Les matérialistes, certains gassendistes etc utilisent depuis longtemps ces observations bio-médicales à l'encontre du dualisme âme-corps et de la croyance religieuse en l'immortalité de l'âme. Tracy ne s'engage nullement ici dans ce genre d'argumentation anti-religieuse, même s'il l'approuve.

27 Suivant la *Grammaire*, ch. I, p.52-53, les animaux sentent, se souviennent, jugent, veulent et possèdent un langage.

28 *Idéol. prt dite*, xv : Locke énonce, dès les 1^o lignes de *l'Essai philosophique sur l'entendement humain*, une méthode opposée à celle que lui prête Destutt : « Je ne m'engagerai point à considérer en Physicien (...)la nature de l'âme » (Livre IV, ch.3, § 26, p.460).

29 Voir Condillac : *Traité des sensations. Traité des animaux*, Ed. Corpus : « M.de Buffon croit que les bêtes n'ont pas de sensations semblables aux nôtres, parce que, selon lui, ce sont des êtres purement matériels » (p. 318).

CORPUS, revue de philosophie

Il est certain que la thèse fondamentale de Tracy – l'identité du penser et du sentir³⁰ – suppose l'unité organique du Moral et du Physique. La Physiologie moderne n'est pas restée une conception entièrement fixiste du fonctionnement de la nature animale : pour Cabanis les sentiments moraux dérivent de l'organisation mais aussi des rapports des hommes. Tracy évoque plutôt une physiologie qui est une science des âges de la vie, du développement, plutôt qu'une théorie de l'influence déterminante des humeurs, des caractères sur les idées. Mieux que Cabanis il sait reconnaître la modifiabilité des intérêts de l'homme : l'homme « *pense d'abord à ses besoins, ensuite à ses plaisirs. Il s'occupe d'agriculture, de médecine de guerre, de politique pratique, puis de poésie et d'arts, avant que de songer à la philosophie* »³¹.

L'« Idéologie » – analyse de la formation sensible des idées – suppose la vérité de la physiologie, elle a besoin de l'autorité scientifique et philosophique reconnue de Cabanis, mais elle en a besoin pour ne plus s'en occuper ; l'« Idéologie proprement dite » (c'est à dire limitée à l'analyse des idées) – l'« Idéologie rationnelle » de Tracy – est distincte en droit de « l'Idéologie physiologique », à laquelle elle rend hommage.

Il y a certainement ici, dans la position de Destutt, une ambiguïté : il fait l'éloge d'une physiologie unitaire de l'animalité humaine, mais expose en fait une phénoménologie qui ne se réfère qu'au sentiment intime de sentir, se souvenir, penser, indépendante de la physiologie. En fait p.ex. la distinction qu'il fait entre la sensation de la douleur (*a fortiori*, entre la sensation et le jugement sur celle-ci) et les processus physiologiques mécaniques qui la déterminent ne sort guère du dualisme³².

Les buts de l'« Idéologie » et des études idéologiques

³⁰ *Idéol. prt dite* : « Penser, c'est toujours sentir, et ce n'est rien que sentir », ch. 1, p. 24 ; « La mémoire est une seconde espèce de sensibilité » (ch. III, p. 57) ; « la faculté de juger ou le jugement (...), c'est la faculté de sentir des rapports entre nos idées... » (ch. IV, p. 48). Voir aussi pour le raisonnement : *Logique*, « Discours préliminaire », p. 1-2.

³¹ Ibidem, p. xiv.

³² Ibidem, ch. I, p.21-22, 23-24.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

L'auteur s'exprime en termes de buts, même si (comme Kant) il inscrit ces buts dans un horizon plus vaste (on le verra plus loin) ; il exprime l'espoir d'être « utile » par ses travaux, c'est à dire philanthrope³³ mais cette préoccupation de l'utilité chez les penseurs du XVIII^e siècle est source de malentendus. Selon Destutt, si son Idéologie peut être socialement utile, c'est parce qu'elle est vraie et elle est utile d'abord en vue d'une connaissance fondamentale de l'homme, avant de l'être par ses applications. Car pour Tracy – il y consacre quatre pages entières – c'est la curiosité qui est la motivation fondamentale et féconde des hommes, du moins dans leur enfance³⁴.

Le but premier de l'« Idéologie » est clairement énoncé dès la Préface de 1801 et maintenu constamment par la suite et il l'est comme indépendant des circonstances politiques. Le « fondateur de l'idéologie », Condillac, n'ayant laissé » que des morceaux détachés » et non « un corps de doctrine complet », on a besoin d'abord d'« une description exacte et circonstanciée de nos facultés intellectuelles, de leurs principaux phénomènes et de leurs circonstances les plus remarquables ». L'auteur, s'adressant personnellement au sentiment intime des lecteurs, définit son but : les inviter à « remarquer tout ce qui se passe » en eux quand ils pensent, parlent et raisonnent. « Avoir des idées, les exprimer, les combiner sont trois choses différentes mais étroitement liées entre elles » ; « ce mécanisme n'est pas si compliqué que vous le croyez peut-être », « il est nécessaire de le connaître pour être sûr de se faire des idées vraies » au lieu de raisonner au hasard³⁵.

Au sujet de cette description des opérations intellectuelles, certaines questions se posent : – De quelle « réflexion » s'agit-il ? – Quelle est l'extension de ces « opérations intellectuelles » et idées ? – Cette « description » aboutit-elle – ou peut-elle aboutir ? – à la connaissance des mécanismes objectifs, extérieurs aux idées, du corps et des corps extérieurs ?

a/ Elle constitue bien une « réflexion » des opérations naturelles de l'intelligence mais ne conduit à aucune aperception

33 Ibidem, p. xviii, xxxj.

34 Ibidem, Introduction, p. 9-13.

35 *Id. prt dite*, p. xvi ; Intr.p.3-4.

CORPUS, revue de philosophie

dans un sens interne. Le précédent ici, c'est Locke, avec des différences : Locke a donné la réflexion pour une source d'opérations distinctes de la pensée, dérivées des perceptions directes ; notre conscience nous procure l'intuition de notre existence mais ne nous fait connaître aucune « existence réelle » en nous, pas plus que les perceptions, aucune existence réelle hors de nous³⁶. Kant reprend à Hume (qui l'a « réveillé de son sommeil dogmatique ») cette tradition sensualiste-sceptique, qui lui révèle les sophismes de la prétendue psychologie rationnelle du Moi-substance : la conscience n'est que l'intuition phénoménale de nous-mêmes dans la durée du sens interne, inséparable de celle de l'espace dans le sens externe.

Tracy, on le voit, est en bonne compagnie dans sa négation – non seulement de toute âme intellectuelle immatérielle – mais aussi de tout contenu propre du « sens interne », à l'exception des impressions confuses provenant du jeu des organes et fonctions physiologiques³⁷.

C'est sur cette question de l'existence d'une aperception interne, que Maine de Biran – qui en soutient l'existence – rompt en 1800-1804 avec l'Idéologie de Tracy, restée par ailleurs à ses yeux trop liée à la Révolution. Fondamentalement, dans sa théorie du jugement, Tracy n'admet pas d'acte intellectuel (et donc de « réflexion ») qui soit différent de la perception de « rapports » entre sensations ou idées : il s'efforce de le prouver en montrant que la copule (le verbe « est ») dans la forme grammaticale du jugement ne possède aucune « propriété occulte », car le verbe être « ne lie rien », il est contenu dans un attribut, dont il désigne seulement l'existence³⁸.

Tracy va donc plus loin que Locke lui-même : ce qui l'intéresse, c'est l'observation de l'exercice des facultés et les idées correspondantes, hors de tout sens interne et la possibilité d'en tirer des « idées d'idées » vraies, de façon à obtenir un art de bien penser.

36 Locke, *Essai ...* ouvr.cité :livre IV, ch. IX, § 3, p. 513.

37 Destutt de Tracy : *Id. Prt dite*, I, ch. 2, p 29-35.

38 Ibidem, ch. IV : « *Du jugement et des sensations de rapports* », spécialement, p. 57-60.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

b/ La notion sensualiste d'idées – dirigée depuis Locke contre celle d'idées innées – désolidarisée de celle d'« image » des choses – est prise pour l'essentiel comme synonyme de celle de perception subjective directe, de sensation, mais elle n'est pas opposée à des représentations intellectuelles qui ne comporteraient plus ce fondement perceptif, elle est opposée seulement à celle d'idées fausses ou fictions fantastiques. De plus, Tracy n'oppose pas affections passives et actes libres de l'esprit, puisqu'il nie l'existence de ces derniers³⁹. Dès le *Mémoire sur la faculté de penser*, il emploie l'expression de « phénomènes idéologiques », en dehors de toute teneur représentative, pour désigner des sentiments, désirs, actions, habitudes etc. qui relèvent à quelque degré de l'involontaire (et du nécessaire)⁴⁰. Par suite, l'extension de sa notion sensualiste d'idée est en fait considérable ; elle inclut les phénomènes des sentiments, de l'habitude, voire ceux de la « manie » qui relève des soins éclairés d'un « traitement moral » (Philippe Pinel).

c/ Tracy étudie cette grande diversité d'opérations et d'idées dans leurs « phénomènes », c'est à dire tels qu'ils sont sentis par le sujet, sans s'inquiéter de la réalité des causes ou conditions internes (physiologiques) ou externes de ces sensations (voir ce qu'on a dit *supra* de sa mise entre parenthèses du savoir bio-médical de Cabanis).

Mais Tracy montre que l'analyse des perceptions et idées composées relatives à la motilité et à la résistance des corps permet une réfutation de l'immatérialisme spiritualiste ou sensualiste (Malebranche et Berkeley), à partir de l'« esse est percipi », qui servait à ce dernier d'argument fort⁴¹. L'analyse des idées sensibles complexes conduit en effet à une démonstration de

39 *Id. prt dite*, ch. V, p. 68-70.

40 *Ibidem*, voir 2° Partie, ch. IV, « *De la relation de la volonté avec les autres facultés* » et aussi ch. V : « *De la formation de nos idées composées en tant que passions et sentiments* », p. 345-352.

41 *Ibid.* ch. VII « *De l'Existence* » (p. 107-142), spécialement p. 109-112 et 136-137 ; ch. IX : « *Des propriétés des corps et de leur Relation* » (p. 155 et suiv.) et ch. X : « *Continuation du précédent. De la mesure des propriétés des corps* » p. 175 et suiv.

CORPUS, revue de philosophie

l'objectivité de nos idées des corps et des sciences correspondantes et constitue une « déduction » de la vérité objective de ces sciences (non à partir de l'*a priori* de la Mathématique et de la Physique, comme chez Kant) mais à partir des perceptions et jugements empiriques du sujet et de leurs objets.

Ce projet d'observation empirique du mécanisme intellectuel est corroboré par l'Avertissement de 1804 où l'A. infléchit l'étude psychologique des facultés vers une analyse à dominante logique : On cherche « à faire voir combien sont simples les procédés qui peuvent nous conduire à une véritable connaissance de nos opérations intellectuelles »⁴². Remarquons que Tracy ne dit pas que les opérations intellectuelles « vécues » sont simples : au contraire il va montrer qu'elles sont très composées dans nos jugements actuels et que c'est l'analyse d'une foule de « *circonstances* » très fines de nos idées composées et de nos mots qui importe. Il dit seulement qu'on peut rendre compte de cette infinité d'idées complexes par une théorie des opérations intellectuelles élémentaires, dont les complexes ne sont que des compositions confuses.

Enfin, cette connaissance des opérations et idées sensibles de l'homme doit commander la fondation des sciences morales et politiques. Dès 1798, il anticipait « *le vaste système d'idées* » (= idées vraies) – fondé de manière critique sur la réflexion de la génération sensible des idées, système dont « *les vérités (...) sont en elles-mêmes susceptibles du même degré certitude que celles des sciences mathématiques* ». Ce système ou cette anticipation du système doit commander, affirmait-il, à la grammaire, à la logique mais aussi à l'instruction, à la morale et enfin à « l'art social », le « plus grand des arts, au succès duquel doivent coopérer tous les autres, celui de régler la société de façon que l'homme y trouve le plus de *secours et le moins de gêne possible de la part de ses semblables* »⁴³.

On nous dit d'abord que l'analyse empirique du jeu des facultés doit permettre de s'accorder sur une Logique naturelle, un art de penser qui aurait pour tâche « *pas seulement d'exposer*

⁴² Ibidem, ch. VI, « *De la formation de nos idées composées* », p. 64 et suivantes.

⁴³ *Mém. fac p.*, Première partie, Introd. p. 38-39.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

la vérité mais de la découvrir »⁴⁴. Ensuite, qu'en remontant à « ce centre unique de toutes les vérités qui est la connaissance de (nos) facultés intellectuelles » (« centre » assez semblable à l'« aperception transcendantale » kantienne, mais de style sensualiste) et « en examinant avec soin cette origine, il y trouvera aussi les principes de l'éducation et de la législation »⁴⁵.

L'exposé sur ce point du *Mémoire sur la faculté de penser* me paraît plus clair : « l'unique but de tous vos travaux est la solution de l'immense problème, les facultés d'une espèce d'êtres animés étant connues, trouver tous les moyens de bonheur dont ces êtres sont susceptibles »⁴⁶. La formule ou le projet sont audacieux : c'est un hédonisme qui doit assurer l'articulation de la théorie sensualiste de la connaissance et des buts de l'art social.

C'est donc l'analyse des opérations sensibles de l'intelligence qui – au delà de l'utilité incontestable d'une Logique universelle – doit réaliser l'articulation de la philosophie théorique et des sciences morales et politiques, en nous découvrant (on ne nous dit pas comment) les principes indispensables à l'éducateur et au Législateur⁴⁷.

Inscription de l'Idéologie dans une Histoire de la raison (sensualiste) : le rapport à l'œuvre de Condillac

Les notations d'histoire de la philosophie des auteurs du XVIII^es. n'ont pas la précision des nôtres, elles sont solidaires d'une Histoire de la perfectibilité rationnelle de l'Humanité – d'une téléologie rationnelle, plutôt – qui permet de marquer l'importance des enjeux pratiques de l'époque présente et la valeur pratique exemplaire de la Révolution française.

44 *Id. prt dite*, p. xix.

45 *Ibidem*, p. xv.

46 *Mém. fac p.* 1^o partie, p. 39.

47 Destutt dit trouver l'idée de sa fondation des sciences politiques à partir d'une étude de la nature humaine, dans un texte de Hobbes : voir *Logique* de D. de Tracy, Discours préliminaire, p. 113-118, p. 116.

CORPUS, revue de philosophie

Comme H. Gouhier le remarque très justement, cette Raison progressiste « n'implique pas une révolution ni, par suite cette révolution qui commence en 89 sans laisser prévoir 93 »⁴⁸.

Tracy inscrit la publication de son *Idéologie* (dans sa Préface de 1801) dans ce qu'il nomme, de manière assez vague, les œuvres de « *bons esprits* » depuis deux ou trois siècles⁴⁹ : Locke, Condillac (mais aussi le *Novum organum* de Bacon et la *Logique* de Hobbes⁵⁰ – référence très intéressante qui exigerait une étude à part – et les Grammairiens...) C'est l'équivalent *mutatis mutandis* du propos liminaire de Kant inscrivant, dans la Préface de la *Critique de la Raison pure* de 1781, son projet transcendantal dans « l'âge de la critique ».

Destutt est désigné, dans les histoires de la philosophie comme un condillacien, voire de manière plus polémique comme un condillacien « attardé ». Pourtant, il prend ses distances par rapport au maître : « *Condillac a plus qu'aucun autre accru le nombre des observations* (des « bons esprits » sur le fonctionnement de l'intelligence) *et il a réellement créé l'Idéologie* » (dont Tracy ne revendique donc pas l'invention) ; il ajoute immédiatement que Condillac « *n'est pas exempt d'erreurs* » et qu'il « *ne nous a donné nulle part un corps de doctrine complet* »⁵¹.

Destutt examine, dans un corpus précis de textes de son maître⁵², la division condillacienne fondamentale de l'intelligence humaine (c'est à dire de la sensibilité) en Entendement et, d'autre part, Volonté (division entre philosophie théorique et philosophie

48 *Etudes sur l'histoire des idées en France depuis le XVII^e siècle*, 1980 : « La signification historique du positivisme », I « La Révolution française dans l'histoire des idées », p. 69-71.

49 *Idl. Prt dite*, p. xv-xvj.

50 La *Logique* de Tracy se clôt sur un Appendice (p 561-667) qui comporte, en inter-texte, un Sommaire raisonné de l'*Instauratio magna* de Bacon et une traduction de la *Logique* de Hobbes.

51 *Idéol. Prt dite*, Préface : xvj-xvij.

52 *Ibidem*, ch. XI, « *Réflexions sur ce qui précède et sur la manière dont Condillac a analysé la pensée* », p.210-229. P. 215, Tracy renvoie à : Condillac, *Logique*, P. I, ch. 7 – *Cours d'études*, art.2 – *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, P.I, ch. 2,3 etc.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

pratique qu'il maintient dans son propre « système ») et la division de chacune en facultés distinctes⁵³.

Concernant l'Entendement, Destutt examine l'analyse de l'esprit par Condillac en facultés distinctes supposées se tirer successivement les unes les autres par transformation à partir des sensations premières (attention – comparaison – réflexion – imagination – raisonnement)⁵⁴. Touchant la réflexion, sans citer Locke, Tracy réitère son refus d'une réflexion qui serait source de connaissance séparée des perceptions ; touchant les deux sortes d'imagination : l'imagination « reproductive » « *n'a pas besoin d'un nom particulier* », elle n'est que la mémoire des sensations. Quant à la prétendue imagination « productrice », Tracy en nie cavalièrement toute capacité créative ; touchant le raisonnement, Condillac – s'inspirant, dans *La langue des calculs*, de la méthode analytique de l'Algèbre – le concevait comme une série de jugements emboîtés les uns dans les autres. Tracy approuve grosso modo cette thèse mais émet une réserve : le raisonnement n'est « qu'une répétition de l'action de juger, et non une faculté particulière »⁵⁵.

Pour ce qui est de la volonté – dont le traitement commande aux sciences morales et politiques – Destutt dit qu'il ne comprend rien aux explications de Condillac : il ne voit là « *que deux choses, souffrir et désirer* » (invoquant son expérience personnelle de la souffrance et du désir), qui – avec certains jugements – déterminent les actions d'éviter ou de vouloir certains objets⁵⁶.

En conclusion, la manière dont Condillac a décomposé notre intelligence en multipliant les subdivisions et en créant des facultés imaginaires a « *embrouillé le sujet* » ; elle est « *vicieuse* ». La pensée humaine ne consiste qu'à sentir, se souvenir, juger et d'autre part à désirer et par suite à vouloir⁵⁷.

L'auteur des *Eléments d'Idéologie* veut rendre le sensualisme plus cohérent et radical, nullement en sortir. Il voit les facultés

53 *Id. prt dite*, ch. XI, p. 218.

54 *Ibidem*, ch. XI, p. 220-221.

55 *Ibidem*, p. 220-223.

56 *Ibidem*, p. 222-224.

57 *Ibidem*, p. 223-224.

CORPUS, revue de philosophie

sensibles comme simultanées et coordonnées, pas successives ; les distinctions de Condillac sont des entités inutiles (elles ne sont « que des noms ») ; aussi réduit-il, dans un but critique, ces fictions semi-idéalistes à leurs éléments sensibles. Il me semble donc que tout exposé de l'Idéologie de Tracy qui ne marque pas que celui-ci, tout condillacien qu'il soit, radicalise dans un sens nominaliste les thèses de l'auteur du *Traité des sensations*, doit être réputé inexact.

L'Idéologie dans les périls de la conjoncture politique de 1801 ; l'horizon de « l'ère française »

Destutt, à la différence du Kant de la Préface de la *Critique de la Raison pure*, n'affirme nullement la nouveauté de sa position philosophique générale : il s'ingénie à présenter les *Eléments d'Idéologie* – dont il revendique la banalité – comme « une ébauche à perfectionner (...), un point de départ »⁵⁸ ou un idiome philosophique de tout l'esprit d'observation et de calcul rationnel des Modernes – ce qui paraît au contraire assez nouveau.

L'auteur place toute son œuvre philosophique, ainsi que son œuvre pratique de membre du Conseil de l'instruction publique du Directoire, son œuvre philosophico-politico-pédagogique (*Observations sur le système actuel d'instruction publique*, an IX, 1801) sous le patronage et dans le cadre de la *Loi sur l'instruction publique de brumaire an IV* (oct.1795)⁵⁹. Il se félicite que les Législateurs, ses amis (surtout Daunou et Lakanal), aient créé une Ecole centrale par département pour la formation des élites de la société nouvelle mais surtout qu'ils aient ouvert, au centre des programmes de chacune de ces Ecoles centrales, une chaire de « Grammaire générale »⁶⁰.

58 *Id. prt dite*, Préface, p. xxij.

59 Voir ses *Pièces relatives à l'Instruction publique*, in revue *Corpus*, n°26/27, *Destutt de Tracy*, p. 209-230.

60 Les Ecoles centrales (départementales) créées en 1795 remplacent les Collèges d'ancien régime, qui enseignaient la religion chrétienne, la culture antique, les « humanités » plutôt que les sciences.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

En fait, cet enseignement de Grammaire générale se réduit à des considérations philosophiques (« idéologiques ») sur la genèse « naturelle » des idées et des signes et sur l'invariance de l'esprit humain.

Comment de telles considérations grammatico-idéologiques peuvent-elles servir de base aux sciences morales et politiques ? Comment une philosophie des signes et des langues pourrait-elle procurer, en dehors de certaines généralités, les principes de l'art social ? Ce sont une Economie et une Morale qui les apporteront – qui viennent compléter l'Idéologie en 1815-1818 (selon le plan annoncé dès 1798). Il me semble que leurs concepts, comme on l'a dit, « ne sont plus, sauf très indirectement, de provenance linguistique » et découlent plutôt d'un hédonisme social⁶¹.

Il faut distinguer entre les jugements de Tracy dans le temps court et ses jugements philosophiques sur le long terme : « l'ère française ». Dans l'immédiat, il exprime sa vive inquiétude face aux périls qui menacent le système d'instruction et les institutions héritées de la Révolution. Les périls se sont déplacés de la gauche à la droite : « *A la fureur de tout détruire (des jacobins terroristes) a succédé la manie ne rien laisser s'établir* », « *la mode* », « *sous prétexte de hair les écarts de la Révolution* » de déclarer « *la guerre à tout ce qu'elle a produit de bon* » et la prétention réactionnaire de ramener l'éducation « *comme au temps de Charlemagne* »⁶² (*Le Génie du christianisme* de Chateaubriand, dédié à Napoléon Bonaparte, est publié en 1802).

A la différence de beaucoup, Tracy ne lance nullement en 1804 un appel à « terminer la Révolution », alors que beaucoup d'anciens « novateurs effrénés, coiffés d'un bonnet rouge » sont prompts à se retourner contre les Philosophes. Il s'exprime, sous le Directoire puis le Consulat, en « conservateur » attaché au maintien des acquis généraux « raisonnables » des institutions de la Révolution et au développement de la philosophie du XVIII^e siècle.

Plus précisément il fait appel ici – au pire moment politique pour lui, dans sa « solitude » – à « *la sagesse du gouvernement* »

⁶¹ Rose Goetz, ouvr. cité, III^e Partie, ne voit là aucune difficulté, p. 310-311.

⁶² *Id. Prt dite*, Préface de 1801, p. xxvj.

CORPUS, revue de philosophie

consulaire issu du coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799)⁶³ dans l'espoir qu'il mettra un terme à cette fureur destructrice et obscurantiste, qui menace la légalité existante, les Ecoles centrale, la grammaire générale et l'« Idéologie ».

Pris dans un courant de réaction contre-révolutionnaire et spiritualiste, l'auteur adresse, de façon assez pathétique mais avec un certain optimisme en l'avenir, ses *Eléments d'idéologie* à des Ecoles centrales menacées de destruction, qu'on considère désormais comme un legs encombrant de la Révolution.

« La bataille des Ecoles centrales » (comme la désigne Emmet Kennedy dans son ouvrage fondamental : *A philosophe in the Age of Revolution. Destutt de Tracy ...*p. 84 et suiv.) pour le maintien du système d'instruction du 3 brumaire an IV (oct. 1795) sera perdue par les Idéologues, par *La Décade* qui les soutient. Les Ecoles centrales n'auront duré que moins de cinq ans (d'octobre 1795 à octobre 1800) : d'où la « cristallisation » rétrospective d'Henri Beyle dit Stendhal, dans *Souvenirs d'égotisme*. A la suite de l'élimination, par le Premier Consul, de l'opposition parlementaire au Tribunal (mars 1802), de la célébration du Concordat avec la Papauté à la cathédrale Notre-Dame de Paris (avril 1802), la loi Fourcroy sur l'Instruction publique met fin, en mai 1802, au système des Ecoles centrales ; en janvier 1803, la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, où siègent les idéologues, est supprimée et ses membres regroupés dans la classe de littérature française.

Dans l'Avertissement de 1804 – date à laquelle le système d'instruction de 1795 auquel il était attaché a été détruit par Napoléon, comme il le redoutait en 1801 – Tracy remarque avec ironie : « *Dans ce temps-ci tout va extrêmement vite* », mais il affirme imperturbablement que la brève existence d'un enseignement de grammaire générale dans les Ecoles centrales et d'une section d'Analyse à l'Institut ont « *donné aux esprits une impulsion prodigieuse et qui ne s'arrêtera point* »⁶⁴.

Pour comprendre la persistance de cet optimisme, que tout dément dans le court terme politique, il faut se reporter aux vues

⁶³ A la différence de Sieyès, de Cabanis, de Volney, Destutt n'était pas du coup de force.

⁶⁴ *Idéol. Prt dite*, Avertissement de 1804, p. vij-viiij.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

du Philosophe sur le temps long – à la philosophie du progrès raisonnable continu de l'Humanité – que Tracy partage avec des penseurs de l'époque, de Condorcet à Kant (mais à l'exception de J.J. Rousseau). Elle se tire notamment de l'idée que les progrès de l'entendement connaissant sont continus. C'est dans ce cadre que Tracy se réfère, dans une demi-page célèbre du début de la *Grammaire*, à ce qu'il nomme « l'ère française »⁶⁵. Il remarque que « chez les Modernes, la marche a été et devait être à peu près la même » que chez les Anciens, procédant des sciences physiques aux sciences morales et politiques et d'un dogmatisme théologique – qui tente « de nous prescrire ce que nous devons penser » – à un esprit critique, « cet esprit subtil et sévère, qui se portant à la fois sur les choses et les mots, veut tout analyser »⁶⁶.

Pour faire de nouveaux progrès dans la philosophie rationnelle et la connaissance de l'homme, il faudrait combiner l'audace des Anciens et l'esprit critique des Modernes : « Or c'est ce qui n'est point arrivé » avant « L'ERE FRANCAISE » (imprimé en majuscules). Ce paradigme historico-philosophique désigne les possibilités pratiques ouvertes durant la Révolution française, en dépit des souffrances subies ; il signifie l'influence des superstructures intellectuelles sur les institutions et les actions. Cet état – qui suppose naturellement l'universalité de la langue française dans le monde (Rivarol, 1784) – constitue une « ère absolument nouvelle » dans l'histoire de l'humanité, un moment décisif qui réunit « un grand fonds de connaissances acquises » (=extension du savoir), « une excellente méthode » (= l'« Idéologie » en tant que norme d'un savoir empirique fondé) « et une liberté entière » (les libertés et droits – dont la liberté de pensée – obtenus grâce au renversement du despotisme et à l'établissement de l'égalité des droits). Les conditions réunies dans cette ère française doivent procurer « un développement de la raison et un accroissement de bonheur » sans précédents⁶⁷.

Analyse et synthèse : le scalpel analytique ?

65 *Grammaire*, Introduction, p. 10.

66 Ibidem, p. 2-3 et p. 6, note 1.

67 *Gramm.* Introd., p. 10.

CORPUS, revue de philosophie

Le reproche adressé à la tournure « analytique » d'esprit de Tracy et de ses confrères (voir ce que J.P. Sartre rapporte de l'idéologie chirurgicale d'Achille-Cléophas Flaubert, dans *L'idiot de la famille* : disséquer-recoudre) peut se prévaloir de certains faits : « *Analyse des sensations et des idées* » était le nom institutionnel – intentionnellement préféré à celui de « Métaphysique » – de la Section de la Deuxième classe de l'Institut national, où étaient réunis les philosophes idéologistes. Le titre « *Eléments* » dans le grand ouvrage de Tracy dénote d'abord une intention pédagogique (« Cours élémentaire ») ; c'est aussi une « théorie des éléments », mais des éléments de la connaissance. « Analyse » désigne moins une décomposition qu'une généalogie de l'origine cachée de la connaissance et une méthode de recherche ; enfin le cartésianisme épistémologique de Tracy répugne à toute théorie où subsiste du « *louche* » et tend à une Logique ordonnée à partir de vérités simples.

Mais la très faible fréquence de l'emploi du terme condillacien d'« analyse » dans les textes d'*Idéologie I* retient l'attention. Les expressions synonymes que l'auteur préfère à celle-là, sont, on l'a vu : « description », « observations » (termes qui proviennent de l'« Histoire naturelle » et de Bacon) et bien entendu « réflexion », de postérité lockienne (qui pose l'épineux problème, pour des sensualistes, de savoir s'il existe des opérations intellectuelles distinctes des impressions sensibles). « Analyse », dans les textes de Tracy, veut dire pour l'essentiel « régression vers l'origine »⁶⁸ jusqu'à des composants sensibles de la connaissance humaine, quels qu'ils soient et en totalité.

Cette remontée à une origine prétend- elle restituer un « état de nature » de la connaissance humaine ? Oui, puisque nos facultés se sont développées et perfectionnées depuis notre enfance. Mais, ou bien elles se sont formées à partir de sensations premières (principe condillacien analytique de la sensation transformée), ou bien c'est une abstraction commode que de se représenter leur genèse chez un être isolé purement sentant au départ, bien que l'homme soit toujours à la fois sentant, se souvenant, jugeant, désirant. Des observations bien conduites des enfants sauvages pourraient-elles permettre

68 Préface, XV.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

d'établir quelles idées simples des individus, réduits à leurs seules facultés sensibles, pourraient acquérir ?

Mais ni Victor « le Sauvage de l'Aveyron » décrit par Itard ni l'observation des Sauvages actuels ne vérifient la fiction condillacienne de la Statue réduite à un seul sens : aucun homme ne peut totalement se passer de l'aide de ses semblables en société et il n'en existe aucun qui ne bénéficie dans sa connaissance du langage et du savoir de sa société. « *Les plus bruts d'entre les sauvages doivent beaucoup à leurs semblables ; ils en ont reçu beaucoup d'idées, de connaissance, de traditions, un langage surtout* (et d'expliquer en note par l'étymologie du mot qu'« idiot » = séparé, réduit à ses seules ressources)⁶⁹. En tout cas, tranche-t-il, finalement, « *nous ne pouvons comprendre le commencement de rien, pas plus celui du genre humain que celui du monde* »⁷⁰ : cela suffit à établir que l'analyse sensualiste ne désigne pas une impossible régression vers un degré zéro du sens.

L'origine de notre connaissance ne consiste pas en parties quelconques, mais dûment réfléchie – se révèle consister en opérations de l'intelligence combinées et coordonnées : « *Avoir des idées, les exprimer, les combiner sont trois choses différentes mais étroitement liées entre elles. Dans la moindre phrase, ces trois opérations se trouvent ; elle sont si mêlées, s'exécutent si rapidement, elle se renouvellent tant de fois en un jour, dans une heure, dans un moment, qu'il paraît d'abord fort difficile de débrouiller comment cela se passe en nous* »⁷¹.

Cette supposée origine désigne en fait l'usage du langage ordinaire de l'homme commun : le langage contient, à notre insu, « *une foule immense d'idées (...), des millions de jugements (...), une quantité prodigieuse de connaissance* »⁷² acquise depuis notre enfance ; l'enfant est le modèle épistémogique de la philosophie empiriste : c'est la curiosité qui l'anime et la recherche du plaisir : il « *part des impressions qu'il reçoit, et il n'en infère que ce*

69 *Id. prt dite*, ch. XV, p. 292-293 note 1.

70 *Id. prt dite*, ch. XV, p. 296.

71 *Ibidem*, Introduction p. 3.

72 *Id. prt dite*, p. 9, p. 15.

CORPUS, revue de philosophie

qu'elles paraissent lui montrer »⁷³. Cette remontée aux origines porte donc sur des idées très composées (à ce titre les chapitres d'*Idéologie I: VI: « De la formations de nos idées composées »* et *XV : « Du perfectionnement graduel de nos facultés intellectuelles »* sont essentiels) : cette « composition » de nos idées paraît à plusieurs niveaux :

a/ les impressions et idées premières ne sont pas exclusivement représentatives (elles ne sont pas, comme sensations, des « images » des propriétés des choses ; elles sont accompagnées de plaisir ou de peine et d'un jugement sur l'opportunité de rechercher les objets qui ont provoqué ce plaisir ou cette peine⁷⁴ ;

b/ nos idées sont composées, parce qu'elles résultent de jugements, qui ne sont eux-mêmes que des rapports de perceptions différentes, sans qu'on doive supposer, dans l'esprit, aucun acte intellectuel distinct de ces « rapports »⁷⁵ ;

c/ une certaine « réflexion » sur les sensations données a pour résultat de former des « idées complètes » *particulières* de certaines choses (l'idée sensible de la pêche comme idée composée de sa couleur, son odeur, sa saveur, sa qualité d'être molle au toucher etc : c'est ce que Tracy nomme « *concrète* ») et des idées *abstraites et générales* (comme celle de fruit, pour autant que cette classe de choses présente les mêmes qualités senties : c'est ce qu'on nomme *abstraite*)⁷⁶.

d/ c'est la combinaison, dans nos perceptions *de mouvement*, des sensations de la vue et du toucher (qui a elles seules ne nous font rien connaître d'objectif) qui nous procure la perception d'une résistance extérieure à nos mouvements et, médiatement, la connaissance des corps et des propriétés et relations des corps : d'où nos notions de la mobilité, de l'inertie, de l'impulsion, de l'étendue, de la divisibilité, des figures et de l'impénétrabilité

⁷³ Ibidem, p. 11, note 1 : que voici un enfant positiviste !

⁷⁴ Ch. V, p. 67.

⁷⁵ Ch. IV, « *Du Jugement et des Sensations de rapports* », p. 55-56.

⁷⁶ Ch. V, p. 77-78.

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

des corps extérieurs⁷⁷. Cette déduction de l'objectivité de notre connaissance des corps constitue en même temps une réfutation de l'immatérialisme spiritualiste ou sensualiste de Malebranche ou Berkeley ;

e/ Tracy montre dans la *Logique*, au moyen d'une analyse grammaticale et logique, que le sujet et l'attribut d'une proposition composée, quoique chacun soit la résultante de beaucoup d'idées différentes, ne constituent que deux idées (sans que la copule du verbe « est » en soit une troisième), en sorte que le jugement consiste seulement à apercevoir comment le prédicat (dont la mention d'une existence) est contenu dans le sujet⁷⁸. Cette vertu d'économie logique est plus ou moins identique à la capacité d'abréviation et d'« analyse » des mots du langage. Pour conclure sur ce point : les données immédiates que traite l'Idéologie de Tracy sont globales, confuses et constituent une connaissance langagière formidablement développée. Le philosophe ne confond pas la genèse sensualiste de droit de la connaissance humaine avec une genèse historique réelle et successive des facultés⁷⁹.

On voit en même temps que la réflexion sur l'exercice naturel des facultés (analyse) ne « tue » pas la vie, n'altère pas les mécanismes admirables des sensations, souvenirs, jugements et désirs. Et *quand « nous aurons examiné en grand détail » « pièce par pièce toutes les parties de la faculté de penser, nous les rassemblerons pour les voir agir »* (synthèse)⁸⁰. Aussi Destutt écrit-il dans la *Grammaire* : « Une analyse n'est complète que quand on a fait ces deux opérations, dont l'une sert de base l'autre de preuve (...) Voilà qui doit terminer ces longues et anciennes disputes entre ce que l'on appelle la méthode synthétique et la méthode analytique »⁸¹. Durant cette réflexion analytico-synthétique, on a le plaisir de voir, dans le mécanisme de la sensibilité

⁷⁷ Ch. VII « De l'existence », ch. XIX « Des propriétés des corps et de leurs Relations », spécialement VII, p. 122-123).

⁷⁸ *Id. prt dite*, Ch. VI, p. 81.

⁷⁹ Voir VI ; p. 78-79.

⁸⁰ Fin ch. III, p. 47-48.

⁸¹ *Grammaire*, Introduction, p. 17-20, texte capital.

CORPUS, revue de philosophie

humaine, « *tout se débrouiller successivement sous (les) yeux et l'ordre succéder au chaos* »⁸².

Faut-il s'étonner du silence de l'écrivain très méthodique qu'est Tracy au sujet de l'identité de l'autre idéologie (« *une science dont on s'était fait beaucoup de fausses idées* », Avertissement 1804, p. vj) qu'il distingue le l'« Idéologie proprement dite » ? L'« autre » Idéologie ne désigne nullement, pour Tracy, ce que les adversaires attaquent et qu'ils convainquent de crime : la complicité de la philosophie des Lumières et de la Révolution. L'allusion de l'auteur se réfère seulement à la composition et aux complexités de son système, où l'Idéologie apparaît deux fois : comme un élément et comme le tout du système recherché ; c'est à dire : une fois, comme approximation méthodique du projet total (= la théorie de la génération sensible de la connaissance ou « Idéologie proprement dite ») ; et, une seconde fois, comme ensemble articulé de cette dernière, de la Grammaire, de la Logique et de l'« art social » réunis⁸³ – ensemble voulu systématique, dénommé aussi « Idéologie » (philosophie idéologiste) et plus contesté que sa théorie critique initiale.

Telle que Destutt la recueille et la construit, la notion programmatique d'« Idéologie » – marquée par les conceptions éducatives de l'*Encyclopédie* – est au croisement de plusieurs courants modernes différents, que Tracy tend en fait, malgré la modestie de son propos, à radicaliser : une tradition critique empiriste lockienne de retour aux perceptions sensibles données, par opposition aux connaissances médiates, conjectures imaginatives, constructions, fictions et aux « abus de mots » qui s'y ajoutent ; – les combats des « Libertins » d'ancien régime (dont il est par ses origines) contre le dogmatisme résultant de la longue domination de la Métaphysique et de la Théologie sur la pensée et sur les mœurs, qui a eu pour effet la négation ou la

⁸² *Id. prt dite*, fin ch. 2, p. 37.

⁸³ Signalant à demi mot l'autre sens d'Idéologie dans la *Préface* de 1801 (p. XXX), Destutt n'en traite à nouveau plus complètement qu'au chapitre XI d'*Idéol. prt dite* (p. 213) !

Concept et fins de l'Idéologie selon Destutt de Tracy

dévaluation de la nature physique et sensible de l'homme (voir les propositions sexuelles audacieuses du mémoire *De l'amour*)⁸⁴ ; – l'héritage rationaliste, chez ce sensualiste, de la notion cartésienne ou spinoziste d'« idées vraies » (empiriques) données : une réflexion appropriée de ces idées vraies peut permettre de fonder l'objectivité des Sciences modernes : Tracy, proche par ailleurs de Locke et des sceptiques par son phénoménisme, se sépare résolument d'eux par sa déduction de l'objectivité des idées empiriques et de la perception des corps.

Enfin, Tracy ne présente pas, on l'a vu, l'« Idéologie » (qu'il rattache, dans le « Discours préliminaire » de sa *Logique*, p. v, au *Nosce te ipsum*,) comme une doctrine politisée, en dépit de l'époque de la Révolution française où il la publie (1801-1804). Elle n'est pas politisée dans ses moyens scientifiques : la psychologie génétique de Condillac, la « Grammaire générale » de Dumarsais, la *Logique* de Bacon et de Hobbes. Elle ne le serait pas non plus, si la découverte d'un « art de penser » de l'époque (aussi importante qu'elle soit) achevait son projet. On ne saurait voir en Destutt une sorte de Monsieur Teste condamné à l'observation de soi à la suite des orages de la Révolution. Il affirme sans ambiguïté que l'analyse idées doit découvrir les principes de la Législation : à ce titre l'« Idéologie » est politique médiatement ou par ses fins et applications dans la morale publique et privée. De cette façon, elle est une Philosophie politique – une institution philosophico-politique – sans être une idéologie au service d'intérêts de circonstance⁸⁵. L'« Idéologie » est

84 *De l'amour*, dans *Traité de la volonté et de ses effets*, ouvr. cité, p. 417-478. Au sujet de la disparition du mémoire, voir, en tête dudit *Traité*, la Notice bibliographique.

85 Ainsi. Philippe Damiron, cousinien, professeur à l'Ecole normale, fait de l'« Idéologie » des idéologues, dans son *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIX^e siècle*, 1828) une idéologie (au sens marxiste primaire, par anticipation) : l'expression mécanique de faits sociaux et politiques et, par suite, la condamne pour son immoralité : « *Au sensualisme correspond, sous le Directoire et sous l'Empire, le peu de foi aux choses morales, la corruption des consciences ou leur basse servilité, la conduite brutale du pouvoir, le matérialisme des arts et le dédain de la religion* » (Introduction, p. 31). Je remercie André Tosel de

CORPUS, revue de philosophie

politique, fondamentalement, en tant qu'hédonisme conséquent appliqué à la morale (*De l'amour*) et à l'art social (voir l'économie politique, si peu « politique », néo-smithienne, du *Traité de la volonté et de ses effets...*)

HENRY DENEYS
PARIS,

m'avoir permis de présenter cette communication du *Séminaire d'histoire du matérialisme* de Paris I Sorbonne, en 1997.

SOMMAIRES DES NUMEROS PARUS

Corpus n° 1

- Jean-Robert ARMOGATHE – L'algèbre nouvelle de M. Viète
Elisabeth BADINTER – Ne portons pas trop loin la différence des sexes
Daniel ARMOGATHE – De l'égalité des deux sexes, la « belle question »
Geneviève FRAISSE – Poulain de la Barre, ou le procès des préjugés
Christine FAURE – Poulain de la Barre, sociologue et libre penseur
Jean-Robert ARMOGATHE et Dominique BOUREL – Frédéric II, prince philosophe
Claudine COHEN – Les métamorphoses de Telliamed
Francine MARKOVITS – La violence de la société civile : Linguet contre les physiocrates
Georges NAVET – Les lumières de François Guizot
Patrice VERMEREN – Edgar Quinet et Victor Cousin

Corpus n° 2

- Emmanuel FAYE – Le corps de philosophie de Scipion Duplex et l'arbre cartésien des sciences
André WARUSFEL – Les nombres de Mersenne
MERSENNE : Traité des mouvements
Simone GOYARD-FABRE – L'abbé de Saint-Pierre et son programme de paix européenne
LEIBNIZ : Observations sur le projet de l'Abbé de Saint Pierre, Lettre à l'abbé de Saint Pierre, Lettre à la duchesse d'Orléans
Controverse entre l'ABBE DE L'EPEE et SAMUEL HEINICKE (traduction)
Christine FAURE – Condorcet et la citoyenne
Olivier de BERNON – Condorcet : vers le prononcé méthodique d'un jugement « vrai »
CONDORCET : Sur l'admission des femmes au droit de cité
REMY DE GOURMONT : le génie de Lamarck
Jean-Paul THOMAS – L'œuvre dialogique de Cantagrel

Corpus n° 3 (épuisé)

- Christiane FREMONT – Les six livres de la République de Jean Bodin
Barbara de NEGRONI – Le statut de la sagesse chez Montaigne et Charron
Jean-Marc DROUIN – Lamarck ou le naturaliste philosophe
SAINTE BEUVE aux cours de Lamarck
Jean-Pierre MARCOS – Le *Traité des sensations* d'Etienne Bonnot, abbé de Condillac
Sur Condillac : *textes de Abbé Raynal, Grimm, Vicq d'Azyr et revues du XVIII^e siècle*

CORPUS, revue de philosophie

Christiane MAUVE et Patrice VERMEREN – Félix Ravaisson et Victor Cousin

PAUL JANET : La crise du spiritualisme

Corpus n° 4

Philippe DESAN – Jean Bodin et l'idée de méthode au XVI^e siècle

Philippe DESAN – La justice mathématique de Jean Bodin

Paul MATHIAS – Bodin ou la croisée des desseins

Article BODIN du Dictionnaire historique et critique de BAYLE

Christiane FREMONT – Arnauld et Malebranche, la querelle des idées

Catherine KINTZLER – D'Alembert, une pensée en éclats

Bernadette BENSAUDE-VINCENT – Auguste Comte : la science populaire d'un philosophe

Corpus n° 5/6, La Mettrie *mis en œuvre par Francine Markovits*

Jacques MOUTAUX – Matérialisme et Lumières

Ann THOMPSON – La Mettrie ou la machine infernale

John FALVEY – La politique textuelle du Discours préliminaire

Aram VARTANIAN – La Mettrie et la science

Marian SKRZYPEK – La Mettrie, la religion du médecin

Francine MARKOVITS – La Mettrie, l'anonyme et le sceptique

FREDERIC II : Eloge de La Mettrie

TANDEAU DE SAINT NICOLAS : Lettre sur l'Histoire naturelle de l'âme

Arrêts de la Cour du Parlement

JACQUES MARX – Elie Luzac, in Dictionnaire des journalistes

LA METTRIE : Lettre critique à Mme la marquise du Châtelet,

Réponse à l'auteur de la Machine terrassée, Réflexions philosophiques sur l'origine des animaux, Le petit homme à longue queue

Corpus n° 7

Michel LE GUERN – Thomisme et augustinisme dans Senault

Gérard FERREYROLLES – De l'usage de Senault

Jacques MOUTAUX – Helvetius et l'idée d'humanité

Jean SEIDENGART – L'hypothèse cosmogonique de Laplace

Jean-François BRAUNSTEIN – Au delà du principe de Broussais

Pierre PENISSON – Quinet, philosophe de la protestation

Sommaires des numéros parus

Jean-Marc DROUIN – Botanique et sciences sociales chez Candolle

EDGAR QUINET : *Philosophie de l'Histoire de France*

AUGUSTE COMTE : *Examen du Traité de Broussais sur l'irritation*

Corpus n° 8/9, Hélène Metzger *mis en œuvre par Gad Freudenthal*

Charles B. SCHMITT – Lessons from Hélène Metzger

Robert HALLEUX – Visages de Van Helmont

Jan GOLINSKI – Hélène Metzger et l'interprétation de la chimie du XVIIe siècle

John R.R. CHRISTIE – Hélène Metzger et l'historiographie de la chimie du XVIIIe siècle

Bernadette BENSAUDE-VINCENT – « La chimie » dans l'« Histoire du monde »

Henk H. KUBBINGA – Hélène Metzger et la théorie corpusculaire des stahliens

Michel BLAY – Léon Bloch et Hélène Metzger : La quête de la pensée newtonienne

Evan M. MELHADO – Metzger, Kuhn, and eighteenth-century disciplinary history

Martin CARRIER – Some aspects of Hélène Metzger's philosophy of science

Michael HEIDELBERGER – Criticism of positivism : Emile Meyerson and Hélène Metzger

Gad FREUDENTHAL – Hélène Metzger, éléments de biographie

Gad FREUDENTHAL – Epistémologie et herméneutique selon Hélène Metzger

Judith SCHLANGER – L'histoire de la pensée scientifique

Christine BLONDEL – Hélène Metzger et la cristallographie

Ilana LÖWY – Hélène Metzger and Ludwik Fleck

Giuliana GEMELLI – Le Centre international de synthèse dans les années trente

Hélène METZGER : Lettres

Corpus n° 10

Philippe DESAN – La philosophie de l'histoire de Loys Le Roy

Frédérique ILDEFONSE – L'expression du scepticisme chez La Mothe Le Vayer

Pierre DUPONT – Du Marsais, logicien du langage

DU MARSAIS : Des sophismes, article 13 de la Logique, 1750

Barbara de NEGRONI – Mably et le Prince de Parme

Jean-Paul THOMAS – De l'éducation dans la Révolution et dans l'Eglise

Pierre ANSART – De la justice révolutionnaire

Bernard VOYENNE – Genèse de « La justice »

Hubert GRENIER – Uchronie et Utopie chez Renouvier

CORPUS, revue de philosophie

Corpus n° 11/12, Volney
mis en œuvre par Henry Deneys et Anne Deneys

Jean GAULMIER – Le Comité de Salut public et la première grammaire arabe en France

Sergio MORAVIA – La méthode de Volney

Roger BARNY – La satire politique chez Volney

Henry DENEYS – Le récit de l'histoire selon Volney

Anne DENEYS – Géographie, Histoire et Langue dans le *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis*

Documents

Biographie des députés de l'Anjou : *M. de Volney*

Baron de Grimm : Réponse à la *Lettre de Volney à Catherine II*

Le Moniteur, annonce de *La Loi Naturelle*

Albert Mathiez : *Volney, commissaire-observateur en mai 1793*

Thomas Jefferson, traduction anglaise de l'Invocation des *Ruines*

Sainte Beuve : Volney, *Causeries du lundi*, tome VII, 1853

Textes de Volney

Lettre du 25 juillet 1785

Confession d'un pauvre roturier angevin, 1789

Lettre à Barère, 10 Pluviose AnII

Lettre à Grégoire, 3 Brumaire An III

Lettre à Bonaparte, 26 Frimaire A VIII (?)

Le Moniteur : textes sur Bonaparte

Lettre à Louis de Noailles, 23 Thermidor An VII

Lettres à Jefferson, An IX, XI et XII

Simplification des langues orientales, an III, Discours préliminaire

Rapport fait à l'Académie Celtique...

Sommaires des numéros parus

Corpus n°13, Fontenelle *mis en œuvre par Alain Niderst*

- Alain NIDERST – Fontenelle, « le commerce réciproque des hommes »
- Marie-Françoise MORTUREUX – La question rhétorique dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*
- Barbara de NEGRONI – L'allée des roses, ou les plaisirs de la philosophie
- Claudine POULAIN – Fontenelle et la vérité des fables
- Françoise BLECHET – Fontenelle et l'abbé Bignon
- Roger MARCHAL – Quelques aspects du style de Fontenelle vulgarisateur
- Michael FREYNE – L'éloge de Newton dans la correspondance de Fontenelle
- Michel BLAY – La correspondance entre Fontenelle et Jean I Bernoulli
- André BLANC – Les « comédies grecques » de Fontenelle
- Geneviève ARTIGAS-MENANT – Une continuation des *Entretiens* : Benoit de Maillet, disciple de Fontenelle

Corpus n° 14/15

- Christiane FREMONT – L'usage de la philosophie selon Bossuet
- Carole TALON-HUGON – L'anthropologie religieuse et la question des passions selon Senault
- Frédérique ILDEFONSE – Du Marsais, le grammairien philosophe
- Jean-Fabien SPITZ – Droit et vertu chez Mably
- Gianni PANIZZA – L'étrange matérialisme de La Mettrie
- John O'NEAL – La sensibilité physique selon Helvétius
- Robert AMADOU – Saint-Martin, le philosophe inconnu
- Jean-Robert ARMOGATHE – L'École Normale de l'an III et le cours de Garat
- Marie-Noëlle POLINO – L'œuvre d'art selon Quatremère de Quincy
Catalogue abrégé des ouvrages de Quatremère de Quincy
- Jean-François BRAUNSTEIN – De Gerando, le social et la fin de l'idéologie
- Pierre SAINT-GERMAIN – De Gerando, philosophe et philanthrope

Corpus n°16/17, Sur l'âme des bêtes *mis en œuvre par Francine Markovits*

- Jean-Robert ARMOGATHE – Autour de l'article Rorarius
- Thierry GONTIER – Les animaux-machines chez Descartes
- Odile LE GUERN – Cureau de la Chambre et les sciences du langage à l'âge classique
- Sylvia MURR – L'âme des bêtes chez Gassendi

CORPUS, revue de philosophie

Barbara de NEGRONI – La Fontaine, lecteur de Cureau de La Chambre

Marie-Claude PAYEUR – L'animal au service de la représentation. (Cureau de La Chambre)

Francine MARKOVITS – Remarques sur le problème de l'âme des bêtes

Documents

Article RORARIUS du Dictionnaire historique et critique de BAYLE avec les remarques de LEIBNIZ

LEIBNIZ, Commentatio de anima brutorum, 1710, trad. Christiane FREMONT

Antoine DILLY, De l'âme des bêtes, 1672, extraits

Alphonse COSTADEAU, Traité des signes, 1717, extraits

Père BOUGEANT, Amusement philosophique sur le langage des bêtes, 1739, extraits

Corpus n° 18/19, Victor Cousin *mis en œuvre par Patrice Vermeren*

Patrice VERMEREN – Présentation : Victor Cousin, l'Etat et la révolution

Ulrich J. SCHNEIDER – L'éclectisme avant Cousin, la tradition allemande

Pierre MACHEREY – Les débuts philosophiques de Victor Cousin

Jean-Pierre COTTEN – La « réception » d'Adam Smith chez Cousin et les éclectiques

Patrice VERMEREN – Le baiser Lamourette de la philosophie. Les partis philosophiques contre l'éclectisme de Victor Cousin

Roger-Pol DROIT – « Cette déplorable idée de l'anéantissement ». Cousin, l'Inde, et le tournant bouddhique

Renzo RAGGHIANTI – Victor Cousin : fragments d'une *Nouvelle Théodicée*

Miguel ABENSOUR – L'affaire Schelling. Une controverse entre Pierre Leroux et les jeunes hégéliens

Christiane MAUVE – Eclectisme et esthétique. Autour de Victor Cousin

Georges NAVET – Victor Cousin, une carrière romanesque

Charles ALUNNI – Victor Cousin en Italie

Carlos RUIZ et Cecilia SANCHEZ – L'éclectisme cousinien dans les travaux de Ventura Marin et d'Andrés Bello

Antoinette PY – La bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne

Documents

Correspondance SCHELLING-COUSIN, 1818-1845 éditée par Christiane MAUVE et Patrice VERMEREN

Sommaires des numéros parus

Corpus n° 20/21, Bernier et les gassendistes *mis en œuvre par Sylvia Murr*

Sylvia MURR – Introduction

Fred MICHAEL – La place de Gassendi dans l'histoire de la logique

Carole TALON- HUGON – La question des passions, occasion de l'évaluation de l'humanisme de Gassendi

Monette MARTINET – Chronique des relations orageuses de Gassendi et de ses satellites avec Jean-Baptiste Morin

Jean-Charles DARMON – Cyrano et les « Figures » de l'épicurisme : les « clinamen » de la fiction

Mireille LOBLIGEOIS – A propos de Bernier : Les « Mogoleries » de La Fontaine

Jean MESNARD – La modernité de Bernier

Sylvia MURR – Bernier et le gassendisme

Gianni PAGANINI – L'Abrégé de Bernier et l'« Ethica » de Pierre Gassendi

Roger ARIEW – Bernier et les doctrines gassendistes et cartésiennes de l'espace : réponse au problème de l'explication de l'eucharistie

Sylvain MATTON – Raison et foi chez Guillaume Lamy

Alain NIDERST – Gassendisme et néoscolastique à la fin du XVIIe siècle

Documents *(édités par Sylvia MURR)*

Jugement de Gassendi par Charles Perrault

L'image de François Bernier

Dénonciation de J. B. MORIN contre Bernier et Gassendi

Bernier, défenseur de la propriété privée

La Requête des Maîtres ès Arts et l'Arrêt burlesque, Bernier porte-plume des meilleurs esprits de son temps

Editions de l'Abrégé antérieures à celle de 1684

Compte-rendu de l'Abrégé et des Doutes de Bernier dans le Journal des Sçavants

Le Traité du Libre et du Volontaire de Bernier (1685) ; compte-rendu de Bayle

les « Etrenees à Madame de La Sablière » de Bernier : la conversation savante du joli philosophe gassendiste

L'utilisation de Gassendi pour la réfutation de Spinoza

Varia

Roger ARIEW – Scipion Duplex et l'anti-thomisme au XVIIe siècle

Philippe DESAN – La fonction du « narré » chez La Popelinière

CORPUS, revue de philosophie

Corpus n° 22/23, D'Holbach *mis en œuvre par Josiane Boulad-Ayoub*

Josiane BOULAD-AYOUB – Introduction : d'Holbach, « maître d'hotel » de la philosophie

Paulette CHARBONNEL – Le réquisitoire de Séguier

Josiane BOULAD-AYOUB – Voltaire et Frédéric II, critiques du *Système de la Nature*, suivi en annexe de la *Réponse* de Voltaire

Françoise WEIL – D'Holbach et les manuscrits clandestins : l'exemple de Raby

Josiane BOULAD-AYOUB – Les fonds des universités canadiennes et les éditions anciennes des ouvrages de d'Holbach

Françoise WEIL – Les œuvres philosophiques de d'Holbach dans quelques bibliothèques françaises et à Neuchâtel

Jacques DOMENECH – D'Holbach et l'obsession de la morale

Tanguy L'AMINOT – D'Holbach et Rousseau, ou la relation déplaisante

Marcel HENAFF – La société homéostatique. Equilibre politique et composition des forces dans le *Contrat Social*

François DUCHESNEAU – Transformations de la recherche scientifique au XVIIIe siècle

Jean-Claude BOURDIN – Helvétius, science de l'homme et pensée politique

Paul DUMOUCHEL – Du traitement moral : Pinel disciple de Condillac

Madeleine FERLAND – Entre la vertu et le bonheur. Sur le principe d'utilité sociale chez Helvétius

Jacques AUMETRE – Métaphysicité de la critique rousseauiste de la représentation

Jean-Claude BOURDIN – La « platitude » matérialiste chez d'Holbach

Georges LEROUX – Systèmes métaphysiques et *Système de la Nature*. De Condillac à d'Holbach

Corpus n° 24/25, Lachelier *mis en œuvre par Jacques Moutaux*

Jacques MOUTAUX – Présentation

Zénon d'Elée, le stade et la flèche

J. LACHELIER – Note sur les deux derniers arguments de Zénon d'Elée contre l'existence du mouvement

Jules VUILLEMIN – La réponse de Lachelier à Zénon : l'idéalisme de la grandeur

Etudes

Bernard BOURGEOIS – Jules Lachelier face à la pensée allemande

Didier GIL – Lachelier ou l'âge civilisé de la philosophie

Jean LEFRANC – La volonté, de la psychologie à la métaphysique

Jean-Michel LE LANNOU – Activité et substantialité, l'idéalisme selon Lachelier

Jacques MOUTAUX – Philosophie réflexive et matérialisme

Sommaires des numéros parus

Louis PINTO – Conscience et société. Le Dieu de Lachelier et la sociologie durkheimienne

Documents

Jules Lachelier, l'homme et ses convictions :

Lachelier à l'Ecole Normale Supérieure
Lettre de Lachelier à Xavier Léon (1er juin 1913, extrait)
Témoignages de Léon Brunschvicg
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 2 avril 1871 (extraits)
Lettre de Lachelier à Félix Ravaisson du 4 mai 1871 (extraits)
Lettre à Louis Liard du 1er décembre 1873 (extraits)
Lettre à Paul Dujardin du 6 février 1892 (extraits)
Lettre à Dany Cochin du 10 octobre 1913 (extraits)
Lettre à Gabriel Séailles du 6 novembre 1913 (extraits)
Témoignage de Léon Brunschvicg

Le fonctionnaire : le professeur et l'inspecteur

Lettre de Lachelier à Ravaisson du 12 avril 1858 (extrait)
Lettre de Lachelier à Ravaisson du 6 février 1861(extrait)
Lettre de Lachelier à Ravaisson du 1er avril 1870 (extrait)
Lettre de Lachelier à Boutroux du 15 février 1873 (extrait)
Lettre de Lachelier à Paul Janet du 15 mai 1885 (extrait)
Rapport sur l'enseignement de la philosophie
Jean Jaurès, intervention à la Chambre des députés le 21 juin 1894 (extrait)
Lettre de Lachelier à Gabriel Séailles du 15 octobre 1913 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoinne du 8 mai 1915 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoinne du 11 septembre 1915 (extrait)
Lettre de Lachelier à Louise Lantoinne du 15 août 1917 (extrait)
ANDRE CANIVEZ. Le jury d'agrégation ; le cas de Charles Andler

Le philosophe

Lettre de Lachelier à Victor Espinas du 1er février 1872 (extrait)
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 1er juillet 1875 (extrait)
Lettre de Lachelier à Emile Boutroux du 21 janvier 1876 (extrait)
Lettre de Lachelier à Caro du 11 février 1876 (extrait)
Lettre de Lachelier à Gabriel Séailles du 23 août 1882 (extrait)
Henri Bergson, Extrait du Cours sur l'induction professé à l'université de Clermont Ferrand en 1884-1885
Jean Jaurès, De la réalité du monde sensible. Thèse, 1892 (extraits)
Lettre de Lachelier à Jean Jaurès du 26 avril 1892 (extrait)
Lettre de Lachelier à Frédéric Rauh du 2 décembre 1892 (extrait)
Lettre de Lachelier à Frédéric Rauh du 19 mars 1892 (extrait)
Lettre de Lachelier à André Lalande du 30 septembre 1907 (extrait)

Quelques dates

CORPUS, revue de philosophie

Corpus n° 26/27, Destutt de Tracy et l'Idéologie
mis en œuvre par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

Etudes

Emmet KENNEDY – Aux origines de l'« Idéologie »
Elisabeth SCHWARTZ – « Idéologie » et grammaire générale
Rose GOETZ – Destutt de Tracy et le problème de la liberté
Michèle CRAMPE-CASNABET – Du système à la méthode : Tracy, « observateur » lointain de Kant
Anne DENEYS-TUNNEY – Destutt de Tracy et *Corinne* de Mme de Staël
Henry DENEYS – Le crépuscule de l'Idéologie : sur le destin de la philosophie « idéologiste » de Destutt de Tracy
Bibliographie des rééditions d'œuvres de Tracy

Documents et textes édités et annotés
par Henry Deneys et Anne Deneys-Tunney

☐ *Réception et interprétation de l'Idéologie de Tracy*

Lettre de Maine de Biran à l'abbé de Feletz (s.d.)
L'acception napoléonienne péjorative
Le compte-rendu par Augustin Thierry du Commentaire sur l'esprit des lois de Montesquieu, de Tracy, Le Censeur, 1818
La « cristallisation » et le « fiasco » stendhaliens à propos de Tracy et l'idéologie
Marx, critique de l'économie politique de Tracy
La grammaire générale selon Michel Foucault, (1966)
J.-P. Sartre, l'idéologie analytique des Flaubert (1971)

☐ *Textes de Destutt de Tracy*

M. de Tracy à M. Burke (1794)
Deux lettres à Joseph Droz (sur les Écoles centrales, 1801)
Pièces relatives à l'instruction publique (1800)
Aux rédacteurs de la revue *La Décade*, 1805
Trois lettres inédites à Daunou (1816-1818)
Trois lettres à Th. Jefferson (1811, 1818, 1822)

Notice abrégée sur Tracy, par Edna Hindie Lemay

Jean-Pierre COTTEN, Centre de documentation et de bibliographie philosophique de l'université de Besançon (avec la participation de Marie-Thérèse PEYRETON : *Éléments de bibliographie des études consacrées à Destutt de Tracy*, de 1830 à nos jours.

Sommaires des numéros parus

Corpus n° 28, *Philosophies de l'Histoire à la Renaissance* *mis en œuvre par Philippe Desan*

- Philippe DESAN – Les philosophies de l'histoire à la Renaissance
George HUPPERT – La rencontre de la philosophie avec l'histoire
Guido OLDRINI – Le noyau humaniste de l'historiographie au XVI^e siècle
Jean-Marc MANDOSIO – L'histoire dans les classifications des sciences et des arts à la Renaissance
François ROUDAUT – La conception de l'histoire chez un kabbaliste chrétien, Guy Le Fèvre de La Boderie
Alan SAVAGE – L'histoire orale des Huguenots
Jaume CASALS – « Adviser et derriere et devant » : Transition de l'histoire à la philosophie dans le Discours de la servitude volontaire
Marie-Dominique COUZINET – Fonction de la géographie dans la connaissance historique : le modèle cosmographique de l'histoire universelle chez F. Bauduin et J. Bodin
James J. SUPPLE – Etienne Pasquier et les « mystères de Dieu »

DOCUMENTS

- Arnaud COULOMBEL et Philippe DESAN – *Pourparler du Prince* d'Estienne Pasquier
Etienne PASQUIER – *Le Pourparler* du Prince.

Corpus n° 29, *Dossier spécial Fréret* *mis en œuvre par Catherine Volpilhac-Auger*

- Catherine VOLPILHAC-AUGER – Fréret, l'arpenteur universel
Carlo BORGHERO – Méthode historique et philosophie chez Fréret
Claudine POULOUIN – Fréret et les origines de l'histoire universelle
Nadine VANWELKENHUYZEN – Langue des hommes, signes des Dieux. Fréret et la mythologie
Jean-Jacques TATIN-GOURIER – Fréret et l'examen critique des sources dans les « Observations sur la religion des Gaulois et sur celle des Germains » (1746)
Françoise LETOUBLON – *Socrate au tribunal de Fréret*
Lorenzo BIANCHI – Montesquieu et Fréret : quelques notes
Monique MUND-DOPCHIE – Nicolas Fréret, historien de la géographie antique
Alain NIDERST – Grandeur et misère de l'Antiquité chez Fréret

DOCUMENTS

- Lettre de Fréret à Ramsay avec une introduction de C. VOLPILHAC-AUGER
« Sur la réminiscence » : Manuscrit inédit de Charles Bonnet (1786) par Serge NICOLAS

Corpus n° 30, *L'Universalité du Français en question* *Textes et documents réunis par Pierre Pénisson*

- Pierre PENISSON - Notice éditoriale, présentation

CORPUS, revue de philosophie

Réalité physiologique contre illusion universelle

I-M 800 : *vires acquirit eundo*

De la Grèce à la France

I-M 803 : *ut etiam aliquid dixisse videamur*

L'allemand successeur du français

I-M 804 : *An Gallice loquendum, an germanice*

Le français comme mode

I-M 811 : *Tout change, la langue aussi.*

La Raison change aussi de méthode.

Ecrits, habillements, tout est mode. Racine

J.D. Eberhard

I-M 812 : *Si volet usus*

DOCUMENTS :

J.B. Michaelis *De l'influence des opinions*

sur le langage, et du langage sur les opinions

Traduction : Le Guay de Prémontval, 1762

Corpus n° 31, L'Anti-machiavélisme de la Renaissance aux Lumières

Textes et documents réunis par Christiane Frémont et Henry Méchoulan

Péninsule Ibérique

Henry MECHOULAN – *Rivadeneira et Mariana : deux jésuites espagnols du XVIIe siècle lecteurs de Machiavel*

Javier PEÑA – *De l'antimachiavélisme, ou la « vraie » raison d'Etat d'Alvio de Castro*

Carsten LORENZ WILKE – *Une idéologie à l'œuvre : l'Antimachiavel au Portugal (1580-1656) Angleterre*

Christiane FREMONT – *Politique et religion : l'anti-machiavélisme de Thomas Fitzherbert, jésuite anglais*

Italie

Jean-Louis FOURNEL – *Guichardin, juge de Machiavel : modèles, dévoilement, rupture et réforme dans la pensée politique florentine*

Lucie de los SANTOS – *Les Considérations à propos des Discours de Machiavel sur la première décade de Tite-Live*

Silvio SUPPA – *L'antimachiavélisme de Thomas Bozio*

Allemagne

Michel SENELLART – *La critique allemande de la raison d'état machiavélienne dans la première moitié du XVIIe siècle : Jacob Bornitz*

France

Luc FOISNEAU – *Le machiavélisme acceptable d'Amelot de la Houssaye, ou la vertu politique au siècle de Louis XIV*

Francine MARKOVITS – *L'Antimachiavel-médecin de la Mettrie*

DOCUMENTS :

I La référence obligée : Innocent Gentillet

II Extrait des Satyres personnelles, Traité historique et critique de celles qui portent le titre d'ANTI (1689, anonyme, Baillet)

III Extraits de l'article Anti-Machiavel du Dictionnaire historique de Prosper Marchand (1758-1759)

Sommaires des numéros parus

Corpus n° 32, Delbœuf et Bernheim Entre hypnose et suggestion

Textes et documents réunis par Jacqueline Carroy et Pierre-Henri Castel

- Pierre-Henri CASTEL, Jacqueline CARROY, François DUYCKAERTS - *Présentation générale*
- François DUYCKAERTS - *Delbœuf et l'énigme de l'hypnose : une évolution.*
- Serge NICOLAS - *Delbœuf et la psychologie comme science naturelle.*
- Sonu SHAMDASANI - *Hypnose, médecine et droit : la correspondance entre Joseph Delbœuf et George Croom Robertson.*
- Jacqueline CARROY - *L'effet Delbœuf, ou les jeux et les mots de l'hypnotisme.*
- Jean-Michel PETOT - *Créditivité, idéodynamisme et suggestion. Note sur l'actualité de la pensée d'Hyppolyte Bernheim.*
- Mikkel BORCH-JACOBSEN - *L'effet Bernheim (fragments d'une théorie de l'artefact généralisé).*
- Pierre-Henri CASTEL - *L'esprit influençable : la suggestion comme problème moral en psychopathologie.*

Corpus n° 33 Théodore Jouffroy

Textes réunis par Patrice Vermeren

- Francine MARKOVITS - *Éditorial.*
- Patrice VERMEREN - *Le remords de l'école éclectique, précurseur de la synthèse de la philosophie et de la révolution.*
- Chryssanti AVLAMI - *Un philosophe philhellène.*
- Théodore JOUFFROY : comptes-rendus
- Œuvres complètes de Platon, traduites par Victor Cousin, troisième volume (Le Globe du 27 novembre 1824).*
- Œuvres complètes de Platon, traduites par Victor Cousin, tome IV ; œuvres inédites de Proclus, philosophe grec du cinquième siècle, d'après les manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, publiées par Victor Cousin. Le sixième volume est sous presse (Le Globe du 24 mars 1827).*
- Jacques D'HONDT - *Hegel et Jouffroy.*
- Christiane MAUVE - *L'esthétique de Jouffroy : des promesses sans suites ?*
- Georges NAVET - *Le droit naturel des Eclectiques.*
- Eric PUISAIS - *Jouffroy et Lerminier.*
- Sophie-Anne LETERRIER - *Jouffroy académique.*
- Emile BOUTROUX - *De l'influence de la philosophie écossaise sur la philosophie française (1897).*
- Théodore JOUFFROY - *Méthode pour résoudre le problème de la destinée humaine (1831).*
- Jean-Pierre COTTEN - *Bibliographie.*

CORPUS, revue de philosophie

Tribune Libre

Emmanuel FAYE - *Lettre ouverte. Une réécriture « néo-scolastique » de l'histoire de la métaphysique.*

Corpus n° 34

Géographies et philosophies

Textes réunis par Marie-Dominique Couzinet et Marc Crépon

Marie-Dominique COUZINET et Marc CREPON - Ouverture.

Marie-Dominique COUZINET et J.F. STASZAK - À quoi sert la « théorie des climats » ?
Éléments d'une histoire du déterminisme environnemental.

PIERRE Pénisson - Maupertuis philosophe géographe.

Thierry HOQUET - La théorie des climats dans l'Histoire naturelle de Buffon.

Michèle COHEN-HALIMI et Francis COHEN - Rousseau et la géographie de la perfectibilité.

Jean-Marc BESSE - La géographie selon Kant : l'espace du cosmopolitisme.

Claude JAMAIN - Sur les spirales d'un escalier de cristal : la voix russe.

Anne DENEYS-TUNNEY - Le Voyage en Syrie et en Egypte de C.F. Volney : un discours de la méthode du voyage philosophique.

Marc CREPON - Entre anthropologie et linguistique, la géographie des langues (note sur le parcours d'Ernest Renan).

Éléments de bibliographie.

Corpus n° 35

Gabriel Naudé :

la politique et les mythes de l'histoire de France

Sous la direction de Robert Damien et Yves-Charles Zarka

Francine MARKOVITS - *Éditorial.*

Robert DAMIEN et Yves Charles ZARKA - *Introduction : pourquoi Naudé ?*

Yves Charles ZARKA - *L'idée d'une historiographie critique chez Gabriel Naudé.*

André PESSEL - *Naudé, le sujet dans son histoire.*

Robert DAMIEN - *Des mythes fondateurs de la raison politique : Gabriel Naudé ou les bénéfices de l'imposture.*

Simone MAZAURIC - *De la fable à la mystification politique : Naudé et l'autre regard sur l'histoire.*

Lorenzo BIANCHI - *Politique, histoire et recommencement des Lettres dans l'Addition à l'histoire de Louis XI de Gabriel Naudé.*

Paul NELLES - *Histoire du savoir et bibliographie critique chez Naudé : le cas de la magie.*

Francine MARKOVITS - *Arguments sceptiques chez Bayle et Naudé.*

Documents : Gabriel NAUDE

Annexe latine au chapitre VI du supplément à l'histoire de Louis XI : Édit Royal interdisant la lecture ou l'interprétation des nominaux (traduction S. Taussig).

Sommaires des numéros parus

Comptes rendus

Libertins au 17^e siècle, édition établie, présentée et annotée par Jacques Prévot (Bibliothèque de la Pléiade), avec la collaboration d'Etienne Wolff et Thierry Bedouelle : Compte rendu de Sylvie Taussig.

Les libertins érudits en France au XVII^{ème} siècle, collection « Philosophies » par Françoise Charles-Daubert : compte rendu de Jacques Prévot.

Livres reçus.

Varia : Gilles SIOUFFI

De l'« universalité de la langue française »...

Corpus n° 36

Jean-Jacques Rousseau et la chimie

Sous la direction de Bernadette Bensaude-vincent et Bruno Bernardi

Bernadette BENSAUDE-VINCENT et BRUNO BERNARDI - *Pour situer les Institutions chymiques.*

I. Rousseau dans la chimie du XVIII^e siècle

Bernard JOLY - *La question de la nature du feu dans la chimie de la première moitié du XVIII^e siècle.*

Jonathan SIMON - *L'homme de verre ? Les trois règnes et la promiscuité de la nature.*

Bernadette BENSAUDE-VINCENT - *L'originalité de Rousseau parmi les élèves de Rouelle.*

Marco BERETTA - *Sensiblerie vs. Mécanisme. Jean-Jacques Rousseau et la chimie.*

II. La chimie dans la pensée de Rousseau

Florent GUENARD - *Convenances et affinités dans La Nouvelle Héloïse de Jean-Jacques Rousseau.*

Martin RUEFF - *L'élément et le principe. Rousseau et l'analyse.*

Bruno BERNARDI - *Constitution et gouvernement mixte – notes sur le livre III du Contrat social – .*

III. Aides à la lecture

Errata dans l'édition du Corpus des Œuvres de philosophie en langue française.

Tableau d'équivalences.

Bibliographie.

Corpus n° 37

Cartésiens et augustiniens au XVII^e siècle

Sous la direction de Emmanuel Faye

Emmanuel FAYE - *Cartésiens et « augustiniens » au XVII^e siècle : présentation de la question.*

CORPUS, revue de philosophie

Thierry GONTIER - *Sous un dieu juste, les animaux peuvent-ils souffrir ? Un argument « augustinien » pour les animaux machines.*

Roger ARIEW - *Augustinisme cartésianisé : le cartésianisme des Pères de l'Oratoire à Angers.*

Emmanuel FAYE - *Un inédit du P. Nicolas J. Poisson. Sur la Philosophie de M. Descartes.*

Emmanuel FAYE - *Arnauld défenseur de Descartes dans l'Examen du traité de l'essence du corps.*

Note sur la nouvelle édition de l'Examen d'Arnauld.

Philippe DESOCHE - *Dic quia tu tibi lumen non es : Augustin et la philosophie malebranchiste de la conscience.*

Geneviève BRYKMAN - *L'immatérialité de l'être chez Malebranche et Berkeley.*

Dinah RIBARD - *Cartésianisme et biographie : la critique de la Vie de Mr Descartes d'Adrien Baillet par le Père Boschet (1692).*

Corpus n° 38 D'Alembert

sous la direction de Francine Markovits et Jean-Jacques Szczeciniarz

Francine MARKOVITS - *Présentation : les images de D'Alembert.*

Michel PATY - *D'Alembert, la science newtonienne et l'héritage cartésien.*

Véronique LE RU - *La philosophie « expérimentale » de D'Alembert.*

Catherine LARRERE - *D'Alembert et Diderot : les mathématiques contre la nature ?*

J.J. SZCZECINIARZ - *Sur la conception D'Alembertienne de l'Histoire des sciences.*

Irène PASSERON - *Les sciences physico-mathématiques dans l'arbre de la connaissance.*

Florent GUENARD - *Rousseau et D'Alembert : le théâtre, les lois, les mœurs.*

Corpus n° 39

Dossier Etienne de Clave / Dossier Marsile Ficin

sous la direction de Pierre Caye et Thierry Gontier

Francine MARKOVITS – *Editorial.*

Dossier Etienne de Clave

Bernard JOLY - *La théorie des cinq éléments d'Etienne de Clave dans la Nouvelle Lumière Philosophique.*

Hiroshi HIRAI - *Les Paradoxes d'Etienne de Clave et le concept de semence dans sa minéralogie.*

Rémi FRANCKOWIAK - *Le Cours de Chimie d'Etienne de Clave.*

Sommaires des numéros parus

Dossier Marsile Ficin : Technique et efficacité à la Renaissance

Pierre CAYE et Thierry GONTIER – Introduction – Technique et méthode dans la philosophie renaissante : les paradigmes de l'efficacité.

Thierry GONTIER - La technique comme capture du ciel : la lecture de la quatrième *Ennéade* de Plotin dans le *De vita cœlistus comparanda* de Marsile Ficin.

PIERRE CAYE - Science et efficacité. La *Métaphysique* d'Aristote à l'épreuve du *De architectura de Vitruve*.

Teun KOETSIER - La théorie des machines au XVI^e siècle : Tartaglia, Guidobaldo, Galileo.

A paraître en 2002 (sous réserve de modifications).

↳ N° 40 : Nature et société au XVIII^e s. Dossier Economie Politique.

↳ N° 41 : Jean Fernel : Médecine et philosophie.

La revue *Corpus* accompagne la publication des ouvrages de la Collection du Corpus des Œuvres de Philosophie en langue française éditée chez Fayard sous la direction de Michel Serres. Elle contient des articles critiques, historiques et des documents. Elle est ouverte à tous.

Indépendante des éditions Fayard, elle est publiée par l'Association pour la revue *Corpus*, dont le Président est Francine Markovits. La revue est rattachée au Centre de Recherche d'Histoire de la Philosophie de Paris-X Nanterre.

Abonnements, commande de numéros séparés, courrier au siège et à l'ordre de l'Association pour la revue *Corpus*, 99 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris, ☎ et Fax : 01.43.55.40.71.

BULLETIN DE COMMANDE

Informations :

Tous les numéros à nouveau disponibles. Demander la liste de nos sommaires.
A paraître

N° 41 *Jean Fernel, Philosophie et médecine*

Tarifs pour 2002 (40 et 41) :

France et CEE

Abonnement : 34 € ; remise (35% : 12 €) aux libraires, aux distributeurs, aux étudiants (photocopie de la carte). Abonnement avec réduction : 22 €.

Vente au numéro : frais de port en plus (3 € pour 1 numéro pour la France et la CEE)

Du numéro 1 au numéro 14/15	8 € le numéro ; 5,2 € avec remise
Du numéro 16/17 au dernier numéro	16 € le numéro ; 10,4 € avec remise
Prix de la série du n° 1 au n° 37	
sans remise	332 €
avec remise 35% (116 €)	216 €

Autre pays

Mêmes conditions frais de port (avion) en plus selon poids.

- Chèque bancaire : Ordre : Association pour CORPUS

C.C.P. ou Virement : 36 756 80 V La Source

Relevé d'identité postal :

<i>Etablissement</i>	<i>guichet</i>	<i>Numéro de compte</i>	<i>clé</i>
20041	01012	3675680V033	28

Numéros commandés :

NOM

Prénom

Fonction.....

Adresse

e-mail

Téléphone

Directrice de la revue : Francine Markovits. Comité de rédaction : les membres de l'Association pour le Corpus des œuvres de philosophie en langue française : Jean-Robert Armogathe, Bernadette Bensaude-Vincent, Stéphane Douailler, Christiane Frémont, Barbara de Négroni, André Pessel, Michel Serres, Patrice Vemerén. La revue *Corpus* est publiée avec le concours de l'Université de Paris - X Nanterre et du C.N.L.

PUBLIEE AVEC LE CONCOURS DU CNL ET DE L'UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE

ATELIER INTEGRE DE REPROGRAPHIE DE L'UNIVERSITE PARIS-X

Achévé d'imprimer en février 2002

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2002

N° ISSN : 0296-8916

Corpus n° 40

*Nature et société au XVIIIème siècle
Dossier économie politique*

Sommaire

Francine MARKOVITS <i>Editorial</i>	5
 <i>Dossier économie politique au XVIIIème siècle</i> <i>Pour servir à l'intelligence de L'ordre naturel et essentiel des sociétés</i> <i>politiques, par Lemercier de La Rivière</i>	
Introduction générale	9
Le Pesant de Boisguilbert, Pierre (1646-1714)	23
Quesnay, François (1694-1774).....	31
Trudaine, Charles Daniel (1703-1769).....	47
Vincent de Gournay (1712-1774)	51
Mirabeau, Victor Riquetti marquis de (1715-1789)	59
Lemercier de La Rivière (1719-1801)	63
Le Trosne, Guillaume François (1728-1780).....	75
Baudeau, Nicolas (1730-1792)	79
Necker, Jacques (1732-1804)	83
Dupont de Nemours, Pierre Samuel (1739-1817)	93
Éléments de bibliographie	99
 <i>Varia</i>	
Thierry HOQUET <i>L'histoire naturelle est-elle une science de la nature ?</i>	117
Céline SPECTOR <i>Une théorie matérialiste du goût peut-elle produire l'évaluation esthétique ?</i> <i>Montesquieu, de l'Esprit des lois à l'Essai sur le goût</i>	167
Natalia MARUYAMA <i>Helvétius : les causes et les principes dans le projet d'une science morale ...</i>	215
Henry DENEYS <i>Concept et fins de « l'idéologie proprement dite » selon Destutt de Tracy</i> <i>(1754-1836)</i>	245